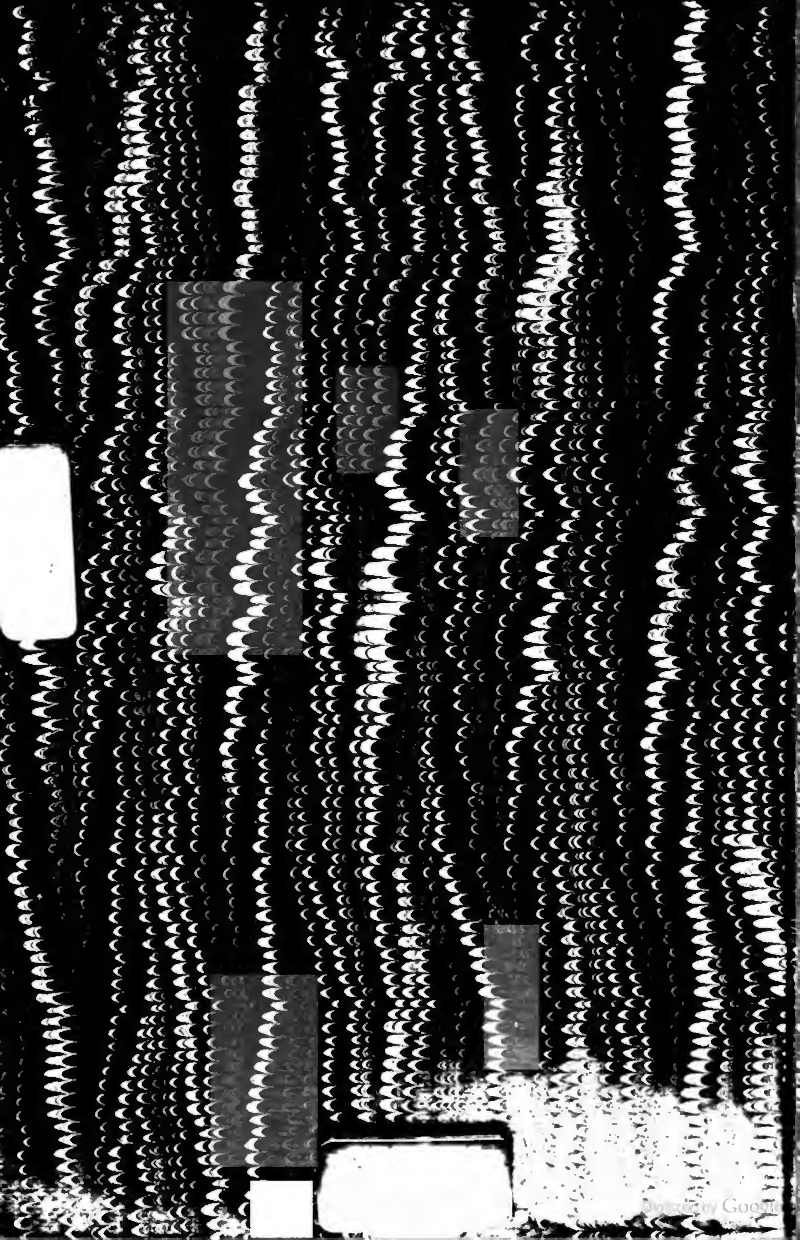
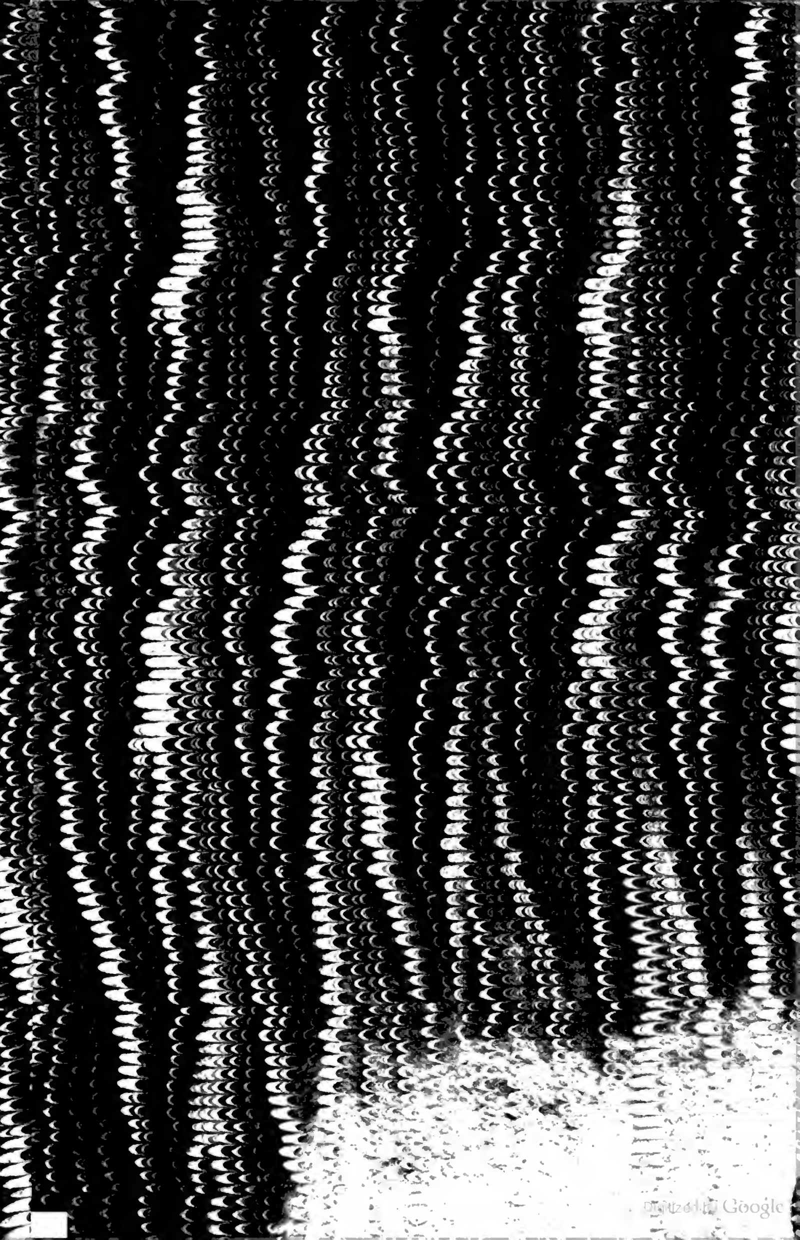
Les Doria de France

Léon-Honoré Labande





LES

DORIA DE FRANCE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L.-H. LABANDE
Archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut

LES DORIA
DE FRANCE

PROVENCE, AVIGNON ET COMTÉ VENAISSIN, BRETAGNE,
ILE-DE-FRANCE ET PICARDIE

ÉTUDES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

PARIS
A. PICARD ET FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

1899

A LA MÉMOIRE

DE

M. LE COMTE ARMAND DORIA

709

INTRODUCTION

Il serait à peine nécessaire de présenter dans une introduction un livre comme celui-ci, si l'auteur, en l'écrivant, n'avait eu d'autre prétention que de raconter simplement les faits et gestes des membres de l'illustre maison génoise, qui sont venus s'établir en France. Dans sa pensée, ce but, déjà intéressant à plusieurs points de vue, ne suffisait pas. Il y en a un autre qu'il a cherché à atteindre, autant que lui ont permis les documents rencontrés sur sa route; c'est celui d'apporter une contribution à l'histoire de la noblesse française et de créer des types vivants et des caractères réels.

A-t-il réussi en cette entreprise? Ce n'est pas à lui de répondre. S'il a échoué, sa tentative au moins sera utile; car sans doute elle en suggérera d'autres, qui seront plus heureuses.

Il semble cependant qu'une étude sur les Doria de France, sur des personnages ayant vécu dans le midi et dans le nord de notre pays, était un sujet favorable à cet essai. D'autant plus que ces Doria se trouvent jouer un rôle à plusieurs époques importantes de notre histoire nationale.

Le premier en date, Perceval, domine en Provence tous

ceux de sa famille et de sa race. Jeté en pleine lutte de l'Empire contre l'Église, partisan zélé de Frédéric II et de Manfred contre les papes, il sait, quand il le faut, être l'arbitre impartial des destinées des villes qui se confient à sa sagesse, comme organiser des expéditions militaires et manier le glaive sur les champs de bataille. Janus à double visage, magistrat et guerrier, on trouverait peut-être difficilement son pareil dans les provinces françaises au XIII[e] siècle. C'est à vrai dire un Italien, un membre actif de ces grandes républiques méridionales, où le même citoyen était appelé à diriger successivement divers services, qui réclamaient en apparence des aptitudes différentes.

Un siècle plus tard, c'est la figure de l'amiral Ayton Doria, qui se détache en pleine lumière. Lui, c'est le produit des révolutions qui ensanglantaient les mêmes républiques de la péninsule. En temps de paix, ç'aurait été un armateur, lançant ses vaisseaux pour servir d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. Il est chassé de sa patrie par l'émeute : c'est un corsaire. Il exerce d'abord son génie contre ceux qui l'ont expulsé de son pays; il pille leurs convois, ruine leurs flottes; mais il se fatigue de cette lutte fratricide, et il s'engage lui et ses soldats au service du roi de France. Avec la même énergie et la même habileté, il devient un de nos plus vaillants capitaines contre l'Angleterre ; ses exploits ne se comptent plus, il fait une guerre sans merci. Quand une trêve l'oblige à se reposer quelque part, il court en d'autres endroits ; s'il faut combattre sur terre, il quitte son navire et conduit ses Génois à l'assaut;

s'il faut protéger les côtes d'un pays ami, il reprend ses croisières. Mais qu'on remarque ce trait caractéristique, qui indique que, malgré son affection pour la France, il est resté italien dans son âme : comme récompense de ses services, il se fait octroyer un monopole commercial!

C'est qu'en effet, les Italiens du moyen âge n'avaient pas pour le commerce la répugnance des nobles d'origine française. Ils menaient une existence et ils avaient des habitudes toutes particulières : chez eux point d'institutions féodales d'origine germanique, le vieux fonds romain a subsisté et se reconnaît toujours et partout.

La biographie de Louis Doria, ce noble génois du xve siècle, qui tout en conduisant les flottes du roi René d'Anjou et en l'assistant de ses conseils, dirigeait un commerce des plus compliqués, fournit encore de ce fait une preuve irrécusable. En lui, malgré tout, c'est le négociant, c'est le brasseur d'affaires qui prédomine. Expulsé lui aussi de sa patrie par les révolutions populaires, il se réfugie en Provence et dans les États pontificaux de France, c'est-à-dire en un pays qui a eu et conserve avec le sien des rapports constants, un pays qui est également romain d'origine et qui ne s'est assimilé jusqu'alors aucune des idées ou des habitudes des provinces septentrionales. Une fois bien établi, il appelle auprès de lui plusieurs de ses parents, que la populace a aussi chassés de Gênes, il se les attache par des bienfaits que sa haute situation lui rend possibles, il les fait ses héritiers.

Et les voici maintenant, eux et leurs fils, qui se refont une

patrie chez nous. Ils sont d'ailleurs si bien accueillis! Les Avignonais et les Provençaux d'alors sont si hospitaliers! A peine sont-ils depuis quelques années à Marseille, à Avignon, à Carpentras, à Tarascon, que leurs nouveaux concitoyens les investissent de leur confiance, les mettent à la tête de leurs administrations, les nomment leurs premiers consuls. Et tout cela pendant qu'eux-mêmes s'allient avec les meilleures familles de la région.

Pendant un certain temps ils continuent leurs opérations commerciales et financières; mais ils ont bien vite fait de perdre ce qui pouvait leur rester d'italien dans le sang. Leur arrivée coïncide justement avec les débuts de l'influence du nord de la France sur le midi, avec l'annexion de la Provence au royaume. Peu à peu les nobles du midi perdent de leur physionomie particulière : ils ne commercent plus, ils se contentent d'exercer les premières dignités municipales de leurs villes, et en cela encore ils gardent un caractère spécial que leur envient ceux du nord.

Dans le dernier tiers du XVIe siècle, un de ces Doria vient à la cour du roi de France. Il s'éloigne donc de plus en plus de son point de départ et va se confondre avec les seigneurs qui gravitent autour de l'astre royal. Il marie sa fille avec un seigneur foncier, lui qui n'a jamais possédé de seigneurie ; son fils même entre dans les cadres de la féodalité et achète des fiefs en Picardie : c'est toute une nouvelle destinée qui commence, c'est presque une seconde naturalisation.

Mais la féodalité était mourante ; les seigneurs fonciers quit-

taient l'un après l'autre leurs manoirs et leurs domaines pour s'enrégimenter au service du roi, soit à la cour, soit à l'armée, soit dans les grandes charges de l'État. Les descendants des Doria doivent suivre le mouvement qui emporte la noblesse : eux aussi retournent à la cour, qu'ils ont quittée momentanément pour affermir leur fortune, eux aussi rentrent dans les armées royales, eux aussi emmènent leurs compagnies sur tous les champs de bataille qu'ils arrosent de leur sang; mais eux aussi reviennent fatigués, blessés, appauvris. Après avoir fait loyalement leur devoir, ils reprennent le chemin de leur château seigneurial, pour y faire souche de serviteurs dévoués à la France et pour y fermer les yeux en paix.

Telle est l'idée générale que veulent exprimer les pages qui vont suivre, sous l'apparence d'une suite de biographies particulières. Chacune de ces notices, dont plusieurs, faute de mieux, se réduisent à bien peu de chose, n'a pas par elle-même une grande importance; mais de leur ensemble découlent plusieurs enseignements, qui seront peut-être utiles à différents égards. Point n'est besoin d'insister davantage : au lecteur d'apprécier et de juger.

*
* *

Il est incontestable que les conclusions que l'on désirerait voir tirer de ce récit, seraient absolument fausses, si tout cet ouvrage ne reposait sur des bases solides et n'était appuyé sur des documents certains.

L'auteur peut se rendre cette justice, à défaut d'autre

mérite, qu'il a cherché pendant de longues années et avec patience les pièces les plus authentiques et qu'il s'en est exclusivement servi. Il avait été encouragé dans cette voie, il doit le reconnaître, par le très regretté comte Armand Doria, à la mémoire duquel ce livre est dédié. C'est même grâce à lui que cette étude a été entreprise; c'est à lui et à son fils, le comte François Doria, digne continuateur de l'œuvre paternelle, qu'en doit revenir tout l'honneur.

Les notes abondantes, qui accompagnent le texte, apprendront le plus souvent dans quelles collections publiques ou privées et en quels endroits précis se trouvent les documents visés.

On remarquera dans la première partie que les archives municipales d'Avignon, Carpentras, Tarascon et Marseille, les archives départementales des Bouches-du-Rhône, les bibliothèques publiques d'Avignon, Aix, Arles et Carpentras, le Cabinet des titres et différents manuscrits de la Bibliothèque nationale, plusieurs fonds des Archives nationales elles-mêmes ont été particulièrement explorés. Certaines pages doivent les très nombreux documents qui ont servi à leur rédaction aux richissimes archives notariales d'Avignon, Marseille et Tarascon. On verra quelle mine précieuse sont pour l'histoire ces vieilles minutes si longtemps dédaignées, qu'on n'a pas encore l'habitude de feuilleter. Peut-être aurait-il été désirable qu'elles fussent encore mises davantage à contribution, mais il en a été fait, croyons-nous, assez d'extraits pour éclairer la physionomie des personnages qu'elles intéressent.

Pour la seconde partie ont été utilisés des documents tirés des archives départementales de la Somme et de l'Oise, du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale et surtout des archives du château de Cayeux-en-Santerre. Ce sont même ces dernières qui ont fourni la trame du récit; aussi a-t-il paru peu utile d'indiquer au bas des pages la référence des pièces authentiques qui en ont été extraites. Que le lecteur s'en tienne donc pour averti : toutes les fois que les notes n'indiquent pas où sont les documents analysés ou mentionnés, ces documents sont conservés à Cayeux, chez M. le marquis Doria.

Telles sont les principales sources manuscrites. A leur défaut, des renseignements ont été pris dans des ouvrages autant que possible de première main; ils ont d'ailleurs été contrôlés dans la mesure de nos moyens. Tout ce qui semblait le moins du monde suspect a été impitoyablement écarté; si, par hasard, il a été nécessaire d'avoir recours à un auteur dont la véracité est discutée, ce fut toujours avec les plus grandes précautions et les plus expresses réserves.

Dans cette chasse aux documents, nous avons eu la bonne fortune d'avoir d'excellents collaborateurs, auxquels nous sommes heureux d'exprimer ici notre reconnaissance. Le principal de ces collaborateurs hélas! n'est plus : c'est le comte Armand Doria. Après lui, notre confrère M. E. Laurain, archiviste départemental de la Mayenne, a droit à tous nos remerciements pour ses intelligentes recherches dans les collections publiques de Paris et d'Amiens. M. le marquis de Boisgelin nous a permis de consulter à Aix ses pré-

cieux manuscrits sur les familles provençales et ses recueils composés surtout avec les extraits des registres d'état religieux et d'insinuations. M. le comte Yon de Jonage nous a libéralement transmis tout ce qu'il possédait sur la branche des Doria de Tarascon ; M. l'abbé Requin à Avignon, M. G. de Witasse à Amiens, M. de Marin et le baron du Roure à Marseille, M. Paul de Faucher à Bollène, M. Liabastres, bibliothécaire de Carpentras, et nos confrères MM. Ch. de la Roncière, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, Léonce Lex, archiviste départemental de Saône-et-Loire, et Léon-G. Pélissier, professeur à l'Université de Montpellier, nous ont fourni de très utiles indications et des documents intéressants. Que tous veuillent bien agréer l'expression de notre vive gratitude : nous n'oublions pas ce que nous leur devons.

PREMIÈRE PARTIE

LES DORIA DE FRANCE

(XIIIe-XIXe SIÈCLE)



CHAPITRE PREMIER

LES DORIA DE GÊNES. — PERCEVAL DORIA, PODESTAT D'ARLES ET D'AVIGNON. — COMMERCE DES DORIA A MARSEILLE ET DANS LA PROVENCE AU XIII[e] SIÈCLE.

Les différents personnages du nom de Doria qui ont séjourné en France étaient tous des membres de cette grande maison, qui fournit tant de citoyens illustres à la république de Gênes. Les Fiesqui, les Grimaldi, les Spinola et les Doria formaient les quatre tribus principales de cet État, dont les membres jouissaient des prérogatives de la noblesse : nous employons de propos délibéré ce mot tribu, car chacune d'elles comptait dès le moyen âge tant de représentants qu'elles avaient eu besoin, afin de rester unies dans la mesure du possible, de posséder une organisation particulière et qu'elles étaient devenues pour ainsi dire de petits États dans la république. Ainsi les Doria, à l'époque où les plus anciens documents que nous ayons recueillis nous permettent d'établir ce fait, c'est-à-dire dès le XV[e] siècle au moins, habitaient un même quartier de Gênes ; chaque année, ils nommaient trois des leurs pour l'administration et la direction des affaires intéressant toute leur famille [1]. Cette institution, qui vraisemblablement remonte à une époque très reculée, a subsisté depuis le moyen âge jusque dans les temps modernes ;

1. Voir les actes des 5 et 24 décembre 1444, publiés par Jacopo d'Oria, *La Chiesa di San Matteo in Genova*, p. 148 et suiv. ; le testament de Louis Doria, du 13 novembre 1482, cité ci-après; un des codicilles du fameux André Doria (A. Olivieri, *Monete, medaglie e sigilli dei principi Doria*, p. 101). — Des bulles de papes étaient adressées à la famille tout entière des Doria : cf. Jacopo d'Oria, p. 164 et 172.

on la vit encore fonctionner en plein XIXe siècle [1]. Cela n'a rien qui doive nous surprendre. On relève, en effet, dans leur généalogie, forcément incomplète, dressée en 1825 par Battilana, 56 noms de Doria ayant vécu de 1200 à 1250 [2], et près de 400 (exactement 388) signalés dans la seconde moitié du XVe siècle. Il est vrai de dire qu'il y eut peu de maisons aussi nombreuses.

Nous ne discuterons pas ici quelle fut l'origine de cette tribu, comment ni quand elle s'est établie à Gênes, ni comment elle parvint à acquérir une part prépondérante dans le gouvernement de cet État et à exercer les premières charges publiques. Nous nous bornerons à rappeler, sans leur donner plus de confiance qu'elles ne méritent, les diverses traditions plus ou moins fabuleuses, qui veulent que la famille Doria descende d'un certain Hardouin, fils puîné d'un comte ou vicomte de Narbonne, ou plus simplement chevalier de ce pays, qui se serait fixé à Gênes, soit au Xe siècle soit un peu plus tard, en allant à Jérusalem ou en en revenant, et qui aurait pris pour femme une certaine Auria ou Oria, de la maison des Volta ou des Cattanei. Le nom de *de Auria*, *d'Oria*, *Doria*, proviendrait de là [3]; mais nous croirons à tout cela, quand ce sera bien authentiquement prouvé.

1. Cf. Jacopo d'Oria, *op. cit.*, p. 235 : « Nel mese di luglio del 1834, essendo presenti i signori marchesi Carlo d'Oria Dolceacqua, Nicolò d'Oria e Francesco Maria Lamba d'Oria, *governatori della loro famiglia...* »

2. La liste des membres de la famille Doria ayant assisté à la bataille de Meloria, le 6 août 1284, a été publiée par Jacopo d'Oria (*op. cit.*, p. 250), d'après un ms. conservé dans les archives des Doria de Gênes : elle comprend 250 noms ; ce qui prouve que la généalogie de Battilana est encore incomplète, malgré le développement qui lui a été donné.

3. Ms. cité ci-dessus des archives de la famille Doria de Gênes, donnant les noms des Doria, qui ont assisté à la bataille de Meloria ; — *Arbre généalogique de la famille Doria*, par Antoine Doria : Archives de M. le comte de Jonage ; — *Éloges historiques de l'illustre maison d'Oria*, par le chevalier de l'Hermitte : Bibliothèque de Carpentras, ms. 574 ; — *Généalogie de la maison Doria* : Archives de Mme Barthélemy, de Marseille ; — Giustiniani, *Histoire de Gênes*, opinion rapportée par de Maynier, *Histoire de la principale noblesse de Provence* (Aix, 1719), 1re partie, p. 113, qui, lui, croit que la maison Doria est originaire de Provence et non de Gênes ; — *Histoire de la république de Gênes* par le chevalier de Mailly, t. I, p. 14 ;

La seule chose qui soit certaine, c'est l'existence, dès les premières années du XII[e] siècle, d'un Martin et d'un Genualdo, *de filiis Auriae*, qui assistèrent comme témoins à une sentence rendue en 1110 par les consuls de Gênes dans une cause intéressant l'église de Notre-Dame des Vignes[1]. Le même Martin fonda, en 1125, l'église Saint-Mathieu, qui devint la paroisse de sa famille, *parrochia gentilizia di questa famiglia*[2], pendant qu'un de ses parents, du nom d'Ansaldo, était nommé consul de la commune en l'année 1134[3] et devenait chargé à ce titre « du pouvoir exécutif, du maintien de la police, de l'exécution des ordonnances criminelles, de la correspondance avec les puissances étrangères, du commandement des forces de terre ou de mer et même des expéditions lointaines[4]. » Le même Ansaldo fut

— La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, *verbo* Doria, t. VI, col. 951, etc. — Agostino Olivieri, *Monete ... dei principi Doria*. — Cette tradition, que les Doria descendent des comtes de Narbonne, avait déjà cours au XVI[e] siècle, comme on le voit par une requête de Dominique Doria, fils de feu Nicolas, et d'Octavien Doria, fils de feu Jean-Jacques, présentée le 23 juin 1569, par laquelle ils demandent à être reconnus de l'illustre famille Doria, dont l'origine, disent-ils, remonte à Hardouin, des comtes de Narbonne (Archives de Cayeux. Ces mêmes archives contiennent des tables généalogiques, dressées au XVI[e] siècle, et commençant par Hardouin). La tradition était donc parfaitement admise dès cette époque, aussi ne devons-nous pas nous étonner de la qualification prise dans son testament, le 5 décembre 1754, par Jean-Baptiste Doria, « des comtes de Narbonne ». (Testament insinué au greffe de la sénéchaussée de Marseille, le 13 septembre 1762 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B, Insinuations de Marseille, 1754-1771, fol. 75). — Adam de Montaldo qui écrivait vers 1480 son *De laudibus familiae de Auria* met aussi à l'origine de cette maison le mariage d'un chevalier de la ville de Narbonne avec Auria (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXI, col. 1178). — On montre à Gênes un tableau de l'école vénitienne qui représente la scène du mariage d'Hardouin, et les ciceroni ne manquent pas, en le signalant, de raconter cette légende : cf. A. Jal, *De Paris à Naples* (Paris, 1836), t. I, p. 339.

1. N. Battilana, *Genealogie delle famiglie nobili di Genova*, t. I, préface à la généalogie de la maison Doria.

2. Jacopo d'Oria, *La chiesa di San Matteo in Genova*, p. 6, 121 et 186.

3. Caffaro, *Annales Genuenses*, publiées par Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. VI, col. 259.

4. Sismondi, *Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, t. I, p. 341.

encore élevé à cette dignité, en 1147 et 1160, après avoir été, en 1140, un des quatre consuls des plaidoyers, c'est-à-dire un des juges suprêmes de la république [1]. Remarquons qu'il était encore à la tête d'un groupe de banquiers auxquels l'État vendit, pour quinze ans et moyennant 1.300 génovines payées comptant, les gabelles sur les poids et mesures et sur la frappe de la monnaie, plus l'exploitation de plusieurs autres impôts sur l'aunage, l'importation et l'exportation du minerai de fer, etc. [2]. On le trouve donc à l'origine du système financier qui fut consacré à Gênes et donna plus tard naissance à la fameuse banque de Saint-Georges. C'est de lui, que les différents auteurs, à tort ou à raison, font descendre toute la suite des Doria [3].

A-t-on jamais réussi à dresser une liste à peu près complète des membres de cette famille? On l'a bien essayé, à ne citer que le génois Natale Battilana, qui n'a pas consacré moins de 84 pages in-folio à la seule nomenclature des personnes qui ont porté le nom de Doria. Malheureusement il n'a donné aucune preuve, et ses tables généalogiques ne sont qu'une longue et sèche nomenclature sans grand intérêt, dans laquelle on peut encore signaler bien des lacunes. A l'heure actuelle, même avec tous les moyens d'informations dont dispose la science historique, cette généalogie paraît à peu près impossible à établir d'une façon satisfaisante. Il y eut tant d'individus qui ont porté le même nom à la même époque, cette famille a compté de bonne heure tant de membres, qu'il est extrêmement difficile de les distinguer nettement les uns des autres et d'établir leurs rapports de parenté. De plus, pendant que les uns montaient au pouvoir et

1. Caffaro, *op. et loc. cit.*, col. 260, 262 et 275.

2. Cf. F. Molard, *Essai sur l'origine et l'organisation de la banque de Saint-Georges*, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. VI (1880), p. 31.

3. Cf. tous les auteurs précédemment cités et Petro Bizaro Sentinati, *Senatus populique Genuensis rerum domi forisque gestarum historiae atque annales* (Anvers, 1589), p. 9.

commandaient les armées de terre et de mer des Génois contre les Pisans et les Vénitiens, d'autres restaient dans l'obscurité la plus complète, même dans une condition plus que modeste, et échapperont perpétuellement aux investigations des historiens. C'est ainsi qu'au xv[e] siècle, Louis Doria, le conseiller du roi René, crut devoir laisser par testament une somme d'argent dont il affecta les revenus à l'achat de pain à distribuer aux membres pauvres de sa tribu[1].

Toutes ou presque toutes les personnes de cette maison, comme du reste les nobles de l'Italie et des provinces méridionales de la France, de quelque origine qu'ils fussent, se livraient au commerce. Il en résultait que ceux qui avaient été, pendant un temps plus ou moins long, dans une pauvreté relative, arrivaient par ce moyen à pouvoir s'intéresser aux affaires publiques et à sortir de l'obscurité où avaient vécu leurs aïeux. Mais une autre conséquence était la dispersion des membres de la famille, qui étaient attirés dans telle ou telle province pour l'agrandissement de leur champ d'opérations, la surveillance de leurs affaires et la facilité de leurs transactions. Ainsi, les Doria voyageaient un peu partout dans le monde et avaient des comptoirs dans un assez grand nombre de villes même très éloignées de Gênes et de la Méditerranée[2] : nouvelle difficulté pour écrire leur histoire. La plupart d'entre eux retournaient bien à Gênes, auprès de leurs parents et alliés qui avaient continué de vivre dans cette ville ; mais il advenait aussi que d'autres se fixassent en pays étrangers, où ils établissaient leur foyer.

Une troisième cause grave d'ignorance sur leur sort provient de ce que leur patrie, où ils jouèrent un rôle des plus considérables, fut bouleversée fréquemment par des troubles et des révolutions. Guelfes et Gibelins se disputaient constamment le pouvoir : les premiers venaient-ils à l'emporter, les Doria, pour

1. Voir ci-après chapitre III de cette partie.
2. Il y en eut même d'établis à Londres ; en 1380 et 1383 vivait et commerçait dans cette ville Cosme Doria avec quelques-uns de ses compatriotes (Cf. Rymer, *Foedera*, t. III, part. III, p. 92 et 147).

la plupart Gibelins et dévoués au parti de l'Empire, devaient prendre le chemin de l'exil et attendre une occasion propice de rentrer. En 1317 et 1339, des soulèvements plus violents que les précédents les dispersèrent plus complètement et pour plus longtemps : ce qui n'empêcha pas de nouvelles proscriptions au xv[e] siècle.

Tout cela, la suite de ce récit le démontrera mieux : toutefois il était nécessaire, à plusieurs points de vue, de faire dès le début ces considérations générales.

Notre intention d'ailleurs n'est pas de raconter ici tous les faits et gestes des Doria, notre but est surtout de retracer les destinées de ceux qui se sont établis définitivement et sans esprit de retour en France, après avoir souligné les rapports de leurs ascendants ou parents avec notre pays. Cet établissement eut lieu dans le Midi, au xv[e] siècle, d'abord à Marseille et Avignon.

∴

Le choix de ces deux dernières résidences par des marchands génois n'a rien qui surprenne, étant données les relations étroites, qui ont toujours existé, mais surtout au moyen âge, entre les villes de Gênes, Pise, Florence, etc., et toute la Provence. Il y a mieux encore : les Doria ne se fixèrent à Marseille et à Avignon, qu'après avoir fréquenté pendant plus de deux siècles ces deux centres de commerce, les plus importants du Sud-Est de la France. L'un d'eux même avait tenu un très grand rôle politique en Provence dans le cours du xiii[e] siècle, et avait laissé de glorieux souvenirs : c'est le fameux Perceval Doria, le premier de son nom que l'on ait jusqu'ici rencontré dans les pays aujourd'hui français [1]. Il y vint du reste dans des circonstances particulières qui méritent d'être rapportées.

1. Pourtant de Maynier (*op. cit.*), après avoir prétendu, bien à tort, que la famille Doria est originaire de Provence et non de Gênes, a écrit cette phrase : « On voit le nom des Doria en Provence dans le xii[e] siècle et dans

La communauté de la ville d'Arles, érigée en république, avait d'abord mis à sa tête un gouvernement de douze consuls, auxquels on avait donné les pouvoirs les plus étendus. Seulement, leur nomination se faisant par élection, des partis se formèrent dans la cité et des compétitions très vives pour le pouvoir se donnèrent carrière; les consuls eux-mêmes ne parvenaient pas toujours à s'entendre entre eux. Il en résulta, dans les premières années du XIIIe siècle, une telle anarchie que les Arlésiens, fatigués de cet état de choses, résolurent de mettre un terme aux dissensions et rivalités, et imaginèrent, à l'imitation des républiques italiennes, de Gênes en particulier, de créer pour un temps une magistrature qui serait exercée par un seul homme; de cette charge seraient non seulement exclus les citoyens de la ville, mais encore tous ceux qui y avaient des parents ou des alliés, et ceux qui y possédaient quelque bien. Ce magistrat fut le podestat, dont la nomination avait lieu chaque année, le mardi de Pâques. On envoyait pour cela une délégation d'habitants de la cité, principalement en Italie, où florissait ce système; elle avait la faculté de choisir pour podestat n'importe quel personnage, pourvu qu'il fût de la religion catholique et que sa « réputation avantageuse fît espérer une heureuse administration ». Avait-elle jeté les yeux sur celui qui lui convenait, elle traitait avec lui de ses appointements et lui exposait en détail ce qu'on attendait de lui [1]. La première personne, que les Arlésiens désignèrent ainsi pour exercer ces délicates fonctions, fut Isnard d'Entrevènes, qui, dès le 17 août 1220 au moins, possédait à lui

les suivans qualifiez chevaliers; ils sont signez dans les actes authentiques des comtes de Provence, dans ceux des vicomtes de Marseille et dans les chartres de l'evèché de cette ville ». Le malheur est que cet historien a omis de citer ces actes authentiques : il est probable que pour ceux des comtes de Provence, il a eu seulement en vue ceux que nous indiquerons pour Perceval Doria. Une chose qui démontre bien qu'il s'est lourdement trompé sur l'origine des Doria, c'est que dans tous les documents où on les rencontre, à quelque date que ce soit, ils sont qualifiés de *Januenses*.

1. Anibert, *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles*, t. III, p. 9.

seul tous les pouvoirs qu'avaient eus autrefois les douze consuls. Or, cette institution, qui fut en vigueur jusqu'en 1250, fut la cause de la venue de Perceval Doria en Provence.

Quel était donc ce Perceval et quels titres avait-il pour attirer l'attention des délégués de la ville d'Arles et mériter leurs suffrages pour la podestarie? C'est ici que les difficultés commencent, car dans la famille Doria, au XIIIe siècle, il y eut plus d'un Perceval. Déjà O. Schultz, l'historien des troubadours italiens, après Spotorno [1], en avait distingué trois [2] : le premier, du parti gibelin, aurait combattu pour Manfred ; le second, attaché à la papauté en qualité de guelfe, aurait rimé en langue provençale et peut-être en langue italienne, et aurait suivi la fortune de Charles d'Anjou ; enfin le troisième, fils de Gavino Doria, se rencontrerait dès le 23 décembre 1287 [3]. Peu convaincu par le raisonnement de Schultz, M. Francesco Torraca est revenu récemment sur cette question [4]; il reconnaît qu'il y eut quatre Perceval, il fixe en quelque sorte l'itinéraire du gibelin, mais il omet de faire la même chose pour les trois autres. Pour nous, si nous interrogeons les tables généalogiques de Battilana, nous n'y trouverons pas moins de sept personnages ayant porté ce nom dans le cours du même siècle : un premier, arrière-petit-fils d'Ansaldo, le consul de 1134, et fils de Montanaro, est signalé aux années 1235, 1251, 1269 et 1275; il eut parmi ses descendants à la troisième génération un autre Perceval, connu dès 1291. Un troisième, fils de Guillaume, est marqué avec la date de 1253; un quatrième, fils d'Emmanuel et d'Alda Vento, vivait vers le milieu du XIIIe siècle et avait pour arrière-neveu un de ses homonymes (1297) ; le sixième fut le fils de Gavino déjà reconnu par Schultz en 1287 et que Battilana place aux années 1289 et 1309 ; enfin

1. *Storia litteraria della Liguria*, t. I, p. 269.
2. *Die Lebensverhältnisse der italienischen Trobadors* (article publié dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. VII, 1883, p. 177-235), p. 221.
3. *Monumenta historiae patriae*, p. X, t. 411.
4. *La Scuola poetica Siciliana* (article publié dans la *Nuova antologia*, 3e série, t. 54, 1894, p. 235-250 et 458-476), p. 459.

le septième fut le fils de Michel, qui existait à la date de 1271. Mais nous devons nous rappeler qu'il ne faut accepter cette nomenclature que sous bénéfice d'inventaire. Toute la difficulté subsiste donc. A qui, par exemple, faut-il attribuer le consulat de la commune, qu'en l'an 1216 les Génois confièrent à un Perceval Doria, en même temps qu'à Philippe Embriaco, Raymond de Volta, Simon de Burgaro, Guillaume Spinola et Lanfranc de Turcha [1] ? Il semble bien que c'est au premier d'entre eux, au fils de Montanaro, qui paraît avoir été l'aîné de tous, mais encore cela n'est-il pas prouvé.

Cependant, au milieu de cet imbroglio, il y a bien des raisons de croire que les Arlésiens choisirent pour leur premier magistrat celui qui, en 1228, avait déjà été appelé à Asti, pour commander en cette ville avec le titre de podestat, et qui s'était abouché avec Guifroy de Padoue, podestat de Gênes, et Boniface, marquis de Montferrat, afin d'arrêter des mesures d'ensemble pour poursuivre avec vigueur les habitants guelfes d'Alexandrie, coupables d'agression contre les alliés des Génois [2]. Si cette hypothèse est exacte, ils auraient donc eu recours au gibelin, dont les principaux exploits ont été connus par Schultz et Torraca. Rien de surprenant à cela : les habitants d'Arles, comme du reste leurs voisins d'Avignon, tenaient autant que possible, dans les situations critiques dans lesquelles ils se trouvèrent plus d'une fois, à s'appuyer sur le parti de l'empereur des Romains, pour obtenir un plus grand nombre de privilèges, et résister plus efficacement à leurs adversaires, en particulier à leur archevêque.

Ils auraient donc fait acte d'habiles politiques les délégués arlésiens, quand dans les premiers mois de l'année 1231, ils vinrent offrir au gibelin Perceval Doria la podestarie de leur ville : les circonstances d'ailleurs étaient « épineuses » [3] et prou-

1. Continuation par Ogerius Panis des *Annales Genuenses* de Caffaro : Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. VI, col. 409.

2. Continuation par Bartholomaeus Scriba des mêmes *Annales* : *Ibidem*, col. 455.

3. Le mot est d'Anibert, l'historien d'Arles. — Sur la podestarie de Perceval, cf. encore Pertz, *Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VII, p. 210.

vaient en même temps qu'on avait en grande estime la personne du nouveau magistrat. C'était au milieu de la guerre soutenue par Raymond-Bérenger V, comte de Provence, contre Raymond VII, comte de Toulouse, les Marseillais, les Tarasconais, Hugues des Baux et leurs alliés. Les Arlésiens, placés entre les camps ennemis, étaient plutôt disposés à soutenir le comte de Provence, mais à l'instigation sans doute de Perceval Doria, ils se tinrent sur une prudente réserve et parurent disposés à jouer le rôle de médiateurs. On le vit bien, quand Hugues des Baux fut fait prisonnier : le podestat et les syndics d'Arles s'entremirent auprès du comte de Provence afin d'obtenir sa libération, et fournirent un cautionnement de mille marcs d'argent (14 juillet 1231 [1]). Tel est l'acte le plus important de l'administration de Perceval en Arles [2] ; il était le fait d'un homme qui cherchait à ramener la paix et la conciliation [3]. Ses fonctions l'obligeaient, du reste, à agir dans cet esprit, et s'il avait été choisi pour les exercer, c'était pour apaiser toutes les difficultés : en voici encore un exemple. Le 28 mars 1232, il reçut des parties adverses plein pouvoir pour trancher les différends existant entre la communauté d'Arles, d'une part, Bertrand et Raymond Porcellet et consorts, d'autre part, au sujet des péages perçus sur la rivière du Rhône, en Camargue et dans la Crau, pour le pain, le vin, le blé, l'huile, etc. [4].

Il faut bien qu'il ait montré de réelles qualités puisque, à peine eut-il atteint le terme de sa magistrature, il fut appelé par la république d'Avignon pour être également podestat de cette

1. Dr Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, n° 243.

2. Le ms. 2754 de la Bibliothèque d'Avignon (fol. 102) signale un acte du 28 mars 1232, où comparaissent Hugues des Baux, seigneur de Trinquetaille; Perceval Doria, podestat d'Arles; Ardoin, son vicaire, et Hugues Materon, syndic de la communauté d'Arles.

3. C'est aussi l'opinion de M. Paul Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, p. 131.

4. Bibliothèque de Carpentras, ms. Peiresc, 68, t. II, fol. 276; copie authentique du 1er septembre 1610, d'après le fol. 200 du registre *Autenticum* du chapitre de l'église d'Arles.

ville : Avignon, depuis la fin de l'année 1225, avait en effet adopté la forme de gouvernement usitée à Arles et Marseille, et avait choisi pour premier podestat un génois Spino de Surexina [1]. Mais les premiers temps de cette organisation furent troublés par de violentes agitations, et tantôt l'on était revenu à l'ancien système des consuls [2], tantôt l'on avait placé un seul magistrat à la tête de la république. Perceval Doria fut nommé en 1232, quelques jours après la date réglementaire des élections qui auraient dû se faire le 4 avril, dimanche des Rameaux, et succéda à des consuls Isnard Augier, Guillaume Pierre, etc., encore en exercice à la date du 5 avril [3]. Peut-être attendit-on qu'il fût libéré de ses obligations envers les citoyens d'Arles, puisque ses fonctions devaient durer dans cette dernière ville jusqu'au mardi de Pâques (13 avril). Quoi qu'il en soit, les Avignonais furent si satisfaits de leur choix que, lorsque le moment fut venu de procéder à une nouvelle élection (27 mars 1233), ils continuèrent Perceval Doria dans sa charge, pour une seconde période d'une année [4]. C'est certainement le podestat dont le

1. Pourtant en Avignon, on pouvait choisir une personne de la ville pour podestat. — Voir dans F. Achard, *La municipalité et la république d'Avignon aux XIIe et XIIIe siècles*, p. 60, la forme de l'élection de ce magistrat.

2. D'après les listes des consuls et podestats de la ville d'Avignon, les plus sérieusement dressées (elles sont encore très fautives), il y aurait eu des consuls en 1228 et 1229. Cf. P. Achard, *Annuaire de Vaucluse*, année 1860, p. 172.

3. Cartulaire de Perceval Doria, cité ci-après fol. 5.

4. En établissant ainsi la chronologie des podestaries de Perceval Doria, nous allons à l'encontre de tous les auteurs qui, après le fantaisiste Fantoni (*Istoria della città d'Avignone*, t. II, p. 94), ont dressé la liste des consuls et podestats d'Avignon, et ont indiqué comme podestats, en 1231, Guillaume de Soz et Pierre de Aqua ; en 1232, Bertrand Aldégier ; en 1233, Guillaume d'Auccezune. Mais les documents cités ci-après ne laissent absolument aucun doute sur les faits que nous avançons ; nous y joindrons encore la preuve tirée d'actes datés du 30 septembre 1233 et du 1er avril 1234 et donnés par le cartulaire de Perceval Doria (fol. 13 et 13 v°) : ils indiquent tous ce personnage comme podestat. Seul Massilian (Lettre au marquis de Cambis-Velleron, insérée p. 730 du *Catalogue raisonné des principaux manuscrits* du cabinet de ce dernier) a connu une partie de ces chartes qui rectifient les listes courantes des consuls et podestats. L'abbé

nom est resté le plus connu, nous allions dire le plus populaire, et cela tient à ce fait qu'il donna l'ordre de transcrire dans un cartulaire [1] les chartes et documents concernant les droits de la ville, sans doute mis en litige pendant le temps de son administration. Il le fit commencer en 1232 et continuer jusqu'à la fin de son exercice; au mois d'avril 1233 notamment, le notaire Bertrand de Ponte y écrivit, sur son ordre, l'inventaire des biens et des titres de la commune [2].

Mais bien qu'il eût quitté Arles pour une autre ville, Perceval ne se désintéressait pas de la lutte entre les comtes de Toulouse et de Provence, dans laquelle il était déjà intervenu comme pacificateur. C'est ainsi qu'il assista en Avignon, le 29 mars 1233, à la promesse faite par Guillaume, comte de Forcalquier, d'obéir aux ordres de l'empereur Frédéric II, dans la guerre qu'il soutenait contre Raymond-Bérenger V [3]; que l'accord entre le même Raymond-Bérenger et Caille de Gurzan, envoyé de l'empereur, au sujet de la délivrance d'Hugues des Baux et de son fils Gilbert, eut lieu en sa présence, dans le palais comtal d'Aix, le 14 mai 1233 [4]; que, quatre jours après, il fut témoin à Marseille de l'ordonnance du commissaire de Frédéric II enjoignant aux habitants de cette ville de lui remettre des otages pour la paix à conclure entre eux, les comtes de Toulouse, de Provence et de Forcalquier, les seigneurs des Baux et les villes d'Arles et de Tarascon [5]. La trêve entre les belligérants fut conclue le 18 septembre 1233, et ce qui prouve le rôle important joué dans toutes ces négociations par Perceval Doria, est la stipulation par

de Sade a accepté ses conclusions pour les années 1232 et 1233 (Papon, *Histoire générale de Provence*, t. III, p. 536), mais il s'est trompé en affirmant que Perceval avait déjà été podestat d'Avignon en 1223.

1. C'est aujourd'hui le ms. 2833 de la Bibliothèque d'Avignon. Il en a été fait plusieurs copies depuis le XIIIe siècle.

2. Fol. 18 v°. Ce cartulaire a même reçu une charte du successeur de Perceval, Henri de Spragno, datée du 4 juin 1234 : fol. 15 v°.

3. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. II, preuves, p. LXVII.

4. Dr Barthélemy, *op. cit.*, n° 248.

5. *Idem, ibidem*, n° 249.

laquelle Raymond VII, comte de Toulouse, et Raymond-Bérenger V, comte de Provence, s'obligèrent, par ordre de l'empereur, à obéir à ses prescriptions [1]. Ce témoignage de reconnaissance de ses qualités politiques était précieux : il prouve encore que c'est bien le gibelin, le partisan dévoué de l'empereur des Romains, que les républiques d'Arles et d'Avignon avaient mis à leur tête.

Il quitta la podestarie d'Avignon le jour des Rameaux de l'année 1234. Selon différents auteurs d'autorité très respectable [2], il aurait été rappelé, en 1237, aux mêmes fonctions; mais nous devons avouer que nous n'en avons pas la preuve authentique. Au contraire, Massilian, dans ses notes manuscrites [3], indique à la date du 7 des calendes de novembre, soit au 26 octobre, un autre podestat, Taurellus de Strata, ce qui nous met fort en suspicion contre cette troisième année de magistrature de Perceval Doria en la république d'Avignon. Il est vrai que, pour éviter cette contradiction, l'abbé de Sade l'a reportée à 1238, mais sans citer le document sur lequel il a dû s'appuyer [4]. Il faut reconnaître qu'on ne sait pas ce que devint notre personnage depuis 1234 jusqu'en l'année 1241, où le gibelin Perceval Doria dut s'exiler de Gênes, pour avoir conspiré en faveur de l'empereur [5]. Cela lui valut d'être de nouveau podestat des villes de Parme et de Pavie en 1243, et l'obligea à se jeter à corps perdu dans le

1. Dr Barthélemy, *op. cit.*, n° 11 du supplément.

2. Nous ne parlons pas de Fantoni, qui a bien lui aussi commis l'erreur, mais du marquis de Cambis-Velleron (p. 46 du *Catalogue raisonné des principaux manuscrits* de son cabinet) et de MM. P. et F. Achard (*op. cit.*).

3. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2388, fol. 9. — Massilian était, au siècle dernier, prévôt de l'église collégiale de Saint-Didier d'Avignon. Il s'était passionné pour les recherches historiques, avait fouillé tous les fonds d'archives, alors à peu près complets, des communautés civiles et religieuses, et avait ramassé une grande quantité de notes, d'autant plus précieuses qu'elles ont été prises sur des documents aujourd'hui perdus.

4. Papon, *op. cit.*, t. III, p. 537.

5. Pour la suite des événements accomplis par le gibelin Perceval nous nous inspirons du texte de Francesco Torraca, qui paraît avoir bien élucidé la vie de ce personnage; on doit cependant regretter qu'il n'ait cité absolument aucune source.

parti opposé au pape et aux Guelfes. Aussi Alexandre IV le comprit-il, en 1255, dans l'excommunication qu'il lança contre les familiers de Manfred. En retour des rigueurs ecclésiastiques, celui-ci lui fit don d'une partie de la baronnie de Fasanella, puis le nomma, dans le courant d'octobre 1258, son vicaire général dans la Marche d'Ancône, le duché de Spolète et la Romagne, fonctions qu'il exerça pendant quinze ou dix-huit mois environ [1]. L'évènement le plus important auquel il fut mêlé à cette époque, fut la ruine et la destruction de la ville de Camerino, fait qui lui valut de nouvelles censures de la papauté. Il semble ensuite être retourné à Gênes, où, rentré en grâce auprès de ses concitoyens, il aurait, selon Torraca [2], obtenu de la commune, le 6 avril 1262, un secours de deux mille lires pour recouvrer les terres qui lui avaient appartenu dans la Sardaigne [3]. Il ne put mettre ses projets à exécution : Charles d'Anjou, appelé par le pape, se préparait à passer en Italie et à conquérir contre Manfred le royaume de Sicile. Perceval Doria partit donc guerroyer pour le compte de Manfred, mais dans l'été de 1264, en combattant près de Rieti contre l'armée du pape Urbain IV, il se noya dans la rivière de la Negra.

Tels sont à peu près les actes que nous attribuerions volontiers au gibelin Perceval Doria, au podestat d'Arles et d'Avignon, à celui qui aurait été, selon le généalogiste Battilana et selon Antoine Doria [4], l'aïeul de tous les personnages de son nom qui furent plus tard établis en Provence. Jusqu'à Schultz cependant, on lui avait prêté bien d'autres exploits; mieux encore, son nom avait été soigneusement relevé par les historiens des anciens troubadours, qui lui avaient reconnu une certaine habileté dans l'emploi de la langue provençale, alors dans tout l'éclat

1. Cf. encore Schirrmacher, *Die letzten Hohenstaufen*, p. 202, 236 et 237.

2. Le fait serait exact, s'il est vrai, comme l'affirme Torraca, que Manfred promit à notre Perceval Doria une aide de cent cavaliers et de deux ou trois cents fantassins.

3. Cf. encore *Monumenta historiae patriae*, t. X, p. 380.

4. Arbre généalogique des Doria de Provence, conservé avec partie des archives Doria chez M. le comte de Jonage.

de sa poésie [1]. D'après Nostradamus [2], « il estoit philosophe et bon poëte en nostre langue provensalle, en laquelle il a escript plusieurs chants et un beau syrventez de la guerre qui estoit entre Charles [d'Anjou] et Menfroy, et de ce que ledit Menfroy, injuste occupateur de la Sicille contre le gré de l'Eglise romaine, fut si honteusement vaincu par ledit Charles a Benevent, duquel temps il fleurissoit et en feist un traicté intitulé : *La guerra de Carle, rey de Naples, et del tyran Manfred*, et un autre intitulé : *La fina folia d'amours*, en rithme provensale, se treuvent plusieurs belles tensons ou disputes d'amour, ausquels ledit Doria et Laufranc Sigalle, autre poëte provensal, sont interloquuteurs, ensemble plusieurs syrventez contre la cruauté des tyrans [3]. » A priori, ces lignes peuvent-elles raisonnablement s'appliquer à l'ancien podestat d'Avignon, au gibelin qui se montra si chaud défenseur de l'empereur et de Manfred [4]? On ne le croit plus, car l'impossibilité en a été victorieusement démontrée. Elles concerneraient bien plutôt cet autre Perceval Doria, en qui Schultz verrait volontiers l'ambassadeur envoyé au pape par la république de Gênes, en 1258 et 1275 [5], et qui accompagna Charles d'Anjou dans son expédition du sud de l'Italie, avec l'archevêque d'Aix, les évêques de Fréjus et d'Avignon, Bertrand, Raymond et Barral des Baux, Elzéar de Sabran, seigneur

1. Voir les références indiquées dans l'article que Barjavel (*Dictionnaire biographique... du département de Vaucluse*, t. I, p. 438) a consacré à Perceval Doria.

2. *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* (Lyon, 1575), p. 130.

3. Ce Perceval Doria ne fut pas le seul poète provençal de sa famille. On a conservé également le nom de Simon Doria, dont on connait plusieurs tensons : cf. principalement O. Schultz, *Die Lebensverhältnisse der italienischen Trobadors* (*loc. cit.*), p. 220. — Battilana et Antoine Doria indiquent ce Simon comme fils du gibelin Perceval et l'ancêtre des Doria de Provence : rien n'est moins prouvé.

4. Il y aurait encore difficulté pour les dates : on sait d'une façon positive que le gibelin Perceval mourut en 1264, or la bataille de Bénévent n'eut lieu qu'en 1266.

5. Cf. Canale, *Storia de' Genovesi*, t. II, p. 187 ; t. IV, p. 542.

d'Uzès, Guillaume de Cadenet, Foulques de Pontevès, Boniface de Castellane et d'autres seigneurs de la Provence [1]. Peut-être ce guelfe est-il encore le même personnage, à moins que ce ne soit un troisième Perceval [2], dont la vaillance l'aurait fait admettre au nombre des cent chevaliers, que Charles d'Anjou désigna, pour se mesurer dans le fameux duel de Bordeaux, le 15 mai 1283, avec les champions du roi d'Aragon, Pierre III [3]. Tels sont les renseignements les moins incertains que l'on puisse donner sur la vie des Perceval Doria qui intéressent ici.

Le fils de l'un d'eux, très probablement de l'ancien podestat d'Arles et d'Avignon, Daniel [4], se trouvait à Marseille en 1248, et les notules du notaire Giraud Almaric [5], conservées pour quelques mois de cette année, le signalent fréquemment comme traitant des affaires commerciales et se préoccupant du chargement du *Saint-Gilles*, en partance pour la Sicile [6]. Il était même associé, jusqu'à la date du 31 mars, avec Guillaume de Pessaño,

1. Gaufridi, *Histoire de Provence*, p. 151 ; P. d'Hozier, *Tables contenant les noms des provençaux illustres*, p. 158. — Cf. encore Ruffi, *Histoire des comtes de Provence*, p. 161, qui déclare que Perceval était compagnon d'armes de Charles d'Anjou, en 1265. Schultz fait cependant remarquer qu'il est peu vraisemblable que ces deux personnages fussent ensemble de 1260 à 1272, car pas une fois le nom de Perceval n'est signalé dans les nombreux documents publiés par Minieri Riccio.

2. Selon Nostradamus (*op. cit.*), et Moreri (*Dictionnaire*, t. III, p. 278), dont le témoignage ici est de peu de poids, le poète provençal, qui d'après eux est l'ancien podestat d'Arles et d'Avignon, serait mort en 1276.

3. Gaufridi, *op. cit.*, p. 180. — Un Simon Doria aurait encore combattu pour le même parti. D'après P. d'Hozier (*Tables*, p. 161), un personnage de ce nom accompagna en Espagne les fils de Charles II le Boiteux, roi de Sicile, avec une soixantaine de chevaliers provençaux, pour être « ostagez », lors de la délivrance de ce prince en 1288.

4. Ce n'est certainement pas ce Daniel Doria, qui fut consul de la commune à Gênes en 1209 (Ogerii Panis, continuatoris Caffari, *Annales Genuenses*, publiées par Muratori, *loc. cit.*, col. 397), et occupa d'autres fonctions municipales en 1230 dans la même ville (*Idem, ibidem*, col. 459).

5. Publiées par L. Blancard, *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, t. I et II.

6. 16 mars 1248, t. I, p. 269, n° 17 ; — 23 mars, t. I, p. 312, n° 115 ; — 24 mars, t. I, p. 322, n° 138 ; — 31 mars, t. I, p. 395 et 396, n°s 321, 322 et 323 ; — 8 avril, t. II, p. 25, 27 et 28, n°s 408, 412 et 413.

et il entretenait des relations avec des négociants de Sienne, de Messine, de Gênes et de Plaisance [1]. Peut-être retourna-t-il plus tard à Gênes, où l'on trouve un conseiller de la commune portant son nom, dans des actes passés le 1er décembre 1268 [2].

A Marseille, il ne s'était pas trouvé isolé : les notules du même notaire ont en effet transmis le souvenir d'Oberto et de Pierre Doria, qui s'occupaient du trafic des marchandises envoyées aux foires de Champagne (23 mars et 12 mai 1248 [3]). Eux aussi durent très vraisemblablement reprendre le chemin de leur pays natal : les traités que passèrent avec les armateurs de Gênes les envoyés de Louis IX nous apprennent que la cour du podestat se tenait dans le palais des héritiers d'un Oberto [4] alors défunt (26 novembre et 1er décembre 1268 [5]), et qu'un Pierre Doria, qui assista du reste comme témoin à d'autres actes [6], loua, avec ses deux associés, Jacques Lercari et Oberto Cicada, le navire *Paradisus* au roi de France pour la croisade en Tunisie (27 novembre 1268) [7].

Il serait beaucoup trop long pour le sujet que nous avons entrepris, et d'un intérêt trop secondaire, de raconter dans

1. Sur les affaires commerciales traitées alors dans la ville de Marseille, cf. l'excellent travail de M. J. Marchand, *Le commerce de Marseille avec le Levant pendant les croisades*, principalement le § III : Les échanges; exportations et importations.

2. *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale* (collection des Documents inédits sur l'histoire de France), t. I, *Pacta naulorum des années 1246, 1268 et 1270*, recueillis, publiés et annotés par M. A. Jal, p. 538 et 541.

3. Blancard, *op. cit.*, t. I, p. 303, n° 101 ; t. II, p. 154, n° 698.

4. Nous ne prétendons pas identifier cet Oberto avec celui qui se trouvait à Marseille en 1248, comme le Pierre nommé ci-après avec le compagnon d'Oberto à Marseille ; nous nous bornons à faire de simples rapprochements.

5. *Documents historiques inédits*, t. I, *Pacta naulorum*... recueillis... par M. A. Jal, p. 522 et 538.

6. 4 avril 1269 : *Idem*, *ibidem*, p. 565 ; — 29 mai 1269 : p. 594 ; — 30 mai 1269 : p. 598.

7. *Idem*, *ibidem*, p. 527 (la description du navire y est faite d'une façon très complète). Cf. encore les actes des 13 décembre 1268 (p. 549) et 5 février 1269 (p. 545).

tous leurs détails les rapports que les membres de la famille Doria, eurent avec la France et les rois très chrétiens surtout depuis saint Louis [1]. Cependant il est de rigueur de signaler ici ceux qui sont venus en notre pays pendant la guerre de Cent ans et de marquer les services qu'ils ont rendus en combattant les Anglais dans nos armées.

1. Les commissaires que ce roi envoya à Gênes eurent à faire avec plusieurs personnes du nom de Doria, dont quelques noms ont déjà été cités ; on peut ajouter principalement celui de Henri Doria, qui s'engagea, avec son compatriote Jean de Momardino, à construire pour le compte de Louis IX un salandrin qui servirait au transport des croisés (4 avril 1269) : *Idem, ibidem*, p. 361. Il donna pour cautions ses parents Nicolas, fils de feu Manuel Doria, Simon Doria et Obertino, fils de Pierre Doria. Un autre Pierre Doria était témoin de l'acte.

CHAPITRE II

Les Doria au service du roi de France pendant la guerre de Cent ans : biographie de l'amiral Ayton Doria.

Le plus célèbre des Doria qui vinrent guerroyer en France est assurément Ayton, appelé par quelques auteurs tantôt Antoine, tantôt Othon. Fils d'Emmanuel ou Cattaneo, petit-fils de Nicolas Doria et coseigneur d'Oneglia [1], il serait lui-même (ce qui n'est pas très certain) un des ascendants directs du fameux André Doria, l'amiral des flottes de François Ier, puis de Charles-Quint [2].

Ses premiers exploits, dont les chroniques ont conservé le souvenir, eurent lieu à l'occasion des guerres intestines qui armaient à Gênes Guelfes contre Gibelins. En 1317, la tribu des Doria avait eu le dessous et avait été obligée de s'exiler ; mais l'anarchie était telle, qu'elle ne craignit pas de porter les armes contre sa patrie ou plutôt contre les Guelfes qui l'en avaient expulsée. Les Gibelins soulevèrent le Ponent, s'emparèrent de Savone et d'Albenga [3], et mirent devant Gênes un siège qui dura plus de dix mois (25 mars 1318-6 février 1319) [4]. Bien qu'obligés d'abandonner leur entreprise, ils ne purent ou ne surent pas écouter les médiateurs qui se présentèrent pour rendre la paix à leur malheureux pays ; même le pape Jean XXII ne réussit pas

1. Jacopo d'Oria, *op. cit.*, p. 188.
2. Battilana, *Généalogie des Doria*, p. 23 et 26. — Cf. appendice A.
3. Girolamo Rossi, *Storia della città e diocesi di Albenga*, p. 165.
4. Sur cette révolution, cf. Georges Stella, *Annales Genuenses* (Muratori, t. XVII), col. 1029, 1030 ; Eugène Jarry, *Les origines de la domination française à Gênes (1392-1402)*, p. 11.

à les réconcilier avec leurs adversaires. La lutte continua donc pendant de longues années.

C'est seulement en 1329 qu'on voit intervenir pour la première fois Ayton Doria ; il commença avec trois galères par s'emparer, sur les côtes de la Provence, de trois vaisseaux des Guelfes génois chargés de marchandises. La même année et pendant le mois d'août, avec les cinq galères qu'il dirigeait, il captura encore, près de la Sardaigne, quatre navires pleins de froment. Puis, vers la fin d'octobre, sa flotte, composée de huit galères au moins, attaqua de nouveau et fit prisonniers deux autres vaisseaux des Guelfes [1] qui sortaient de Port-Vendres. Il se révélait ainsi, dès le début de ses courses, comme un des hommes de mer les plus exercés, les plus audacieux et les plus heureux, et ses succès qui le faisaient redouter de ses ennemis allaient peser d'un grand poids dans les futures négociations.

L'année suivante (1330) fut tout aussi glorieuse pour lui. Avec une flotte de douze galères et quelques lins, il s'empara, le 11 juin, à Port-Dauphin, d'un grand navire, dont la cargaison avait une valeur de 60.000 livres génoises. Le même mois, il s'unit à Acelin Doria, pour reprendre par une attaque combinée de terre et de mer, le château de San-Remo. Mais les Guelfes se résolurent à un vigoureux effort contre un ennemi aussi terrible. Frédéric Maraboti reçut d'eux le commandement de neuf galères ; malheureusement il en perdit deux en Sardaigne et fut obligé de prendre la fuite devant les quatorze vaisseaux de l'amiral gibelin. Il eut cependant l'adresse de les dépister pendant une nuit, mais il ne put obtenir de sa croisière aucun succès [2].

Les hostilités furent enfin terminées par l'entremise du roi Robert de Sicile ; la paix fut conclue le 2 septembre 1331 et annoncée à Gênes et à Savone quinze jours après. Les exilés eurent toute liberté de rentrer dans leur patrie ; ils en profitèrent immédiatement. Ayton Doria n'eut donc plus qu'à licen-

1. Georges Stella, *Annales Genuenses*, col. 1060.
2. *Idem, ibidem*, col. 1060, 1061.

cier ses marins et à attendre l'occasion de renouveler ses exploits. Pourtant, un historien de sa famille[1] indique qu'en cette même année 1331 il porta la guerre en Sardaigne contre les Aragonais.

Ses campagnes l'avaient donc mis en assez haut relief et il n'y a dès lors plus à s'étonner que le roi de France, Philippe VI de Valois, se soit adressé à lui en 1337 pour combattre sur mer son compétiteur Édouard III. Ce n'était du reste pas la première fois que les deux souverains avaient recours à des Génois. En l'année 1336, Philippe VI était venu à Avignon auprès du pape Benoît XII; là, il s'était engagé, avec les rois de Navarre, de Bohême et d'Aragon et une foule de seigneurs, à partir prochainement en croisade, et il avait donné des ordres pour que des préparatifs fussent faits dans les ports de la Méditerranée en vue du passage en Terre-Sainte; le comte de Narbonne et Charles Grimaldi, de Gênes, avaient été spécialement chargés d'y veiller. Les Génois avaient fourni une grande quantité de galères et de barques prêtes à prendre la mer[2]; mais toute cette flotte, au lieu de partir pour la Crète, avait été expédiée dans la Manche à la nouvelle des préparatifs d'Édouard III contre la France[3]. Des Génois avaient servi encore sous le commandement de Pierre Barbavera, « grant pirade de mer[4] », et avaient, de conserve avec les Normands d'Hue Quiéret et de Nicolas Béhuchet, fait des descentes et porté ses ravages sur les côtes anglaises pendant l'été de 1337[5]. Le roi d'Angleterre avait tenté, dans le courant de la même année, de prendre aussi à son service des galères génoises. Il n'avait pas réussi : Guelfes et Gibelins, par intérêt ou par affection, se réservaient pour Philippe VI.

Le traité avec Ayton Doria fut passé le 25 octobre 1337. Il

1. Jacopo d'Oria, *op. et loc. cit.*
2. Froissart, *Chroniques* (édit. Luce), t. I, p. 117, 118, 354, 355, 357.
3. Cf. l'excellente publication de M. Ch. de La Roncière, *Quatrième guerre navale entre la France et l'Angleterre (1335-1341)*, extraite de la *Revue maritime* (février 1898), p. 10.
4. Cf. Ch. de La Roncière, p. 15.
5. Froissart, t. I, p. CCXII, 405, 406.

s'engagea à servir le roi de France contre tous ses ennemis et particulièrement contre les Anglais, avec vingt galères et un lin. « Et doit ledit Ayton livrer et tenir en chacune d'icelles galées 210 homes, tous souffisans et bien armez de plates, de bacinez, de coliers avecques gorgeres de fer et de pavais, desquiex 210 hommes li uns sera le patrons et deux comites, deux escrivains, 25 arbalestriers et nuef vins mariniers pour voguer les avirons. Et doit livrer et mettre en chacune galée 6.000 viretons, 300 lances, 500 dars, pavais, lances longues... de fer et tous autres garnemens et armeures, selon ce qu'il convient a galée bien armée en temps de guerre [1]. » Pour chacune de ces galères, il avait à recevoir neuf cents florins par mois, plus une indemnité de retour, sans compter les cent florins mensuels de son traitement personnel et les dix florins des gages du « maître chirurgien de son pays [2]. » En même temps, les agents du roi s'assurèrent le concours des Guelfes : Charles Grimaldi devait amener de Monaco et de Nice vingt autres galères et une galiotte [3]. Tous ces vaisseaux devaient appareiller le 1er avril 1338.

Édouard III essaya bien d'arrêter leur départ et même de les prendre à sa solde. Il envoya dans ce but, à Gênes, le vice-amiral Nicolas Uso di Mare ; mais ce fut sans succès. Cela le décida, paraît-il, à brusquer les évènements et à prendre le titre officiel de roi de France et d'Angleterre [4].

Cependant, à la date fixée, les amiraux génois ne furent pas prêts. Nous ne pouvons mieux faire que de laisser ici la parole à un récent historien fort bien informé [5] : « Guernesey était l'étape

1. Voir l'énumération des achats faits par Ayton Doria, dans le compte des dépenses faites pour les marins génois qui servirent le roi de France dans les eaux de la Manche, de 1337 à 1339 : L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 223 à 228.

2. Ce traité a été publié par A. Jal, *Archéologie navale*, t. II, p. 333, et A. et É. Molinier en appendice à la *Chronique normande du XIVe siècle* (Société de l'histoire de France), p. 210.

3. Ch. de La Roncière, p. 21.

4. *Idem, ibidem.*

5. *Idem*, p. 23 et suiv.

nécessaire des deux escadres levantines, qui devaient entrer dans la Manche le 1er juillet. Mais les capitaines Ayton [1] Doria et Charles Grimaldi, défaillant à leurs engagements, malgré les instigations de l'amiral Hue Quiéret [2] et du sergent d'armes Bernard de La Massoure, que le roi leur avait dépêchés, n'appareillèrent que le 25 juillet... La division génoise, qui perdit une galère au cap d'Aiguafreda en Catalogne et prit des pilotes à Cadix, et la division monégasque, diminuée de deux bâtiments qui désertèrent, rallièrent la flotte française [commandée par Nicolas Béhuchet] à la fin de septembre. De crainte d'une collision entre les équipages gibelins et guelfes, on avait donné à ces frères ennemis deux itinéraires distincts. Les premiers avaient serré les côtes du Languedoc et contourné l'Espagne, les seconds passèrent par Naples et le long des côtes barbaresques. »

Remarquons, avant d'aller plus loin, que Ayton Doria avait donné le commandement de neuf de ses galères à des personnes de sa famille : Charles [3], Léonard [4], Georges [5], Oberto, « Bauarasque », Conrad [6], Philippe et Acelin Doria [7].

1. M. de La Roncière l'appelle Antoine Doria ; la forme Ayton est cependant plus indiquée par les différents documents qui concernent ce personnage.

2. Voir la lettre écrite par le roi de France à Ayton Doria, *amico nostro carissimo* : « Ut armata galearum, que per vos et alios vestros propinquos et amicos fit apud Mugni pro nobis, cujus vos capitaneum obtulistis, cito acceleretur et veniat ad has partes, quod plurimum affectamus, dilectum et fidelem Hugonem Quiereti, militem, admiratum nostrum, ad vos mittimus... » (L. Delisle, *Actes normands*, p. 180, pièce nº 84).

3. Les comptes des sommes payées à Charles Doria pour la galère qu'il conduisait ont été publiés par M. L. Delisle, *op. cit.*, p. 216 et 217. Le tout s'éleva au chiffre de 11.171 livres 7 sous 4 deniers tournois.

4. M. L. Delisle, *ibidem*, p. 211 à 214, a publié les comptes des sommes qui lui furent versées et qui atteignirent un total de 11.320 livres 14 sous 8 deniers tournois.

5. Même publication a été faite pour les comptes de sa galère (*Ibidem*, p. 217 à 220), qui montèrent à 11.124 livres 19 sous 10 deniers tournois.

6. Il donna quittance, le 14 octobre 1338, de la somme de 22 livres 10 sous pour les gages du pilote qu'il avait pris à Cadix pour conduire sa galère jusqu'à Leure : Bibliothèque nationale, collection Clairambault, t. 41, p. 3069, nº 96.

7. A. Jal, *Archéologie navale*, t. II, p. 337.

La concentration eut lieu près de Guernesey. « Toutes escadres réunies, l'amiral Quiéret se trouvait à la tête de quarante-huit galères, deux carraques, trente vaisseaux de guerre et d'une vingtaine de mille hommes et rien devant lui : les flottes anglaises gardaient les côtes de Flandre, où l'armée d'Édouard III venait de débarquer. Quiéret cingla vers le grand port de l'Angleterre. Au fond d'un golfe qu'abritent comme deux vigies Wight et Portsmouth, dormait la ville de Southampton, jusque-là épargnée par la guerre. Le 5 octobre 1338 fut pour elle un jour de malheur. L'amiral Quiéret avait fait proclamer « que les premiers « qui entreroient la ville de Hantonne auroient cent livres « tournois. » « Plus courageus et volentieus » que tous autres, ses propres écuyers et ses marins bondirent à l'assaut. Mais les ennemis qui couronnaient les murailles pendant que la population gémissait devant les autels, les reçurent si chaudement que la petite troupe française courait le plus grand danger, quand, soudain, éclata derrière elle la sonnerie des Génois, l'équipage d'Ayton Doria accourait à la rescousse ; les défenseurs furent écrasés, la ville prise. Chevaleresques comme toujours, les Français cédèrent leur prime aux marins de la capitane génoise [1]. Le butin rapporté en Normandie, la flotte ravitaillée à Leure [2] et à Dieppe, on franchit le Pas-de-Calais. Shepey est menacée, les Français sont à l'embouchure de la Tamise, la terreur est dans Londres ; le tocsin sonne partout ; les habitants enfoncent des estacades dans le lit du fleuve en avant de la capitale ; Quiéret va faire dans la Tamise la campagne qui, trois siècles plus tard, en 1667, illustrera Ruyter... Un hasard arrêta tout [3]. » Ce fut la rencontre des quatre vaisseaux qui portaient le roi David Bruce

1. Mandement d'Hue Quiéret à Jean Gaite, trésorier de l'armée des galères de Gênes, 15 novembre 1338 : Bibliothèque nationale, collection Clairambault, t. 825, fol. 19 r°; A. et É. Molinier, *Chronique normande du XIVe siècle*, p. 251, note 2 ; — quittance d'Ayton Doria, 21 du même mois : Collection Clairambault, t. 41, p. 3069, n° 97. — Cf. aussi Froissart, *Chroniques*, t. I, p. 158, 429 ; *Chronographia regum Francorum*, t. II, p. 94, etc.

2. Cne du Havre, Seine-Inférieure.

3. Ch. de La Roncière, p. 25 et 26.

et sa fortune. La flotte franco-génoise, au lieu de poursuivre sa route, escorta respectueusement la bannière d'Écosse jusqu'à Calais. Les amiraux reprirent cependant la mer pour poursuivre, dans les parages de la Zélande, les navires anglais : ils eurent la chance de capturer, après un combat acharné, où le canon des Anglais fit, peut-être pour la première fois, entendre sa voix, d'abord deux grandes hourques du roi Édouard, puis quatre autres vaisseaux de guerre.

Le 8 novembre, ils étaient de retour à Leure et à Honfleur, où ils procédèrent à la répartition du butin et au paiement de la solde. Puis ils crurent avoir assez fait pour être en droit de prendre leurs quartiers d'hiver à proximité de la Flandre. « Les Génois furent cantonnés à Capécure, près de Boulogne-sur-Mer, à Boulogne, Bellefontaine, Camiers, Étaples et Saint-Josse, près de Montreuil ; les Guelfes monégasques, isolés des Gibelins génois par mesure de prudence, stationnaient à Calais [1]. » Telle fut la fin de la brillante campagne maritime de 1338, à laquelle Ayton Doria prit une si large part.

Au printemps de l'année 1339, Ayton Doria, ayant revêtu sa cuirasse couverte de soie dorée, remonta sur sa capitane, au-dessus de laquelle flottait « un grant estandart fait a Jennes, des armes de France, d'or fin batu », et dont le pont était abrité par « une tente de drap faite des armes de France [2] ». Pendant que Nicolas Béhuchet et Hue Quiéret voguaient dans l'Atlantique, puis revenaient rallier la flotte monégasque près des côtes d'Angleterre, où ils firent de nombreuses descentes, l'escadre d'Ayton, forte de dix-huit galères [3], gardait la mer du Nord. Sa croisière sur les côtes de Flandre, Hollande et Zélande, fut extrêmement fructueuse et ne cessa que le 18 juillet, date où elle rentra dans

1. Ch. de La Roncière, p. 27 et 28.
2. Voir le compte des sommes payées à Ayton Doria, publié par L. Delisle, *op. cit.*, p. 227, 228.
3. Cf. quittance de Jean Spinola au nom d'Ayton Doria et des seize autres capitaines de galères génoises, des gages payés pour le mois de mai, 13 mai 1339 : Bibliothèque nationale, collection Clairambault, t. 104, p. 8117, n° 148 ; fr. 21406, p. 127.

le port de Boulogne [1]. La concentration se fit ensuite entre les flottes française, monégasque et génoise, sous les ordres de l'amiral Quiéret. Malheureusement les succès de l'année suivante ne se renouvelèrent pas. Non seulement les Anglais surent protéger leurs rivages, mais ils rassemblèrent une puissante armée navale, qui fit replier leurs adversaires et détruisit une partie de leurs navires à Boulogne, au Tréport et sur les côtes normandes (premiers jours d'août 1339).

Les équipages gibelins témoignèrent en même temps une certaine lassitude ; ils voulaient repartir à la fin de la saison et charger leurs navires de laines anglaises qu'ils auraient reportées dans leur pays. Il est certain, et la suite des événements le démontre, qu'Ayton Doria et les autres capitaines de galères étaient loin d'être favorables à leurs projets : c'est pourquoi l'on usa de rigueur contre eux, aussitôt que l'on devina leurs desseins. On retient leur solde ; mais les matelots croient que c'est une fraude de leurs patrons, que ceux-ci gardent l'argent pour eux. Ils se mutinent, refusent d'obéir à leurs chefs, en appellent à la justice du roi de France et envoient près de lui une délégation de quinze des leurs, conduite par Pietro Capurro, de Voltri. Philippe VI n'écoute pas leurs revendications ; mieux même, il emprisonne leurs délégués. A cette nouvelle, ils désertent tous (vers la fin d'août), arrivent à Gênes, répandent le bruit que leurs compagnons ont souffert le dernier supplice à cause des nobles. Le peuple se soulève. On n'examine pas si les griefs sont fondés. Il fallait un prétexte pour s'emparer du pouvoir et chasser les nobles : le voici. Les villes de Savone, Voltri, Polcevera, Bisagno prennent les armes ; la révolution gagne Gênes. En vain les capitaines du peuple, Raphaël Doria et Galeotto Spinola,

1. Ch. de La Roncière, p. 35. — Cf. quittance d'Ayton Doria des gages payés à son pilote Dominique Pascal, donnée à Boulogne le 18 juillet 1339 : Collection Clairambault, t. 41, p. 3069, n° 98 ; — autre quittance du même jour pour les gages des pilotes Guillaume Labbe, Jean de Bobs, Jean Poppe : *Ibidem*, p. 3071, n° 99 (le sceau de cette quittance est décrit par Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 3212).

veulent enrayer le mouvement par des concessions. L'audace des révoltés ne fait que croître, le gouvernement est renversé, les institutions sont bouleversées de fond en comble, Simon Boccanegra est élu doge aux acclamations de la populace (24 septembre), les nobles sont exclus de toute participation aux affaires publiques, leurs maisons sont pillées et brûlées, eux-mêmes sont exilés, Guelfes et Gibelins [1]. Une simple « grève » de matelots à l'autre bout de la France avait suffi pour produire une telle révolution. Le terrain, à vrai dire, était si bien préparé ! Les Génois étaient tellement jaloux de toute autorité !

La porte de leur patrie était donc fermée désormais à Ayton Doria et aux capitaines de galères, ses compagnons. Mais la faveur royale leur était entièrement acquise en France, particulièrement à Ayton, que « par experience » Philippe VI avait « trouvé vray et loial » envers lui et son royaume [2]. Il l'en avait déjà récompensé dès le 22 octobre 1338, et il lui avait assigné à lui et à Charles Grimaldi, mille livres de rente viagère à prendre sur son trésor à Paris. Plus tard, le 25 février 1339, il avait transféré cette rente sur les revenus du clavaire royal d'Aiguesmortes, à charge pour eux d'en présenter l'acte de foi et hommage : dans sa pensée, ce n'était qu'un provisoire et il avait l'intention de donner à l'un et à l'autre des terres d'une égale valeur [3].

Au mois de décembre de la même année 1339, en même temps qu'il les dégageait de toutes les obligations contractées envers lui [4], il songea à utiliser leur « loiauté, hardiece, sens et diligence esprouvée ». Considérant que les corsaires mettaient conti-

1. Georges Stella, *Annales Genuenses*, col. 1072, 1073. — Cf. Jarry, *op. cit.*, p. 13 ; Ch. de La Roncière, p. 37.

2. Lettres patentes de décembre 1339, signalées ci-dessous.

3. Bibliothèque nationale, fr. 7334, fol. 308 v°. — Des lettres patentes de novembre 1339 stipulaient que ces rentes appartiendraient à perpétuité à Ayton Doria et Charles Grimaldi et à leurs héritiers, et que si les revenus du clavaire d'Aiguesmortes n'y suffisaient pas, elles seraient prises sur la recette de la sénéchaussée de Nimes.

4. Archives nationales, JJ 72, fol. 61, n°s 72 et 73.

nuellement à mal les marchands de son royaume, « desquiex merchanz li aucuns ont esté robez, occis, noiez, mutilez, traitiez et tormentez inhumainement, pour quoy leurs femmes et enfanz vont par le siecle mendianz et se meittent a vie deshoneste », Philippe VI essaya de réprimer leurs brigandages par un accord avec les deux amiraux génois. Ceux-ci s'engagèrent à entretenir un nombre suffisant de galères pour les besoins du commerce d'Aiguesmortes, tant pour l'importation que pour l'exportation, et partout où l'Église autorisait le négoce, à se trouver toujours prêts à servir le roi de France par terre et par mer, envers et contre tous, excepté contre la commune de Gênes, et enfin à protéger les marchands vis-à-vis des corsaires. En retour, le roi leur abandonna le droit exclusif de naulage de toutes les marchandises qui, pendant les deux années subséquentes, seraient chargées et déchargées à Aiguesmortes ; mais il leur recommanda de ne pas surélever les prix de transport et de suivre pour règle les tarifs des deux dernières années (16 décembre 1339) [1]. C'était donc une sorte de monopole du commerce français qu'il leur concédait dans la Méditerranée.

Ils ne le conservèrent pas longtemps : si Philippe VI avait pensé, par ce moyen, favoriser le trafic de ses sujets, ceux-ci ne jugèrent pas de la même façon et estimèrent que ce monopole lésait gravement leurs intérêts. Les consuls de Montpellier, au nom de leurs concitoyens, firent aussitôt opposition à l'exécution des lettres patentes obtenues par Grimaldi et Doria. Ils se présentèrent, le 25 janvier 1340, devant le tribunal du représentant du roi et produisirent leurs motifs : « Ils rendaient pleine justice, disaient-ils, aux excellentes intentions du roi de France pour le bien de son royaume ; il avait cru, évidemment, avantageux à la sûreté du négoce maritime de le confier aux navires des deux illustres capitaines Charles Grimaldi et Ayton Doria. Leurs nombreuses victoires et leur remarquable expé-

1. A. Germain, *Histoire du commerce de Montpellier*, t. I, p. 157. — Les lettres patentes du roi sont publiées au t. II, p. 164.

rience ne pouvaient manquer de séduire l'esprit d'un prince aussi jaloux de la prospérité publique. Mais les consuls de Montpellier tenaient d'autant plus, par cela même, à dissiper les illusions du monarque. Or, selon eux, le privilège récemment octroyé aux deux Génois avait chance de susciter une guerre générale. Car les Catalans, par exemple, qui nourrissaient d'invincibles antipathies contre les Génois, et qui ne se dispensaient jamais de les attaquer quand ils les rencontraient sur mer, chercheraient à le leur ravir, et le roi se verrait contraint de les en empêcher par les armes... Charles Grimaldi et Ayton Doria se trouvaient d'ailleurs eux-mêmes en hostilité avec leurs compatriotes, qui ne leur permettaient pas de circuler autour de Gênes; et les marchands français auraient nécessairement à souffrir de cette permanente rivalité. Les Vénitiens n'étaient pas plus favorables aux deux capitaines génois : il leur tardait de se venger des dommages qu'ils en avaient reçus... Les marchands de Montpellier se rappelaient ensuite tout le mal que leur avaient personnellement causé les deux futurs monopoleurs, et ils ne leur confieraient à aucun prix leurs marchandises; ils aimeraient mieux renoncer au commerce... Alors même que les marchands français consentiraient à subir ce joug inacceptable, il serait impossible à Charles Grimaldi et à Ayton Doria de suffire à tous les besoins du commerce, le nombre des embarcations actuellement en mer n'y suffisant déjà pas. Le droit écrit gouverne, au surplus, avec une grande partie du royaume de France, la ville de Montpellier, et, en vertu de ce droit, il est loisible à chacun d'affréter le navire qui lui convient, attendu que chacun est maître dans sa propre chose; et malgré les nombreux services rendus au roi par les deux célèbres capitaines, le roi ne saurait songer à leur accorder, contrairement aux lois en vigueur, un monopole préjudiciable à ses sujets. Non seulement une pareille concession constituerait une sorte de servitude pour les Français et une occasion de guerre avec les étrangers, mais elle paralyserait les efforts tentés maintenant même, dans le but de procurer à la France une marine indépendante... La suite inévitable serait

la cessation du commerce, et elle entrainerait, outre l'appauvrissement du royaume, celui du trésor royal. Une ruine si affreuse à concevoir est presque infaillible : qui se hasarderait à confier ses marchandises aux capitaines Grimaldi et Doria, quand le doge de Gênes, redoutant leurs nouveaux excès et voulant tirer vengeance des anciens, prépare déjà contre eux un armement général ? Nombre de marchands établis à Gênes nous l'ont écrit, et il sera aisé au roi de France d'en acquérir la certitude. Tout le monde aimera mieux, à l'exemple des marchands de Montpellier, renoncer à la mer [1]. »

Ces réclamations furent transmises au roi, qui dut y porter d'autant plus attention qu'une demande de subsides adressée par lui à la ville de Montpellier reçut, pour toute réponse, l'avis que le commerce de ce pays, ruiné par le monopole de Grimaldi et de Doria, n'existait plus [2]. De leur côté, les rois de Sicile, d'Aragon et de Majorque, la république de Gênes elle-même faisaient entendre leurs protestations. Philippe VI envoya donc des commissaires, Raymond de Salges et Thomas de Garibaldi, pour s'informer et statuer sur le litige (4 avril 1340) ; ceux-ci révoquèrent ses lettres décidément impopulaires, par une sentence rendue le 14 juin 1340 à Villeneuve-lez-Avignon [3].

Toutes ces affaires avaient sans doute retenu Ayton Doria dans le midi de la France et l'avaient empêché d'assister à la reprise de la lutte contre les Anglais. Les Génois, restés au service de Philippe VI ou venus récemment de leur patrie, étaient sous le commandement de Barbavera [4] pendant la campagne de 1340. Ils prirent part à la terrible bataille de l'Écluse, où la flotte française expia rudement une faute de tactique, et où elle perdit 166 vaisseaux avec ses deux amiraux Quiéret et Béhuchet [5]. Mais

1. A. Germain, *op. cit.*, t. I, p. 159 à 162; t. II, p. 163.
2. *Idem*, t. I, p. 163 et note 2 de la même page.
3. *Idem*, t. I, p. 164; t. II, p. 178.
4. M. Coville (*Histoire générale* publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, t. III, p. 72) a écrit que c'était Doria. Il a commis certainement là une erreur.
5. Froissart, t. II, p. XVI, XVII, 34 à 38; — Ch. de La Roncière, 46 et suiv.

Ayton reparut avec honneur l'année suivante et se distingua dans la guerre de Bretagne [1] aux côtés du nouvel amiral français Louis d'Espagne, comte de Talmont, arrière-petit-fils d'Alphonse X de Castille et de saint Louis [2].

On connaît la cause et les origines de cette guerre de Bretagne. Le duc Jean III, étant mort le 30 avril 1340, laissait une nièce et un frère, qui tous deux revendiquèrent sa succession. C'était, d'une part, Jeanne de Penthièvre, mariée à Charles de Blois, cousin du roi de France; c'était, d'autre part, Jean de Bretagne, comte de Montfort. Celui-ci prit les devants; avec l'aide de sa femme, Jeanne de Flandre, il mit la main sur le trésor du défunt, se fit proclamer duc, s'empara d'une partie de la province et offrit son hommage à Édouard III d'Angleterre. Mais la partie orientale de la Bretagne, d'inclination plus française, n'avait pas voulu le reconnaître et Charles de Blois avait obtenu un arrêt de la cour des pairs, qui déclarait Jean de Montfort déchu de tous ses droits et accordait le duché à lui-même (7 février 1341). Il ne lui restait plus qu'à conquérir son domaine. En cela il fut aidé de toute la noblesse française, que laissait oisive la trêve conclue, le 25 septembre 1340, entre la France et l'Angleterre.

Le rendez-vous avait été fixé à Angers. Là on vit arriver auprès de Charles de Blois, au mois de septembre 1341, le duc de Normandie, fils aîné du roi Philippe VI, le comte d'Alençon, le duc de Bourgogne, le comte de Blois, le duc de Bourbon, Louis d'Espagne, le comte d'Eu, le vicomte de Rohan, le seigneur de Coucy, etc., plus trois mille Génois conduits par Ayton Doria et Charles Grimaldi [3].

1. Signalons en passant un André Doria, qui semble s'être établi au moins momentanément en Bretagne vers 1273 : D. Morice, *Histoire de Bretagne, preuves*, t. I, col. 1009.

2. Il avait été nommé à l'office d'amiral, vacant depuis la mort de Quiéret, le 13 mars 1341 : Ch. de La Roncière, p. 58.

3. Froissart, t. II, p. xxxviii et xxxix, 106 à 109, 306 et 307. — La *Chronique normande du XIV[e] siècle*, publiée par A. et E. Molinier, annonce 12.000 Génois (p. 51). Ce chiffre semble bien exagéré.

L'armée divisée en trois batailles s'ébranla bientôt, passa par Ancenis, assiégea et prit Chantoceaux (10-26 octobre), et se dirigea sur Nantes où le comte de Montfort était enfermé. Près de cette ville la place de Carquefou fut emportée, grâce surtout aux arbalétriers génois, au tir desquels la garnison ne put résister [1]. Nantes fut aussitôt investie : aux environs de la Toussaint, les assiégeants y entrèrent par trahison et y firent prisonnier Jean de Montfort. A son tour, Charles de Blois fut proclamé duc de Bretagne et tint cour plénière; après quoi son armée se disloqua pour revenir, si besoin était, à l'été prochain [2].

Pendant l'hiver, l'intrépide comtesse de Montfort, retirée dans la place d'Hennebont [3], releva le courage de ses fidèles, augmenta les garnisons des châteaux et des villes de son parti et leur envoya des capitaines d'une valeur éprouvée. La guerre reprit donc au printemps de l'année 1342 avec une nouvelle ardeur. L'armée de Charles de Blois, avec les arbalétriers génois, commandés par Charles Grimaldi et Ayton Doria, vint mettre le siège devant Rennes; les bourgeois de cette ville, réduits à la situation la plus critique, se rendirent dans le courant de mai [4]. Puis toutes les troupes alliées, françaises, bretonnes, génoises et espagnoles, allèrent investir Hennebont, que défendaient Jeanne de Flandre, Gui, évêque de Léon, Yves de Trésiguidy, etc. C'est là que, le 13 juin 1342, Charles de Blois donna à Ayton Doria, en récompense de ses services, les châteaux de Châteaulin [5] et de Brélidy [6] et toute la terre confisquée sur Yves de Trésiguidy, partisan du comte de Montfort [7]. Le bénéficiaire de cet acte en

1. Froissart, t. II, p. XLI et 110. — Nous n'indiquerons ici que la source de Froissart : c'est en effet l'auteur le plus complet et dont le récit a servi de base à tous les historiens des âges suivants. Froissart s'était inspiré lui-même, pour cette guerre de Bretagne, des chroniques de Jean le Bel.

2. Froissart, t. II, p. XLIII, 114.

3. Morbihan, arr. de Lorient.

4. Froissart, t. II, p. XLVII, 141, 142.

5. Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux, c^ne de Plouec.

6. Même canton.

7. Archives nationales, JJ 74, p. 685.

profita-t-il réellement? Nous ne saurions le dire, d'autant plus que vraisemblablement les biens à lui concédés étaient à conquérir à la pointe de l'épée. Cependant il est permis de croire que notre personnage fut sensible à cette faveur et que se voyant condamné à l'exil sans grand espoir de retourner à Gênes, il en conçut le dessein de fixer sa demeure en Bretagne et d'y obtenir une situation fort honorable dans la société féodale [1].

Cependant le siège d'Hennebont traînait tellement en longueur que Charles de Blois, pour ne pas immobiliser plus longtemps son armée, partit avec le gros de ses troupes et se dirigea vers Auray. Il laissa seulement autour d'Hennebont Louis d'Espagne, Ayton Doria, Charles Grimaldi, le vicomte de Rohan, avec une partie de leurs Espagnols et de leurs Génois [2]. Ceux-ci redoublèrent leurs efforts, tentèrent de nombreux assauts; ils mirent enfin la place dans une situation si périlleuse que les assiégés entamèrent des négociations. Mais, juste à ce moment, la comtesse de Montfort aperçut au large des voiles qui s'approchaient du port : c'étaient les troupes de renfort qui lui arrivaient d'Angleterre, c'était la flotte qu'elle attendait avec impatience et qui avait erré pendant deux mois au gré des vents contraires. Les négociations furent rompues, Amaury de Clisson fit débarquer les gens d'armes qu'il amenait; Gauthier de Mauny les conduisit le même jour à l'ennemi, auquel ils infligèrent un échec. C'en fut assez pour que Louis d'Espagne et ses compagnons désespérassent du succès : ils levèrent le siège et rejoignirent Charles de Blois devant Auray [3].

Mais Charles de Blois n'avait que faire de ce corps d'armée : il l'envoya assiéger Dinan, défendu par Renaud de Guingamp. Dinan ne put tenir devant son attaque et se rendit au bout de quatre jours. Les mêmes troupes continuèrent leur route victo-

1. Nous signalerons plus loin un fils d'Ayton se qualifiant, en 1359, de seigneur de Châteaulin ; ce qui prouve que les droits sur ce château avaient été conservés par Ayton et transmis par lui à ses héritiers.
2. Froissart, t. II, p. XLVIII, 144 à 147, 364.
3. *Idem*, t. II, p. XLIX, L, 147 à 154, 365 à 372.

rieuse et se rendirent à Guérande qu'elles emportèrent d'assaut. Dans un petit port près de là, elles eurent la bonne fortune de faire main basse sur des navires anglais ou bretons; Espagnols et Génois s'y embarquèrent « pour aventurer sur le marine », toujours sous la direction d'Ayton Doria et de Louis d'Espagne. Pendant que Charles de Blois prenait Auray et Vannes et se rendait sous les murs de Carhaix, les deux vaillants capitaines ravagèrent la Bretagne bretonnante, notamment les environs de Quimperlé et de Quimper-Corentin, firent de nombreuses descentes sur les côtes et entassèrent sur leurs vaisseaux les dépouilles du pays. Mais, un jour qu'ils étaient descendus à terre pour piller le littoral, Gautier de Mauny, un des plus fidèles lieutenants de la comtesse de Montfort, lancé à leur poursuite, surprit leur flotte sans défense dans le havre de Quimperlé, et la captura. Puis, laissant cette prise sous la garde de cent hommes d'armes et de trois cents archers, il marcha à la rencontre de Louis d'Espagne et d'Ayton Doria, qu'il attaqua également à l'improviste et qu'il mit en déroute. Louis d'Espagne put à peine s'échapper en sautant dans une grosse barque avec quelques compagnons, puis en se réfugiant à Rennes [1].

On ne sait ce qu'en cette périlleuse circonstance devint son second, Ayton Doria; il est certain qu'il put s'esquiver lui aussi, puisqu'on le retrouve quelque temps après dans de nouveaux combats. Édouard III, sensible aux revers qui accablaient la comtesse de Montfort, se décidait en effet à lui envoyer un renfort de mille hommes d'armes et de deux mille archers sous les ordres du fameux Robert d'Artois. Les trente-six vaisseaux qui portaient ces troupes partirent d'Angleterre à la date du 15 août; mais après avoir quitté l'île de Guernesey, ils se rencontrèrent avec une flotte de trente-deux navires, commandée par Louis d'Espagne, Charles Grimaldi et Ayton Doria, et montée par mille hommes d'armes et trois mille Génois. Louis d'Espagne avait à cœur de prendre sa revanche de l'échec de Quimperlé, il chargea donc

1. Froissart, t. II, p. LI à LVI, 154 à 168.

avec impétuosité, et sans nul doute la victoire lui serait restée si une violente tempête ne s'était élevée, qui, jointe à l'obscurité de la nuit, sépara les combattants. Les amiraux français craignirent d'être jetés à la côte avec leurs gros vaisseaux; ils gagnèrent la haute mer et se laissèrent voguer à la dérive, pendant que Robert d'Artois réussissait à jeter l'ancre près de Vannes [1]. La tempête, puis les vents les rejetèrent jusque sur les côtes de Navarre. A grand'peine ils revinrent à La Rochelle, ensuite à Gérande, après avoir capturé quatre navires de Bayonne [2].

Bientôt après, ce fut le roi d'Angleterre lui-même qui prit la mer à Sandwich (5 octobre 1342) avec deux mille hommes d'armes et six mille archers. Il débarqua près d'Hennebont et mit le siège à peu près simultanément devant Vannes, Rennes et Nantes, après avoir pris Ploërmel, Malestroit et Redon (décembre 1342). Louis d'Espagne, Charles Grimaldi et Ayton Doria accoururent aussitôt à Nantes avec leurs équipages : ils réussirent à leur tour à surprendre la flotte d'Édouard III dans un petit port près de là et à lui faire subir de très sérieuses avaries [3]. Les Anglais apprirent bientôt après l'arrivée du duc de Normandie avec une nouvelle armée; ils levèrent le siège de Nantes et de Rennes et rejoignirent leur roi sous les murs de Vannes. La concentration s'opérait rapidement des deux côtés et l'on allait sans doute en venir aux mains, quand les cardinaux de Palestrina et de Frascati s'entremirent au nom du pape et firent signer aux Anglais et aux Français la trêve de Malestroit, qui

1. Robert d'Artois reçut à quelque temps de là des blessures qui mirent fin à sa vie aventureuse. Traître à son pays et à son roi, il eût mieux valu pour tous qu'il n'eût jamais existé.

2. Froissart, t. III, p. II et III, 7 à 11, 206 à 211. — La *Chronique normande* publiée par A. et É. Molinier rapporte cette bataille (p. 44 et 55), mais exagère singulièrement le nombre des combattants : Robert d'Artois aurait eu avec lui 40.000 hommes ; Louis d'Espagne et Ayton Doria en auraient eu 10.000 ; 3.000 Anglais auraient été tués. Selon l'auteur de cette *Chronique*, la rencontre aurait eu lieu près du port de Beauvoir-sur-Mer (Vendée, arr. des Sables-d'Olonne).

3. Froissard, t. III, p. VII, 28.

devait les séparer pour trois années (19 janvier 1343 [1]). Ce traité marqua au moins momentanément la fin des expéditions d'Ayton Doria en Bretagne [2].

Que devint-il pendant les deux années suivantes? Demeura-t-il dans ses domaines de Bretagne? Suivit-il Charles Grimaldi, qui retourna à Monaco et dans les environs de Gênes? Il est assez difficile de le dire. Nous savons seulement qu'au cours de l'année 1345 il commandait encore, pour le compte du roi de France, une division de galères qui opérait dans la Manche [3]. Il est donc probable qu'il avait passé avec Philippe de Valois un nouveau traité analogue à celui qu'il avait déjà signé en octobre 1337.

Le commencement de l'été de 1346 se passa en une attente longue et stérile de la flotte génoise, que le roi avait demandé à Grimaldi de lui amener. Quand elle rejoignit les autres vaisseaux français, il était trop tard. Édouard III était débarqué en Normandie depuis le 12 juillet, il enlevait d'assaut et pillait les villes et châteaux de ce riche pays. Philippe VI prit d'abord la Seine comme base d'opération et chargea son connétable de rassembler à Harfleur ses gens d'armes et ses vaisseaux. Mais le roi d'Angleterre se garda de venir se heurter contre un ennemi aussi fortement embusqué. Il se détourna par Évreux, Vernon, Poissy, trompa son ennemi par une feinte et franchit la Seine pour regagner la Flandre.

Philippe VI fit désarmer immédiatement ses trente-trois galères et rallier à Paris leurs équipages sous le commandement d'Ayton Doria et de Charles Grimaldi. Le camp français fut

1. Froissart, t. III, p. VIII, 29 à 35, 239 à 247.

2. Rossi, *Storia della città e diocesi di Albenga*, p. 170, cite un Ayton Doria qui en 1342, aurait accompli certains faits d'armes contre le doge de Gênes. Il est bien évident qu'il ne peut être question de notre Ayton Doria, dont l'itinéraire en 1342 est parfaitement connu. D'ailleurs G. Stella dans ses *Annales Genuenses* (*loc. cit.*, col. 1078), appelle l'Ayton signalé par Rossi « Antonius de Auria, quondam Cattanei ».

3. Bibliothèque nationale, fr. 21406, p. 234; — Ch. de La Roncière, *La marine au siège de Calais* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII), p. 557.

dressé près de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le roi en fit la revue, puis se lança à la poursuite des Anglais [1].

La rencontre eut lieu, on le sait, le samedi 26 août, à Crécy Les Anglais avaient eu le temps de s'y préparer et avaient pris une solide position pour résister au choc des Français. Tout le monde a lu le récit de cette fameuse bataille, la fatigue qui harassait l'armée de Philippe VI, son ardeur à commencer malgré tout la bataille, l'action engagée d'abord par les six mille arbalétriers génois conduits par Doria et Grimaldi, l'orage qui creva à ce moment et distendit les cordes de leurs pesantes arbalètes, l'adresse des archers anglais, qui, dotés d'armes plus légères et d'un tir plus rapide, portèrent vite la confusion dans les rangs des Génois, l'impatience néfaste des chevaliers français qui augmenta de suite le désarroi, leur inutile valeur contre un ennemi plus calme et plus discipliné, la mêlée, la déroute. Quand les Français purent se recueillir et compter les disparus, ils s'aperçurent que leur fidèle allié, Ayton Doria, était resté parmi les morts [2] à côté du roi Jean de Bohême et de tant de vaillants chevaliers. Il n'aurait certes pas souhaité de fin plus glorieuse : sa mort, encore plus que sa vie, en faisait un des meilleurs enfants d'adoption de la France [3].

Marié à Lucchina Doria, fille de Raphaël, il laissa certainement une postérité [4]. Nous n'en voulons pour preuve que cet

1. G. Villani, *Historie florentine* (Muratori, t. XIII), col. 946 ; — Froissart, t. III, p. 128 à 150 ; — Ch. de La Roncière, *La marine au siège de Calais*, p. 559 à 562.

2. Froissart, t. III, p. 175 à 179, 416 à 422 ; — Villani, *op. et loc. cit.*, col. 948 et 950.

3. Son nom pourtant est rarement cité dans les histoires générales et ce n'est pas étonnant : les copistes de manuscrits et plus tard certains auteurs et éditeurs ont estropié son nom à plaisir ; ils l'ont appelé Adorne, Dorne, Doire, Doré, etc.

4. Jacopo d'Oria, *La Chiesa di San Matteo*, p. 201 et 226, indique comme fils de l'amiral Ayton et petits-fils d'Emmanuel : 1° Ceva Doria, auquel il consacre la notice suivante : « Consignore di Oneglia e feudatario di Prelà; recossi nel 1397 a pacificare i popoli della Riviera ligustica orientale, e fu ucciso nell' anno seguente, combattendo contra i Guelfi pei Ghibellini.

acte de procuration, fort heureusement conservé dans un débris de registre de notaire [1], et par lequel, le 1er octobre 1359, noble Antoine Doria, chevalier, seigneur de Châteaulin en Bretagne, fils et héritier universel de noble «Antoine» Doria, chevalier de Gênes, chargea Thomas de Garibaldi, avocat au parlement de Paris, et Oberto de Saint-Sébastien de vendre un hôtel et plusieurs petites maisons qu'il possédait à Paris dans le vieux cimetière de Saint-Jean [2]. Sans hésitation possible, il y a lieu d'identifier cet « Antoine », père du constituant, avec notre Ayton Doria, auquel les documents contemporains ont assez souvent donné ce prénom.

Peut-être aussi est-il permis d'attribuer au fils d'Ayton les quelques faits d'armes suivants : un Antoine Doria se trouvait parmi les capitaines de galères, qui étaient chargés d'inquiéter les convois anglais et de ravitailler la ville de Calais pendant le siège héroïque qu'elle soutint. Il reçut l'ordre, en juillet 1347, de partir avec six galères, dont il devait conduire les équipages en Bretagne au secours de Charles de Blois, prisonnier des Anglais [3]. Un mois après, il arrivait devant La Roche-Derrien [4], réunissait ses troupes à celles du seigneur de Craon et des nobles du pays

de' quali era capo »; 2° Raphaël Doria, « consignore di Oneglia e di Prelà; nel 1343 portava le armi contro i reggitori del Genovesato ». — Le même auteur donne pour frère au même Ayton Cattaneo ou Catone, dont il dit (p. 200) : « Combatteva contro i Pisani alla Meloria nel 1284 e nel 1314 in una fazione presso Rapallo. Essendo capitano al servizio di Frederico II, re di Sicilia, l'anno 1325 era fatto prigione da Roberto, re di Napoli. » — Nous devons ajouter que ces fils et ce frère d'Ayton nous semblent bien hypothétiques. Pourtant Battilana (p. 23 de la généalogie des Doria), confirme le dire de Jacopo d'Oria. Mais comme il y eut plusieurs Ayton Doria à la même époque, comme en outre plusieurs auteurs les ont confondus avec des Antoine Doria, il y a lieu de se défier, tant que l'on n'aura pas des documents bien précis.

1. Ce fragment de registre est aujourd'hui conservé en l'étude de Me de Beaulieu, d'Avignon.

2. L'acte fut passé à Avignon par le notaire Winemar Conrad, de Cologne, suivant de la cour romaine. Il nous a été signalé par M. G. Bayle.

3. Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 9241, fol. 66, 69 ; — Ch. de La Roncière, *La marine au siège de Calais*, p. 572.

4. Côtes-du-Nord, arr. de Lannion.

de Tréguier. La place fut attaquée si vigoureusement pendant deux jours que les Anglais, désespérant de tenir plus longtemps, offrirent de se rendre. Leur capitulation fut repoussée, un dernier assaut les livra sans conditions aux vainqueurs. Malheureusement on ne trouva plus le prince, qu'on était venu délivrer et que les Anglais avaient fait conduire ailleurs. Sa femme, Jeanne de Penthièvre, reconnut cependant la valeur d'Antoine Doria et, pour l'en récompenser, elle le nomma capitaine de la ville nouvellement reprise [1].

*
* *

Ayton et son fils Antoine Doria ne furent pas les seuls de sa famille qui se dévouèrent à la cause de la France pendant la guerre de Cent ans. Nous avons déjà relevé précédemment les noms de neuf Doria, qui commandaient en 1338 les galères emmenées de Gênes par Ayton.

D'autres ont été signalés récemment parmi les commandants des vaisseaux chargés du ravitaillement de la place de Calais : tel Impérial Doria, qui, le 21 juin 1347, « arborait le « grand « baicen des armes de France fait en guise d'estendart » en tête des six galères, qu'il commandait avec ses parents Renaud [2], Raymondin et Pascalin [3] Doria, plus deux de ses compatriotes [4]. Il ne réussit pas dans son expédition et fut mis en déroute par la flotte anglaise.

La Bretagne semble cependant avoir été une des provinces les

1. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 340 et 341.

2. « Renault Dore, patron d'une galée, reçoit [le 9 juin 1347] de Thomas Fouques, garde du clos des galées du roi à Rouen, pour distribuer, 160 plates, 160 bacinets, 60 gorgières de fer, 160 pavois, 160 lances, 160 dards... a ses gens qui doivent venir en sa compagnie. » Bibliothèque nationale, fr. 21406, p. 291.

3. On a aussi de lui une quittance de 160 plates, 160 bassinets, 40 gorgerins de fer, deux bannières aux armes de France, qu'il reçut le 9 juin 1347 : *Idem, ibidem*, p. 235.

4. Ch. de La Roncière, *La marine au siège de Calais*, p. 571.

plus fréquentées par les Doria pendant la guerre de Cent ans. L'un d'eux, du nom de Baude ou Baldo, qualifié de chevalier, eut l'honneur d'être amiral de Bretagne vers le milieu du XIVe siècle. Il dut pourvoir à la défense du château de Redon et mit en cette place quinze hommes d'armes qui l'occupèrent depuis le 1er avril jusqu'au 6 juin 1352, date à laquelle ils la remirent au lieutenant du maréchal de Nesles [1]. Plus tard, il passa traité avec le grand conseil du régent, duc de Normandie (18 mars 1358), pour servir sur mer pendant deux mois « en ses guerres presentes », avec quatre cents hommes tant génois que français. « Et serviront yceulz quatre cenz hommes en quatre vesseaux, c'est assavoir en deux galioz qui sont a Nantes et sont dudit messire Baude, et en une galée et une galiotte qui sont a La Rochelle, qui sont au roy, par telle condicion que chascun homme de pié doit avoir de gages, pour chascun mois, sept livres et dix solz parisis... Sera tenu Mgr le duc de donner pain a toutes les dictes genz, en oultre leurs diz gages; et au cas que pain faudroit, il sera tenu de donner a chascun homme quatre deniers par jour pour ledict pain. » Baude, qui avait à équiper ses deux propres vaisseaux à ses frais, se faisait assurer le bénéfice de la moitié de toutes ses prises [2]. Onze ans plus tard, c'est-à-dire en 1369, il était encore au service du roi de France avec sa galère *Sainte-Catherine*, et il était « ordenez a aler en la mer pour porter dommage aus ennemis du royaume [3] ». Assurément, ce Baude Doria est aussi d'une physionomie intéressante, et plus d'une fois il dut rendre à sa patrie d'adoption des services signalés : par malheur nous ne possédons pas les documents qui permettent de préciser davantage son rôle. Peut-être d'autres

1. D. Morice, *op. cit.*, *preuves*, col. 1485. — Cf. encore la quittance donnée par lui à Jean Chauvel, trésorier des guerres du roi, le 26 février 1353 : Collection Clairambault, t. 41, p. 3071, n° 100.

2. S. Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, pièces justificatives, n° XIII, p. 534.

3. Quittance du 31 août 1369 : Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, pièces originales, vol. 1015, dossier Doria (23184), n° 3.

seront-ils plus heureux que nous et réussiront-ils à mettre en lumière cet allié de la France.

Un de ses contemporains, Barthélemy Doria, s'intitulait sergent d'armes du roi et donnait quittance, le 17 mai 1351, des soixante-cinq livres tournois qui lui étaient dues pour ses gages depuis le 28 août 1350 jusqu'au 25 mars suivant [1]. D'où venait-il? Quels exploits doit-on inscrire à son actif? Autant de questions que nous devons laisser sans réponse.

D'autres Doria se rendirent en Guyenne, toujours pour le compte du roi de France et contre les Anglais. Parmi eux nous avons à signaler Antoine Doria, chevalier, en faveur duquel Louis d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, adressa, le 8 août 1370, un mandement de 238 francs d'or à son trésorier des guerres, « pour cause des bons et agreables services qu'il nous a faiz et fait encore chascun jour, en faisant venir du pais de Gene et de Savoie les arbelestriers en nostre service et pour yceus conduire en nostre compaignie et sequelle ou duché de Guienne [2]. » Antoine Doria était en effet capitaine d'arbalétriers génois [3]. Il paraît avoir mérité la confiance du roi : Charles V l'envoya en mission secrète à Gênes et en Lombardie et lui fit remettre, le 22 avril 1371, une somme de quatre cents florins pour ses dépenses en ce voyage [4]. Plus tard, en 1384 et 1385, nous le retrouvons en Flandre, cette fois en la compagnie du duc de Bourgogne et chargé avec deux écuyers de pourvoir à la garde, sûreté et défense de la forteresse de l'Écluse [5]. C'est sans doute au même que, le 16 septembre 1390, Charles VI attribua encore une gratification de cent francs

1. Cabinet des titres, pièces originales, vol. 1015, Doria, n° 2.

2. *Ibidem*, n° 6.

3. Quittance donnée par lui à Toulouse le 18 août 1370 : *Ibidem*, n° 7.

4. *Ibidem*, n° 8. Mandement publié par L. Delisle, *Mandements et actes de Charles V*, p. 396, n° 770. — La quittance des 400 francs fut donnée par Antoine Doria le 1er juin 1371 : *Ibidem*, n° 9.

5. Collection Clairambault, t. 41, p. 3069, nos 93 et 95; p. 3071, n° 102. Cette dernière quittance a été signalée par Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 3211.

d'or, à prendre sur les deniers des aides, en récompense des bons et agréables services rendus « au temps passé »[1].

En Guyenne guerroya aussi Louis Doria, écuyer, capitaine de cent arbalétriers à cheval de Gênes, auquel Louis d'Anjou fit payer ses gages les 4 septembre 1374[2] et 29 décembre 1377[3]. Il passa également en Bretagne, où il prit part, pendant trois mois de l'année 1375, aux expéditions militaires contre les Anglais[4]. Il s'y était rencontré vraisemblablement avec Cattaneo Doria, « cappittaine de certain nombre d'arbalestiers gennois a pié », qui avait eu à défendre quelque temps auparavant la ville de Saint-Malo[5].

De tout cela il ressort avec évidence que pendant les années calamiteuses du XIVe siècle, les Doria de Gênes n'épargnèrent à notre pays ni leurs sympathies, ni leurs peines, ni même leur sang. Chassés de leur patrie par la guerre civile, ils se réfugiaient naturellement dans la nôtre et malgré leur naturelle ambition de rentrer à Gênes et de reprendre leur vie d'autrefois, ils se laissaient aller au désir de répondre au bon accueil qu'ils recevaient et paraissaient même tentés d'asseoir définitivement leur foyer en France[6].

Et pendant ce temps d'autres membres de leur tribu conti-

1. Cabinet des titres, pièces originales, dossier Doria, nos 13 et 14.

2. Collection Clairambault, t. 41, p. 3071, no 101; ms. fr. 21406, p. 500. — Cf. Demay, *op. cit.*, no 3213.

3. Cabinet des titres, pièces originales, dossier Doria, no 12.

4. Commission donnée par Charles V pour recevoir les montres des arbalétriers à son service, 1er décembre 1375 : L. Delisle, *Mandements... de Charles V*, p. 615, no 1186.

5. Quittances des 17 décembre 1374 et 21 janvier 1375 : Cabinet des titres, pièces originales, dossier Doria, nos 10 et 11. — La généalogie des Doria par l'abbé Robert, de Briançon, corrigée et annotée par d'Hozier (Bibliothèque nationale, fr. 776, fol. 20) mentionne un mandement de 1373 pour le paiement de ce Cattaneo.

6. Au XVe siècle, nous relevons encore le nom de Johannin Doria, qui avec 54 archers de la compagnie d'Évreux, porta à Abbeville les 224.905 écus d'or destinés à solder au duc de Bourgogne les 400.000 écus qui lui avaient été promis par le traité d'Arras de 1435. (Quittance du 10 octobre 1463 : ms. fr. 21406, p. 615.)

nuaient à fréquenter la Provence : c'était surtout pour les besoins de leur commerce qu'ils se rendaient à Marseille et dans les villes voisines. Un jour viendra peut-être, où l'on exhumera les documents enfouis dans les registres des notaires, qui donneront des témoignages irrécusables de leur activité dans ce pays. En attendant, on sait que Catherine Doria, femme d'Antoine Grimaldi, seigneur d'Antibes, vivait dans l'antique cité marseillaise, où elle fit son testament en 1358 [1]; qu'Argente Cattanei, veuve de noble Paganino Doria, dictait son testament, le 3 mars 1370, à Pons Rodelli, notaire d'Arles [2]. Seulement, de ces derniers Doria il ne semble pas qu'il y en ait jamais eu un qui ait songé à demeurer d'une façon permanente dans les villes où l'appelaient les nécessités soit de ses relations soit de son commerce; il faut aller jusqu'en la seconde moitié du xve siècle [3], pour en voir fixer leur résidence, sans esprit de retour, à Marseille et Avignon. La responsabilité de cet établissement en Provence doit certainement être attribuée au fameux Louis Doria, qui est bien connu comme conseiller et chambellan du roi René et de son fils le duc de Calabre : il faut maintenant en retracer la vie.

1. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Dossiers bleus, t. 239, Doria, n° 25.
2. Note communiquée par M. le baron du Roure.
3. On trouve encore à Marseille, en 1426, une Caracossa Doria, femme du consul Adam de Vento : Bibliothèque nationale, Dossiers bleus, *loc. cit.* (Cf. ci-après p. 49, n. 2).

CHAPITRE III

UN NOBLE MARCHAND GÉNOIS ÉTABLI EN PROVENCE AU XVe SIÈCLE : LOUIS DORIA, CONSEILLER ET CHAMBELLAN DU ROI RENÉ.

Louis Doria avait eu pour père, c'est lui-même qui nous l'apprend dans son testament, un certain Oberto Doria, et pour mère Argentine Doria. Remarquons en passant l'alliance de ces deux personnes de même famille : ces unions étaient très fréquentes et nous aurons souvent l'occasion d'en signaler de semblables ; cela n'a rien de surprenant, étant donnée la multiplicité des membres de la maison Doria. Suivant un auteur provençal [1], auquel nous n'ajoutons pas plus de foi qu'il ne convient, ce Louis descendrait en ligne directe d'un certain Bernard Doria, qui « fut un officier des troupes que le roy Robert envoya en Italie contre l'empereur Louis de Bavière, pour soutenir les Guelfes du parti du pape, contre les Gibelins de celui de l'empereur », et dont les fils auraient continué « leurs services à la reine Jeanne, à Louis Ier, Louis II et Louis III, ducs d'Anjou, comtes de Provence ». Mais tout cela, encore une fois, n'est rien moins que prouvé.

D'après Sixte Doria, qui, le 13 décembre 1559, envoya à son fils Jean la notice qu'il lui avait demandée sur sa famille [2], Oberto aurait donné naissance à trois fils : Louis, Marc et Léonard. Tous nos documents prouvent bien que Marc était le frère

1. De Maynier, *op. cit.* Par malheur, cet historien n'indique aucune référence.
2. L'original de cette lettre est conservé aux archives du château de Cayeux-en-Santerre.

de Louis [1], et qu'il eut lui-même au moins deux enfants, Jean et Oberto [2]; mais il est difficile d'admettre que Léonard était un autre de ses frères. Selon Sixte, son petit-fils, Léonard aurait eu quatre fils : Lazare, François, Jean et Oberto. Admettons pour un instant que ce renseignement soit exact : nous avons bien deux actes passés par devant notaire, les 16 octobre 1480 et 13 avril 1482 [3], ainsi qu'une délibération du conseil de ville de Marseille, en date du 14 juillet 1481 [4], qui donnent à un Lazare Doria [5] le titre de neveu du Louis qui nous intéresse; mais, d'autre part, le testament de Louis et tous les actes relatifs à sa succession ne désignent jamais Lazare et François, fils de Léonard, que comme cousins germains du même personnage. Il est donc bien évident que Sixte s'est ici trompé. Par contre, le généalogiste Battilana, dont on serait tenté de rejeter l'opinion, comme non étayée sur des documents et des preuves certaines, a ses tables parfaitement confirmées par les textes que nous possédons.

Voici donc comment, d'après lui, on doit établir la proche parenté de Louis Doria. Son père Oberto, fils lui-même de Jacques et de Geneviève Doria, avait eu de sa femme, Argen-

1. Voir notamment le testament de Louis Doria, qui sera cité plus loin.

2. Ils comparaissent dans les actes relatifs à la succession de Louis Doria, consignés dans les minutes du notaire avignonais Boniface de Blengeriis; ces documents seront cités ci-après.

3. Procuration et ratification données par Louis Doria : brèves du notaire marseillais Barthélemy Darneti (Étude de Me de Laget, à Marseille).

4. Registres non cotés des délibérations de la ville de Marseille : Archives municipales de Marseille.

5. Il est certain qu'à la même époque il y eut à Marseille plusieurs membres de la famille Doria portant le prénom de Lazare : d'abord le cousin germain de Louis, puis son neveu (quoiqu'il ne soit pas signalé par les tables de Battilana), enfin un autre personnage, fils de feu Oberto, qui, le 26 avril 1490, est cité comme devant encore 150 florins à Baptiste de Ponte : Brèves du notaire Boniface de Blengeriis (étude de Me Giraudy, d'Avignon), 26 avril 1490; cf. encore à la date du 1er juillet 1491. — Pour bien connaître tous les Doria vivant alors à Marseille, il faudrait évidemment dépouiller tous les registres de notaires de cette ville, de la seconde moitié du xve siècle.

tine Doria, trois enfants : 1° Novella, qui épousa Lazare Doria [1], fils d'Opicino et de Pellegrine Calvi, et donna naissance à dix enfants, André, Françoise, Jean, Pellegrine, Geneviève, Étienne, Marie, Argentine, femme de Barthélemy, oncle(?) du fameux amiral André Doria ; François et Jérôme ; — 2° Marc, dont le nom est signalé en 1470, qui se maria avec Novella Grimaldi Ceba et fut père d'Oberto (1509), mari de Jéromine Lercari ; d'Antoine (1497, 1508) ; de Blaise (1492, 1494), époux de Marie Lomellini ; de Louise, femme de Raphaël Doria ; et de Jean (1492), mari d'Orietta Salvago ; — 3° Louis, qui vint s'établir en Provence et fait l'objet de la présente notice. D'autre part, Argentine Doria, femme d'Oberto, était la fille de Louis (1404, 1410) et de Françoise Uso di Mare, la petite-fille de Léonard Doria (1379) et d'une autre Argentine Doria, et la sœur du Léonard (1433) dont il a été question ci-dessus. Ce dernier Léonard, marié à Catherine Vivaldi, eut pour enfants : Cattaneo, dont la fille Georgette épousa, en 1484, Jacques Vento, de Marseille [2] ; Lavinie, qui devint la femme de Jacques Malaspina ; Andreola, qui fut celle de Barthélemy Spinola ; Lazare, auteur de la branche des Doria établie à Marseille ; François, qui vint vivre à Avignon ; Louis et Nicolas (1490). Malgré tout, cette liste peut encore être complétée : ainsi Léonard, frère d'Argentine, n'était pas le seul fils de Louis et de Françoise Uso di Mare ; il avait aussi un frère, du nom de Jean, dont les héritiers eurent procès, en 1510, avec François Doria,

1. Il est cité, comme beau-frère, par Louis Doria, qui le nomma son exécuteur testamentaire.

2. C'est sans doute parce qu'elle était venue aussi s'établir en Provence que son cousin Louis Doria lui fit un legs, lorsqu'il dicta ses dernières volontés.

Ce Jacques Vento, fils de Perceval, conseiller du roi René, et de Marguerite Uso di Mare, petit-fils d'Adam Vento et de Caracossa Doria (dont le nom a été cité à la fin du chapitre précédent), eut de Georgette Doria au moins deux enfants : 1° Louis Vento, viguier de Marseille en 1531 et premier consul de cette ville en 1534, qui continua la postérité ; 2° Léonard Vento, capitaine de vaisseau. Cf. Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II, p. 489.

d'Avignon [1]. D'autre part, le même Léonard eut un sixième fils du nom de Jean; mais il avait dû voir mourir plusieurs de ses enfants, car il semble bien que sa succession immobilière ne fut partagée [2] qu'entre Cattaneo, Lazare, François et Jean [3]. Ces indications préliminaires, jointes au tableau ci-contre, feront mieux comprendre la suite du récit.

Oberto, le père de Louis, paraît avoir fait sa résidence habituelle à Gênes où il mourut avant 1462 [4], et Louis passa lui-même dans cette ville une partie de sa vie. Sans doute, les opérations commerciales, auxquelles sa famille se livrait, comme toutes les personnes nobles de Gênes, Florence, Pise, Venise, Marseille, etc., seraient à la rigueur une raison suffisante pour expliquer son départ du pays natal pour la Provence, où son activité aurait trouvé un plus vaste champ à exploiter : mais ce ne fut pas le seul motif qui lui dicta sa résolution, et nous croyons qu'on peut en supposer un autre, peut-être plus sérieux encore et se rattachant à un ordre d'idées beaucoup plus relevé.

Les Génois, par rivalité des Catalans, avaient embrassé le parti de René d'Anjou, lorsque celui-ci obtint le royaume de Sicile par héritage de la reine Jeanne II (1435) et reçut l'investiture du pape Eugène IV. Quand le nouveau roi put s'échapper de la prison où le retenait le duc de Bourgogne, son premier soin fut d'accourir en Italie, pour consolider sa fortune et écarter par les armes son compétiteur Alphonse d'Aragon. Il passa donc par Gênes, où il fit son entrée solennelle le 15 avril 1438, et où il se logea dans le palais de Barthélemy Doria [5]. C'est assez dire qu'il comptait certains membres de cette famille pour ses meilleurs amis. Après avoir consenti, avec plus ou moins de gré, au traité

1. Procuration passée par François Doria, par devant le notaire avignonais Jean Pelletier, 21 février 1510 (étude de Me Giraudy, d'Avignon).

2. Dans le partage des successions il n'était jamais question des filles, qui étaient désintéressées par leur contrat de mariage ou par des legs particuliers.

3. Brèves de Boniface de Blengeriis, 15 mai 1487.

4. Cf. l'inscription de l'église des Accoules citée plus loin.

5. A. Lecoy de La Marche, *Le roi René*, t. I, p. 163; t. II, p. 441.

de commerce que lui présentèrent les Génois, il put enfin se rendre à Naples, où il lutta pendant plusieurs années, avec le secours de ses alliés, contre les Aragonais. On sait qu'il fut battu, que la ville de Naples elle-même fut prise par ses ennemis (1442) et qu'il dut revenir en France. Plus tard, il prépara une nouvelle expédition (1453); mais alors les Génois l'avaient abandonné pour faire cause commune avec son compétiteur. Pourtant il semble que certains Doria lui étaient restés fidèles, car lorsque de Vintimille il s'avança sur le territoire de ses anciens alliés, avec les troupes que le dauphin, fils de Charles VII, lui avaient envoyées, il prit en considération les services qu'il avait reçus de quelques nobles génois, en particulier de Benoît Doria [1], et empêcha le futur roi Louis XI de s'emparer de la ville. René se contenta de paraître dans le nord de l'Italie et retourna à Aix (9 février 1454), sans avoir beaucoup avancé ses affaires. Son fils, Jean d'Anjou, duc de Calabre, voulut reprendre cette campagne, il passa par Gênes, dont le gouvernement était redevenu favorable au parti français; il n'eut pas plus de succès (1454-1455). En 1458, il fut renvoyé dans la même cité par Charles VII, qui avait accueilli avec joie les députés de la ville, venus vers lui spontanément pour mettre fin aux discordes civiles et lui offrir la suzeraineté de leur pays: Jean d'Anjou, lieutenant général pour le roi de France et gouverneur du duché de

1. Ce Benoît Doria fut un des principaux conseillers du roi René et assista à un certain nombre d'actes passés par ce souverain (Lecoy de La Marche, t. I, p. 443). Il reçut de lui, en 1453, la châtellenie de Brignolles (*Idem*, *ibidem*, p. 277); mais les habitants de cette ville avaient obtenu précédemment de Marie de Blois (10 mai 1386), de Jeanne II de Naples et du roi René, le privilège de rester toujours soumis à l'autorité des comtes de Provence; ils protestèrent donc contre cette donation, et obtinrent qu'elle fût rapportée (Papon, *Histoire générale de Provence*, t. III, p. 541). — Peut-être est-ce de lui qu'il est question dans la procuration passée devant Horace Raymondi, notaire à Arles, le 7 août 1455, par Jacques Grille, marchand génois habitant Arles, pour retirer de noble Benoît Doria, de Gênes, ou de la communauté de cette dernière ville, les vaisseaux et biens enlevés par ledit Doria à Jacques Grille et à d'autres génois (Note communiquée par M. le baron du Roure).

Gênes, passa en conséquence, le 7 février 1458, un traité avec le doge, soutenu par toute la noblesse. Là il prépara une nouvelle expédition pour enlever à Ferdinand d'Aragon le royaume de Naples, fit équiper des galères et transporter sur des vaisseaux génois des soldats et des munitions en Provence et en Calabre. Un certain Louis Doria, que nous avons de bonnes raisons de croire être le même que celui qui vécut plus tard à Marseille et dans les villes voisines, fut nommé amiral d'une de ses flottes ; il contribua à la victoire brillante et inutile de Sarno (7 juillet 1460) [1]. Mais, pendant ce temps, la ville de Gênes était en effervescence, à cause de la ruine de son trésor et de l'augmentation des impôts; les plébéiens se soulevaient contre les nobles et le parti français. A la fin, il prirent prétexte de la demande faite par le roi de France de quelques galères contre les Anglais, pour se révolter ouvertement (9 mars 1461), rappeler d'exil l'archevêque Paul Fregoso et Prosper Adorno, expulser le représentant de Charles VII et tous ceux qui le défendaient. Ceux-ci ne conservèrent en leur pouvoir que le château ou le *Castelleto*; en vain, le roi de France leva des troupes, qu'il confia à son beau-frère René d'Anjou, pour reprendre la ville, il ne réussit qu'à faire tuer ses soldats dans une des plus sanglantes batailles qu'on ait vues à cette époque (17 juillet 1461) et à faire bannir encore plus sévèrement tous ses partisans. Ceux des membres de la famille

1. Cf. la lettre déjà citée de Sixte Doria, qui place à l'année 1470 l'amirauté de Louis Doria ; — Adam de Montaldo, *De laudibus familiae de Auria*, opuscule composé vers 1480 et publié par Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXI, col. 1171 ; — Jacopo d'Oria, *La chiesa di San Matteo in Genova*, p. 218. — Voici le texte d'Adam de Montaldo (col. 1184) : « *Ludovicus praeterea nostra memoria Johannem Andegavinum, Calabriae ducem regium, cum triremibus viginti duabus consul creatus in regnum Siciliae ad capessandum vexit, regemque Ferdinandum, qui septenum equitum et totidem peditum millium numeratorum habebat exercitum in obsidione Sarniana, duce Simoneto, castrametando tenebat, extinxit, poene captis omnibus, occiso duce et commilitonibus utraque fortuna deletis.* » — Il est surprenant que M. A. Lecoy de La Marche n'ait pas signalé au moins une fois son nom dans son bel ouvrage sur le roi René, et ne l'ait pas cité parmi les officiers et les conseillers qui ont passé par sa cour.

Doria, qui avaient fait cause commune avec le roi René et le duc de Calabre, durent subir le même sort et être obligés, pour éviter les vengeances des plébéiens, de s'exiler au moins temporairement. C'est ce qui expliquerait pourquoi, dans les années suivantes, on relève tant de noms de Doria dans les registres des notaires de la Provence, et pourquoi Louis aurait quitté Gênes pour un pays plus tranquille.

Dès l'année 1462, qui est la date la plus ancienne où on le rencontre en Provence, il portait le titre, purement honorifique d'ailleurs, de conseiller et chambellan du sérénissime roi de Sicile, René d'Anjou, et de son fils aîné, le duc de Calabre [1]. Cette qualification, il la conserva jusqu'à la mort de René (10 juillet 1480); quand celui-ci eut expiré, Louis XI, réunissant à sa couronne le comté de Provence, conserva leurs honneurs aux serviteurs du défunt, de sorte que jusqu'à son dernier jour notre personnage, traité de « *magnificus vir* » dans les actes authentiques, resta conseiller et chambellan du roi très chrétien [2]. Cependant d'Hozier, qui a dressé la liste des gentilshommes servant auprès de René II [3], n'a pas relevé son nom, ce qui est fait pour surprendre, attendu que presque tous les auteurs nobiliaires de la Provence ont parlé de lui [4].

1. Cf. l'inscription de l'église des Accoules mentionnée plus loin.

2. Voir notamment l'acte du 13 avril 1482, par lequel « *magnificus vir Ludovicus de Auria, civitatis Massiliensis, consiliarius et cambellanus christianissimi ac serenissimi domini nostri regis* », approuve tout ce qu'ont fait ses procureurs : Brèves du notaire marseillais Barthélemy Darneti.

3. *Tables contenant les noms des Provençaux illustres*, p. 176 et suiv. — On peut dire, à la décharge de d'Hozier, qu'une fois arrivé en Provence, Louis Doria, gratifié des titres que l'on sait, ne suivit plus la cour du roi René et s'occupa seulement de ses propres affaires; en second lieu, qu'il était génois et ne pouvait être compris dans la liste des provençaux. Cette dernière raison serait moins valable, car d'Hozier insère aussi bien le nom des étrangers dans ses Tables.

4. Abbé Robert, de Briançon, *L'état de Provence*, t. I, p. 582; — le même, ms. fr. 776 de la Bibliothèque nationale, fol. 20, généalogie des Doria de Provence; — de Maynier, *Histoire de la principale noblesse de Provence*, 1re partie, p. 113; — Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. I, p. 324; — La Chenaye-Desbois et Badier, t. VI, col. 952.

Ceux-ci avaient, en effet, relevé l'inscription suivante sur un tabernacle, que l'église des Accoules de Marseille devait à la générosité de Louis Doria : « *Hoc opus fecit fieri nobilis Ludovicus de Auria, filius quondam Oberti, regius cambellanus ac illustris ducis Calabriae, anno 1462* [1]. » Mais ce témoignage de dévotion pour les choses de l'Église ne fut pas le seul qu'il donna : en Avignon, les Observantins et leurs successeurs les Récollets conservèrent pieusement son souvenir, car c'était à lui qu'ils avaient dû leur établissement dans l'ancienne ville des papes. Le R. P. Césaire Cambin, chroniqueur des Récollets de la province de Saint-Bernardin [2], a eu bien soin de relater les circonstances dans lesquelles s'était effectuée la fondation du couvent de l'Observance d'Avignon, et grâce à lui sont heureusement complétés les renseignements fournis par les pièces d'archives [3].

Les Observantins avaient fait plusieurs démarches auprès des consuls de la ville, pour en obtenir l'autorisation de bâtir leur monastère à l'intérieur des remparts ; on leur avait toujours objecté, sur les conseils des Cordeliers, qui faisaient opposition à leur établissement, que le peuple était trop pauvre et qu'il y avait suffisamment d'ordres mendiants dans Avignon ; par conséquent, ils ne pourraient fonder leur couvent qu'à une certaine distance de la ville, à Montfavet [4] par exemple (9 décembre 1465, 1er mars 1466). C'était les éconduire, mais la Providence, dit le P. Cambin, dans son naïf et pieux récit [5], inspira « le

1. Abbé Robert, de Briançon, *op. cit.*

2. Son œuvre est conservée à la Bibliothèque d'Avignon, où elle forme les manuscrits 1444 à 1447.

3. Cf. les notes prises par M. P. Achard dans les archives municipales d'Avignon, notamment dans les registres de délibérations : Bibliothèque d'Avignon, ms. 1551, au mot *Observance*, et 1584. — Sur cet établissement des Observantins, voir la notice mise par le chanoine de Véras en tête des inscriptions qu'il a relevées dans leur église au siècle dernier : Ms. de la même Bibliothèque 1738, p. 226.

4. Hameau de la commune d'Avignon à 5 kilomètres environ de cette ville.

5. Ms. 1444 d'Avignon, p. 50.

noble don Louis Doria, noble genois et directeur general de la banque que la ville de Gennes [1] entretenoit ordinairement audit Avignon, de se rendre le fondateur et le principal mobile dudit convent des Peres Observantins, de maniere que cet illustre genois, venant d'Arles audit Avignon sur la fin d'avril 1467, et passant au pied des murailles du convent de la Mothe, eloigné dudit Tarascon d'environ demy-lieue, il se vit tout a la fois obligé d'y entrer pour remedier a quelques incommodités, que l'ardeur du soleil luy avoit causées, Dieu permettant le tout affin d'engager par ce moyen davantage cet illustre genois aux interests des mesmes Observantins, qui ne manquerent pas de profiter de cette occasion pour obliger un si digne hoste, avec leurs honnestetés et civilités, de leur estre favorable au susdit establissement d'un convent en ladite ville d'Avignon, qui après y avoir reposé l'espace de trois heures sur un lict et mangé ensuitte avec beaucoup de goust une salade de laictues, il se prit a dire au superieur de ce convent de la Mothe, nommé le P. Jean de Costa, qu'il pretendoit leur payer amplement dans ledit Avignon une si bonne salade. Comme il advint en effet, d'autant que peu de jours après le R. P. Olivier Versoris, provincial des Observantins, le visitant audit Avignon et le priant de les servir en l'affaire de leur establissement en ladite ville, il s'y accorda avec d'autant plus de plaisir et de zele qu'il s'y estoit desja comme engagé dans le susdit convent de la Mothe, de maniere que cet illustre genois, voulant reussir en la susdite entreprise par toutes sortes de voyes, puisque d'ailleurs il sçavoit qu'il y avoit un party en la maison de ville qui s'obstinoit opiniastrement a ne vouloir pas y consentir, il jugea fort a propos que l'expedient le plus sortable a l'effect que dessus consistoit a obtenir preallablement une bulle du pape Paul second... par laquelle ledit pape declarast vouloir absolument que les PP. Observantins fussent esta-

1. Nous ne croyons pas que la ville de Gênes ait eu officiellement une banque à Avignon; il n'y avait en cette ville que des particuliers génois, qui, pour leur compte et à leurs risques et périls, avaient établi des comptoirs ou banques.

blis audit Avignon... Laquelle affaire cet insigne bienfaiteur ayant menagée sagement et secretement audit Rome, affin d'eviter que les adversaires n'empeschassent l'expedition de ladite bulle, il fut enfin assez heureux que de l'obtenir toute telle qu'il la pouvoit souhaitter... Il en advertit incessamment le susdit provincial des PP. Observantins, de qui la joye ne fut pas petite, lorsqu'il sceut que cette affaire de Dieu avoit ainsi reussy avec tant de succès : d'ou s'ensuivit qu'une dame d'Avignon, nommée Bertha [1], vendant, deux jours après la reception de ladite bulle, un sien jardin audit noble don Louis Doria, situé ledit jardin tout joignant la chapelle de Notre-Dame de Beaulieu, ce fut en intention de le donner, comme il fit, auxdits PP. Observantins, qui du despuis y bastirent leur esglise, leur cloistre et leur convent, destinant le reste pour leur servir de jardin, lequel sol fut ensuitte affranchy pour un toujours de tous les lodz et demy-lodz par ledit fondateur, pour qu'il ne relevast de personne a l'advenir. Lequel don Louis Doria, voulant profiter ensuitte des moments, poussa l'affaire dudit establissement avec tant de vigueur et de zele, qu'après en avoir obtenu du susdit gouverneur d'Avignon la confirmation et enregistrement... il fit enfin recevoir et promulguer la mesme bulle en la susdite maison de ville... Jamais, au reste, plus de joye parmy le peuple d'Avignon que lorsque ledit seigneur Constantin, evesque de Narny et gouverneur de ladite ville... voulut arborer de ses propres mains la crois de nos PP. Observantins... A laquelle ceremonie assista par devotion l'eminentissime cardinal de Foix, qui en ce mesme jour donna cent florins d'or en aumosne pour la nouvelle fabrique de l'eglise... ce qui advint l'an 1469, 28 fevrier. Quant a nostre susdit fondateur, le noble don Louis Doria, on ne sçauroit sans doute assez louer ses bontés envers nostre ordre sacré, puisque non content d'avoir donné le sol que dessus, pour y estre basti nostre convent, nous sçavons qu'il porta les banques

1. D'après le chanoine de Véras, ce serait Louise des Portes, femme de noble Emmanuel Viguerii.

tant de Gennes que de Florence, qui residoient pour lors audit Avignon, a exhiber charitablement des choses très considerables, tant pour la fabrique de nostre susdite esglise que d'une grande partie de nostre convent, dont le sol fut de beaucoup aggrandy par le don que firent de leurs maisons et boutiques a nos Peres les marchands genois, dont on voit encore les portes tout le long de la rue, qui va de nostre esglise a celle des Peres Minimes; lesquelles maisons et boutiques servirent d'habitation... a nos Peres Observantins, jusqu'a ce que la nouvelle fabrique de leur convent fust en estat de les loger. Après quoy, le mesme don Louis Doria non content de tout ce que dessus, il voulut encore contribuer notablement a la fabrique du sanctuaire de nostre esglise et en meubler la sacristie de quatre chappes de brocart d'or et d'autant de chasubles avec leurs dalmatiques de la mesme estoffe et valeur, sans parler des deux beaux calices dorés dont il fit present a nos Peres. » Il rappela en effet dans son testament, qu'il avait fait construire tout le corps de leur église [1] ainsi que la chapelle principale : en 1482, il ne restait plus qu'à décorer celle-ci de vitraux, de meubles pour le chœur et d'un retable d'autel, et pour le faire Louis Doria laissa une somme de six cents florins. Il donna également pour le service de cette chapelle un manteau de velours cramoisi fourré de damasquin vert, une « journade » ou surtout de velours noir fourré de satin cramoisi, à convertir en ornements sacrés [2]. Il conservait même

1. Cette construction avait été commencée seulement en 1480 : Pierre Gentillis et Jean Picard, maçons d'Avignon, en avaient accepté le prix-fait, « *ad instar et modum ecclesie beate Marie de Miraculis Avenionensis* », le 21 mars de cette année : Brèves du notaire Boniface de Blengeriis. — De Véras (*loc. cit.*) dit que l'église de l'Observance ne fut consacrée que le 18 novembre 1546 ; ce fut peut-être après une restauration.

2. Voici le texte de cet article intéressant du testament : « *Item, reminiscens ego Ludovicus de Auria, testator, me edifficari et construi fecisse totum corpus ecclesie fratrum de Observancia civitatis jamdicte Avinionis et eciam cappellam majorem dicte ecclesie, que completa est, exceptis vitrealibus, choro et retabulo altaris, que omnia perfici cupio modo debito per meos subscriptos heredes, igitur, pro premissis perficiendis et complendis, lego et relinquo dicte ecclesie de Observancia Avinionis florenos sexcentos de rege, semel tan-*

dans les dernières années de sa vie une telle affection pour cet ordre de l'Observance qu'il demanda dans son testament à être enseveli dans l'église des Observantins de Marseille ou d'Avignon, s'il décédait dans l'une ou l'autre de ces villes, et qu'il stipula un legs de cent florins en faveur de celle de ces deux églises qui recevrait son corps. Les religieux d'Avignon, nous l'avons dit, conservèrent le souvenir de celui auquel ils devaient tant : Sixte Doria vit les « armes de l'aigle » de ce bienfaiteur « es deux collones davant le grand autier de l'Observance [1] ».

Une telle fondation suffisait pour faire de Louis Doria un personnage influent dans la cité avignonaise, où il résidait à intervalles plus ou moins réguliers; si l'on joint à cela son titre de conseiller et chambellan du roi et sa qualité de grand banquier génois, on conçoit aisément la situation qu'il devait avoir. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer son nom parmi ceux des Italiens qui entrèrent au conseil de la ville d'Avignon, le 24 décembre des années 1479 et 1480 [2].

Tout cela, sans compter l'illustration de sa famille, explique la facilité avec laquelle il obtint, lui, François Doria, Baptiste de Ponte Baptiste de Rapallo et d'autres marchands génois résidant en Avignon, le privilège que leur octroya le cardinal légat Julien de La Rovère, par une bulle datée du 15 novembre 1481, de prendre pour confesseurs eux et leurs femmes, enfants ou domestiques, des moines appartenant aux ordres mendiants, de suivre les messes et offices célébrés dans le couvent de ces religieux, d'y recevoir les

tum solvendos ipsos VI^c fl. per meos heredes. Item, plus lego dicte mee cappelle de Observancia Avinionis videlicet quandam meam mantelinam veluti cremesini, folderatam damasquini viridis; item, et quandam meam jorneam velluti nigri, folderatam satino cremesino, et pro ornamentis fiendis altari mee cappelle Avinionis.»

1. Lettre de Sixte à Jean Doria. — Ces armoiries avaient disparu au XVIIIe siècle : le chanoine de Véras ne les a pas vues.

2. Archives municipales d'Avignon, B B, liasse contenant les nominations des conseillers de la ville de 1476 à 1502, pièce indiquant les noms des conseillers de 1476 à 1480.

sacrements, de s'y faire enterrer, enfin de faire célébrer la messe sans autre permission dans leurs propres maisons, si la maladie venait à les retenir chez eux [1].

Toutefois, si Louis Doria comparaît très fréquemment dans les actes des notaires de cette époque, ce n'est ni comme conseiller de la ville d'Avignon, ni comme chambellan de René d'Anjou et du duc de Calabre, c'est en qualité de commerçant, de changeur ou de banquier. Formé à cette magnifique école de commerce et de banque qui faisait la gloire et la richesse de la république de Gênes, il restait ainsi dans les traditions de sa famille et agissait comme tous les nobles ses compatriotes et ses contemporains. Les autres Doria, qui se trouvaient comme lui dans le midi de la France, s'occupaient exactement des mêmes transactions : en dehors de ceux avec qui il eut affaire directement et dont les noms seront rapportés plus loin, on vit à la même époque comme commerçants : à Marseille et Arles, Georges, fils de Jérôme Doria, qui, le 11 janvier 1479, loua le navire dont il était patron, d'un jaugeage de mille tonneaux et d'un équipage de cent hommes, à René II, duc de Lorraine, comte de Vaudémont et d'Harcourt, pour aller à Venise [2] ; en Arles, Acelin [3] et Laurent Doria [4]. Il n'y a guère que deux personnages de cette famille, dont nous n'ayons pas encore rencontré les noms à propos d'affaires commerciales : Antoine, qui était médecin à Marseille, et recevait, en 1475, quatre-vingts florins de gages à lui alloués par les consuls de la ville [5], et Raphaël, que la confiance du légat du

1. Vidimus de cette bulle par Antoine de Castro, official d'Avignon, du 2 avril 1505, inséré dans un registre des étendues du notaire François Morini, fol. 250, étude actuelle de M[e] de Beaulieu, d'Avignon. (Document à nous signalé par M. l'abbé Requin.)

2. Étendues du notaire Barthélemy Darneti, 1479, fol. 170. — Cf. encore brèves de Raymond Alberti, notaire d'Arles, 1482, 8 février. (Note communiquée par M. le baron du Roure.)

3. Brèves du notaire Pangon, d'Arles, 1471, 22 avril. (Note communiquée par le même.)

4. Brèves du notaire Raymondi, d'Arles, 1480, 6 octobre. (Note communiquée par le même.)

5. Aug. Fabre, *Les rues de Marseille*, t. II, p. 155.

pape plaça, en 1485, auprès des consuls et des conseillers d'Avignon, pour le représenter en qualité de viguier et exercer dans la cité les droits de police les plus étendus[1].

Louis Doria conserva jusqu'au moment de sa mort un comptoir à Gênes, où son frère Marc et son oncle maternel Léonard représentaient ses intérêts. D'autre part, une fois arrivé en Provence, il avait établi sa maison principale, nous allions dire son quartier général, en la ville de Marseille, où il résida de préférence surtout dans les premiers temps, et il créa d'autres comptoirs ou maisons de commerce à Tarascon, à Arles, à Montpellier et surtout à Avignon[2]. Sur la fin de sa vie, il semble avoir restreint le champ de ses opérations, sans doute pour pouvoir s'occuper de plus de choses là où il se trouvait; cependant il traitait encore des affaires à Gênes, Avignon, Arles et Marseille[3].

Comme il ne pouvait se rendre partout où l'appelaient ses intérêts, et comme avec ses propres forces il n'aurait pas suffi à toute la besogne, il avait choisi des représentants et des hommes d'affaires dans les villes où il en avait besoin, et il instituait souvent des procureurs. Bien mieux même, pour activer le zèle des quelques personnes dont il avait éprouvé la capacité et l'intelligence, il se les associa. Il eut surtout recours aux membres de sa famille, qui vivaient soit près, soit loin de lui, ce qui ne les empêchait pas de faire du commerce pour leur propre compte.

1. Barjavel, *Dictionnaire... du département de Vaucluse*, t. I, p. 438. Cf. toutes les listes des vigniers, consuls, etc., d'Avignon. — Nous avons eu beau chercher dans les archives municipales d'Avignon, nous avons bien trouvé la confirmation de ce fait, mais aucun autre document sur ce viguier ne s'est présenté. Peut-être était-il le père de ce Pierre Doria, qui se trouvait à Avignon en 1487 : Brèves de Boniface de Blengeriis, 22 janvier 1487 (*presentibus nobili Petro, quondam domini Raphaelis de Auria, Januense...*); 28 juin 1487 (*presentibus nobili et egregio ac discretis viris Petro de Auria et Vincentio Tarigo, Januensibus, et magistro Johanne...*).

2. Louis Doria était à Avignon dès le 17 juillet 1464 au moins, date d'un acte transcrit dans les minutes brèves de Boniface de Blengeriis, où il assista comme témoin avec la qualification de « *mercator Januensis.* »

3. Voir tous les actes relatifs à sa succession, mentionnés ci-après.

Louis Doria employa ainsi tour à tour ou simultanément Oberto Doria, qui était établi à Avignon dès 1465 au moins, et gérait quelques-uns de ses intérêts [1]; Lazare Doria, son neveu, qui, vivant à Marseille, agit plusieurs fois en son nom comme procureur [2]; ses cousins germains Lazare [3] et François Doria [4], fils de Léonard, qu'il finit par déclarer ses associés après les avoir employés pendant plusieurs années dans diverses négociations; son frère Marc, qui tenait ses comptes à Gênes [5]; Barnabé de Ponte, qui habitait le plus souvent la ville d'Arles [6]; Baptiste de Ponte, frère du précédent, génois qui fut d'abord son procureur et son homme d'affaires en l'ancienne cité des papes, à qui il fit ensuite épouser une de ses parentes, Caroline Doria, et qu'il intéressa pour un quart dans ses opérations commerciales d'Avignon [7]; son autre neveu Jean Doria, fils de Marc, qui restait à

1. 6 juin, 23 août, 10 octobre, 5 novembre 1465; 24 mars et 29 mai 1466 : Brèves de Boniface de Blengeriis; — 14 juillet, 7 août et 10 septembre 1466 : Brèves d'Antoine Eyraudi (étude de Me Perrot, de Tarascon), fol. 422 v°, 464 et 541 v°. — Dans ces différents actes, il est appelé « *Obertus, quondam Raffi* ». Il eut à faire en Provence avec François Doria, fils de feu Lucien, le 5 novembre 1465, et avec Jacques Doria, fils de feu Dominique-Barthélemy, les 24 mars et 29 mai 1466.

2. 16 octobre 1480, 13 avril 1482 : Brèves de Barthélemy Darneti; — 14 juillet 1481 : Délibérations de la ville de Marseille.

3. Pour les dates antérieures à l'association, on est bien souvent embarrassé et l'on ne sait s'il faut attribuer au neveu ou au cousin germain les actes que l'on rencontre. Voici l'indication de ceux où il n'est pas question de l'association : 1er juin, 20 août et 26 septembre 1470; 26 mars 1473; 10 septembre 1481 : Brèves de Boniface de Blengeriis; — 21 novembre 1482 : Brèves de Barthélemy Darneti. — Lazare Doria est associé à Louis les 8 février 1475 et 19 novembre 1476 : Brèves de Boniface de Blengeriis. Cf. encore les actes relatifs à la succession de Louis.

4. 21 février et 17 octobre 1480 : Brèves de Boniface de Blengeriis. Cf. encore les actes relatifs à la succession de Louis.

5. Actes relatifs à la succession de Louis.

6. 9 juillet, 11 et 24 août 1467; 12 mars, 25 mai, 6, 12, 13, 17, 19, 24, 25, 28 juin, 3 juillet, 6, 12, 31 octobre, 7, 8, 9, 22 et 25 novembre 1468 : Brèves d'Antoine Eyraudi.

7. 23 septembre 1467; 9 et 16 mars, 26 septembre, 12 octobre 1470; 17 septembre 1471; 28 janvier, 15 septembre 1473; 8 février, 8 mai 1475; 24 octobre, 19 novembre 1476; 21 janvier, 19 février, 10 avril, 22 août, 17 et 19 octobre, 7 et 16 novembre 1480; 14 mars 1481; 16 janvier 1482; 11

Marseille tant pour ses propres intérêts que pour ceux de son oncle [1]; Jean Chiavari, qui devint son associé à Arles [2]; un certain Léonard Doria, qui était son procureur à Gênes [3]; André Citeris, de Montpellier [4]; François Dalmas et Robin Barthélemy, jurisconsultes à Aix [5]; Mathieu [6], Manuel et Thomas de Grimaldi [7], ses hommes d'affaires ou procureurs; Baptiste Spinola [8]; Luc de Mari, argentier du roi [9]; son serviteur, Louis Comitis, d'origine génoise comme lui[10]; Nicolas Comitis[11], son homme d'affaires; Jean-Baptiste de Marini[12]; Jean ou Jeannet de Clavero, autre génois, qui après avoir géré la fortune de Louis Doria à Arles[13], s'établit pour son propre compte, acheta la maison de son ancien maître dans cette ville et reçut de lui une commandite de mille florins[14]; Simon « Clavarissie », Jean Speroni[15],

octobre, 12 novembre 1483; 2 juillet 1484 : Brèves de Boniface de Blengeriis. Voir encore les actes relatifs à la succession de Louis et l'article du chapitre suivant relatif à Baptiste de Ponte.

1. 12 mars 1468 : Brèves d'Antoine Eyraudi; — 14 avril 1478 : Brèves de Boniface de Blengeriis; — 26 avril 1479 : Étendues de Barthélemy Darneti, 1479, fol. 38 v°; — 11 août 1481 : Registres des délibérations de la ville de Marseille; — 12 avril, 17 décembre 1482; 19 et 22 février 1482 : Brèves de Barthélemy Darneti.

2. Note communiquée par M. le baron du Roure d'après les registres du notaire Jean Rohardi, d'Arles.

3. 21 novembre 1481 : Brèves de Boniface de Blengeriis.

4. 23 février 1484 : *Idem*.

5. 13 avril 1482 : Brèves de Barthélemy Darneti.

6. 13 mars, 23 juillet 1470; 17 septembre 1471 : Brèves de Boniface de Blengeriis. Cf. encore le testament de Louis Doria.

7. 27 juin 1470 : *Idem*.

8. 31 mai 1467 : *Idem*.

9. 14 octobre 1471 : *Idem*.

10. 31 mai 1481 : *Idem*.

11. 15 juin 1475; 9 avril, 18 décembre 1476; 4 juin 1478; 30 mars 1479; 22 janvier, 12 avril 1480 : *Idem*.

12. 8 avril 1484 : *Idem*. Cf. encore le testament de Louis Doria.

13. 14 janvier 1473 : Brèves d'Antoine Eyraudi de 1468, fol. 675; — 13 janvier, 21 février 1480; 8 octobre, 10 décembre 1483 : Brèves de Boniface de Blengeriis.

14. Cf. principalement un acte du 8 février 1486 : Étendues de Boniface de Blengeriis, 1486.

15. Testament de Louis Doria.

etc. Lui-même, Louis Doria, acceptait de son côté de représenter d'autres personnes : il fut ainsi procureur de Jacques Grille, son compatriote établi à Arles [1], de Tobie Lomellini [2], de Simon Doria [3], de Perceval de Vivaldi, marchand de Montpellier [4], et de bien d'autres encore.

Dans l'énumération faite ci-dessus des procureurs, hommes d'affaires, associés, auxiliaires commerciaux du chambellan du roi René, nous avons omis de citer deux catégories de gens : les juifs et les esclaves. La coopération et le secours des premiers étaient de beaucoup les plus indispensables à un commerçant provençal du xv[e] siècle : c'étaient les courtiers obligatoires. Ils tenaient en effet presque tout le pays, et il n'est pas rare de les voir intervenir dans les différents actes notariés dans la proportion gigantesque de huit fois sur dix [5]. Dans des bourgades, dans des villages, où aujourd'hui on ne pourrait plus trouver un seul israélite, ils possédaient alors à eux seuls le commerce; tous, paysans ou banquiers, riches ou pauvres, étaient forcés de s'adresser à eux. En veut-on un exemple? On verra plus loin que Louis Doria faisait un assez grand trafic de blé et qu'il en envoyait par mer en Italie ; or, l'un de ses principaux centres d'approvisionnement était Tarascon, où il possédait un entrepôt. Tous ses achats ou presque tous se faisaient par l'intermédiaire des juifs; même lorsqu'il avait constitué expressément un procureur, celui-ci se faisait suppléer ou accompagner par eux [6]. Il en était de même pour les autres céréales, pour le vin, l'huile, etc. Le négociant, une fois ces acquisitions achevées, pouvait se passer des juifs, s'il le voulait; mais le paysan ne le pouvait pas. Presque toujours il vendait argent comptant sa

1. 11 janvier 1470 : Brèves de Boniface de Blengeriis.
2. 27 juin 1470 : *Idem.*
3. 8 juillet 1480 : *Idem.*
4. 12 janvier 1475 : *Idem.*
5. Par exemple dans les minutes brèves d'Antoine Eyraudi, de Tarascon, et dans certains volumes de Boniface de Blengeriis.
6. 9 juillet, 11 et 24 août 1467; 12 mars, 25 mai, 6, 12, 13, 17 juin, 12 juillet 1468, etc. : Brèves d'Antoine Eyraudi.

récolte avant de l'avoir faite, pour payer des aides et les dettes qu'il avait pu contracter. Il livrait sa moisson, par exemple, à la Sainte-Marthe; mais il lui fallait revenir s'adresser une seconde fois aux israélites au moment des semailles, faute d'avoir pu conserver le grain nécessaire. Il achetait alors à crédit en promettant de payer à la prochaine récolte, et c'était toujours ainsi, il tournait dans une espèce de cercle vicieux sans pouvoir s'affranchir. Il devait donc tout aux juifs, qui, à leur tour, traitaient avec les gros négociants. C'est ainsi que Louis Doria fit de très nombreuses opérations avec Bonafos Falco, de Tarascon [1]; Jossé Latis, de Saint-Remy [2]; Massip de Lisbonne, de Cavaillon [3]; Abraham Jacob, de Salon [4], etc. A chacun d'eux, il donnait mission d'acheter telle ou telle denrée dans une région déterminée, de réclamer l'exécution des engagements pris et de poursuivre les débiteurs. Mais il ne leur confiait jamais des procurations générales, comme celle par exemple qu'il accorda, le 26 septembre 1470, à Lazare Doria et Baptiste de Ponte, pour exiger de toutes les personnes les sommes d'argent à lui dues, pour acheter et vendre selon leur volonté toutes espèces de marchandises, les faire conduire à n'importe quel endroit, aussi bien par eau que par terre, les marquer à son coin, donner ou recevoir le change des monnaies, lancer des traites, en payer, engager toutes sortes de procès, comparaître en justice, etc. [5].

Restait la classe des esclaves. Les conditions de leur existence dans les pays avoisinant la Méditerranée sont bien connues [6];

1. Les registres des minutes brèves d'Antoine Eyraudi contiennent une foule d'actes qui y sont relatifs.

2. 20 juillet, 20 septembre 1470; 16 janvier 1471 : Brèves de Boniface de Blengeriis.

3. 20 juillet 1470; 22 février, 17 octobre 1471 : *Idem*.

4. 20 juillet 1470 : *Idem*.

5. Brèves du même notaire.

6. Plusieurs travaux ont déjà traité cette question des esclaves; pour la région de Marseille et des environs, nous ne connaissons que le livre de M. Marchand, déjà cité : *Le commerce de Marseille avec le Levant pendant les croisades*, p. 29.

on sait que c'étaient les Arabes, Turcs ou Sarrasins, noirs et blancs, qui avaient été faits prisonniers dans les perpétuelles guerres de corsaires entre chrétiens et musulmans, ou qui avaient été enlevés dans les razzias opérées dans le nord de l'Afrique. La traite des esclaves était au moyen âge une branche de commerce très lucrative en Italie, à Gênes, Venise, Florence, Pise, Lucques; elle avait lieu, mais moins ouvertement, en Provence. Ce qui n'empêchait que toutes les familles un peu aisées des provinces méridionales de la France n'en eussent un ou plusieurs. Louis Doria avait le sien [1] comme son associé Baptiste de Ponte; mais on ne peut pas dire si les services qu'il lui rendait étaient relatifs à son négoce et s'il doit véritablement être compté parmi les auxiliaires commerciaux de son maître.

Tels étaient donc les personnages qui secondaient dans ses opérations le chambellan du bon roi René. Mais ce n'était pas tout encore : pour donner plus d'extension à ses affaires, pour avoir dans ses caisses un plus fort roulement d'argent, il recourait aussi à ce que l'on dénommait alors la commande, et ce que nous appelons aujourd'hui la commandite. Il avait ainsi reçu une somme de dix mille écus d'or du napolitain Jacques Galiota, capitaine de gens d'armes du roi de France [2] : à quelles conditions, on ne le sait pas, mais il est probable qu'à l'origine Louis Doria et Jacques Galiota avaient passé un contrat semblable à celui que firent plus tard le même commanditaire et Baptiste de Ponte, où il fut stipulé que Baptiste de Ponte pourrait employer l'argent à son gré dans son commerce ou dans sa banque, que les dépenses du loyer de sa maison, du salaire de ses serviteurs, de l'entretien de ses chevaux et de son mobilier, de sa nourriture et de son vêtement, seraient prélevés d'abord sur les bénéfices, que le reste du gain serait partagé par moitié

1. Voir le testament de Louis Doria.

2. 9 décembre 1484 : Étendues de Boniface de Blengeriis, 1484, fol. 287. — Voir, dans les étendues de l'année suivante, fol. 351, le concordat passé entre les héritiers de Louis Doria au sujet de cette commandite à rembourser.

entre les deux parties contractantes, que le commandité serait obligé de tenir les comptes et de faire toutes les écritures, enfin qu'il serait assuré de conserver les dix mille écus pendant une période de dix années [1]. Un Lazare Doria resté à Gênes, peut-être le beau-frère de Louis et le mari de Novella, lui avait aussi avancé des capitaux pour son commerce dans cette dernière ville [2]. De plus, en mariant sa petite-cousine Caroline Doria à Baptiste de Ponte, en 1477, il lui avait constitué une dot de 1.216 florins, mais il s'était contenté d'inscrire cette somme à son actif et de lui réserver les intérêts qu'elle produisait dans ses opérations. Bien mieux encore, Baptiste de Ponte augmenta cet actif de 1.135 florins de son propre fonds, de telle sorte qu'étant déjà homme d'affaires de son parent, il devint en quelque sorte son commanditaire avant d'être son associé. Quand sept ans et deux mois plus tard on calcula ce qui leur revenait de ce chef, les 1.216 florins de Caroline Doria en avaient produit 700 d'intérêts composés, et les 1.135 de Baptiste de Ponte, 500 [3]. Il est donc facile, d'après ces données, de calculer le taux du bénéfice.

Louis Doria et ses associés, imitant ce que faisaient autour d'eux les Forbin et les Vento, de Marseille; les Cambis, les Lartessuti, les Baroncelli, les de Sade et les Pérussis, d'Avignon, ne dérogeaient donc aucunement en s'occupant de commerce [4]. Et pourtant leurs transactions portaient sur une foule d'objets :

1. Traité passé le 2 octobre 1484 : Étendues du même notaire, 1484, fol. 197.

2. Voir les documents relatifs à la succession de Louis Doria.

3. Cf. surtout la sentence arbitrale du 22 novembre 1484 : Étendues de Boniface de Blengeriis, 1484, fol. 299 : — et le règlement de comptes du 8 février 1486 : Étendues du même notaire, 1486, fol. 36.

4. Cf. sur ce sujet Alexandre Belleguise, *Traité de la noblesse suivant les prejugez rendus par les commissaires deputez pour la verification des titres de noblesse en Provence* (1669), p. 78, § v du chapitre IV : « Si la qualité de noble marchand a l'egard des habitans de Marseille fait l'interruption de possession de noblesse. » — Voir encore le *Discours sur le négoce des gentilshommes de la ville de Marseille et sur la qualité de nobles marchands qu'ils prenoient il y a cent ans, adressé au Roy* par M. Marchetti, prêtre de Marseille (1681).

ils achetaient et revendaient des lingots d'argent [1], des ballots de laine [2], des barriques d'huile [3] et de vin [4], des balles de cuirs et de peaux [5], des chevaux [6], du blé, de l'avoine et autres céréales [7], du grès [8], des tonneaux [9], du poisson frais et salé [10], du sucre [11], des étoffes [12], du drap [13], de l'alun [14], de la graine de moutarde [15], de la cire [16], du chanvre [17], etc. A Arles, Marseille, Gênes, Tarascon et Avignon, ils avaient des entrepôts où ils accumulaient toutes leurs marchandises, jusqu'à ce qu'ils fussent en mesure de les revendre ou de les transporter en d'autres lieux.

Quelquefois les achats qu'ils effectuaient étaient livrables à un

1. 8 février 1486 : Brèves et étendues de Boniface de Blengeriis.

2. 22 novembre 1468 : Brèves d'Antoine Eyraudi ; — 20 juillet 1470; 16 janvier 1471 ; 28 mai 1473; 8 février 1486 : Brèves et étendues de Boniface de Blengeriis.

3. 20 juillet 1470; 16 janvier, 22 février, 17 octobre 1471 ; 8 février 1486 : Brèves et étendues de Boniface de Blengeriis.

4. 9 juillet, 11 et 24 août 1467 : Brèves d'Antoine Eyraudi ; — 5 septembre 1481 : Brèves de Boniface de Blengeriis. Ce dernier acte concerne « *botarellos quatuor vini vernace, involutos in tella grossa* », vendus par Louis Doria, « *causa illos tradendi et consignendi dicto domino Francorum regi, solutis omnibus expensis per ipsum nobilem Ludovicum.* »

5. 9 juillet 1467; 10 mars 1468 : Brèves d'Antoine Eyraudi ; — 8 février 1486 : Étendues de Boniface de Blengeriis.

6. 17 juin 1467 : Brèves de Boniface de Blengeriis.

7. 27, 29 et 30 juin, 1er, 3, 4 et 6 juillet 1466 ; 12 mars, 11 mai, 6, 12, 13, 17, 19, 24 et 28 juin, 6, 12 et 31 octobre, 7, 8, 9 et 25 novembre 1468 : Brèves d'Antoine Eyraudi ; — 16 janvier 1471 ; 11 octobre 1483 ; 8 février 1486 : Brèves et étendnes de Boniface de Blengeriis.

8. 8 février 1486 : Étendues de Boniface de Blengeriis.

9. 12 mars 1468 : Brèves d'Antoine Eyraudi ; — 8 février 1486 : Étendues de Boniface de Blengeriis.

10. 12 mars 1468 : Brèves d'Antoine Eyraudi ; — 22 mars 1471 ; 8 mai 1475 : 22 janvier, 19 février 1480 : Brèves de Boniface de Blengeriis.

11. 8 février 1486 : Étendues de Boniface de Blengeriis.

12. *Idem.*

13. *Idem.*

14. 15 septembre 1473 ; 13 janvier, 21 février 1480 : Brèves de Boniface de Blengeriis.

15. 24 février 1480 : Brèves du même.

16. 8 février 1486 : Étendues du même.

17. *Idem.*

port quelconque de la Méditerranée pour être chargés immédiatement sur des bâtiments en partance pour l'Espagne ou l'Italie : c'était principalement à Marseille, Port-de-Bouc et Aiguesmortes. Les navires étaient loués par Louis Doria, qui passait ce qu'on appelle encore des contrats de naulage. En voici un exemple : le 26 octobre 1480, Jean « Vanhes Dyturrius », habitant de « Lalcayto », patron du vaisseau de *la Sainte-Catherine*, jaugeant 250 tonneaux, et Jean Martin de Roesga, habitant de Bilbao, patron de la caravelle *Saint-Gabriel de Biscaye*, engagèrent par devant notaire à magnifique personne Louis Doria, leurs bâtiments mouillant à Marseille, pour aller d'abord à Port-de-Bouc, y charger tout le blé acheté par leur client, et de là se rendre en droite ligne à Gênes, à leurs risques et périls, le tout moyennant huit sous pour chaque mine de blé déchargé dans cette dernière ville [1]. Mais il pouvait arriver un malheur dans le voyage : la Méditerranée était infestée de corsaires et de brigands, chrétiens ou non, et il arrivait bien souvent que les cargaisons fussent détournées de leur destination. Leur rachat donnait lieu à de nouveaux contrats, dont voici encore un spécimen : au mois de mai 1467, un pirate avait enlevé le navire de François de La Sorbe, sur lequel étaient chargées 73 pièces de vin appartenant à Louis Doria et à Baptiste de Rapallo, et il s'était réfugié en un port nommé « Colubrio ». Le 17 juin 1467, le patron du bâtiment, d'une part, et les deux négociants, d'autre part, firent les conventions suivantes : François de La Sorbe fera à cheval le voyage de « Colubrio » et tâchera de reprendre le navire et sa cargaison d'ici le 15 juillet; s'il peut avoir le tout, les dépenses seront partagées par moitié entre les contractants, de même si ses négociations ne sont pas couronnées de succès; mais s'il rachète son vaisseau et si on ne lui rend pas les pièces de vin, tous les frais seront pour lui. De plus, dans le cas où il réussira dans son entreprise, il devra exécuter les engagements qu'il avait contractés et conduire son chargement au lieu prescrit. Inutile de

1. Etendues de Barthélemy Darneti, 1479, fol. 414 v°.

dire que le prix du rachat au corsaire était payable par chaque partie [1].

Une autre branche de ce commerce était les fermes d'impôts prises pour le compte des villes et bourgades : Louis Doria pendant quatre ans eut les gabelles de Saint-Remy ; mais là encore il avait dû avoir recours à l'aide d'un juif, Jossé de Latis, qui gérait son entreprise [2]. Il fut aussi intéressé pour un huitième dans les gabelles de la cité d'Arles, et lors de sa succession cette part fut vendue à Baptiste de Ponte pour la somme de 1.290 florins [3].

En définitive donc, il y avait là un très gros trafic, qui nécessitait beaucoup d'argent comptant ; aussi nous avons montré que Louis Doria en acceptait de divers côtés. D'ailleurs, les espèces qu'il avait constamment dans sa caisse lui permettaient en même temps de traiter des affaires de banque et d'être l'un de ces changeurs établis à Avignon, en la fameuse rue du Change, qui a vu les comptoirs ou tables de toutes les grandes familles comtadines, avignonaises et provençales. Ces banques acceptaient les effets de commerce qu'elles se chargeaient de recouvrer, payaient les lettres de change après avertissement préalable de leurs correspondants, sinon elles les laissaient protester, faisaient enfin le change des monnaies, nécessité par la différence des espèces qui avaient cours dans tels ou tels pays et n'étaient pas reçues ailleurs [4]. La ville d'Avignon était merveilleusement située pour la faci-

1. 17 juin 1467 : Brèves de Boniface de Bleugeriis.
2. 20 septembre 1470 : Brèves du même notaire.
3. 8 février 1486 : rtendues du même notaire.
4. Le nombre est prodigieux des actes qu'il faudrait ici citer, tous les registres des notaires de cette époque en sont pleins : pour Louis Doria, nous nous contenterons de renvoyer aux notes brèves de Boniface de Bleugeriis, aux dates des 23 septembre 1467 ; 12 février, 7, 9, 10, 13 et 16 mars, 23 juillet, 12 octobre, 17 décembre 1470 ; 12 janvier, 8 février 1475 ; 9, 27 et 29 mai, 4 juin, 16 juillet, 14 octobre, 17 novembre, 16 décembre 1478 ; 29 mars 1479 ; 16 septembre 1480 ; 14 mars, 19 décembre 1481. — Les principaux banquiers qui étaient alors à Avignon avec Louis Doria, étaient Autoine de Neveys, Jean-Benoit Zampini, Baptiste de Rapallo, etc.

lité de ces opérations, surtout après que le séjour des papes eut créé un courant qui ne s'arrêta guère dans le xve siècle. Elle se trouvait en effet à proximité de toutes les grandes voies de communication : pour aller de Montpellier, de Marseille ou de Nice à Lyon et dans le nord de la France, il était nécessaire de la traverser. C'est ce qui explique ce grand nombre de banquiers et de changeurs qui la fréquentèrent et y établirent leur résidence. Louis Doria y avait donc sa *tabula cambii* [1], où lors de son décès on trouva pour 152 marcs d'argent en lingots [2].

Il pratiquait également des avances d'argent, des prêts à terme déguisés sous le nom d'échange, *ex causa mutui*. Il compta ainsi parmi ses débiteurs Michel-François Divi, changeur florentin établi à Avignon [3]; noble Jacques « Claverii », de Brignolles [4]; Urbain Fiesqui, évêque de Fréjus [5]; les communautés des villes d'Arles [6] et d'Hyères [7]; Thomas « de Camerariis », capitaine royal et chanoine de l'église d'Aix [8]; Saladin de « Angluna », seigneur de « Nojan », chambellan et conseiller des rois de France et de Sicile [9]. Il n'était pas jusqu'aux juifs auxquels il n'avançât des sommes d'argent : Massip de Lisbonne, de Cavaillon [10]; Mossé de Lisbonne, teinturier d'Avignon [11]; Mordecas d'Avignon [12] et d'autres encore, le reconnaissaient pour leur créancier. Mais il avait aussi des débiteurs plus illustres que

1. Les actes, dont la date suit, ont été passés *infra* ou *ante tabulam cambii* de Louis Doria : 17 juillet 1480; 28 janvier et 14 mars 1481 : Brèves de Boniface de Blengeriis.

2. 8 février 1486 : Étendues du même notaire.

3. 24 octobre 1476 : Brèves du même notaire.

4. 30 mai 1478 : *Idem*.

5. 1er octobre 1478 : *Idem*.

6. 29 décembre 1469 : *Idem*, au commencement des notes brèves de l'année 1470.

7. 28 juin 1481 : *Idem*.

8. 27 juillet 1481 : *Idem*.

9. 22 août 1470 : *Idem*.

10. 10 avril 1480 : *Idem*.

11. 17 juillet 1480 : *Idem*; — 18 mai 1479 : Brèves de Jean de Molesinis, notaire d'Avignon.

12. 17 juillet 1480, acte déjà cité.

ceux qui ont été dénommés ci-dessus : nous voulons parler du toujours besogneux roi René et de sa femme, Jeanne de Laval [1], dont on ne saurait compter les emprunts ni les engagements de domaines, de meubles, de bijoux, colliers d'or, diamants, drageoirs, vaisselle d'argent, etc.

Les finances dont disposait Louis Doria lui permettaient enfin de passer des contrats d'assurance, par exemple contre la perte des navires en mer, comme on le constate par plusieurs actes notariés [2], et de se porter caution pour des tiers, comme il le fit pour Dominique de Borchi, vicaire de Julien de La Rovère, archevêque d'Avignon, qui avait à rendre ses comptes de tous les fruits et revenus de l'archevêché [3].

De tout ce qui a été dit précédemment, on peut inférer que le commerce en Provence était extrêmement développé au xve siècle et que les opérations de banque n'étaient pas loin d'être aussi multiples qu'elles le sont de nos jours. Mais il est difficile, malgré l'extrême variété de documents que présentent les registres de notaires, d'évaluer même approximativement les bénéfices que retirait Louis Doria. On en a cependant une faible idée d'après ce fait qu'il fut alloué 600 écus d'or, d'une valeur de 1.250 florins, à Baptiste de Ponte, associé pour un quart aux affaires de son parent à Avignon : c'était son bénéfice net pour la période écoulée depuis le 27 février 1482 jusque vers le milieu de 1484, c'est-à-dire pendant deux ans et demi environ. La part de Louis Doria serait donc de 720 écus d'or pour chaque année,

1. 1er juin 1470 : Brèves de Boniface de Bleugeriis. — Le 6 du même mois, Pierre « de Trongnono », trésorier du roi dans les comtés de Provence et de Forcalquier, vendait à Antoine Camoti, qui les repassait au florentin Jean Zampini, d'Avignon, un collier d'or émaillé, orné de quinze gros diamants et un drageoir pour le prix de 3.762 écus d'or et demi : *Idem*. — Le 31 octobre de la même année, Balthasar Hirthaus, contrôleur des finances de la reine Jeanne de Sicile, promettait, dans la maison de Louis Doria, à Barthélemy de Villario, de lui faire payer d'ici Noël par la reine une somme de 5.000 florins, et Louis Doria se portait caution : *Idem*.

2. Cf. notamment les actes des 15 septembre 1485 et 12 janvier 1486 : *Idem*.

3. 9 juin 1481 : *Idem*. — Louis Doria se porta encore caution les 1er juin, 31 octobre 1470, etc. : *Idem*.

seulement à Avignon et sur les opérations traitées en commun avec Baptiste de Ponte.

On sait d'ailleurs qu'il avait pu acquérir en Provence un certain nombre d'immeubles : sans compter les magasins et entrepôts qu'il avait à Marseille, il posséda de bonne heure dans cette ville une grande maison avec verger par derrière, sise très probablement dans la paroisse des Accoules [1], grâce à laquelle il put réclamer et obtenir le privilège de citoyen marseillais [2]. Il eut également une bastide à « Roca franca » et un « jas » ou domaine à Aigues-Bonnes, avec maison, vignes et terres labourables [3]. En Arles, il avait au moins une maison, qui vers la fin de sa vie fut revendue à son homme d'affaires, Jean de Clavero [4]; en Avignon, il avait fait, le 13 juin 1467, l'acquisition d'une maison avec verger donnant sur la rue qui passait devant la petite porte de l'église de la Madeleine, et touchant, d'une part, l'immeuble de Pierre Cadart, seigneur du Thor, et d'autre part, le cimetière de la paroisse [5]; il avait acheté, le 14 août 1469, les droits de directe et de cens sur la maison de Manuel « Bequerii [6] », et il jouissait des mêmes avantages sur un autre immeuble, sis rue de l'Argenterie et paroisse Saint-Agricol, dont fut investi, le 4 mars

1. Les enfants de Lazare Doria, qui avait hérité de cette maison, habitaient en effet dans la paroisse des Accoules. C'était, du reste, le quartier aristocratique de Marseille à cette époque; aujourd'hui, c'est peut-être un des plus pauvres. — Louis Doria eut sans doute encore d'autres maisons dans la même ville, car celle-ci semble spécifiée d'une façon particulière dans son testament: « *meam magnam domum*. » Le 17 septembre 1465, il fit une reconnaissance en faveur de « la dame Alloys », pour une propriété qu'il possédait au quartier de Bonneveine : Cf. archives municipales de Marseille, répertoire des reconnaissances de ce quartier.

2. Les plus anciens documents où Louis Doria apparait le déclarent habitant de Marseille.

3. Tous ces domaines sont signalés dans son testament.

4. Jean de Clavero paya un acompte de cinq cents florins, le 10 décembre 1483 : Brèves de Boniface de Blengeriis. — Le 8 février 1486, Baptiste de Ponte déclarait avoir reçu six cent soixante florins et huit sous pour solde du prix de cette maison : Étendues du même notaire.

5. 13 juin et 1er juillet 1467 : Brèves du même notaire.

6. 2 janvier 1470 : *Idem*.

1483, le florentin Barthélemy de Bondelmonte[1]; enfin, il possédait deux maisons voisines, chacune avec son verger, situées dans les paroisses de Saint-Agricol et de Saint-Didier, qu'il avait acquises, la première d' « Albigast Basilee[2] », marchand, et la seconde, du peintre Simon Raseleti[3]. Mais sur la fin de sa vie, il s'était entendu avec son commenditaire Jacques Galiota, pour lui donner ces deux derniers immeubles, qui furent presque aussitôt (2 octobre 1484) rétrocédés à titre gracieux à Caroline Doria, femme de Baptiste de Ponte[4]. Quant à sa propre maison d'habitation, où il logeait toutes les fois que ses affaires l'appelaient à Avignon, il la tenait en location, en 1465, de Georges « Cerati[5] »; en 1473, d'Isabelle de Brancas[6]; de 1476 à 1481, de Joachim de Caromb[7]. Était-ce toujours la même, nous ne pourrions le dire, car les documents ne permettent pas de déterminer l'endroit précis de la ville où il demeura jusqu'en 1476; on sait seulement que l'immeuble loué par lui à Joachim de Caromb était en la paroisse de Notre-Dame la Principale, *in magnis cambiis*, c'est-à-dire place ou rue du Change[8]. Les effets et le mobilier qui garnissaient son logis furent vendus après sa mort et produisirent une somme de 729 florins 16 sous, sans compter les draps de soie et quelques livres *diversarum facultatum*, qui furent abandonnés à Baptiste de Ponte pour 70 florins et 6 sous. La vaisselle d'argent mise à part fut aussi

1. Brèves et étendues de Boniface de Blengeriis.
2. Cf. transaction du 8 février 1486 entre les héritiers de Louis Doria et Baptiste de Ponte : Étendues du même notaire.
3. 17 décembre 1481 : Brèves et étendues du même notaire.
4. 13 septembre et 2 octobre 1484 : Brèves et étendues de Boniface de Blengeriis.
5. 23 août 1465 : Brèves du même notaire.
6. 28 janvier 1473 : *Idem*.
7. 9 avril 1476; 16 avril 1478; 30 mars 1479; 12 avril 1480; 9 avril 1481 : *Idem*.
8. Un acte du 20 septembre 1470 (*Idem*), est passé « *in domo habitacionis dicti Ludovici et supra decursorium, ante capellam ejusdem.* » Rappelons que Louis Doria avait le droit de faire célébrer chez lui les offices divins en cas de nécessité.

presque toute vendue : on en retira 529 écus d'or et 28 gros[1].

Dès le 13 novembre 1482, Louis Doria avait songé à pourvoir à ses dernières dispositions ; il s'était rendu dans un appartement de la prévôté de Marseille et là, en présence des dignitaires du chapitre et de bénéficiers de l'église, il avait dicté à Barthélemy Darneti, un des notaires au ministère duquel il avait eu assez fréquemment recours, un long et intéressant testament, qui nous a été conservé, avec la signature qu'il y ajouta de sa main [2]. Quelques articles en ont déjà été signalés dans le cours de cette étude, entre autres ceux qui sont relatifs à sa sépulture dans un couvent de l'Observance, soit à Marseille, soit à Avignon, et à la continuation des constructions qu'il faisait faire en l'église des Observantins de cette dernière ville. Il régla ses funérailles et voulut que dix-huit torches de cire, chacune du poids de trois livres, fussent portées à son enterrement par dix-huit pauvres auxquels on donnerait un vêtement de drap blanc et un capuchon de drap grisâtre. Il légua à ses cousines Françoise Doria, femme de Lazare Doria ; Caroline Doria, femme de Baptiste de Ponte ; et Madeleine Doria, femme de François Doria, pour les bons services qu'elles lui avaient rendus, et à l'effet d'augmenter leurs dots, quatre cents florins à la première, trois cents à la seconde et à la troisième ; il leur laissa en même temps les joyaux d'or et de perles qu'il leur avait donnés ou prêtés, excepté les chaines d'or fabriquées à Avignon qui étaient chez Caroline et Madeleine ; pourtant celles-ci auraient la faculté de les conserver, en déduction du legs à elles attribué. De plus, comme Françoise n'avait pas reçu de lui autant de bijoux que Caroline et Madeleine, il l'avantagea d'une somme de cent florins, ce qui porta sa part totale à cinq cents florins. A Baptiste de Ponte, en récompense de ses services et de la peine qu'il avait prise pour l'administration de ses biens et de son négoce, il donna mille florins, à la

1. Transaction du 8 février 1486, déjà citée.

2. Ce testament, transcrit sur 6 feuillets, dont le 1er et le 6e sont blancs, a été relié à la fin du registre des notes brèves du notaire Barthélemy Darneti, de 1482.

condition qu'il ne pourrait plus rien réclamer sur sa succession. A Mathieu Grimaldi, son jeune cousin, qui demeurait avec lui à Marseille et qui l'avait aidé dans son commerce, il légua cent florins; puis, ayant égard à la jeunesse de ce parent et désirant qu'il devînt un jour un homme vaillant, il lui fit remise d'une somme de mille florins, montant d'une créance qu'il avait sur lui. A noble Georgette, fille de feu Cattaneo Doria, sa petite-cousine, il donna cent florins pour l'augmentation de sa dot. Ses serviteurs et agents, Simon « Clavarissie », Jean Speroni, Jean de Clavero, Jean-Baptiste de Marini furent inscrits, en récompense de leur zèle, le premier pour une somme de cinquante florins et les trois autres pour le double. Quant à son esclave nègre, dont il reconnaissait la fidélité et le dévouement, il l'affranchit et lui concéda la pleine jouissance de ses droits. Il voulut encore qu'on payât, dans le délai d'un mois, tous les créanciers qu'il aurait au jour de son décès et dont on trouverait les noms dans ses livres de raison de Marseille et d'Avignon; poursuivant cet ordre d'idées, il établit que les cent écus d'or qu'il avait touchés pour le compte du dominicain François de « Monopoli » et par celui-ci légués au couvent des Frères Prêcheurs de Bologne, avaient été employés à l'achat de cinq actions de la banque de Saint-Georges de Gênes [1]. Il affecta ensuite cinq cents livres à l'achat d'actions

1. C'est la traduction exacte et littérale de l'expression : *loca comperarum Sancti Georgii Januensis*, que l'on rencontre assez fréquemment dans les documents génois. C'étaient des actions de la banque de Saint-Georges, qui, fondée au début du XV[e] siècle pour unifier toutes les dettes de la république de Gênes, subsista jusqu'en 1796 et ne fut définitivement liquidée que sous le règne de Charles-Albert. Cette institution de crédit, une des mieux organisées et des plus florissantes qui aient jamais existé, était indépendante de l'État et son but principal était de lui venir en aide dans les circonstances critiques, en lui avançant l'argent nécessaire et en prenant comme garantie la levée d'impôts déterminés. Elle recueillit ainsi toutes les gabelles et tous les droits de douane; mais elle avait encore l'autorisation de spéculer et de commercer pour son propre compte, et elle ne s'en fit pas faute. Elle avait même à gouverner des pays qui lui étaient confiés par la république ; elle eut l'administration des colonies génoises de la mer Noire et pendant plus d'un siècle (jusqu'en 1562) celle de la Corse (F. Molard, *Documents inédits sur l'histoire de la Corse, dépêches*

semblables, dont les revenus seraient mis à la disposition des trois gouverneurs annuels de sa famille, pour être convertis en pain à distribuer à tous les membres de sa maison pauvres et indigents, ou à leur défaut aux pauvres les plus voisins. Avec ce même esprit de charité, il légua une pareille somme à un hôpital de Gènes et demanda à ses héritiers d'employer encore autant d'argent à l'achat d'autres actions de la banque de Saint-Georges, dont les revenus seraient à partager par moitié entre les œuvres de la Miséricorde des hommes et des femmes de la même ville. Il institua pour ses héritiers son frère Marc où les fils légitimes que celui-ci laisserait en mourant pour les deux tiers de sa succession, et pour l'autre tiers ses cousins germains Lazare et François Doria, auxquels il témoignait ainsi sa reconnaissance de tous leurs bons offices; il stipula que Lazare, qui depuis longtemps était établi à Marseille avec sa femme et manifestait l'intention de s'y fixer, aurait la liberté de prendre dans sa part et comme équivalent d'une somme de deux mille écus sa grande maison de Marseille, sa bastide de « Roca franca » et son domaine d'Aigues-Bonnes. Enfin, il nomma pour ses exécuteurs testamentaires : en Provence, Jean de Coreys, prévôt de Marseille, Jean de Forbin, seigneur de La Barben, et Paul de « Lanheto » ; à Gênes, Lazare Doria, son beau-frère, les trois gouverneurs de sa famille en exercice l'année de son décès, et les maitres de l'œuvre de la Miséricorde des hommes.

Après avoir laissé ce testament entre les mains du notaire, Louis Doria poursuivit sa carrière pendant près de deux années. Il était encore de ce monde à la date du 8 avril 1484 [1]; mais le

des protecteurs de Saint-Georges, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 29). Chacune des actions (*locus*, *luogho*) avait en principe une valeur nominale de cent livres et il en fut ainsi durant toute l'existence de la banque; mais cette valeur montait ou baissait suivant la marche des affaires. Elle donnait droit à un intérêt annuel de sept livres, susceptible de réduction et surtout de retard dans les paiements. Cf. sur ce sujet F. Molard, *Essai sur l'origine et l'organisation de la banque de Saint-Georges*, article déjà cité.

1. Brèves de Boniface de Blengeriis.

13 septembre suivant [1], il était signalé comme défunt. Il est impossible de préciser davantage la date de sa mort; cependant il est probable qu'elle doit être rapprochée du mois de septembre, car les actes relatifs à sa succession ne commencèrent qu'à cette époque. Ainsi la procuration, par laquelle Marc Doria donna à son fils Oberto le pouvoir de traiter en son nom avec les autres héritiers, les débiteurs et les créanciers du défunt, fut passée à Gênes le 27 septembre 1484 [2].

Il est inutile d'entrer dans le détail de toutes les procédures qui commencèrent alors pour la liquidation, et qui durèrent un an et demi environ [3]. Il suffit de savoir que les héritiers, ne pouvant d'abord se rendre un compte exact de la situation, à cause des sociétés formées, des commandites acceptées, des réclamations portées par des tiers [4], etc., n'acceptèrent la succession que sous bénéfice d'inventaire [5]. Plus tard, lorsque Jean, fils et procureur de Marc, fut chargé par Lazare et François de réaliser tout l'actif, il dut garantir à ceux-ci un minimum de 2.500 marcs d'argent, pour leur part testamentaire.

Les plus grandes difficultés furent pour la conclusion des affaires dont avait été chargé Baptiste de Ponte, soit comme procureur, soit comme associé de Louis Doria. On s'en était une première fois remis au jugement de quatre arbitres de nations différentes, Antoine Galiani, avignonais, Pierre Pinelli, génois, Antoine Junii ou Jugini, florentin, et Louis Badore, catalan, et ceux-ci avaient rendu leur sentence, le 20 décembre 1484, en établissant les dettes et créances de Baptiste de Ponte; mais d'autres contesta-

1. Brèves de Boniface de Blengeriis.

2. La procuration fut passée devant Laurent de Costa, notaire de Gênes; elle fut rappelée dans la sentence arbitrale du 20 décembre 1484 : Étendues du même notaire, 1484, fol. 209.

3. Les notes brèves et les étendues de Boniface de Blengeriis des années 1484, 1485 et 1486 sont remplies d'actes concernant la liquidation de cette succession.

4. Cf. Stephani Bertrandi *Consiliorum* vol. I, pars prior, consil. XI, p. 28. (Édit. de Francfort, J. Saurius, 1603.)

5. 19 juillet 1485 : Brèves de Boniface de Blengeriis.

tions ayant surgi au sujet des dépenses attribuables à la société, des dettes contractées par l'associé de Louis Doria depuis la mort de celui-ci, et surtout de la donation par Jacques Galiota à Caroline Doria de deux maisons ayant appartenu au défunt, aliénation devenue définitive à la suite d'actes dont la validité était contestée, il fallut en venir à un nouveau jugement des mêmes arbitres. Caroline dut renoncer à reprendre la dot et les legs qui lui avaient été constitués; en échange, elle conserva ses deux maisons ; l'immeuble habité par le florentin Barthélemy de Bondelmonte passa sur la tête de son mari, moyennant 329 florins 8 sous ; enfin, les comptes des recettes et des dépenses faites par Baptiste de Ponte depuis le moment où il était resté seul, furent équilibrés (8 février 1486).

Tout n'était pas terminé pour cela : des arbitres venaient en effet d'être nommés pour éclaircir la situation du commerce géré à Arles par Jean de Clavero (11 février 1486), et le 14 mars suivant, il y avait encore lieu de pourvoir au legs fait à Georgette Doria ; bien mieux même, en 1518, certaines affaires étaient encore à régler entre les cohéritiers [1], mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans plus de détails.

Ce n'est pas sans raison que nous nous sommes étendu si longuement sur la carrière commerciale de notre personnage et si nous l'avons autant mise en relief : nous avons voulu détruire une erreur et faire connaître une vérité qu'on ne veut ou qu'on ne sait pas voir, et cela parce que l'on juge une époque et un pays avec des idées qui ne s'appliquent ni à l'une ni à l'autre. Il n'avait jamais été interdit aux nobles italiens de faire le commerce en grand, comme Louis Doria par exemple, et cette liberté avait créé des exemples contagieux dans les contrées immédiatement voisines. Marseille dut sa fortune à la faculté de trafiquer qu'avaient les nobles, détenteurs de la richesse mobi-

1. Procuration donnée par François Doria à son fils Louis, pour réclamer aux héritiers de Marc l'exécution des engagements pris le 3 août 1485 ; Étendues de Jean Pelletier, 1518, fol. 58, 17 novembre.

lière : ce droit parfaitement reconnu par tous les comtes et souverains de la Provence, était tellement enraciné que les rois de France ne purent le supprimer; des lettres patentes de Henri II, accordées en l'an 1566, le reconnurent formellement [1]. D'autre part, en Avignon et dans le Comtat, soumis immédiatement à l'autorité pontificale, le même privilège appartenait aux nobles : la bulle de Clément X, datée du mois de mai 1671, est absolument péremptoire. Certes, il ne viendra jamais à l'idée de personne de dénier aux Doria la noblesse qui leur appartint dès les premiers temps du moyen âge ; or, beaucoup d'entre eux, avant les temps modernes, ont fait le négoce. Comment aurait-on pu, s'ils dérogeaient, continuer à les inscrire constamment sur le livre d'or de la noblesse génoise? Et encore s'ils avaient été les seuls! Mais presque toutes les grandes familles de Provence et certainement des plus illustres, ont agi de même : leurs membres adoptaient cette profession, comme ils se seraient enrôlés sous la bannière du roi. Croyaient-ils déroger? Certainement non : la preuve, c'est que jamais, dans les actes passés par eux, ils ne dissimulèrent ni leur titre de nobles, ni leur qualité de marchands. Dans le reste de la France (et encore faudrait-il bien examiner si c'était partout), ces idées n'avaient pas cours, et il était interdit aux gentilshommes, sous peine de déchoir, de faire le métier de marchands : c'est pourquoi on a tant de peine à croire que cette prérogative a existé dans une certaine région. A Marseille et dans les États pontificaux, au XVIIe siècle, on songeait encore à la revendiquer, quoique les nobles cessassent peu à peu de s'appliquer au commerce; ce ne fut que plus tard et sous l'influence française que la dérogeance fut admise par eux et surtout par les agents du fisc, intéressés à imposer le plus de personnes possible. Autres temps, autres mœurs; autres pays, autres habitudes : c'est la pensée qui doit toujours être présente à l'esprit, quand on veut formuler un jugement historique.

1. Cf. H. Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc, *Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône*, p. 188.

Donc, qu'il soit bien admis qu'à une époque déterminée et dans une région bien délimitée, il a été loisible à tous de s'occuper de « marchandise », et que les anciennes familles comtadines, avignonaises, marseillaises et italiennes ne rougissent pas de l'activité commerciale et de l'habileté financière de leurs ascendants. Ils ont contribué, et non médiocrement, à la grandeur et à la prospérité de leur pays.

CHAPITRE IV

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES DORIA DE MARSEILLE ISSUS DE LAZARE DORIA, COUSIN GERMAIN DE LOUIS.

Les deux frères Lazare et François [1], que Louis Doria avait sans doute appelés de Gênes pour les associer à ses entreprises, doter leurs femmes et leur laisser finalement le tiers de son héritage, continuèrent leur résidence dans les mêmes villes où ils s'étaient établis pour servir leur cousin germain [2]. Lazare était fixé depuis quelque temps déjà à Marseille, quand Louis mourut ; il y donna naissance à une branche de Doria, qui subsista pendant trois siècles.

A vrai dire, pour raconter la vie des Doria de Marseille, exposer le rôle qu'ils ont joué, il faudrait écrire l'histoire municipale de cette ville pendant les XVIe et XVIIe siècles. Un volume entier serait nécessaire pour rapporter tout ce que les seules archives communales apprennent sur leur compte. Mais il n'est pas utile de nous étendre si longuement ; nous nous bornerons à étudier surtout leur généalogie et à montrer, par l'analyse de documents intéressant principalement les premiers d'entre eux, la situation qu'ils avaient acquise dans l'antique cité phocéenne.

Le chapitre précédent a déjà mis en lumière ce LAZARE Doria, cousin et associé du conseiller et chambellan du roi René. On l'a vu en la ville de Marseille se livrer à différentes opérations commer-

1. Pour leurs ascendants et leurs frères et sœurs, voir *supra*, p. 49.
2. Il est difficile de donner une date précise, et nous avons déjà fait connaître la difficulté qui empêche de reconnaître le Lazare qui nous intéresse avant le 8 février 1475 (Cf. *supra*, p. 61, note 3). Quant à François, nous l'avons signalé (*ibidem*, note 4) dès le 21 février 1480.

ciales du genre de celles que traitaient en Avignon ses parents Louis Doria, François Doria, Baptiste de Ponte, et entrer en possession, non sans quelque difficulté [1], des immeubles à lui légués par son cousin germain. Il a été dit qu'il était un des fils de Léonard Doria et de Catherine Vivaldi : il hérita à Gênes, avec ses frères François, Jean et Cattaneo, du quart par indivis des maisons que son père avait possédées. On sait encore qu'il épousa, à une date inconnue, mais certainement de plusieurs années antérieure à 1482 [2], Françoise DORIA, aussi de Gênes, fille de César Doria et de Marie Spinola, petite-fille de François Doria et de Françoise Grimaldi; elle était cousine germaine de Lazare, beau-frère de Louis, dont nous avons raconté les destinées. C'était même Louis qui l'avait doté, et on a lu dans son testament qu'il lui alloua aussi, dans ses dernières dispositions, une somme de cinq cents florins et qu'il lui abandonna les bijoux qu'il lui avait prêtés.

En s'établissant à Marseille, Lazare y avait plus que des relations d'affaires : une de ses parentes ou alliées, Caracossa Doria, y était venue, dans le premier tiers du xve siècle, être la femme d'Adam de Vento, consul de la ville en 1426 [3]. Ces liens entre les deux familles de même origine, Lazare les vit se nouer encore plus fortement en 1484, par le mariage de sa nièce, Georgette, avec Jacques Vento, petit-fils de Caracossa Doria et fils de Perceval Vento, premier consul de Marseille en 1464 et conseiller du roi René [4]; ils lui facilitèrent sans aucun doute, avec l'influence de son cousin Louis, l'acquisition du droit de cité dans son pays d'adoption.

1. Cf. ce qui a été dit à ce sujet vers la fin du chapitre précédent. — Le 7 août 1487, François Doria le constituait encore son procureur pour suivre à Marseille le procès engagé contre Pierre Imbert, qui détenait une bastide de l'héritage de Louis Doria : Brèves de Boniface de Blengeriis.

2. Battilana semble indiquer, dans sa généalogie de la maison Doria, que ce mariage eut lieu en 1470.

3. Bibliothèque nationale, Dossiers bleus, Doria, n° 25.

4. Sur ces personnes de la famille Vento, cf. Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II, p. 485; La Chenaye-Desbois et Badier, t. XIX, col. 578.

Au moyen âge, les grandes villes commerçantes comme Avignon, Marseille, Arles, Montpellier, etc., accueillaient très volontiers les étrangers; elles savaient qu'ils leurs apportaient la richesse. Elles ne craignaient même pas de les admettre aux honneurs, de les placer à la tête de leur administration : on a vu que Louis Doria était entré au conseil de la cité d'Avignon, où il ne faisait même pas sa résidence continuelle ; on remarquera encore dans les chapitres qui vont suivre que François Doria fit partie du même corps à plusieurs reprises, quoiqu'il fût depuis peu de temps dans le pays, que son fils Sixte, à peine fixé à Carpentras, fut nommé conseiller de la ville avant d'en être le premier consul, que Joachim Doria fut par deux fois investi du plus important pouvoir municipal à Tarascon. Il en fut de même pour Lazare Doria à Marseille : l'arrêt du Conseil, dit le règlement de Saint-Vallier, qui, en avril 1492, institua une commission de soixante-douze personnes pour le gouvernement de la communauté, lui donna le droit de s'intéresser en qualité de conseiller aux affaires de la ville [1].

Décédé à une époque qu'on ne saurait préciser, il laissa un fils unique, du nom de BLAISE, et peut-être une fille, MARGUERITE, qui comparut comme marraine dans un acte de baptême de la paroisse des Accoules, le 6 janvier 1517 [2].

∴

Comme son père, BLAISE Doria se livra au commerce et eut affaire, en 1537, avec des marchands d'Avignon [3]. Le jugement maintenant dans leur noblesse ses descendants Gaspard et Laza-

1. Bibliothèque d'Aix, ms. 807, Marseille, art. 13.
2. Registre des baptêmes de la paroisse marseillaise des Accoules, 1508-1540, fol. 45 v°.
3. Blaise Doria, marchand de Marseille, vend à Laurent Malespine, marchand d'Avignon : Haitze, *Extraits des registres des notaires d'Aix* (original à la Bibliothèque d'Aix, copie chez M. le marquis de Boisgelin), p. 253, d'après le notaire François Borilli.

rin III [1], signale un arrentement de la baronnie de Villeblanque passé en sa faveur, le 27 avril 1521 ; mais les termes mêmes de cette énonciation n'indiquent pas si cette seigneurie lui appartenait en propre, ou s'il la tint seulement à titre de bail.

De tous les descendants de Lazare, qui ont habité Marseille, c'est certainement lui le plus illustre : « Nostre Blaise, dit le chevalier de l'Hermitte, estoit d'une fidelité si eprouvée, qu'il fut par trois fois choisi premier consul et gouverneur de la mesme ville de Marseille, dignité qu'aucun autre n'a encore jamais remplie jusqu'à ce nombre. » Les tables des premiers consuls de la cité marseillaise donnent en effet son nom pour les années 1517, 1533 et 1547. Par malheur on ne peut suivre, aussi bien qu'on le voudrait, les diverses étapes de sa carrière municipale : les registres de délibérations du conseil de la ville manquent pour les années 1481 à 1542. Dès les premières pages du volume qui suit cette lacune, on trouve plusieurs fois répété le nom de Blaise ; jusqu'en 1563, sa personnalité y est très marquée.

Il faut savoir qu'à Marseille les élections pour les différentes charges municipales avaient lieu tous les ans. Le conseil général de 72 conseillers se réunissait le 28 octobre, fête de Saint-Simon, sous la présidence du viguier ; ce jour-là ou les suivants, il choisissait 24 conseillers nouveaux, qui avaient à exercer leurs fonctions pour trois ans, à la place des 24 « vieux », et sur ces 24 nouveaux, on en élisait 16, qui avec 8 de leurs collègues pris dans l'ancien conseil des 72, avaient le titre de conseillers des honneurs. Cela fait, on proclamait les noms des conseillers « vieux », qui devaient se retirer comme ayant accompli leurs trois années. L'assemblée tout entière était ensuite congédiée et les 24 conseillers des honneurs étaient seuls chargés d'élire les trois consuls, l'assesseur, les juges, secrétaires, trésoriers, capitaines, administrateurs des différents services urbains, etc.

Blaise Doria fit partie des 72 de 1540 à 1543, de 1547 à 1550, de 1554 à 1557 et de 1560 à 1563. Bien mieux, il n'était pas

1. Bibliothèque d'Aix, ms. 1133, p. 661.

conseiller de la ville, qu'on avait recours bien souvent à ses lumières et à son expérience, et qu'on le priait d'assister à différentes assemblées : le fait se présenta en 1546, 1553, 1558, 1559 et 1560 [1]. En qualité de premier consul, en 1547, il eut comme fonctions principales la garde de la chaîne du port, la défense des privilèges, franchises et libertés de la ville, la signature des « bullettes », décisions du conseil et mandats de paiement, l'arbitrage de toutes les difficultés qui s'élevaient entre membres de la même famille, l'administration et la surveillance de la grande et de la petite boucherie, de la « maison de l'artillerie », l'audition des comptes des receveurs [2]. Il était rare qu'une élection se fît sans que son nom fût prononcé : il fut ainsi l'un des commissaires du « Petit-Mazel », en 1543 ; l'un de ceux qui furent chargés, en 1543 et 1555, de « deschasser les femmes lubricques et impudicques et les faire redduyre et retirer au lieu depputé » ; administrateur des écoles de la ville en 1545, 1546 et 1548 ; administrateur des hôpitaux du Saint-Esprit et de Saint-Jacques, en 1545, 1550 et 1554 ; adjoint aux consuls pour l'audition des comptes des années précédentes, en 1543, 1545, 1546, 1553, 1555 et 1558 ; désigné pour réglementer les eaux, en 1545, 1548 et 1550, et pour réparer les conduites d'eau et fontaines, en 1546 ; « acteur et procureur » de la ville dans les différents procès qu'elle avait à soutenir à Marseille, en 1548 ; conseiller des honneurs, en 1549 et 1562 ; statutaire en 1549 et 1551 ; juge des marchands, en 1556 ; « ouvrier » de l'église des Accoules, en 1557 ; membre de la commission extraordinaire nommée pour l'expédition des affaires en retard, en 1557 et 1560 ; membre des différentes commissions chargées

1. Exactement aux 12 décembre 1546 ; 5 février et 27 novembre 1553 ; 24 mars, 12 juin et 13 juillet 1558 ; 16 janvier et 28 novembre 1559 ; 14 juillet 1560. Pour tous ces renseignements pris dans les registres de délibérations de la ville de Marseille, nous ne renverrons pas aux folios, pour ne pas surcharger le récit de notes ; l'indication de la date des délibérations est du reste suffisante pour les retrouver.

2. Registre des délibérations de 1546-1549, fol. 88 v° à 94.

de rédiger les instructions aux ambassadeurs de la ville auprès du roi et les mémoires que ceux-ci avaient à présenter à Sa Majesté, en 1547 et 1552; collecteur de l'emprunt fait par le roi, pour le quartier de Saint-Jean, en 1558, etc. Plusieurs fois encore, il fut délégué à Aix, soit auprès du parlement de cette ville, soit auprès du gouverneur de la Provence et des États, pour faire valoir les droits de ses concitoyens : les délibérations des 12 octobre 1545, 18 décembre 1547, 5 février, 4 septembre et 28 octobre 1548, 25 mars 1558, en font foi. En 1543, le conseil, « pour obvier a plusieurs inconvenians que proviennent des grans estas, doururez, chaynes, bagues et pompes, acoustrementz que portent les femmes de la presente ville..., pour ce qu'il est notoire qu'il y a femmes qui, l'une pour despit de l'autre, pourtent de joyeaulx, chaynes, dourures, bagues et perlerie sur elles, augmentant de jour en jour plus que n'ont valliant de biens immeubles en toute leur puyssance » et ainsi ruinent leurs familles, le conseil, disons-nous, fit défense « a toutes femmes mariées ou a marier, demeurans en la presante ville, de quelque qualité qu'elles soient, [qu'elles] n'ayent a porter sur elles publicquement ou caché, pour honneur de leurs personnes, aulcunes bagues, dourures, chaynes, aneaulx d'or ne d'argent, perles, pierres... fors et excepté son anel de mariage, a la poyne de confiscation ». Une commission fut élue pour faire exécuter ce règlement somptuaire dans toute sa rigueur, et Blaise Doria en fit encore partie [1]. En définitive donc, il fut un de ceux qui, de son temps, prirent le plus de part aux affaires publiques ; ce fut peut-être celui dont les avis et les conseils étaient écoutés avec le plus de déférence.

Il avait épousé, à une date qui ne nous est pas connue [2], MARGUERITE DE FORBIN, de l'illustre maison de ce nom. C'était la

1. Registre des délibérations de Marseille, 1542-1548, 28 octobre et 1er novembre 1543 (fol. 80 v°).

2. D'après Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, t. I, p. 448, le mariage aurait eu lieu en 1530; cette date est évidemment fausse.

petite-fille de Jacques de Forbin, seigneur de Gardane [1], premier consul de Marseille en 1480, 1490 et 1492, et le plus ardent défenseur du parti français lors de l'annexion de la Provence à la couronne, et la fille de Charles de Forbin, premier consul de Marseille en 1502 et 1508, ambassadeur auprès du roi François Ier et l'un des gentilshommes, qui, avec Blaise Doria, se distinguèrent dans leur résistance au duc de Bourbon, venu assiéger la ville en 1524 [2]. Marguerite était aussi la sœur de François de Forbin, qui fut institué viguier royal de la même cité, le 2 juin 1559 [3].

Son union avec Blaise Doria donna naissance à dix enfants au moins[4]. Les dates de baptême de sept d'entre eux nous sont connues ; ce sont : Jean, 12 janvier 1516 ; Catherine, 4 novembre 1517 ; Lazare ou Lazarin, 23 mars 1519 ; Jeanne, 16 septembre 1522 ; Louis, 6 juillet 1524 ; Françoise, 19 septembre 1532, et Gaspard, 7 août 1535 [5]. Jean-Pomponius, Anne et Madeleine virent le jour à des époques qu'on ne saurait préciser [6].

I. — Jean Doria, qui eut pour parrain Pierre Boniface [7], chanoine de Fréjus, a son nom presque aussi souvent cité dans les

1. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, chef-lieu de cant. — Sur la famille de Forbin, cf. les recueils généalogiques de Provence et du comté Venaissin.

2. Pierre d'Hozier, *Tables des Provençaux illustres*, p. 151, tables xxxxiii et lxix.

3. Il ne laissa pas de postérité ; ce fut son frère cadet, Claude de Forbin, qui continua la lignée des seigneurs de Gardane, par son mariage avec Madeleine Grimaldi.

4. Battilana, p. 13 de la généalogie des Doria, indique aussi dix enfants auxquels il donne ces noms : Jean, Louis, chevalier de Malte ; André, Guillaume, Gaspard, Lazare, Catherine, femme de Vincent de Forbin ; Françoise, femme de Pierre « Bosani » ; Anne, femme de « Romualdo de Feriennes » ; Jeanne, femme d'Antoine de Glandevès.

5. Registres des baptêmes de la paroisse des Accoules, conservés au greffe du tribunal civil de Marseille.

6. La liste des enfants de Blaise Doria et de leurs alliances est donnée au fol. 156 du t. II du ms. 69 de Peiresc, à la Bibliothèque de Carpentras.

7. La famille de Boniface était alliée en effet aux Doria : Marguerite de Forbin était la fille de Jeanne ou Marie de Boniface, et la petite-fille de Vivaud, juge-mage de Provence.

registres d'état religieux de Marseille, que dans ceux des délibérations du conseil. De tous les enfants qu'il tint sur les fonts baptismaux [1], nous ne retiendrons ici que les noms de Jeanne, fille de Balthasar Abeille, procureur (24 août 1566) [2]; d'Honoré, fils de Jean Riquetti et de Marguerite de Glandevès (9 janvier 1567) [3]; de Madeleine, fille du capitaine Nicolas Bausset (2 mars 1567) [4].

Il se fit recevoir docteur ès droits, soit à l'Université d'Aix, soit à celle d'Avignon, mais plus vraisemblablement à Aix, et exerça la profession d'avocat, ce qui lui permit à lui aussi de s'intéresser à l'administration municipale de Marseille. Nommé conseiller nouveau, en 1544, pour une période de trois années, il remplit immédiatement l'office d'assesseur auprès des consuls. Environ un mois après, il se trouvait à Aix « pour les affaires de la presente cité », quand il fut arrêté et emprisonné à la requête du trésorier général de Provence, pour les sept cents livres que celui-ci réclamait à la ville de Marseille sans pouvoir les obtenir. Ses concitoyens eurent beau protester et nommer une délégation à la cour pour revendiquer la reconnaissance de leurs franchises et de leurs droits, il resta plus de trois mois en prison [5]. Aussitôt qu'il fut proclamé, en 1547, conseiller sortant, il fut élu pour être avocat de la ville à Aix, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1552; à cette date il réussit à obtenir de les remplir à Marseille et les conserva jusqu'en 1579.

Les élections municipales qui eurent lieu en 1564 différèrent des précédentes : on attendait en effet le roi Charles IX, qui entra dans la ville le 6 novembre, et désigna lui-même, sans vouloir déroger aux privilèges des Marseillais, les trois consuls, l'assesseur et les capitaines des quatre quartiers. Les consuls furent

1. Cf. les registres des baptêmes de la paroisse des Accoules, 20 et 26 décembre 1552; 8 novembre 1555; 29 janvier, 9 octobre 1557; 13 mai 1562; 20 avril 1566; 4 juillet 1567.

2. *Idem*, registre n° 8, fol. 89.

3. *Idem, ibidem*, fol. 98 v°.

4. *Idem, ibidem*, fol. 103.

5. Cf. les délibérations des 7 décembre 1544 et 12 octobre 1545 : registre des délibérations de 1542-1546.

Charles Vento de Pennes, Antoine de Hue et Jean Mainard; l'assesseur fut de nouveau Jean Doria. « On remarqua en riant, dit un auteur [1], que si le prince ne put pas nommer de grands hommes, il nomma du moins des hommes grands, car les consuls et l'assesseur de son choix ne le cédaient à personne pour la hauteur de leur taille. » Quand Charles IX quitta la ville, Jean Doria l'accompagna « pour obtenir a recouvrer les provisions des requetes baillées au roi, tant pour le maintien des privileges que pour autres affaires ». Jean était donc entré dans le conseil des 72, en 1564, pour la seconde fois; quinze ans après, il y rentra pour être encore nommé assesseur (31 octobre 1579). Mais il était écrit qu'il devait se dévouer jusqu'à la mort : la peste ayant sévi à Marseille en 1580, lui et les trois consuls restèrent courageusement à leur poste pour secourir leurs concitoyens. L'un des consuls et l'assesseur y laissèrent la vie. Aussi l'assemblée générale du 28 octobre 1580 alloua-t-elle aux héritiers de Jean Doria une somme de cinquante écus « pour fere prier Dieu pour son ame »; mais Gaspard et Blaise Doria, son frère et son neveu, ses légataires universels (car Jean ne se maria pas), refusèrent ce don, « atandu que le susnommé, se treuvant a la charge, estoit tenu et obligé naturellement a sa patrie de fere les offices et services qu'elle peut souhaiter et esperer d'un vray et fidelle magistrat, pour sa seule contemplation et conservation [2]. » Belles et fières paroles, qui étaient dignes du défunt.

Tout en remplissant les divers offices indiqués ci-dessus, Jean Doria avait encore été nommé, en 1559, 1565 et 1567, « ouvrier » de l'église des Accoules; en 1560 et 1566, « ouvrier » ou recteur de l'abbaye de Sainte-Claire; en 1571, recteur de l'Observance; en 1566, 1570 et 1574, « subrestant » ou administrateur des écoles de la ville. Il avait été investi également,

1. Aug. Fabre, *Les rues de Marseille*, t. II, p. 284, d'après Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. I, p. 346.

2. Délibération du 18 décembre 1581 : registre des délibérations de 1579-1583, fol. 134. — Cf. encore Aug. Fabre, *op. cit.*, t. IV, p. 355, d'après Ruffi, *op. cit.*, t. I, p. 352.

nous ne savons de quelle façon, de la commanderie de l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille. Vers le mois d'octobre 1557, il la vendit, par suite d'une transaction, à la municipalité « soubz certaine retention et pension » ; le 2 novembre suivant, l'affaire fut exposée au conseil, qui confirma la transaction et chargea les consuls d' « envoyer a Romme, pour obtenir les bulles, brevet et provisions necessaires [1] ». Comme la ville manquait d'argent, les négociations traînèrent en longueur : il en fut encore question dans les assemblées des 6 décembre 1558 [2], 7 novembre 1574 [3] et 24 avril 1578 [4] ; enfin les recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit avancèrent les sommes nécessaires pour l'obtention des bulles et provisions. Ajoutons, pour terminer le récit de ce que l'on sait de lui, qu'il avait fait son testament le 29 novembre 1563 [5].

II. — Catherine, le deuxième enfant de Blaise Doria et de Marguerite de Forbin dont on connaisse exactement la date de baptême (4 novembre 1517), contracta mariage, le 6 octobre 1527 [6], avec Vincent de Forbin [7], seigneur de La Fare [8], chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, deuxième fils de Bernardin de Forbin, seigneur de La Barben [9], et de Melchione de Cabanes. C'était un parent assez éloigné de Marguerite, sa belle-mère, qui appartenait à la branche des seigneurs de Gardane. Il prit lui aussi grande part aux affaires municipales

1. Registres des délibérations de Marseille, 1556-1558, fol. 61 v°.
2. *Idem, ibidem*, fol. 167.
3. *Idem*, 1574-1579, fol. 286.
4. *Idem, ibidem*, fol. 405 v°.
5. Jugement maintenant dans leur noblesse Lazarin III et Gaspard Doria.
6. Note communiquée par M. le baron du Roure, d'après les minutes de Monlancy, notaire de Marseille. — Cette date du 6 octobre 1527 est celle qui est indiquée par Pithon-Curt et par les différents auteurs qui se sont inspirés de lui, pour un prétendu second mariage de Vincent de Forbin avec Henriette d'Albertas.
7. Sur ce personnage, ses ascendants et descendants, cf. Pithon-Curt, t. I, p. 438 ; Artefeuil, t. I, p. 409.
8. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Berre.
9. *Idem*, cant. de Salon.

de Marseille et fut par trois fois premier consul de la ville, de 1545 à 1567. Catherine Doria, qui fit son testament le 10 mars 1545 [1], vivait encore en 1549, quand son mari dicta le sien, par lequel il lui attribuait un legs et faisait son héritier leur fils BERNARDIN DE FORBIN [2]. Mais celui-ci mourut sans parvenir à sa majorité, peut-être même avant ses parents, et ses droits de succession passèrent sur la tête de son frère, JEAN, qui eut plusieurs fois des rapports officiels avec la maison Doria [3] et qui épousa Claire de Pérussis, fille du baron de Lauris [4], second président au parlement d'Aix, et d'Anne Maynier, baronne d'Oppède [5]. Claire de Pérussis, après la mort de son mari (12 décembre 1592), vint à Avignon et fonda le couvent des Carmélites, œuvre pour laquelle elle eut comme collaboratrice Euphrasie Doria [6]. Les Forbin-Maynier, barons d'Oppède, furent ses descendants.

Vincent de Forbin et Catherine Doria laissèrent encore une fille, nommée MARGUERITE, comme son aïeule maternelle. Elle fut (30 octobre 1562) la femme d'HONORÉ DE SABRAN [7], fils d'Hélion de Sabran, baron d'Ansouis [8], et de Delphine de Sabran, et donna naissance à une fille Jeanne, femme de François de Castillon, seigneur de Cucuron, et à un fils unique, du nom de GASPARD, qui hérita de la baronnie d'Ansouis. Celui-ci, n'ayant pas eu

1. Jugement maintenant dans leur noblesse Gaspard et Lazarin III Doria, déjà cité.

2. *Titres des terres de Provence*, ms. appartenant à M. le marquis de Boisgelin, p. 3755, d'après les minutes du notaire marseillais Casanova, 1547-1549, fol. 358.

3. Il constitua pour procureur, en 1593, son oncle Lazarin Doria (Haitze, p. 182, d'après le registre des minutes de cette année de Boniface Borrilli, fol. 274 v°); il assista avec sa tante Anne Doria à la donation faite, le 9 juin 1597, par Marian de Tressemanes, qui sera citée plus loin.

4. Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Cadenet.

5. *Idem*, cant. de Bonnieux. — Ce contrat de mariage Forbin-Pérussis fut signalé dans le *Catalogue de livres et de manuscrits provenant de feu M. le comte d'U... vendus à Paris, le 30 novembre 1868*, n° 4380.

6. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2382, fol. 66.

7. Sur cet Honoré de Sabran, cf. Artefeuil, t. II, p. 357, et la *Généalogie historique de la maison de Sabran-Pontevès* (Paris, Firmin-Didot, 1897), p. 169.

8. Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis.

d'enfant de son mariage avec Honorée de Papassaudi, transféra tous ses biens, en 1614, à son parent Sextius d'Escalis, descendant comme lui d'une fille de Blaise Doria ; c'est ce qui occasionna la transaction entre Marguerite de Forbin et le donataire, signalée par Haitze [1] à la date du 18 juillet 1622.

III. — Lazare ou Lazarin Doria, le troisième enfant de Blaise, continua la postérité et fera ci-après l'objet d'une notice particulière.

IV. — Sa sœur Jeanne, baptisée en l'église des Accoules le 16 septembre 1522, s'allia, le 13 novembre 1537 [2] ou 1539 [3], par devant Pierre Morlan, notaire à Marseille, à Antoine de Glandevès, IIIe du nom, seigneur de Cuges [4] ; c'était le fils d'un autre Antoine, ancien viguier de Marseille en 1517 et 1525, et de Marguerite de Villeneuve. Restée veuve avec deux enfants au moins, Jeanne mourut après le 19 février 1566 [5], peut-être même après le mariage de son fils [6]. Celui-ci, François de Glandevès, seigneur de Cuges, épousa, le 27 décembre 1572, Diane de Forbin, fille de Gaspard de Forbin, seigneur de Janson [7], et de Marguerite de Pontevès, en présence de Sauveur de Glandevès, chevalier de Malte, et de Gaspard Doria, son oncle [8]. Il

1. P. 229, d'après le registre des minutes du notaire Louis Gazel, 1622, fol. 542.

2. Date donnée par un extrait du jugement confirmatif de la noblesse des Glandevès (Bibliothèque d'Aix, ms. 1133, p. 1048), et par Artefeuil, t. I, p. 497.

3. Note remise à l'auteur par M. le baron du Roure.

4. Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille, cant. d'Aubagne.

5. A cette dernière date, elle est encore marraine (Registre n° 8 des baptêmes de la paroisse des Accoules, fol. 75). Elle l'avait encore été les 10 mars et 6 juillet 1563 ; 2 février et 10 novembre 1564 ; 27 janvier 1566 (*Ibidem*, fol. 8 v°, 15, 24 v°, 46 v° et 73). Dans tous ces actes elle est qualifiée de veuve.

6. D'après l'énoncé du contrat de mariage, il ne semble pas qu'elle fût défunte.

7. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. et c^ne de Lambesc.

8. Haitze, p. 336, d'après les minutes de 1573 de Balthasard Catrebard, notaire d'Aix.

laissa plusieurs enfants [1], parmi lesquels nous citerons seulement Théocrène de Glandevès, seigneur de Cuges; Toussaint, évêque de Sisteron de 1606 à 1648; Gaspard, tige des seigneurs de Rousset [2], qui s'éteignirent avec Marie de Glandevès, femme de Jean de Tressemanes, seigneur de Chasteuil [3]; et enfin Jean-Louis-Antoine, auteur des seigneurs de Niozelles [4]. — Jeanne Doria et Antoine de Glandevès avaient encore eu une fille, appelée Marguerite, comme son aïeule maternelle; elle entra, en 1564, dans la maison des seigneurs de Mirabeau [5], par son union avec Jean de Riquetti, premier consul de Marseille en 1562. On sait que cet ardent catholique chassa les huguenots de la cité et s'opposa à la rébellion du traître Casaux, qui voulait livrer la ville aux Espagnols [6]. Plusieurs fils lui naquirent, parmi eux Honoré de Riquetti, seigneur de Mirabeau et de Beaumont [7], premier consul de Marseille en 1621 et ancêtre du fameux tribun révolutionnaire; le jésuite Thomas de Riquetti; Antoine de Riquetti, seigneur de Négreaux, premier consul de sa ville natale en 1640; et Gaspard de Riquetti, qui eut pour parrain, le 16 septembre 1569, son grand-oncle Gaspard Doria [8].

V. — Après Jeanne Doria, vint Louis, qui fut baptisé le 6 juillet 1524 et eut pour marraine Catherine de Forbin. On sait qu'il fut chevalier de Malte [9], qu'il fut reçu dans cet ordre le 31 juillet 1539 [10]

1. Cf. Artefeuil, t. I, p. 498.
2. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Trets.
3. Basses-Alpes, arr. et cant. de Castellanne.
4. *Idem*, arr. et cant. de Forcalquier.
5. Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis.
6. Cf. Artefeuil, t. II, p. 323. — Jean de Riquetti, habitant le quartier de Saint-Jean, comme les Doria, était un des plus riches citoyens de Marseille : le 4 août 1571, il était inscrit parmi les plus fort imposés de la ville, avec une taxation de deux cents écus : Archives municipales de Marseille, registres des délibérations, 1570-1574, fol. 182.
7. Beaumont-de-Pertuis, Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis.
8. Registre n° 9 des baptêmes de la paroisse des Accoules, fol. 26.
9. Chevalier de l'Hermitte, *op. cit.*
10. Bibliothèque d'Arles, ms. 102, « *Rolle des chevaliers de la venerable langue de Provence, contenant le jour et l'année de leur reception.* »

et que, en 1563, il possédait la commanderie de Surelles [1]; mais on ignore complètement à quelle époque il faut placer sa mort.

De 1524 à 1532, on ne relève aucune mention de baptême d'enfants de Blaise Doria : peut-être dans cet intervalle, les trois dont on n'a pas la date de naissance, furent-ils tenus sur les fonts baptismaux d'une église autre que les Accoules, dont les registres n'ont pas été conservés. Ici donc on en est réduit à des conjectures.

VI. — FRANÇOISE Doria, qui, le 19 septembre 1532, eut pour parrain un chanoine, Jean-Jacques Martel, dit Barbasse, et pour marraine Catherine de Capello, eut comme ses sœurs et ses frères de nombreux filleuls marseillais [2]. Elle épousa, le 15 avril 1554, PIERRE DE BEISSAN, fils d'autre Pierre [3], sur la famille duquel nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement. Nos recherches ont seulement abouti à relever le contrat de mariage que JULIEN DE BEISSAN, fils de Pierre et de Françoise Doria, signa, le 5 août 1582, par devant le notaire Blanc, de Marseille, avec THÉODORE-LUCRÈCE DE CATIN-VASSAL, fille de feu Balthasar, docteur ès droits, seigneur de Saint-Savournin [4] et lieutenant pour le roi à Marseille, et de feu Anne de Véga [5]. On verra plus loin que leur fille HÉLÈNE se maria avec son cousin Antoine Doria, fils cadet de Blaise II.

VII. — On est beaucoup mieux renseigné sur GASPARD Doria, le fils que Blaise fit baptiser le 7 août 1535. Il eut le titre d'écuyer [6], et

1. Jugement maintenant dans leur noblesse Lazarin III et Gaspard Doria.

2. Elle fut marraine les 30 septembre 1552, 1er août 1555, 18 février 1556, etc. (Registre n° 5 des baptêmes des Accoules, fol. 53, 159 et 184).

3. Note communiquée par M. le baron du Roure, d'après le notaire de Marseille, Rambert. Cette note donne à l'épousée le prénom de Laurence, au lieu de Françoise, ce qui ne peut provenir que d'une erreur de transcription.

4. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Roquevaire.

5. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B, insinuations de la sénéchaussée de Marseille, 1581-1586, fol. 358.

6. Cf. le contrat de mariage de François de Glandevès, du 27 décembre 1572, auquel il assista.

à l'exemple de son père et de ses frères Jean et Lazarin, il s'intéressa de bonne heure à l'administration de sa ville natale. Déjà, aux élections de 1563, il était nommé « subruistant du curan pellous et pour deschasser les femmes impudiques » [1]. En 1564, quand le roi Charles IX vint à Marseille, Gaspard fut choisi par lui pour être le capitaine du quartier Saint-Jean, pendant que son frère Jean était installé dans les fonctions d'assesseur [2]. Recteur du monastère de Sainte-Claire en 1565-1566 [3], il fut membre, en 1574, de la commission chargée de répondre aux requêtes présentées à la municipalité [4]; enfin il entra au conseil de la ville, le 28 octobre 1580, pour une période de trois années [5]. Selon le chevalier de l'Hermitte, il suivit la carrière des armes et fut tué au service du roi, peut-être pendant les troubles de la Ligue, certainement avant 1602 [6].

Il avait épousé, dès les premiers jours (du 3 au 8) de janvier 1584 [7], MARQUISE DE CABRE, fille de Sébastien de Cabre [8], second consul de Marseille en 1558, et de Claire de Risso. Elle était sœur de Jean de Cabre, seigneur de Saint-Paul [9]; de Louis de Cabre, seigneur de Roquevaire [10], premier consul de Marseille en 1602; et d'Isabelle, femme de Jean de Castellane, seigneur de la Verdière [11]. Marquise était déjà veuve de Louis de Bricard, écuyer; de lui elle avait eu une fille, Claire de Bricard, qui épousa, le 3 février 1588, Nicolas de Vento, lieutenant assesseur au siège de Marseille, fils de Louis de Vento, docteur ès droits,

1. Archives municipales de Marseille, registres des délibérations, 1562-1566, fol. 45.
2. *Idem, ibidem*, fol. 57.
3. *Idem*, 1570-1574, fol. 128 v°.
4. *Idem*, 1574-1579, fol. 284 v°.
5. *Idem*, 1579-1583, fol. 33 v°, 90, 96, 165 v°, 169 v°, 170, 177 v°, 236, 239 et 240.
6. Voir le contrat de mariage de sa fille Marguerite cité plus loin.
7. Registre des mariages de la paroisse des Accoules, fol. 24.
8. Sur cette famille de Cabre, cf. Artefeuil, t. I, p. 207.
9. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Peyrolles.
10. *Idem*, arr. de Marseille, chef-lieu de canton.
11. Var, arr. de Brignoles, cant. de Rians.

et de Louise d'Albertas [1]. Cette union de Gaspard Doria et de Marquise de Cabre ne dut pas durer longtemps; en tous cas, elle ne paraît pas avoir donné naissance à des enfants.

Le 19 août 1602, le notaire d'Aix, Gilles, rédigea un contrat de mariage entre ADRIEN BRAQUEPOT, praticien, originaire de Beaune en Bourgogne et habitant Aix, fils de feu Philippe Braquepot et de Huguette de Vifchâteau, d'une part, et MARGUERITE Doria, fille de feu Gaspard Doria, écuyer, et de feue CATHERINE DE REY [2]. Il faudrait donc croire qu'avant de s'allier à la maison de Cabre, Gaspard était lui aussi resté veuf avec une fille.

VIII. — JEAN-POMPONIUS, son frère, prit ses grades universitaires, se fit recevoir docteur ès droits, fut même avocat à Marseille [3]; mais, dès l'année 1563, il apparaît comme vicaire général de l'évêque de cette ville [4]. En 1573, il était official et assista en cette qualité au mariage, célébré en l'église des Accoules, d'Antoine de Valbelle avec Anne de Félix [5]. Depuis cette époque on le perd complètement de vue.

IX. — Pas plus que pour lui, on ne connaît les dates du baptême de ses sœurs ANNE et MADELEINE Doria. La première, dont le nom se trouve plusieurs fois, depuis le 18 décembre 1554 [6], dans les registres de baptêmes de la paroisse des Accoules, passa contrat de mariage, le 18 janvier 1550 [7] ou 1556 [8], avec RAYNAUD ou

1. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B, insinuations de la sénéchaussée de Marseille, 1586-1592, fol. 128.
2. *Idem*, 1626-1632, fol. 1239.
3. Actes de baptême des 6 et 22 août 1571 : registre n° 9 des Accoules, fol. 85 et 86 v°.
4. Acte de baptême du 10 mars 1563 : registre n° 8 des Accoules, fol. 8 v°.
5. 8 février 1573, premier acte du premier registre des mariages des Accoules, publié par M. Timon-David, *Les archives paroissiales de Marseille*, p. 34, note.
6. Registre n° 5 des baptêmes de la paroisse des Accoules, fol. 136; cf. encore fol. 171, 27 novembre 1555.
7. Note communiquée par M. le baron du Roure et donnant comme référence les minutes du notaire Champourcin, de Marseille.
8. Artefeuil, t. II, p. 462; La Chenaye-Desbois et Badier, t. XIX, col. 201.

RAYMOND DE TRESSEMANES, seigneur de Chasteuil [1] et de Brunet [2], conseiller au parlement de Provence après avoir été maitre en la Chambre des comptes d'Aix, et fils de Poncet de Tressemanes et de Delphine Du Puget, des seigneurs de Chasteuil. Elle en eut au moins quatre fils : 1° JEAN-BAPTISTE, conseiller au même parlement, décédé sans postérité ; 2° ARTUS, avocat en la cour d'Aix, qui épousa, par contrat du 25 juillet 1605, CATHERINE DES ROLLANDS, fille du seigneur de Réauville [3]; 3° et 4° MARIAN et VINCENT, chevaliers de Malte. Marian, ayant été institué héritier par son père, à condition de quitter la croix de Saint-Jean de Jérusalem, aima mieux renoncer aux biens temporels et transféra tous ses droits, le 9 juin 1597, à son frère Artus [4].

X. — La dernière fille de Blaise Doria et de Marguerite de Forbin, MADELEINE, marraine dès le 22 juillet 1548 [5], devint, le 21 juin 1552 [6], la femme d'ARTUS D'ESCALIS, docteur ès droits, conseiller du roi, maître en sa Chambre des comptes d'Aix et seigneur de Bras [7], Saint-Julien d'Assé [8], Estoublon [9] et Bellegarde. Elle en eut plusieurs enfants cités dans le testament de son mari, le 16 janvier 1596 [10] : 1° MARC-ANTOINE D'ESCALIS, seigneur d'Estoublon, conseiller (1582), puis premier président (1599) au parlement d'Aix, qui épousa, le 21 novembre 1587, HORTENSE BOURDON, fille de Melchior Bourdon, seigneur de Saint-

1. Basses-Alpes, arr. et cant. de Castellane.
2. *Idem*, arr. de Digne, cant. de Valensolle.
3. Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan. — Le contrat de mariage est conservé en la bibliothèque d'Avignon, ms. 3262, fol. 19.
4. Haitze, p. 353, d'après les minutes du notaire Antoine Morel, d'Aix, année 1597, fol. 71. — Sur Raymond de Tressemanes et ses enfants, cf. Artefeuil, t. II, p. 462.
5. Registre n° 4 des baptêmes des Accoules, fol. 135 v°. — Elle le fut encore le 9 septembre 1551 : registre n° 5, fol. 19 v°.
6. Haitze, p. 304, d'après Rambert, notaire de Marseille. Ce contrat est encore mentionné dans une note remise par M. le baron du Roure.
7. Var, arr. de Brignoles, cant. de Barjols.
8. C'est peut-être aujourd'hui Saint-Julien-le-Montagnier, même canton.
9. Basses-Alpes, arr. de Digne, canton de Mezel.
10. Haitze, p. 304.

Pons [1], viguier et capitaine pour le roi à Aix [2]; 2° PIERRE D'ESCALIS, conseiller à la Chambre des comptes à la suite de la résignation de son père; 3°, 4° et 5° CLAUDE, JEAN et HENRI, ces deux derniers chevaliers de Malte. Rappelons qu'un de ses descendants fut SEXTIUS D'ESCALIS, qui reçut par donation de son cousin, Gaspard de Sabran, la baronnie d'Ansouis.

*
* *

LAZARIN ou LAZARE Doria [3], baptisé en l'église des Accoules le 23 mars 1519, fut loin sous tous les rapports d'égaler son père. Cependant il marcha sur ses traces, eut lui-même un certain relief et mérita bien aussi de sa ville natale.

Dans différents actes de baptême, où il apparait en qualité de parrain des baptisés, entre autres de Lazarin d'Escalis [4], d'Esprit de Cabre [5], de Lazarin d'Ollioules [6], il est dénommé capitaine. C'est qu'en effet il « fut capitaine chef d'une galere du roy et rendit [comme tel] d'importans services a l'Estat [7]. » Cela ne l'empêchait pas d'avoir part aux affaires publiques de Marseille; au contraire, les élections de 1550 lui donnèrent la mission de surveiller la petite boucherie [8]. En 1557, ses concitoyens l'appelèrent à siéger au conseil des 72 [9] : c'était pour lui donner l'année suivante la magistrature suprême, le premier consulat [10]. Au terme fixé par la loi, il fut remplacé par Vivaud Boniface et nommé recteur de l'abbaye de Sainte-Claire avec Jean d'Escalis, pour

1. Bouches-du-Rhône, cne d'Aix.
2. Haitze, p. 348, d'après les minutes du notaire Abel Hugoleni.
3. Signalé par Jacopo d'Oria, *La chiesa di San Matteo in Genova*, p. 217.
4. Registre n° 5 des baptêmes des Accoules, fol. 79, 1er mai 1553.
5. *Idem*, fol. 83, 27 mai 1553.
6. *Idem*, fol. 177, 5 janvier 1556.
7. Le chevalier de l'Hermitte.
8. Archives municipales de Marseille, registres des délibérations, 1549-1554, fol. 57 v°.
9. *Idem*, 1556-1558, fol. 47 v°, 111, 120 v°, 127, etc.
10. *Idem, ibidem*, fol. 128 v° à 132, 144, 149, 165, 172; — registre de 1559-1562, fol. 1, 8, 19 v°.

le temps qu'il avait encore à assister au conseil des 72[1].

Le 8 novembre 1559, les consuls exposèrent à l'assemblée des conseillers « qu'il est de besoing et necessaire, a l'advenement de la coronne du roy Françoys, nostre souverain, depputer et deleguer certains notables personnaiges de ladicte ville pour se transporter vers Sa Majesté, pour luy prester l'homaige et fidelité... et ce faisant avoyr et obtenir dudict seigneur confirmation de tous et chacuns les status, privileges, chapitres de paix de ladicte ville ». On délégua donc le premier consul Vivaud Boniface avec Lazarin Doria, « tous deux ensemble, pour se transporter vers le roy nostre souverain et par devers Sa Majesté ou alhieurs, ou sera de besoing, au nom de ladicte ville de Marseille[2] ». A cette première mission on en ajouta une autre quelques jours après, le roi ayant « faict une ordonnance pour mectre en vante la ferme de l'especerie et drogueries, que entrent en son royaulme », et l'on demanda à Lazarin de partir « le plus tost que fere se pourra en poste vers ledict seigneur, pour remonstrer a Sa Majesté la ruyne et desdommagement que ladicte ville de Marseille auroit et souffriroit, si ladicte vente sortait son effect[3] ». Le 21 avril 1560, le voyage était accompli et les délégués du conseil étaient de retour, après avoir « fait l'homaige et fidellité a Sa Majesté pour ladicte ville et obtenu confirmation de tous et chascuns les estatus, privileges, chapitres de paix de ladicte ville de Marseille, ensemble un edict que ledict seigneur a faict en faveur des citoyens, manans et habitans de la ville dudict Marseille, touchant l'abollition des censes impansées a pris d'argent »; l'un et l'autre se déclaraient prêts à présenter leurs comptes de dépenses à leurs mandants[4].

Dès cette époque, Lazarin Doria s'occupa avec moins d'acti-

1. Archives municipales de Marseille, registres des délibérations, 1559-1562, fol. 21 v°, 24 v°, 40 v°, 42 v°, 49, 50, 55 v°, 59 v°, 63 v° et 64 v°.

2. *Idem, ibidem*, fol. 25.

3. 28 décembre 1559 : *Idem, ibidem*, fol. 42 v°. — Cf. encore les délibérations des 25 décembre 1559 (fol. 41), 29 février 1560 (fol. 43 v°) et 1[er] avril 1560 (fol. 48).

4. *Idem, ibidem*, fol. 49 v°.

vité des affaires municipales; pendant plus de vingt ans, son nom n'est plus prononcé dans les délibérations du conseil. On ne le retrouve plus qu'à la date du 4 novembre 1582 : Lazarin Doria, Pierre Candolle et autres, « commis et depputés par les sieurs consulz de l'année passée pour proceder a l'estime et evaluation des biens et facultés de ung chescung des manans et habitans de ladicte ville, sans nul excepter, ce qu'ilz auroient faict, y ayant vacqué l'espace de 45 jours », présentaient une requête afin d'être payés de leurs « peynes et vaccations » pour avoir établi les bases d'un impôt sur le revenu, tel qu'on le comprend à l'heure actuelle [1]. Depuis, Lazarin assista bien encore, en qualité de notable, à des assemblées municipales [2], mais son rôle politique paraît avoir cessé. D'ailleurs, il était déjà sur le déclin de sa vie et se rapprochait de la tombe, où il se coucha à une époque qui nous est inconnue [3].

Il avait épousé, le 22 décembre 1560 [4], Marguerite de BUS, d'une famille comtadine qui a fourni à l'Église un saint, le bienheureux César de Bus, fondateur des Pères de la Doctrine chrétienne. Le père de Marguerite, Pons [5], fils lui-même de François de Bus et de Clémence de Sade, et frère de Madeleine, femme de Philippe de Félix, avait eu deux autres filles de son union avec

1. Archives municipales de Marseille, registres des délibérations, 1579-1583, fol. 183 v°.

2. 18 décembre 1580 (*Idem, ibidem*, fol. 60 v°); 23 mars 1581 (fol. 103); 27 novembre 1581 (fol. 126); 17 mars 1582 (fol. 140); 17 novembre 1582 (fol. 191 v°); 20 décembre 1582 (fol. 202); 15 et 23 mars, 14 mai et 19 juillet 1583 (fol. 205 v°, 206 v°, 214 v° et 220 v°).

3. Le chevalier de l'Hermitte dit que Lazarin Doria « merita les eloges du celebre Monsieur Du Vair, garde des sceaux de France, qui fist son oraison funebre, imprimée dans les traités oratoires de ce grand homme. » Seulement, nous n'avons pu trouver, dans les différentes éditions des œuvres de ce chancelier de France, l'oraison funèbre en question : c'est probablement l'une des harangues qu'il prononça à Marseille, imprimées sous le nom des personnes qu'elles concernaient.

4. Jugement maintenant dans leur noblesse Gaspard et Lazarin III Doria; — Généalogie ms. de la famille Doria, possédée par Mme veuve Barthélemy, de Marseille, qui indique pour notaire Cassy Rambert, de cette ville.

5. Sur ce personnage et sa famille, cf. Pithon-Curt, t. I, p. 225.

sa cousine Anne de Bus : Louise, qui devint la femme de Jean-Baptiste de Boniface, seigneur de Cabanes [1], et Hélène, qui, devenue veuve de Louis Diodé, de Marseille, se remaria, en 1575, avec Germain Salomon, viguier de la même ville [2]. Telle était la plus proche parenté de la femme de Lazarin Doria.

Dès les toutes premières années de leur vie commune, ils eurent un fils, nommé Blaise, comme son aïeul paternel sans doute son parrain [3]. Aucun auteur ni aucune pièce d'archives n'indique qu'ils en eurent d'autres, de telle façon qu'on ne sait à qui attribuer la paternité de ce Gaspard Doria, qui, le 27 décembre 1574, fut tenu sur les fonts baptismaux par Gaspard Doria et Anne de Véga [4]; — ainsi que du Jean Doria, qui le 4 décembre 1623, avait une fille, Marguerite, de sa femme Madeleine Bourguignon [5], et le 7 juin 1637, faisait baptiser deux jumeaux, Catherine et Michel, que lui avait donnés Jeanne Rolland [6]; — du Pierre Doria, qui, avec Marquise d'André, fut parrain, le 23 décembre 1627, de Marquise Collarier [7]; — et enfin de cette Lucrèce Doria, mariée à Gabriel de Cassin, dont la fille Anne épousa, le 27 avril 1615, Anne Reboul, fils de Jean [8]. Il est possible que tous ces personnages fussent des parents rapprochés de Lazarin; mais aucune preuve n'appuie cette hypothèse [9].

1. Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. d'Orgon.

2. Selon Artefeuil, t. I, p. 379, la femme de Lazarin Doria aurait eu pour sœurs Madeleine de Bus, mariée en 1538 à Philippe de Félix, et la femme de Claude de Boniface; elle aurait enfin été la fille de Pierre de Bus et d'Anne de Sade-Saumane.

3. L'acte de baptême de ce Blaise II Doria ne s'est pas retrouvé.

4. Registres d'état religieux de la paroisse Saint-Laurent de Marseille; les noms du père et de la mère de l'enfant ne sont plus lisibles.

5. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.

6. *Idem.*

7. *Idem.* — Il ne serait pas étonnant que ce Pierre Doria fût le capitaine de galère, beau-frère d'Artus Des Friches, dont on lira plus loin les destinées dans le dernier chapitre de cette première partie.

8. Contrat insinué le 27 avril 1615 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, insinuations de la sénéchaussée de Marseille, 1614-1621, fol. 286.

9. Le 9 novembre 1612 (registres d'état religieux des Accoules), Étienne Doria, fils de feu Joseph Doria et de Nicole Roux, se mariait avec Jeanne

.·.

BLAISE Doria, deuxième du nom, continua les traditions de sa famille. Déjà aux élections de 1582, il était nommé capitaine de l'artillerie de la ville [1]. Nous n'entrerons pas dans le détail des diverses charges municipales qu'il remplit : on peut s'en faire une idée d'après ce qui a été dit de ses parents du XVIe siècle. Nous nous bornerons à rapporter qu'il fut envoyé à la cour, vers la fin de juin 1597, par le duc de Guise, qui avait à se défendre contre les adversaires de son administration [2], qu'en 1603 il arriva lui-même à être premier consul de Marseille [3], qu'en 1609 et 1616 il avait le titre de commissaire ordinaire des guerres [4].

Il épousa, par contrat du 4 novembre 1582 [5], et en l'église des Accoules le 9 du même mois [6], MARQUISE DE RISSO, fille d'Antoine de Risso, écuyer, seigneur de Satournon [7], viguier de Marseille en 1569, et de Lucrèce Eyguisier. Elle lui apporta, sinon en dot, au moins par héritage de son père qui vivait encore le 21 février 1609 [8], la terre de Satournon, dont leurs enfants

Amphoux. Nous ne savons pas davantage s'il était parent des Doria qui nous intéressent.

1. Archives municipales de Marseille, registres des délibérations, 1579-1583, fol. 171.

2. Nostradamus, *Histoire de Provence*, p. 1056.

3. Cf. Pierre d'Hozier, *Tables contenant les noms des Provençaux illustres*, liste des consuls de Marseille.

4. Cf. les contrats de mariage de sa fille Marguerite et de son fils Antoine.

5. Jugement maintenant dans leur noblesse Lazarin III et Gaspard Doria. — La généalogie Doria, conservée par Mme Barthélemy, indique le 15 octobre 1582 comme date de ce contrat, qui paraît avoir été signé par devant le notaire Aimar Champourcin.

6. Registres d'état religieux de cette paroisse.

7. Il est difficile d'identifier le nom de cette seigneurie, qu'on trouve orthographié de différentes façons : Saturnon, Santournon, Sotournon, Soutournon, etc. Il est possible que ce soit Savournon : Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres.

8. Il assista au contrat de mariage de sa petite-fille Marguerite Doria. — Le 11 décembre 1603, il avait fait une donation à sa fille par acte enregis-

portèrent le titre. Marquise de Risso disparut la première : elle mourut dans le courant d'octobre 1622 et fut ensevelie le 21 de ce mois dans le tombeau des Doria, qui se trouvait en l'église des Observantins de Marseille [1]. Son mari lui survécut quelques années : le 7 janvier 1635 [2], il fit son testament et prit ses dernières dispositions.

Ce mariage avait donné naissance à neuf enfants au moins :

I. — MARGUERITE Doria, qui semble être l'aînée, bien que nous n'ayons pu retrouver son acte de baptême, épousa, par contrat du 21 février 1609 [3], et le lendemain en l'église des Accoules, MELCHIOR DE THOMAS, seigneur de Pierrefeu [4], conseiller en la Cour des comptes d'Aix et troisième fils d'Honoré de Thomas [5] et de Lucrèce de Vintimille Du Revest. Il avait pour frères aînés : 1° Louis de Thomas, seigneur de Valdardenne, qui épousa, en 1596, Lucrèce de Signier et fut le père de François de Thomas, dont on verra plus loin l'alliance avec une autre fille de Blaise II Doria, et 2° François de Thomas, archidiacre de l'église de Toulon. Melchior et Marguerite eurent seize enfants, dont cinq chevaliers de Malte, BLAISE DE THOMAS, seigneur de Pierrefeu, second consul d'Aix et procureur du pays de Provence en 1653; CLAUDE DE THOMAS, chevalier de Saint-Sauveur d'Aix, prieur de Clumanc [6], archidiacre de la cathédrale de Toulon; et GASPARD DE THOMAS, auteur de la branche des seigneurs de Beauvais [7].

tré à Marseille le 20 du même mois : Archives départementales des Bouches-du-Rhônes, insinuations de Marseille, 1601-1607, fol. 562.

1. Registres d'état religieux des Accoules.

2. Jugement maintenant dans leur noblesse Lazarin III et Gaspard Doria.

3. Contrat insinué à Marseille le 11 avril 1611 : Registres des insinuations de 1608-1614, fol. 690.

4. Var, arr. de Toulon, cant. de Cuers.

5. Sur ce personnage, cf. Artefeuil, t. II, p. 144.

6. Basses-Alpes, arr. de Digne, canton de Barrême.

7. C'était primitivement une propriété du nom de la Bastide Blanche, que Melchior de Thomas érigea en arrière-fief de sa seigneurie de Pierrefeu, le 3 décembre 1647. — Sur Melchior Thomas, ses ancêtres, les enfants

II. — LAZARIN Doria, le fils aîné de Blaise et de Marquise de Risso, vécut assez pour constituer lui-même un foyer et continuer la branche aînée des Doria de Marseille. Sa notice biographique sera donc transcrite ci-après.

III. — Son frère ANTOINE, dit le cadet de Satournon, baptisé le 17 janvier 1598, épousa, le 7 mars 1616, par devant le notaire Brunet [1], sa cousine HÉLÈNE DE BEISSAN, fille de Julien de Beissan, écuyer, et de Théodore-Lucrèce de Catin-Vassal, dame de Saint-Savournin [2]; mais il ne paraît pas avoir eu d'enfants de cette union [3]. Condamné à mort par contumace avec le cadet de Guiran, nous ne savons pour quelles raisons politiques, son arrestation causa à Marseille, en juillet 1627, un mouvement populaire, à la tête duquel se plaça l'assesseur de Félix, son allié [4]. Il parvint à s'échapper, obtint sans doute sa grâce, et put être parrain, le 4 février 1632, de Marquise de Beissan, fille de Balthasar, seigneur de Saint-Savournin [5]. Sa femme restait veuve de lui aux dates des 26 juin 1649 et 4 janvier 1668, où elle faisait des donations à son neveu Jean-Baptiste de Beissan [6].

IV. — JEAN-BAPTISTE Doria, le quatrième enfant de Blaise II, fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église des Accoules, le 8 mars 1601, par Jean-Baptiste Prunier et Marguerite de Blanc [7]. Le jugement maintenant dans leur noblesse ses neveux

qu'il eut de Marguerite Doria, voir Mis de Boisgelin, *Les Thomas, marquis de la Garde... généalogie* (Extrait du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, t. XX), p. 95 et suiv.

1. Contrat insinué à Marseille, le 16 juin 1616 : Registre des insinuations de 1614-1621, fol. 508.

2. V. ci-dessus, p. 94.

3. L'abbé Robert, de Briançon, dans l'*État de Provence*, le dit formellement.

4. *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par M. Tamizey de Laroque, t. I, p. 291.

5. Registres d'état religieux de la paroisse Saint-Martin de Marseille.

6. Actes insinués dans les registres de la sénéchaussée de Marseille, 1641-1651, fol. 1147; 1673-1676, fol. 494.

7. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.

Lazarin III et Gaspard, porte qu'il fit ses preuves pour être admis chevalier de Malte, le 5 mars 1657. Cette date nous semble bien récente, et il se pourrait qu'il y eût ici une erreur de transcription : il était peu ordinaire en effet que des personnes âgées de plus de 50 ans demandassent à entrer dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le « rolle des chevaliers de la venerable langue de Provence », conservé à la Bibliothèque d'Arles, mentionne un Jean-Baptiste Doria, reçu le 16 mai 1620. Il est vraisemblable que c'est notre personnage : cependant, nous nous abstiendrons de rien décider, faute de preuves suffisantes.

V. — CHARLES Doria, son frère, n'est guère connu que par son baptême, qui eut lieu le 30 septembre 1603 [1]; peut-être ne vécut-il que peu de temps [2].

VI. — Sa sœur MARQUISE, baptisée immédiatement après lui (5 novembre 1605), en présence de Nicolas de Bausset, lieutenant en la sénéchaussée de Marseille, et de Marguerite de Pontevès, ses parrain et marraine [3], épousa, le 14 septembre 1625 [4], FRANÇOIS DE THOMAS, seigneur de Valdardenne et capitaine d'infanterie, dont la parenté a été signalée ci-dessus à propos du mariage de son oncle Melchior, seigneur de Pierrefeu, avec Marguerite Doria. François et Marquise eurent huit enfants, dont deux chevaliers de Malte ; un de leurs fils du nom d'HONORÉ, se fixa à Toulon où il mourut le 3 octobre 1679, après avoir eu sept enfants de sa femme Anne Solliès, mais pas un n'eut de postérité [5].

1. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.
2. Son nom ne se trouve pas dans la liste des enfants de Blaise II Doria, donnée au fol. 156 du t. II du ms 69 de Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras. Cette liste indique seulement : Lazarin, Antoine, Jean-Baptiste, chevalier de Malte ; Jean et deux filles mariées aux Thomas. — Cf. aussi l'abbé Robert, de Briançon, *loc. cit.*
3. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.
4. *Idem.*
5. Mis de Boisgelin, *Les Thomas*, p. 92 à 94.

VII. — JULIE Doria, le septième enfant de Marquise de Risso et de Blaise Doria, baptisée le 13 janvier 1608 [1], dut mourir en très bas âge, car l'on donna son nom quatre ans plus tard à l'une de ses sœurs.

VIII. — JEAN Doria, ondoyé le 30 septembre 1608, sans doute le jour de sa naissance, et baptisé le 8 mai suivant [2], fut l'auteur de la branche cadette des Doria de Marseille. Nous réservons ce que nous avons à dire de lui, après le récit de ce qu'il advint de la branche aînée.

IX. — Enfin le dernier des enfants de Blaise II Doria fut encore une fille; lors de son baptême, le 6 septembre 1612 [3], elle reçut le nom de JULIE, qui avait été porté par l'une de ses sœurs aînées. Aucun autre indice de son existence ne nous a été révélé.

En définitive, deux fils restaient donc seuls pour perpétuer le nom de leur famille.

⁂

La date de naissance de LAZARIN II Doria n'est pas connue; cependant l'on sait d'une façon certaine [4] qu'il était l'aîné des fils de Blaise II et qu'il vit ainsi le jour avant l'année 1598. Dès le 14 juillet 1615, il servait de parrain à Lazarin Eimeric en l'église de sa paroisse [5]. Selon le chevalier de l'Hermitte, il « fut seigneur de Saturnon, conseiller du roy et commissaire general des guerres de Provence, l'un des vaillans de son temps. » Cette fonction de commissaire lui créait l'obligation de surveiller l'état des troupes armées qui se trouvaient dans le pays, de faire des « monstres et reveues ». En 1868, passa sous le feu des enchères le rôle de celle qu'il fit « dans la place d'Or-

1. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.
2. *Idem.*
3. *Idem.*
4. Par le chevalier de l'Hermitte, contemporain de Lazarin II et de ses fils. — Cf. aussi l'abbé Robert, de Briançon.
5. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.

gon, le 22e jour d'aoust 1640, a vingt hommes de guerre a pied françois, y estant en garnison pour le service du roy, sous l'autorité de M. le comte d'Alais [1] ». Lazarin était assisté, en cette occasion, de Pierre Gaillard, contrôleur des guerres en Provence.

Il contracta mariage, le 24 novembre 1625, par devant Me Baldouin, notaire à Marseille [2], et le lendemain devant le curé de la paroisse des Accoules, avec Blanche de FÉLIX, fille de Jean-Baptiste de Félix, écuyer, et de Marguerite de Montolieu. Les de Félix étaient très avantageusement connus à Marseille, où plusieurs d'entre eux avaient occupé les plus hautes charges municipales [3]. Quant à Marguerite ou Marquise de Montolieu [4], sœur de Guillaume de Montolieu, commandant des galères du roi en 1610, cinq fois député par la noblesse de Marseille à la cour, ambassadeur de France à Constantinople et premier consul de Marseille en 1631, elle était la fille d'Honoré de Montolieu, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, député aux États de Blois et premier consul de Marseille en 1597, et de Marguerite de Puylobier [5]. Lorsqu'elle fit son testament (12 janvier 1630), elle énuméra les enfants qui lui survivaient : Guillaume, son héritier, qui fut aussi premier consul en 1631 ; Louis, avocat à la cour d'Aix ; Antoine, conseiller au siège de Marseille ; Nicolas, protonotaire ; Blanche, femme de Lazarin Doria, et Lucrèce, religieuse [6].

1. *Catalogue de livres et de manuscrits provenant de feu M. le comte d'U..., vendus à Paris, le 30 novembre 1868*, n° 4370.

2. Contrat insinué à Marseille le 30 mars 1628 : Registre de 1626-1632, fol. 404.

3. Artefeuil donne une généalogie de cette famille ; il n'a pas mentionné le nom de Jean-Baptiste de Félix, mari de Marguerite de Montolieu.

4. La Chenaye-Desbois et Badier, t. XIV, col. 440, 441. — D'après Artefeuil, t. II, p. 166, Jean-Baptiste de Montolieu, capitaine de galères, épousa, le 2 février 1640, Isabelle de Valbelle, fille de Léon de Valbelle et de Marguerite Doria. Nous n'avons pas encore pu découvrir de qui celle-ci était la fille.

5. Cette ascendance est indiquée dans le testament de Marguerite de Montolieu.

6. Pellissier, notaire à Marseille. Acte insinué en la même ville, le 1er septembre 1631 : Registre de 1626-1632, fol. 1293.

L'union de Lazarin Doria et de Blanche de Félix, commencée dans de fâcheuses circonstances racontées par Peiresc dans des lettres intimes à ses amis [1], dura un quart de siècle environ : Lazarin mourut le premier, après avoir fait son testament, le 28 juillet 1649 [2]; il n'existait plus à la date du 13 mai 1651, quand sa fille Lucrèce contracta mariage. Il avait vu naître six enfants : l'aîné, Blaise, ondoyé le 11 novembre 1628 et baptisé le 29 du même mois, avait eu pour parrain son aïeul paternel Blaise Doria, et pour marraine Marquise de Montolieu [3]; seulement il ne vécut pas assez pour hériter de son père. Ce fut son frère cadet, Louis, ondoyé le 25 novembre 1630 et tenu sur les fonts baptismaux, le 22 avril suivant, par Jean-Louis de Glandevès et Marguerite Doria [4], qui porta, après l'année 1651, le titre d'écuyer et seigneur de Satournon. Il se maria, le 30 octobre 1661 [5], avec Isabelle de Mathieu, fille de feu Henri de Mathieu, écuyer, seigneur du Revest [6], et de défunte Diane de Forbin ; mais il dut mourir presque aussitôt après, car il n'en est plus question dans aucun de nos documents, et la terre de Satournon passa à son autre frère Lazarin, troisième du nom, dont il sera question ci-après.

Le 13 janvier 1632, Guillaume de Montolieu et Anne de Cappel étaient parrain et marraine d'Anne Doria, la première des filles de Lazarin II [7]; le 26 janvier 1633, c'était Antoine de Félix, conseiller au siège de Marseille, et Lucrèce d'Andréa, qui donnaient son nom à Lucrèce Doria, sa seconde fille [8]; enfin, le 18 juillet 1635, le curé de l'église des Accoules suppléait les

1. *Lettres de Peiresc*, publiées par Tamizey de Laroque, t. VI, p. 250, 328, 360, 390, 408 et 409.

2. Jugement maintenant Lazarin III et Gaspard Doria dans leur noblesse.

3. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.

4. *Idem.*

5. Laugier, notaire à Marseille. Contrat insinué en la sénéchaussée le 5 mars 1663 : Registre de 1651-1663, fol. 1819.

6. Le Revest, Var, arr. et cant. de Toulon.

7. Registres d'état re'igieux de la paroisse des Accoules.

8. *Idem.*

cérémonies du baptême à sa troisième fille, Anne, déjà ondoyée le 26 avril précédent, et ce en présence d'Honoré de Rousset et d'Anne de Montolieu [1]. De ces trois derniers enfants, seule Lucrèce se maria : son union avec Charles Chavet, seigneur du Revest, fils de feu Claude Chavet et de Lucrèce de Vachier, fut bénie, le 13 mai 1651, par l'évêque de Marseille, Pierre de Puget [2].

*
* *

Ce fut, comme nous l'avons déjà dit, LAZARIN III Doria, qui hérita de la seigneurie de Satournon et qui resta pour seul représentant mâle de la branche aînée de sa maison à Marseille. Chose singulière! alors que nous connaissons parfaitement la date du baptême de ses frères et sœurs, celle qui le concerne ne s'est pas retrouvée : il en a été de même pour son père.

Le chevalier de l'Hermitte rappelle que ce Lazarin, « accompagnant son oncle [Antoine] de Felix, dans l'ambassade qu'il fit a Gênes pour la ville de Marseille, fut par cette Republique advoué et reconnu de la mesme famille Doria, suivant l'acte passé le 10e may de l'an 1656 par Jean-Gregoire Ferrand [ou Ferro], notaire et chancelier de la maison de Doria [3]. » Quelques années après, il eut à produire devant les commissaires royaux délégués en Provence pour la vérification des titres de noblesse, les actes authentiques qui établissaient sa filiation et les privilèges qu'il avait le droit de revendiquer. Il les présenta avec son cousin germain Gaspard et obtint, le 6 août 1668, la reconnaissance de sa qualité.

1. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.
2. Registres d'état religieux de la paroisse de la Major, de Marseille.
3. Cf. abbé Robert, de Briançon, *loc. cit.* — Il faut lire dans l'*Histoire de la principale noblesse de Provence*, par de Maynier, 1re partie, p. 113, les raisons que cet auteur met en avant pour reprocher presque à Lazarin Doria d'avoir fait reconnaître son extraction génoise. Pour lui, les Doria sont provençaux et l'ont toujours été : ceux de Gênes appartiennent à une branche cadette transplantée hors de France.

Il avait épousé, par contrat signé le 4 juillet 1656 [1], avec l'assistance de ses oncles Louis de Félix, lieutenant-colonel au régiment de la reine, et Antoine de Félix, conseiller du roi en ses conseils, Isabelle ou Élisabeth d'ALLARD, âgée de 19 ans environ, fille de Jean d'Allard [2], écuyer, et de Dominique d'Agioux ou d'Agionis. Isabelle était aussi nièce d'André d'Allard, seigneur de Néoules [3], sœur d'Anne d'Allard, qui fut, le 7 mars 1663, la femme de Pierre de Sacco, écuyer, et de Catherine d'Allard [4], qui contracta mariage avec François d'Ortigues, écuyer, le 2 juin 1664 [5].

En 1684, Lazarin III Doria était défunt ; sa femme restée veuve se rencontre plusieurs fois, après la mort de son mari, servant de marraine à des enfants baptisés en l'église paroissiale de Saint-Martin de Marseille [6], aux environs de laquelle elle demeurait, rue du Petit-Saint-Jean. Elle parvint à l'âge de 80 ans et décéda dans le courant de juin 1717 : le 13 de ce mois, elle fut ensevelie en l'église des Capucins [7].

Elle avait donné à son mari plusieurs enfants. Nous connaissons :

I. — Louis, son fils aîné, qui fut baptisé par l'évêque de Marseille, le 29 octobre 1657, avec Louis de Félix pour parrain, et Marguerite d'Allard, pour marraine [8]. Il succéda à son père

1. Jugement maintenant Lazarin III et Gaspard Doria dans leur noblesse. L'acte passé par devant le notaire Roquemaure, de Marseille, fut insinué en la sénéchaussée, le 31 août suivant : Registre de 1651-1663, fol. 1077.

2. Cf. Artefeuil, t. I, p. 34. Cet auteur s'est trompé en faisant d'Isabelle la fille de Balthasar d'Allard et la sœur de Jean et André d'Allard.

3. Var, arr. de Brignoles, cant. de La Roquebrussanne.

4. Jaubert, notaire à Marseille. Contrat insinué en la sénéchaussée le 21 juin 1663 : Registre de 1651-1663, fol. 1832.

5. Laure, notaire à Marseille. Contrat insinué en la sénéchaussée le 5 juin 1664 : Registre de 1663-1676, fol. 62.

6. Elle fut marraine de François d'Ortigues, le 22 septembre 1686, et de Françoise-Victor d'Allard, fille de Charles, le 28 janvier 1703 : Registres d'état religieux de la paroisse Saint-Martin.

7. *Idem.*

8. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.

comme seigneur de Satournon, et épousa, le 26 février 1684, par devant M[e] Jean, notaire à Arles, MARGUERITE DE BRUNET, fille de feu François de Brunet [1], écuyer, et de Marguerite de Baldouin [2]. Continua-t-il sa résidence à Marseille ou bien transporta-t-il son foyer dans la ville d'Arles, où était établie depuis des siècles la famille de sa femme ? Eut-il une longue vie ? Laissa-t-il des enfants ? Autant de questions que nous devons laisser sans réponse. L'historien Jacopo d'Oria [3] indique qu'il fut tué en 1692, étant capitaine de dragons au service du roi de France. Tout ce que nous savons c'est que sa veuve fit son testament en 1709 [4], et qu'elle vivait encore, à la date du 6 novembre 1717, quand elle obtint, par un arrêt du Conseil d'État la reconnaissance d'une dette de neuf cents livres qu'elle avait prêtées à la communauté de la ville d'Arles, le 9 juin 1702, pour « le payement de la glace ou neige, qui fut transportée des montagnes du Dauphiné en ladite ville, pour l'usage de ses habitans pendant l'eté de ladite année [5] ». Cependant il semble bien que de ce côté la famille Doria ne se continua pas et que ce rameau du grand arbre se dessécha.

II. — VICTOIRE Doria. Elle fut baptisée en l'église des Accoules, le 8 avril 1659, et eut comme parrain et marraine André d'Allard, seigneur de Néoules, et Victoire de Courbeau [6]. Que devint-elle dans la suite? On ne sait : peut-être s'enferma-t-elle dans un couvent, peut-être ne vécut-elle pas de nombreuses années.

1. Sur cette famille arlésienne, cf. Artefeuil, t. I, p. 199.
2. Contrat insinué en la sénéchaussée d'Arles, le 30 mai 1684 : Registre de 1679-1693 ;— et de Marseille, le 22 du mois suivant : Registre de 1676-1692, fol. 596. — Le 10 septembre 1680 (même registre de la sénéchaussée de Marseille, fol. 355), il avait reçu donation de Jean-Baptiste de Valbelle, chef d'escadre, d'une propriété provenant de François de Valbelle, sacristain de Saint-Victor.
3. *La chiesa di San Matteo in Genova*, p. 218.
4. Maurice Vincent, notaire à Arles, fol. 379. Note communiquée par M. le baron du Roure.
5. Archives nationales, E 904 A, n° 18.
6. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.

III. — DOMINIQUE Doria. Cette seconde fille de Lazarin III fut ondoyée le 25 juin 1661 et baptisée le 12 février suivant. Son nom lui venait de sa marraine Dominique d'Allard, qui avait eu pour « compère », dans cette circonstance, Antoine de Félix [1]. Comme sa sœur aînée, elle n'est connue que par l'acte de son baptême.

IV. — ANTOINE Doria, baptisé le 31 mai 1663 [2]. Filleul d'Antoine de Félix et d'Anne d'Allard, il mena une existence fort obscure ; le 24 avril 1723, il épousa MARGUERITE HONORÉ, fille de Nicolas Honoré et de Madeleine Sardou, dont il eut un fils JEAN-BAPTISTE [3]. On en ignore complètement les destinées.

V. — FRANÇOISE Doria. Née le 10 août 1671, elle fut portée le lendemain sur les fonts sacrés par Charles d'Allard et Françoise de Félix, veuve du lieutenant de Valbelle [4]. Elle vécut assez pour signer, le 12 février 1693, le contrat qui l'unissait à JEAN-AUGUSTIN DE CITRANY, écuyer, fils de feu André de Citrany, contrôleur des greniers à sel de Provence, et de Claire de Martin [5]. Cette union, bénie en l'église de Saint-Martin de Marseille, le 24 du même mois [6], donna naissance à un fils au moins, du nom de JOSEPH. Mais celui-ci, né et baptisé le 1er janvier 1710, décéda le lendemain et fut enterré aux Prêcheurs [7]. Nous ne saurions dire s'il eut des frères ou des sœurs. Françoise Doria qui, avec son mari, avait été marraine, le 21 avril 1721, d'Augustin-Bruno-François-Xavier d'Ortigues [8], mourut le 10 ou 11 novembre 1723 et fut ensevelie le 12 à côté de son fils Joseph [9].

1. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.
2. *Idem.*
3. Registres d'état religieux de la paroisse de la Major.
4. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.
5. Laure, notaire de Marseille. Contrat insinué en la sénéchaussée le 23 mai 1693 ; Registre de 1692-1700, fol. 1262.
6. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.
7. *Idem.*
8. Registres d'état religieux de la paroisse rurale de Saint-Barnabé de Marseille.
9. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.

Quant à Jean-Augustin de Citrany, il se remaria presque aussitôt, sans doute dans l'espoir de laisser des héritiers de son nom et de ses biens, avec Marie-Marguerite de Gaspari de Belleval, fille de Joseph de Gaspari, comte de Belleval, et de Marie-Françoise Doria de Satournon [1] (9 janvier 1724) [2].

Tels furent les derniers représentants de la branche aînée des Doria de Marseille. Peut-être serait-il possible d'augmenter leur nombre en comprenant parmi eux cette Marie-Françoise Doria, née vers 1689 et alliée aux Gaspari, dont il vient d'être question; — le François Doria, chevalier de Malte, qui assista, le 3 janvier 1678, à la cérémonie du mariage de Jean-François de Cipriani et de Marquise de Salomon [3]; — cette Marie Doria, qui donna, le 23 juillet 1736, à son mari, Jean Guérin, chevalier, secrétaire-interprète du roi, un fils du nom de Jean-François [4]; — enfin la marraine de Nicolas-Guillaume Rua, Geneviève Doria, qui est signalée le 8 février 1724 [5]. En l'état actuel des choses, il est difficile de rattacher les uns aux autres ces derniers personnages et d'établir leur filiation authentique; il faut se contenter de relever leurs noms.

∴

La branche cadette des Doria de Marseille eut pour auteur JEAN, huitième enfant de Blaise II et de Marquise de Risso. Il a déjà été dit que, né le 30 septembre 1608, il avait été baptisé le 8 mai 1609 : Jean de Forbin, seigneur de La Motte, et Lucrèce de Grignan avaient été ses parrain et marraine.

1. Cette Marie-Françoise Doria, veuve de son mari, mourut le 14 décembre 1751, en la rue du Poids de la Farine, et fut ensevelie le lendemain dans le tombeau de son mari. Elle avait alors 62 ans; elle était donc née vers 1689 et serait peut-être une fille de Louis Doria, mari de Marguerite de Brunet : Registres d'état religieux des paroisses de Saint-Martin et de la Major.
2. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Ferréol.
3. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.
4. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.
5. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Ferréol.

Il épousa, par contrat du 5 février 1639 [1], HÉLÈNE DE FORBIN, fille d'Alphonse, seigneur de Gardane, et de Madeleine de Diodé ; elle était la petite-fille, du côté paternel, de Désirée de Linche et de Jean-Baptiste de Forbin, seigneur de La Motte et de Gardane, neveu de Marguerite, femme de Blaise I[er] Doria ; du côté maternel, d'Honoré Diodé et de Marguerite de Glandevès-Cuges. Jean Doria ne faisait donc que resserrer les liens préexistants entre sa famille et celles des Forbin et des Glandevès. On ne sait malheureusement pas combien de temps dura son union, car l'on ignore la date du décès des deux époux : elle fut certainement de beaucoup antérieure à 1678 [2]. Jean Doria lui-même était mort avant l'année 1664, car cette année-là sa veuve se remaria en secondes noces avec Lazare de Vento, seigneur de La Baume [3] ; c'était le second fils de Nicolas de Vento, seigneur de La Baume et des Pennes [4], et de Marquise de Félix ; il avait été premier consul de Marseille en 1657, et avait pour frère Marc-Antoine de Vento, seigneur des Pennes, aussi premier consul de la même ville en 1643 [5].

Jean et Hélène avaient donné naissance à neuf enfants au moins, dont voici la liste par ordre de date :

I. — JEAN, ondoyé le 13 octobre 1641, et baptisé le 10 décembre suivant, en présence de Jean de Forbin-La Barben, son parrain, et d'Honorée de Forbin, sa marraine [6] ;

II. — ALPHONSE, ainsi dénommé à cause de son parrain, Alphonse de Forbin, son aïeul maternel, qui le tint sur les fonts baptismaux, le 11 mars 1643 [7] ;

1. Colla, notaire à Aix. Contrat insinué à Marseille le 26 mai 1639 : registre de 1633-1640, fol. 1322. — Cf. le jugement maintenant dans leur noblesse Lazarin III et Gaspard Doria.
2. Date du contrat de mariage de Gaspard Doria.
3. Basses-Alpes, c[ne] de Castellane ou de Sisteron.
4. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Gardane.
5. Cf. Artefeuil, t. II, p. 488.
6. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.
7. *Idem.*

III. — Jean-Baptiste, baptisé le 14 août 1644 [1] ;

IV. — Diane, ondoyée le 1er septembre 1645 et baptisée le 31 août 1646 [2] ;

V. — Marquise, baptisée le 6 avril 1647 [3] ;

VI. — Madeleine, baptisée le 17 septembre 1648 [4], après avoir été ondoyée le 14 juillet précédent ;

VII. — Gaspard ou Louis-Gaspard, baptisé le 3 juin 1652 [5] ;

VIII. — François-Gaspard, ondoyé le 26 février 1653 et baptisé le 24 février 1660 [6] ;

IX. — François, baptisé le 30 juin 1657 [7].

A l'exception de Gaspard et de François, qui eurent une postérité, à l'exception encore de François-Gaspard, qui se fit recevoir chevalier de Malte, le 25 avril 1671 [8], et qui fit donation de tous ses biens, le 15 décembre 1678, à son frère aîné Gaspard [9], les destinées des enfants de Jean Doria et d'Hélène de Forbin sont inconnues : il est certain cependant que les premiers fils moururent en bas âge.

GASPARD ou LOUIS-GASPARD Doria, qui resta l'aîné, par suite de la disparition de ses frères, fit reconnaître sa noblesse, le 1er août 1668, par les commissaires royaux instrumentant en Provence. Il contracta mariage, le 12 novembre 1678, avec Lucrèce de MONIER, âgée de 17 ans environ, fille de Benoît de

1. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.
2. *Idem.*
3. *Idem.*
4. *Idem.*
5. *Idem.*
6. *Idem.*
7. *Idem.*
8. Bibliothèque d'Arles, ms. 102, « rolle des chevaliers de la venerable langue de Provence. »
9. Sossin, notaire à Marseille. Acte insinué le 10 avril 1679 ; Registre de 1676-1692, fol. 237.

Monier[1], écuyer, lieutenant de galère et seigneur d'Aiglun[2], et de Anne-Marguerite d'Audiffret ou d'Audifredy[3]. Lucrèce était la sœur de Pierre de Monier, écuyer, officier de galères, qui se maria lui-même, le 16 mai 1703, avec Françoise Du Bousquet[4].

L'union de Louis-Gaspard Doria et de Lucrèce de Monier, bénie le même jour en l'église des Observantins du quartier de Saint-Jérôme à Marseille[5], ne paraît avoir donné naissance qu'à un fils : Jean-Baptiste Doria, né le 5 janvier 1686, et baptisé le surlendemain en présence de Jean-Baptiste de Cuers, marquis de Marignane[6] et des Iles d'Or, baron de Trets[7], seigneur de Saint-Cannat[8], Vitrolles[9], etc., gouverneur des îles et forteresses de Port-Cross, et de Renée de Forbin-Janson[10]. C'est lui qui joignit à son nom la qualification « des comtes de Narbonne », qui a été signalée dès le commencement de cette première partie[11]. Il s'engagea au service du roi, devint chevalier de Saint-Louis et lieutenant dans le corps du génie. La vie errante qu'il mena ne lui laissa sans doute pas le loisir de se marier et d'établir son foyer ; aussi, dès le 5 septembre 1754, il prit ses dispositions testamentaires, fit quelques legs à des parents ou alliés plus ou moins éloignés, tels que Paul de Croizet et M. de Citrany-Gaspari, et institua son héritier universel son petit-neveu, Joseph Roussel[12]. Il arriva à un âge très avancé : il était plus que centenaire, quand son autre petit-neveu, François Roussel, le repré-

1. Sur ce personnage, cf. Artefeuil, t. II, p. 155.
2. Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne; ou Var, arr. de Grasse, cant. de Saint-Auban.
3. Sossin, notaire à Marseille. Contrat insinué le 6 mars 1679 : Registre de 1676-1692, fol. 234.
4. *Idem*. Contrat insinué le 25 mars 1703 ; Registre de 1701-1710, fol. 355.
5. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.
6. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, chef-lieu de canton.
7. *Idem*.
8. *Idem*, cant. de Lambesc.
9. *Idem*, cant. de Berre.
10. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.
11. Voir p. 5, fin de la note 3 de la page précédente.
12. Hazard, notaire à Marseille. Testament insinué le 13 septembre 1762 : Registre de 1754-1771, fol. 75.

senta pour tenir sur les fonts baptismaux, le 3 mai 1786, Jean-Baptiste-François Nadaud [1].

FRANÇOIS Doria [2], le dernier des fils de Jean et d'Hélène de Forbin, n'avait que 22 ans lorsqu'il épousa, le 2 février 1679, FRANÇOISE DE MAZERAT, de deux ans plus jeune que lui, fille de feu Frédéric de Mazerat et de Thérèse d'Albert ; la cérémonie eut lieu en présence de Jean d'Albert, conseiller à la Cour des comptes de Provence [3]. Cependant il est à remarquer que l'acte notarié, le contrat de mariage, n'avait pas été passé entre les époux : il ne fut en effet signé que le 3 septembre 1681, deux ans après le commencement de leur union, alors que deux enfants leur étaient déjà nés [4].

Le premier qu'ils avaient eu était une fille, qui vécut peu de temps. Baptisée le 21 octobre 1679 et nommée THÉRÈSE par son aïeule maternelle, qui lui servit de marraine [5], elle était ensevelie à l'Observance dans le tombeau de famille des Doria, le 1er janvier 1685 [6].

François Doria avait eu une seconde fille, CLAIRE, qui avait été baptisée en l'église de la Major, le 14 mars 1681, en présence de Balthasar Gardane et de Claire de Mignot [7]. Elle parvint à un âge très avancé, sans avoir jamais contracté d'union : elle mourut à l'âge de 80 ans, le 6 juillet 1761, et fut enterrée le lendemain en l'église de l'Observance [8].

1. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.

2. Il est possible qu'avant de se marier il ait été reçu chevalier de Malte comme son frère François-Gaspard ; dans ce cas c'est à lui que s'appliquerait la mention du 3 janvier 1678 rapportée ci-dessus (p. 113). Il se serait fait relever de ses vœux cette année même.

3. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules. — Sa femme était sans doute la sœur de cette Isabelle de Mazerat, qui, le 29 avril 1694, avec l'assistance de François Doria, s'allia à Salomon de Barbaroux, avocat à la cour de Marseille : *Idem.*

4. Laure, notaire à Marseille. Contrat insinué le 18 décembre 1681 : Registre de 1696-1692, fol. 459.

5. Registres d'état religieux de la paroisse de la Major.

6. *Idem.*

7. *Idem.*

8. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.

Françoise de Mazerat donna encore à son mari un troisième et un quatrième enfant : Joseph Doria, qui, baptisé le 26 septembre 1682 [1], dut mourir en bas âge, et une autre fille, à laquelle ses parents donnèrent le nom de Thérèse, en souvenir de leur aînée. Elle naquit le 5 février 1685, fut baptisée le lendemain et eut aussi pour marraine Thérèse d'Albert [2]. Elle seule, des enfants de François Doria, eut une alliance : elle épousa, en effet, à une date que nous ne saurions préciser [3], Pierre Roussel, de Marseille, capitaine garde-côtes, né, vers 1680, du mariage de Pierre Roussel et de Grâce Bayn. Elle lui porta à peu près tout l'héritage des Doria, qui s'était accru encore, comme on le verra plus loin, de celui d'une branche de la famille Vento. Son union donna naissance à trois enfants au moins, qui eurent assez l'habitude de joindre au nom de leur père celui de leur mère. L'un d'eux, François Roussel-Doria, n'est connu que pour avoir représenté dans un baptême son grand-oncle, Jean-Baptiste Doria, le 3 mai 1786[4]. Les deux autres, Joseph Roussel-Doria ou Roussel de Vento, et Jean-Baptiste Roussel de Vento et de la Baume, naquirent les 6 février 1725 [5] et 12 novembre 1728 [6]. Le premier semble avoir été seul à se marier : il épousa, le 2 mai 1758, alors que son père et sa mère étaient déjà défunts [7], Madeleine-Jeanne Thoard [8], dont il n'eut guère que des filles ; de l'une d'elles descend Mme veuve Barthélemy, qui vit actuellement à Marseille, en

1. Registres d'état religieux de la paroisse de la Major.

2. *Idem.*

3. Elle ne parait pas être mariée à la date du 3 juin 1723, alors qu'elle fut marraine en la paroisse de Saint-Martin, d'Augustin de Martin. Comme l'un de ses fils naquit au commencement de 1725, son mariage doit avoir eu lieu dans les six derniers mois de l'année 1723 ou dans les premiers de 1724.

4. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.

5. *Idem.*

6. Registres d'état religieux de la paroisse des Accoules.

7. Pierre Roussel, à l'âge de 75 ans, resté veuf de Thérèse Doria, avait contracté une nouvelle union, le 17 mai 1755, avec Jeanne Seren, âgée de 55 ans : Registres d'état religieux de la paroisse de la Major.

8. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.

une villa qu'elle a qualifiée du nom de Doria pour conserver le souvenir de la glorieuse famille éteinte.

Françoise de Mazerat, après avoir donné ces quatre enfants à son mari, était descendue dans la tombe. François Doria, resté veuf, voulut contracter une nouvelle union, dans l'espoir de laisser son héritage à un fils, d'autant plus qu'il recueillit à peu près à cette date la succession du second mari de sa mère, Lazare de Vento, seigneur de La Baume, décédé sans avoir eu d'enfant d'Hélène de Forbin. Cet accroissement de biens, il l'avait reçu à la condition de quitter son propre nom et de prendre celui de Vento avec les armes de cette famille. Quand il convola en secondes noces, le 17 janvier 1691 [1], avec CLAIRE DE MIGNOT [2], fille de Jean-Antoine de Mignot, écuyer, et de Françoise de Menier, il s'appela donc François de Vento ; pourtant on le trouve encore désigné depuis lors sous le nom de François Doria de Vento. Ses enfants firent de même et l'on a déjà vu que ses petits-fils Roussel signèrent aussi Roussel de Vento.

Des enfants que Claire de Mignot lui donna, pas un ne lui survécut ; il eut la douleur de les voir tous décéder en bas âge. Le premier, BALTHASAR « Doria La Baume », mourut au bout de quatre jours et fut enseveli à l'Observance, le 20 octobre 1691 [3]; le second, FRANÇOIS-JACQUES « de Vento », naquit le 12 octobre 1692 [4] et ne fut pas plus heureux ; le troisième, JACQUES « de Vento La Baume », fut enterré à l'Observance à l'âge de trois mois, le 22 janvier 1693 [5]; enfin, une fille, MARGUERITE ou MARQUISE, née le 5 juin 1697 [6], décéda le 6 juillet 1699 [7].

François Doria s'endormit lui-même du dernier sommeil, au

1. Laure, notaire à Marseille. Contrat insinué le 17 mai 1691 : Registre de 1676-1692, fol. 1058.

2. Se rappeler que Claire de Mignot avait été la marraine d'une des filles de François Doria et de Françoise de Mazerat.

3. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.

4. *Idem.*

5. *Idem.*

6. *Idem.*

7. *Idem.*

commencement de mai de l'année 1723 ; il alla rejoindre dans le tombeau de sa famille ses enfants et ses ancêtres (4 mai)[1]. Il ne restait plus, comme représentants mâles de sa maison à Marseille, que son neveu Jean-Baptiste Doria, officier à l'armée du roi, et son cousin Antoine Doria. Et quand ceux-ci cessèrent de respirer, tout fut fini. De ceux qui avaient eu des destinées si brillantes, qui avaient rendu tant de services à leur patrie adoptive, il ne restait plus que des souvenirs et des cendres.

1. Registres d'état religieux de la paroisse de Saint-Martin.

CHAPITRE V

François Doria, autre cousin de Louis, ancêtre des Doria de Tarascon et des Des Friches Doria. — Son beau-frère Baptiste de Ponte. — Thomas Doria, leur contemporain.

Tandis que son frère Lazare établissait son foyer et fondait une maison à Marseille, François Doria, appelé aussi de Gênes par son cousin Louis pour l'aider dans ses opérations commerciales, fixait sa résidence en la ville d'Avignon, où il habita près de la Poissonnerie [1]. Sa postérité fut très nombreuse : c'est de lui qu'issurent la branche des Doria dite de Tarascon, et c'est une de ses arrière-petites-filles qui donna naissance à la famille des Des Friches Doria. Il est donc intéressant de relever les événements auxquels il prit part, et d'élucider autant que possible les détails de sa vie.

Ses ascendants et sa parenté immédiate, nous les connaissons déjà [2]. Nous savons encore qu'il avait épousé, à une date qu'il est malheureusement impossible de préciser [3], Madeleine Doria, sœur de Caroline, la femme de Baptiste de Ponte. Sixte Doria, qui était pourtant son fils, écrivait, le 13 novembre 1559, que sa mère était issue du mariage de « Celestrins » Doria, lequel « estoit cosin germain de part pere du feu pere du prince Doria qui est de present », et de Despine de Vivaldi, fille du génois

1. Voir son testament de 1531 et celui de sa femme, tous deux dictés « *in domo habitacionis dicti Francisci de Auria, prope Peysoneriam* ».

2. Voir plus haut, p. 49, et tableau généalogique A.

3. Certainement avant le 13 novembre 1482, date du testament de Louis Doria.

Andréol [1] de Vivaldi, et qu'elle avait eu trois sœurs : Caroline [2], Liquinette [3], femme d'un certain « Lucas Justiniano [4] », et Pellegrine [5], femme d'un autre génois Baptiste « Herene [6] ». Mais les documents authentiques contredisent la première de ces assertions et prouvent qu'en matière d'histoire on ne saurait assez se défier de la mémoire des hommes, toujours sujette à des défaillances, même pour les choses qui les touchent le plus près. Sixte a tout simplement oublié une génération : Caroline, Madeleine, Liquinette et Pellegrine étaient les filles d'Andréol Doria et de Bénédicte Doria [7] et les petites-filles du côté paternel de Célestin Doria [8] et de Despine de Vivaldi [9]. Tout le reste de son tableau généalogique semble exact : Battilana ajoute seulement un frère à Madeleine, du nom de Célestin, qui aurait vécu en 1488 [10].

On a remarqué ci-dessus la phrase par laquelle Sixte annon-

1. Andrea, d'après Battilana.
2. Elle n'est pas citée par Battilana.
3. Lucchina, d'après Battilana.
4. Lucchino Giustiniani, d'après le même généalogiste.
5. Peretta, d'après le même.
6. Battista Errera, d'après le même.
7. Andréol et Bénédicte Doria sont expressément dénommés père et mère de Caroline et de Madeleine dans une procuration passée le 17 juillet 1505, où Baptiste de Ponte et Madeleine Doria donnent pouvoir à André Ciceri, de Gênes, de toucher les revenus et d'aliéner la propriété de leurs trois actions de la banque de Saint-Georges : Brèves et étendues de Jean Pelletier, notaire d'Avignon. — Sur cet Andréol, père de Madeleine Doria, voici ce qu'en dit Jacobo d'Oria dans son ouvrage *La chiesa di San Matteo in Genova*, p. 194 : « Andreolo, consignore di Oneglia, fu uno dei Difensori della Libertà, eletti in Genova nel 1435, e capitano in tal anno nell' armata navale, che, guidata dal prode Biagio Assereto, debellava presso Ponza gli Aragonesi, facendo prigione il loro re Alfonso V ».
8. Célestin Doria, fils de Simon et petit-fils d'Andréol, était le cousin germain d'Oberto, père de Louis, dont nous avons raconté la vie dans le chapitre III. Caroline et Madeleine étaient donc les petites-cousines du chambellan du roi René.
9. Les enfants de François Doria et de Madeleine descendaient donc des Vivaldi, tant du côté paternel que du côté maternel : on se souvient que Léonard, père de François, avait épousé Catherine Vivaldi, fille de Cattaneo. Des mariages assez fréquents avaient uni les deux familles : cf. Battilana, généalogie des Vivaldi dressée par lui à la suite de celle des Doria.
10. C'est ce qu'indiquent aussi La Chenaye-Desbois et Badier, au mot *Doria*.

çait la parenté de sa mère, à un degré assez rapproché, avec le « prince Doria, qui est de present ». Or, en 1559, date de cette lettre, le prince Doria n'était autre que le fameux André Doria, né le 30 novembre 1468, qui, en 1535, avait été créé prince de Melfi par Charles-Quint : on sait qu'il ne décéda que le 26 mars 1560, après avoir laissé l'héritage de sa principauté à son cousin Jean-André Ier [1]. Mais précisément cette affirmation, que Sixte n'a dû faire qu'à bon escient, soulève, par suite du manque de documents bien précis et bien authentiques, une question assez complexe. Nous en renvoyons l'examen à l'appendice A qui se trouve à la fin de ce volume, en retenant seulement ici l'existence de cette parenté de François Doria avec l'illustre prince, qui servit successivement et avec une égale ardeur les intérêts des papes, de François Ier et de Charles-Quint, et qui mérita le nom de libérateur de sa patrie.

François paraissait, au moment de la mort de son cousin Louis, avoir abandonné l'association qu'il avait contractée avec celui-ci. Depuis, on le rencontre assez rarement, quoique jusqu'à la fin de sa vie il ait conservé la qualification de marchand génois et bien qu'il ait agi pour son propre compte, comme il le fit en assurant avec Antoine Galiani, Pierre Baroncelli, Louis Badore, Nicolas Delbène et Julien Pérussis, le navire commandé par Guillaume de Benna [2], en achetant de trafiquants du Bourg-Saint-Andéol et de Pierrelatte de l'avoine et du blé livrables au port du Rhône à Avignon [3], en vendant pour 801 florins d'alun à Jérôme Gentilis [4]. Cependant, vers la fin de sa vie, il était associé pour certaines opérations avec Philippe Doria, de Gênes [5]. On lui présentait aussi au paiement des lettres de change [6]; mais le plus souvent

1. Cf. Édouard Petit, *André Doria, un amiral condottiere au XVIe siècle.*
2. Brèves de Boniface de Blengeriis, 15 septembre 1485.
3. *Idem*, 22 juin 1487.
4. Brèves de Claude Durand, notaire d'Avignon, 1527-1528, 3 septembre 1528.
5. Note insérée dans le registre des notes brèves de Claude Durand, en face de l'acte précédemment cité.
6. Brèves et étendues de Boniface de Blengeriis, 4 juin 1489.

il n'était que le procureur de son beau-frère Baptiste de Ponte, qu'il représenta dans une foule de circonstances [1]. D'ailleurs, il semble qu'il se soit facilement contenté de ce rôle [2], car il se chargea également des intérêts de plusieurs autres personnes : de Jean de Clavero, d'Arles [3] ; d'Urbain de Serra-Longua, secrétaire de Jacques Galiota [4] ; de l'italien Jean de Lodixio [5], etc.

Malgré son départ de sa ville natale et l'établissement de sa résidence à Avignon, il avait conservé de nombreux intérêts à Gênes : le 13 octobre 1486, il confiait à Constantin Doria, fils de feu Barthélemy, le soin de le représenter en qualité de procureur [6]; le 15 novembre 1491, il passait encore un acte semblable en faveur de Baptiste Doria, fils de feu Marquinioni, de Raffo Doria, fils de feu Oberto, et de Mathieu Grimaldi [7]. Nous savons d'ailleurs qu'il avait hérité de son père, Léonard, de plusieurs immeubles restés indivis entre lui, Lazare, Jean et Cattaneo, ses frères : il posséda ainsi le quart d'une maison sise à Gênes, « *in platea nobilium de Auria* », le quart d'une autre maison avec terre contiguë, dans la même cité, au quartier de Saint-Pierre d'Arena. Il essaya bien, puisqu'il n'avait pas conservé l'espoir de retourner dans sa patrie, d'aliéner ces droits et de les transférer, moyennant cinq centsécus d'or, garantis par plu-

1. Brèves et étendues de Boniface de Blengeriis, 23 juin, 4 et 18 août, 5 et 12 septembre 1486 ; 16 novembre 1489 ; 26 novembre 1490 ; — de Jacques Salomé, notaire de Carpentras, 4 mai 1491 ; — de Jean Pelletier, 7 septembre 1504 ; 1er septembre 1506.

2. Il assista également comme témoin à un très grand nombre d'actes notariés : Brèves de Boniface de Blengeriis, 22 avril 1486 ; 22 janvier, 3 mai, 19 septembre, 11 octobre 1487 ; 28 mars, 11 septembre, 5 octobre 1489 ; 20 juin 1493 ; — Brèves de Jean Pelletier, 16 mars, 4 août 1497 ; 12 novembre 1498 ; 30 janvier, 28 mars, 3 octobre 1504 ; 28 septembre 1510 ; 7 et 8 janvier 1516, etc.

3. Brèves de Boniface de Blengeriis, 12 janvier 1486.

4. *Idem*, 31 août 1487.

5. *Idem*, 1er et 11 septembre 1487.

6. Brèves et étendues de Boniface de Blengeriis. Les étendues n'ont conservé que le commencement de l'acte.

7. Brèves du même. Les étendues de cette année n'ont pas été conservées, sauf un cahier où cet acte ne se retrouve pas.

sieurs créances [1], à Jean-Antoine de Marini (15 mai 1487) [2]; mais la vente ne fut pas maintenue et l'acte fut annulé, le 26 septembre suivant [3]. François Doria conserva donc sa propriété : il l'avait encore en 1510, époque à laquelle il était en contestation avec Baptistine Doria, veuve de son frère Jean et tutrice de ses enfants mineurs : celle-ci réclamait deux cents écus pour les améliorations que son mari y avait apportées. Des arbitres furent alors constitués : ce furent Vincent Doria, fils de feu Oberto, et Jean-Jacques Doria, fils de feu Céva [4]; François chargea son fils aîné Louis de suivre toute la procédure [5]. De par sa femme, il avait encore à Gênes, par indivis avec sa belle-sœur Caroline Doria, trois actions de la banque de Saint-Georges ; dès le 17 juillet 1505, il avait bien donné sa procuration, avec Baptiste de Ponte, pour les aliéner [6], mais la vente n'avait pas eu lieu; les 25 janvier, 13 septembre 1518 et 23 février 1519, il se préoccupait encore d'en faire toucher les revenus [7].

Comme héritier de Louis Doria, son cousin, François était devenu créancier de Massip de Lisbonne. Ce juif, pour se libérer des dettes qu'il avait contractées depuis le 24 mai 1474, lui céda, le 9 janvier 1489, la propriété d'un pré de quatre éminées, au terroir de Cavaillon, lieu dit *ad Crucem de Pessana*, sous la directe de

1. Cf. brèves de Boniface de Blengeriis, 23, 25, 27 et 28 mai 1487.
2. Brèves du même, 15 mai 1487.
3. *Idem.*
4. Brèves de Jean Pelletier, 2 janvier 1510. La nomination des arbitres avait eu lieu à Gênes, par devant le notaire Vincent de Reggio, le 1er décembre 1509.
5. *Idem*, 21 février 1510.
6. *Idem*, 17 juillet 1505.
7. *Idem*, 15 janvier 1518, procuration donnée à Léonard Doria, fils de feu César et par conséquent cousin germain de Lazare Doria, fils d'Opicino et beau-frère du Louis, dont la vie a été racontée au chapitre III ; — 13 septembre 1518, procuration donnée à André Ciceri; — 23 février 1519, procuration donnée à Louis Doria, fils de François. — Les enfants de Baptiste de Ponte avaient également donné à leur cousin Louis Doria le pouvoir de vendre ce qui leur revenait : Brèves du même notaire, 5 avril 1510.

Jean Prévôt [1], de deux vignes de trois cent quatorze éminées, au même lieu, et de deux autres terres, lieux dits *Joncquers* et *Figuerolle* [2].

Habita-t-il toujours à Avignon la maison proche la Poissonnerie, où, en 1531, il dicta son testament? Nous ne savons; cependant, le 1er juillet 1528, il en louait une pour un an à Jean Pellegrin, trésorier de l'église de Notre-Dame des Doms. Elle était située en la paroisse Saint-Agricol et près des remparts de la ville, et confrontait à la rue des Miracles [3].

Il fut certainement moins en vue que Louis Doria, dont la vie a été ci-devant racontée. Cela ne l'empêcha pas d'avoir part au bénéfice de la bulle, que celui-ci avait obtenue pour lui et d'autres marchands génois établis à Avignon, le 15 novembre 1481 [4]. Une procuration qu'il donna à deux reprises différentes à Mathieu Grimaldi, fait savoir qu'il avait encouru par contumace et à la suite d'une affaire assez obscure, une sentence d'excommunication. et qu'il eut à effectuer des démarches pour en obtenir l'absolution [5]. Le rôle qu'il joua ne fut cependant pas effacé absolument, puisque, au contraire, le légat du pape le choisit pour être un des conseillers italiens adjoints aux consuls de la ville d'Avignon. Il est, en effet, nommé dans la bulle du 24 décembre 1495, dans celle du 24 décembre 1499, dans celle du 24 décembre 1510 [6]; il assistait encore au conseil, avec la même qualité, aux dates des 28 février 1502 [7] et 11 octobre 1517 [8].

1. Le 17 février 1530, François Doria acquittait le cens qu'il devait pour ce pré : Brèves de Pierre Tonduti, 1530-1531 (Archives départementales de Vaucluse, fonds du notaire Pons, n° 2021), 1re partie, fol. 27.

2. Brèves de Boniface de Blengeriis, 9 janvier 1489. Vente confirmée, le 19 février suivant, par Reine, femme de Massip de Lisbonne : *Idem*.

3. Brèves de Claude Durand (chez Me de Beaulieu, d'Avignon), 1527-1528, fol. 217.

4. Cf. *supra*, p. 58.

5. Brèves de Boniface de Blengeriis, 31 janvier et 19 octobre 1480.

6. Archives communales d'Avignon, BB, nominations des conseillers de la ville, 1476-1502 et 1503-1544.

7. Registres des délibérations de la ville d'Avignon : *Idem*, BB 10, fol. 15 v°.

8. *Idem*, BB 11, fol. 5.

Son union avec Madeleine Doria donna naissance à trois fils, selon ce qu'en a rapporté le cadet : LOUIS, SIXTE et JULIEN. Sixte seul lui survécut et continua sa postérité. Julien n'étant signalé dans aucun document, il est probable qu'il mourut jeune. Quant à Louis, il fut peut-être de bonne heure destiné au commerce. Baptiste de Ponte, en 1503 et 1504, avait dans sa maison, avec le titre de caissier (*capserius*), un certain Louis Doria [1], qui est certainement à identifier avec le fils de François. Son père lui donna aussi plusieurs fois la mission de le représenter dans ses différentes affaires, principalement à Gênes [2]. Vivant encore à la date du 24 mai 1519 [3], il était décédé en 1531, quand François et Madeleine Doria firent leur testament : il avait laissé une fille, du nom de CATHERINE.

Louis, Sixte et Julien avaient eu aussi deux sœurs au moins : BÉNÉTINE, l'aînée, épousa, avant le 4 mai 1519, MARC BOCHARD ou BOUCHARD [4], habitant de Cadenet [5]; la seconde, appelée SIXTE, encore jeune fille en 1519 [6], était mariée en 1531 et avait reçu quatre cents écus de dot, comme Bénétine [7]. C'est elle très certainement qui, veuve de FRANÇOIS MAILLARD, greffier de la cour d'Aix, contracta une nouvelle union, le 10 mai 1528, avec GUILLAUME PARRISSON, de Toulon, par devant Claude Gautier, notaire de la ville d'Aix en Provence [8].

En outre de ces cinq enfants parfaitement connus, Madeleine

1. Brèves de Jean Pelletier, 30 décembre 1503 ; 1er et 23 janvier, 21 septembre 1504. Cf. encore aux dates des 19 février, 22 avril et 13 novembre 1504.

2. Cf. entre autres l'acte du 21 février 1510 : Brèves du même notaire.

3. Il était témoin à cette date d'un acte transcrit dans le registre des notes brèves de Jean Pelletier.

4. Cf. le testament de François Doria, de 1519.

5. Vaucluse, arr. d'Apt.

6. Cf. le testament de François Doria, de 1519.

7. Cf. le testament de François et Madeleine Doria, de 1531. Il y est dit que de ces quatre cents écus, cent avaient été donnés par leur mère.

8. *Titres des terres de la Provence*, ms. conservé chez M. le marquis de Boisgelin, p. 271, d'après le « primum sumptum de Claude Gauteri, fol. 168, chez Jean-François Colla, notaire d'Aix ».

et François en avaient encore eu plusieurs autres, qui n'existaient plus en 1519 et avaient été ensevelis dans le chœur de l'église des Observantins d'Avignon[1] : parmi eux était une troisième fille nommée Gabrielle, qui, le 29 mars 1501, avait reçu de sa tante Caroline Doria un legs de cent florins[2].

Le 4 mai 1519, François Doria se trouvait assez gravement malade pour songer à prendre ses dernières dispositions. Ce n'était pas du reste la première fois ; déjà, peut-être en 1488[3], il avait dicté au notaire Boniface de Blengeriis un testament, qui fut alors annulé. Après avoir recommandé son âme à Notre-Seigneur, à la Vierge, à l'archange saint Michel et à toute la cour céleste, il demanda que son corps fût inhumé dans le tombeau de ses enfants défunts, et attribua cinquante florins à l'achat de six torches de cire pour son enterrement, aux frais des funérailles, des cérémonies de neuvaine et de fin d'année et aux autres œuvres pies habituelles. Il légua deux florins aux pauvres de l'hôpital Saint-Bernard d'Avignon, et un seul au cierge pascal du couvent de l'Observance. Il en donna cinq à sa fille aînée Bénétine, en plus de sa dot ; fixa à huit cents florins la dot qui serait payée à son autre fille Sixte, sans compter la nourriture et le logement qu'elle aurait dans sa maison jusqu'au jour du mariage qu'elle ne pourrait contracter sans le consentement de sa mère et de ses frères ; légua à la même cinq florins pour la part de son héritage ; voulut que ses héritiers payassent à Madeleine, sa femme, les sommes qu'il lui avait reconnues comme biens dotaux savoir : deux mille livres reçues à Gênes par devant le notaire Laurent de Costa, et trois cents écus payés à Avignon par devant le notaire Honoré Serre ; institua ses héritiers universels Madeleine et ses deux fils Louis

1. Cf. les testaments de François et les Madeleine Doria, de 1519 et 1531.

2. Testament de Caroline Doria : Brèves de Jean Pelletier, 29 mars 1501.

3. Le testament de 1519 révoque celui qui a été reçu par Boniface de Blengeriis, mais n'indique pas la date. Comme nous avons parcouru toutes les minutes aujourd'hui conservées de ce notaire, sans en retrouver la trace, il est avéré qu'il fut passé une des années pour lesquelles les minutes ont disparu (1482, 1488) : il est peu probable que ç'ait été en 1482, ce fut plutôt en 1488.

et Sixte, par égales portions pour l'usufruit de tous ses biens, et Louis et Sixte pour la propriété; enfin nomma pour exécuteurs testamentaires nobles Pierre Buxi ou de Bus, Balthasar de Ponte, son neveu, et Bernardin de Rapallo, tous citoyens d'Avignon [1].

François se releva de cette maladie et vécut encore plusieurs années; mais alors il lui fut nécessaire, son fils Louis étant décédé et sa fille Sixte mariée, de dicter un autre testament. Il fit donc venir chez lui le notaire Pierre Tonduti, le 26 janvier 1531, et lui d'abord, puis sa femme Madeleine, indiquèrent leurs dernières volontés, en prenant pour base l'acte semblable reçu le 4 mai 1519. Les dispositions relatives à leurs obsèques furent renouvelées, le legs pour l'hôpital Saint-Bernard fut effacé et François seul donna un ducat d'or pour le cierge pascal de l'Observance, à la condition que les armes de la commune de Gênes ou de Saint-Georges y fussent peintes. A Catherine, la petite-fille que leur avait laissée Louis, les deux époux allouèrent chacun cent florins pour lui servir de dot, en stipulant que cette somme d'argent lui serait versée à l'époque de son mariage et qu'elle-même ne pourrait prendre de mari sans l'agrément de son oncle Sixte; jusque-là ils lui assurèrent le vivre et le couvert dans leur propre maison. Le legs de cinq florins à leurs filles Bénétine et Sixte, en sus de leur dot, fut maintenu dans l'un et l'autre testament : c'était une façon de ne pas les déshériter. François laissa encore à sa femme, si elle venait à lui survivre, l'usufruit de tous ses biens. Finalement l'un et l'autre instituèrent pour leur unique héritier leur fils Sixte, docteur ès lois, et nommèrent pour exécuteurs testamentaires Sébas-

1. Brèves de Jean Pelletier, 4 mai 1519. — Le testament a été connu, au moins comme date, par tous les généalogistes qui ont cité François Doria, principalement par le rédacteur des notes conservées dans les Dossiers bleus de la Bibliothèque nationale, Doria, n° 5, qui en a fait des extraits. Mais aucun n'a connu les deux testaments du 26 janvier 1531 : nous-même ne les aurions pas relevés, si M. l'abbé Requin n'avait eu l'obligeance de nous les signaler.

tien Archelet, aussi docteur ès lois[1], et Balthasar de Ponte[2].

La date exacte de leur mort n'est pas connue; leur tombeau, édifié dans l'église de l'Observance d'Avignon, est même resté inaperçu, malgré l'inscription qu'il devait porter et qui rappelait un nom cher aux religieux du couvent. Il n'existait certainement plus au XVIIIe siècle: sans cela, le chanoine de Véras qui a relevé avec soin toutes les épitaphes des anciennes églises et chapelles de la ville[3], n'aurait pas manqué de le signaler.

∴

Le beau-frère des deux époux, Baptiste de Ponte, dont il est intéressant d'indiquer ici sommairement la physionomie, les avait précédés de longues années dans la dernière demeure. C'était, on se le rappelle, le mari de Caroline ou Charlotte Doria, qu'il avait épousée, semble-t-il, dans le courant de l'année 1477[4].

Il était arrivé à Avignon vers l'année 1467[5], et tout en s'occupant de ses propres intérêts, il avait été l'un des représentants les plus actifs de Louis Doria; puis il étaitdevenu (1480) son associé et s'était chargé de tenir lui-même ses livres de raison ou de comptes pour les affaires de la ville où il était fixé.

Il arrivait aussi de Gênes[6]; il était fils de Raphaël de

1. Sébastien Archelet, alors étudiant, avait déjà assisté, en qualité de témoin, à la rédaction du testament du 4 mai 1519.

2. Brèves de Pierre Tonduti, 1530-1531 (Archives départementales de Vaucluse, fonds Ponds, n° 2022), 2e partie, 1531, fol. 12 v° et 15; — étendues du même notaire (fonds Pons, n° 1977), fol. 14.

3. Ce recueil d'épitaphes et inscriptions est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque d'Avignon, sous le n° 1738 de ses manuscrits.

4. Cf. *supra*, p. 66.

5. Cf. les références indiquées ci-dessus, p. 61, note 7.

6. A propos de Baptiste de Ponte, Pithon-Curt fait ces rapprochements de noms : « Moschetto de Ponte, noble citoyen d'Ast en Piémont, vivoit en 1350. Il eut pour fils Antoine et Conrad de Ponte, lesquels, par actes de 1382 et 1395, acquirent les seigneuries de Lombriasco et de Scarnafigi, près de Salusses, qui furent depuis érigées en titre de comtés par Charles-Emanuel, duc de Savoye. D'Antoine descendirent Perrin de Ponte, qui fut grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1534, et Amédée

Ponte[1] et de Jacqueline[2], et en partant, il avait laissé dans la maison paternelle son frère Jérôme[3] et ses sœurs Dorothée, qui fut la femme de Jacques Honesti, Perrette, qui épousa Antoine de Bozzolo, et Clémence, qui fut religieuse au Corpus Christi de Gênes[4]. En venant s'établir dans les pays français, il avait suivi l'exemple de son frère aîné Barnabé, qui s'était rendu en Arles pour faire le commerce et seconder dans ses affaires Louis Doria[5]. Barnabé mourut de bonne heure, vers le commencement de l'année 1470, et laissa une partie de son héritage, quoiqu'il eût un fils nommé Adam, à Baptiste de Ponte[6], qui put dès lors entreprendre lui-même de nombreuses opérations. En Avignon, où il demeura, il trouva, installé avant lui, un certain Paulet de Ponte, marchand, dont nous ignorons l'origine[7] et dont la

de Ponte, président au Sénat de Turin. Un autre Antoine de Ponte, de la branche des Scarnafigi, fut chevalier de l'Anonciade, chancelier et grand-croix de l'ordre de Saint-Maurice, grand-maître de la maison du duc de Savoye et son ambassadeur à la cour d'Angleterre. Il obtint l'érection des terres de Montatura, de Casal Grosso, du Chatellet et de Beynet en comté. Son fils, Jean-François de Ponte, comte de Scarnafigi et du Chatellet, chevalier de l'ordre de l'Anonciade, fut après lui chancelier et grand-croix de l'ordre de Saint-Maurice et ambassadeur aux cours d'Angleterre, de Venise, de Loraine et de France. Nicolas de Ponte, ambassadeur de la république de Venise au concile de Trente, en 1562, avec Mathieu Dandolo, étoit doge de cette république en 1570 et 1585. Nicolas et Antoine de Ponte, seigneurs d'Aiguières en Provence, vers l'an 1400, vendent cette seigneurie en 1416, que le roy Louis d'Anjou, comte de Provence, retient par droit de prélation et dont il donne l'investiture à Jean de Sade, le 14 octobre de cette année. » Pithon-Curt, *Nobiliaire du Comtat*, t. II, p. 333, note. — Le même auteur aurait pu rapporter aussi le nom de Bertrand de Ponte, le notaire qui rédigea le cartulaire de Perceval Doria : cf. *supra*, p. 14.

1. Dans une procuration du 16 novembre 1485 (Brèves de Boniface de Blengeriis), Baptiste de Ponte est dit fils de feu Bernard.

2. Ces noms sont formellement indiqués dans une procuration du 22 avril 1504 : Brèves de Jean Pelletier.

3. Dans son testament de 1490, Baptiste lui attribua un legs; il était décédé quand fut passée la procuration citée dans la note précédente.

4. Testament de Baptiste de Ponte, de 1490.

5. Cf. les références indiquées ci-dessus, p. 61, note 6.

6. Brèves de Boniface de Blengeriis, 28 juin 1470 et 2 avril 1471.

7. *Idem*, 21 mai, 11 juillet 1460; 4 avril 1470; 20 juillet 1471.

veuve, Isabelle, habitait encore la ville en 1489[1]. A Arles, vécut Adam de Ponte, qui, en qualité de neveu du personnage dont nous nous entretenons, eut avec lui non seulement des rapports de parenté, mais encore d'affaires[2].

Après la mort de Louis Doria, Baptiste de Ponte continua pour son propre compte les opérations de banque et de commerce à Avignon et dans les pays voisins. Il eut lui aussi sa *tabula cambii*[3], paya des lettres de change, escompta des effets commerciaux[4], assura des cargaisons de navires[5], prêta des sommes d'argent à terme fixe, entre autres à l'évêque de Carpentras, Pierre de Valetariis[6]; au napolitain Jean Ferrier[7], au protonotaire du Saint-Siège à Avignon, Sixte Pinelli[8]; à l'évêque de Saintes, Louis de Rochechouart, gouverneur et lieutenant d'Avignon pour le légat du pape[9]; — représenta en qualité de procureur des personnes étrangères, telles que Jacques Grille, génois habitant Arles[10]; Baptiste Doria, resté à Gênes[11]; Pierre de Valetariis, l'évêque de Carpentras[12]; Raynier Mancelle, gendre de Jacques Galiota[13]; les religieux de l'Observance d'Avignon[14], les héritiers du génois Bandinelli Sauli[15], Hector Galiota[16], etc.;

1. Brèves de Boniface de Blengeriis, 14 mai 1489.
2. Brèves de Jean Pelletier, 20 septembre 1504; 27 novembre 1507; 17 janvier 1510.
3. Cf. brèves de Boniface de Blengeriis, 26 janvier, 26 mars, 3 avril, 14 mai, 17 octobre 1487, etc.
4. Brèves de Jean Pelletier, 14 octobre 1506. Nous ne citons que cette seule preuve, mais on pourrait en donner une très longue liste, si ce n'était superflu.
5. *Idem*, 10 juin 1505.
6. Brèves de Boniface de Blengeriis, 13 septembre 1486; 22 janvier, 17 novembre 1487.
7. Brèves de Jean Pelletier, 8 août 1493.
8. *Idem*, 10 septembre 1504.
9. *Idem*, 20 août 1506.
10. Brèves de Boniface de Blengeriis, 7 septembre 1470.
11. *Idem*, 16 novembre 1484.
12. *Idem*, 22 janvier 1487.
13. *Idem*, 14 novembre 1489.
14. Brèves de Jean Pelletier, 10 mai 1493.
15. *Idem*, 4 juillet 1493.
16. *Idem*, 4 août 1497.

— se fit lui-même représenter bien souvent dans ses transactions par son beau-frère François Doria [1], son neveu Louis Doria [2], son parent par alliance Lazare Doria, de Marseille [3]; ses fils Antoine [4] et Balthasar de Ponte [5], son beau-frère Antoine de Bozzolo [6], son gendre Pierre Buxi [7], son homme d'affaires Bernard ou Bernardin de Costa, niçois associé dans quelques-unes de ses opérations [8]; son autre associé et agent d'affaires François de Supranis [9], Louis Comte [10], Guiraud de Ponte [11], Jean-Baptiste de Marini [12], Siffrein Albertas [13], Simon Grille [14], Pierre de Rome [15], Nicolas Spinola [16], Barthélemy Doria, qui habita Avignon quelque temps [17]; Jean Dragny [18], André Ciceri [19], Lambert Arlaud [20], etc.; — acheta et revendit du blé [21], de l'avoine [22], du vin [23], de

1. Cf. les références citées précédemment, p. 124, n. 1.
2. Cf. les références citées p. 127, n. 1, et brèves de Jean Pelletier, 22 août 1509.
3. Brèves du même, 28 décembre 1496.
4. *Idem*, 17 juillet 1510.
5. *Idem*, 20 avril 1504; 14 août 1510.
6. Brèves de Boniface de Blengeriis, 22 juillet 1471; 22 janvier, 28 avril 1487; 3 mars 1490; 20 décembre 1492. — Brèves de Jean Pelletier, 27 novembre 1507.
7. Brèves de Jean Pelletier, 10 octobre 1510.
8. Brèves de Boniface de Blengeriis, 21 octobre, 6, 9 et 24 décembre 1489; 15 janvier 1490; 8 et 24 mars, 13 octobre 1491; 29 août 1492. — Brèves de Jean Pelletier, 6 et 15 février 1493; 28 décembre 1496; 9 février 1510.
9. Brèves de Boniface de Blengeriis, 11 mars 1493.
10. *Idem*, 26 janvier 1470.
11. *Idem*, 27 février 1471.
12. *Idem*, 3 mars, 23 avril, 2 mai, 17 octobre, 17 décembre 1487.
13. *Idem*, 5 avril 1486.
14. *Idem*, 28 juin 1470; 7 janvier 1471.
15. *Idem*, 31 mars 1489.
16. *Idem*, 2 avril 1489; 26 avril 1490.
17. *Idem*, 14 décembre 1489; 13 juillet 1491.
18. Brèves de Jean Pelletier, 27 septembre 1497.
19. *Idem*, 22 avril 1504.
20. *Idem*, 20 août 1506.
21. Brèves de Boniface de Blengeriis, 28 janvier 1490; 14 janvier, 1er février 1491.
22. Brèves de Jean Pelletier, 1er octobre 1501.
23. Brèves de Boniface de Blengeriis, 10 novembre 1487.

l'huile[1], de la cire[2], des cuirs[3], des cardes à carder les draps[4], des tapis et couvertures[5], de l'alun[6], du papier[7], mais principalement de la laine[8], commerce pour lequel il employait des courtiers juifs, comme Jossé Latis, de Saint-Remy[9]; Ben Astruc Gart, d'Aix[10]; Jossé Destella[11] et Daniel de Béziers[12], de Pernes; Astruc Besaudon[13], Abraham Base[14] et Joseph de Carcassonne[15], de Carpentras; — enfin afferma les gabelles, péages et autres impôts de Nice, de Menton et des pays voisins, pour le compte du duc Charles de Savoie[16]. La commandite de dix mille écus que Jacques Galiota avait consentie à Louis Doria, lui fut continuée le 2 octobre 1484, aux conditions qui ont été énoncées précédemment[17]. D'ailleurs une intimité très étroite paraissait s'être établie entre ce commanditaire et Baptiste de Ponte, qui s'étaient nommés mutuellement exécuteurs de leurs dernières volontés[18]; mais,

1. Brèves de Boniface de Blengeriis, 10 et 17 octobre 1486; 5 janvier, 1er février, 28 mars, 25 octobre 1487; 31 mars, 28 juillet, 9 novembre 1489; 4 novembre 1490; 4 janvier, 8 mars 1491. — Brèves de Jean Pelletier, 6 février 1493.

2. Brèves de Boniface de Blengeriis, 6 octobre 1491. — Brèves de Jean Pelletier, 28 décembre 1496; 27 septembre 1497.

3. Brèves de Jean Pelletier, 28 décembre 1496; 27 septembre 1497.

4. *Idem*, 11 mai 1493.

5. *Idem*, 27 septembre 1497.

6. Brèves de Boniface de Blengeriis, 11 juin, 6 novembre, 14 décembre 1489.

7. Brèves de Jean Pelletier, 18 mai, 28 septembre 1510.

8. Brèves de Boniface de Blengeriis, 20 octobre 1485; 5 et 26 janvier, 7 février, 9 mars, 23 avril, 2 mai, 3 juillet, 17 octobre, 23 novembre, 7, 11, 17 et 19 décembre 1487; 21 octobre 1489; 14 janvier, 1er février, 8 mars, 1er septembre, 13 octobre 1491; 29 août 1492; 28 juin 1493. — Brèves de Jean Pelletier, 25 mai 1501.

9. Brèves de Boniface de Blengeriis, 2 avril 1471.

10. *Idem*, 3 juillet 1487.

11. *Idem*, 5 janvier 1487.

12. *Idem*, 28 juillet 1489.

13. *Idem*, 1er septembre, 13 octobre 1491.

14. *Idem*, 1er septembre 1491. — Brèves de Jean Pelletier, 25 mai, 30 juin 1501.

15. Brèves de Boniface de Blengeriis, 1er septembre 1491.

16. Brèves de Jean Pelletier, 9 février 1510.

17. P. 65. Cf. les références données en note.

18. Baptiste de Ponte ne l'avait pas fait dans son testament de 1482; il y suppléa par une disposition qu'il dicta, le 3 mai 1487, au notaire Boniface de Blengeriis.

comme ce fut Jacques Galiota qui décéda le premier, Baptiste de Ponte fut chargé de liquider sa succession. Il eut entre autres choses, à distribuer aux pauvres filles à marier de la ville les rentes qui leur avaient été constituées [1], et à verser entre les mains des Observantins d'Avignon les sommes que son ami leur avaient léguées [2].

Baptiste de Ponte vit s'accroître très rapidement l'édifice de sa fortune. On sait qu'il avait hérité de son frère Barnabé, ce qui lui avait valu la possession d'un moulin à Eyragues [3] qu'il aliéna en 1491 [4], et très probablement d'une maison et d'une vigne à Saint-Remy [5], d'une maison et d'autres immeubles à Arles et Tarascon [6], dont il accrut plus tard l'importance par de nouvelles acquisitions [7]. La succession de son père lui avait donné la propriété d'une maison à Gênes [8], où sa femme, Caroline Doria, possédait des actions de la banque de Saint-Georges [9]. D'autre part, nous avons rapporté que la même Caroline avait reçu de Louis Doria, par l'entremise de Jacques Galiota, deux maisons avec vergers sises à Avignon; elle en eut une autre dans la paroisse Saint-Agricol, rue de l'Argenterie, à côté de celle qu'elle habitait avec son mari [10]. Cette dernière était peut-être celle que Baptiste de Ponte avait acquise d'Olivier Sextoris, le 3 janvier

1. Brèves de Boniface de Blengeriis, 22 et 31 octobre 1489; 26 novembre, 22 décembre 1490; 7, 10 et 25 janvier, 4 et 7 mars, 25 et 31 mai, 13 et 14 juin, 13 juillet, 11 août, 1er et 7 septembre, 5 octobre, 14 et 21 novembre 1491; 4 juin, 24 novembre 1492; 7, 8 et 28 janvier, 11 février 1493. — Brèves de Jean Pelletier, 1er mai 1501.

2. Brèves de Boniface de Blengeriis, 27 juin et 5 octobre 1489.

3. Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, canton de Châteaurenard.

4. Brèves de Boniface de Blangeriis, 2 avril 1471.

5. Brèves de Jean Pelletier, 16 janvier1504. — Saint-Remy, chef-lieu de cant. de l'arr. d'Arles.

6. Brèves de Boniface de Blengeriis, 31 janvier 1491. — Brèves de Jean Pelletier, 12 novembre 1510.

7. Brèves de Boniface de Blengeriis, 7 janvier 1471.

8. Brèves de Jean Pelletier, 22 avril 1504; 28 novembre 1510.

9. *Idem*, 17 juillet 1505; 5 avril 1510.

10. *Idem*, 4 juillet, 3 août 1497; 16 juillet 1499.

1486, au prix de six cent cinquante écus d'or[1]. Précédemment (8 août 1485), il en avait acheté une autre avec verger en la paroisse Saint-Didier, pour cent trente florins[2]. Quand les affaires de la succession de Louis Doria furent réglées, il reçut encore, le 8 février 1486, la directe sur une maison en la rue de l'Argenterie[3]. Mais ce ne fut pas encore tout : le 18 mai 1487, un de ses débiteurs, Philippe Gautier, lui transféra la propriété de la moitié par indivis de l'hôtel de la Pomme, rue de la Carreterie[4]; il fit également bâtir une maison, pour laquelle il paya au moins quatre cent soixante-dix florins de maçonnerie[5]. C'était peut-être cet immeuble où l'on calandrait les toiles, sis en la rue Saint-Jean-le-Vieux, que ses fils louèrent le 24 mai 1519[6]. Dans le terroir de la même ville, il acquit, le 15 mai 1487, deux vignes de 8 et 4 éminées[7]; dans celui de Châteauneuf-de-Gadagne[8], alors dénommé Châteauneuf-Messire-Giraud, il posséda un très important moulin à toiles et à draps[9], mû par l'eau canalisée dérivée de la Durance[10]; de plus il tint pendant quelques années en arrentement des religieuses de Saint-Jean de Cavaillon les fruits et revenus du domaine de Saint-Hilaire à Pernes[11].

Baptiste de Ponte avait songé de bonne heure à dicter ses dernières volontés, puisqu'il fit un testament le 12 mars 1482[12],

1. Étendues de Boniface de Blengeriis, 1486, fol. 99.
2. Brèves du même, 8 août 1485.
3. *Idem*, 8 février 1486.
4. *Idem*, 18 mai 1487 ; 30 septembre 1489; 24 mars 1491.
5. *Idem*, 3 mars, 11 juin, 4 août, 19 septembre, 3 décembre 1487. — Le 6 mars 1487 (*Idem*), Baptiste de Ponte fit un achat de grosses pièces de bois, sans doute pour cette construction.
6. Brèves de Jean Pelletier.
7. Brèves de Boniface de Blengeriis, 15 mai 1487; 20 avril 1491.
8. Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de l'Isle.
9. Brèves de Jean Pelletier, 14 février, 28 décembre 1503; 31 décembre 1509; 19 février 1510; 7 janvier 1516.
10. *Idem*, 14 août 1510.
11. *Idem*, 28 mars 1504.
12. Il est signalé dans le testament de 1490, mais nous n'avons pu avoir le texte du document lui-même : les minutes de cette année du notaire Boniface de Blengeriis qui l'avait reçu, ne se retrouvent pas en notes brèves, et les étendues ne le donnent pas.

qu'il compléta, le 3 mai 1487, en inscrivant le nom de Jacques Galiota parmi ceux de ses exécuteurs [1]. Il prit cependant de nouvelles dispositions, le 27 mai 1490 [2]; celles-ci furent les dernières. Après avoir recommandé son âme à Dieu et aux saints, il demanda à être enseveli en l'église de l'Observance d'Avignon ou de la ville où il décéderait, et il ordonna de prendre sur ses biens deux cents florins pour les offices du jour de ses obsèques, de la neuvaine et du bout de l'an, l'achat de douze torches de cire du poids de quatre livres à faire porter par douze pauvres auxquels on donnerait des habits avec capuchon en drap blanc, les aumônes à distribuer aux quatre ordres mendiants qui assisteraient avec leurs croix à ses funérailles, et aux pauvres de l'hôpital Saint-Bernard. Il reconnut à sa femme la dot de douze cent vingt-cinq florins, que lui avait constituée son cousin Louis, et lui en légua en plus cinq cents et des habits de deuil ; il voulut également qu'elle fût nourrie et vêtue dans sa maison et qu'elle conservât ses joyaux et bijoux, à la condition qu'elle garderait ses habits de veuve et le nom de son mari. Après avoir donné comme souvenir quelques florins à son frère Jérôme et à ses trois sœurs, il stipula que chacune de ses filles Blanchinette, Madeleine et Françoise, ainsi que celles qui lui naîtraient postérieurement, vivraient dans sa maison jusqu'au jour de leur mariage et qu'elles recevraient alors une dot de huit cents florins. Il nomma pour héritiers ses fils Balthasar et Antoine et ceux qui lui naîtraient encore ; s'ils venaient à décéder sans postérité, sa succession serait à partager entre l'œuvre de la Miséricorde de Gênes pour la moitié, Perrette, sa sœur, pour un troisième quart, Dorothée, son autre sœur, et Adam de Ponte, son neveu, pour le reste.

Les événements se chargèrent d'apporter des modifications à ce testament : on en jugera par la lecture de celui que fit écrire

1. Brèves de Boniface de Blengeriis, 3 mai 1487.
2. Étendues du même, 1490, fol. 66. Document indiqué par M. l'abbé Requin.

Caroline Doria par le notaire Jean Pelletier, le 29 mars 1501 [1] : elle était alors malade de sa dernière maladie (elle précéda son mari dans la tombe). Elle voulut être enterrée dans l'église de Saint-Agricol, en la chapelle qui avait été récemment assignée à elle et à Baptiste de Ponte par le chapitre de cette église, et spécifia qu'on employerait une somme de deux cent cinquante florins à ses obsèques et messes anniversaires, à un legs aux Observantins et à une fondation pour les pauvres filles à marier. Comme elle avait auprès d'elle une esclave maure, du nom de Clémence [2], qui l'avait servie avec le plus grand zèle, elle lui donna la liberté, immédiatement si elle-même relevait de sa maladie, ou au bout de six années, si elle en mourait. Disons en passant, que ce terme fut écourté par la bonne grâce de Baptiste de Ponte, qui, le 8 mars 1505, affranchit complètement cette esclave [3]. Caroline Doria légua encore cent florins à Madeleine, sa sœur bien aimée, en témoignage de l'affection qu'elle lui portait ; autant à Gabrielle Doria et à Catherinette de Bozzolo, ses nièces; dix florins à sa servante Marguerite, veuve de Jean de La Baume, et cinq florins en supplément de dot à ses filles Jacquinette (celle-ci était très probablement celle que Baptiste de Ponte appelait Blanchinette), Madeleine et Françoise ; enfin, elle institua pour héritiers universels son mari et ses trois fils Balthasar, Antoine et Pierre. Nous avons dit qu'elle survécut très peu de temps à la confection de cet acte. Quant à Baptiste de Ponte, il continua pendant plus de neuf années à diriger ses opérations commerciales : le 10 octobre

1. Brèves de Jean Pelletier, 29 mars 1501. Document signalé par M. l'abbé Requin. — Bibliothèque d'Avignon, ms. 2812, fol. 236 v°.

2. Elle était originaire de Majorque ; à l'âge de 24 ans elle avait été achetée pour soixante écus à Vincent Tarigo, marchand génois, par Baptiste de Ponte (Brèves de Boniface de Blengeriis, 13 juin 1491), qui, deux ans auparavant, en avait vendu une autre nommée Catherine; cette dernière était chrétienne, quoique d'origine barbare (*Idem*, 28 août 1489). — Dès le 26 janvier 1470, Baptiste de Ponte avait eu une esclave du nom de Madeleine (*Idem*, 26 janvier 1470).

3. Brèves de Jean Pelletier et étendues de ce notaire, 1505, fol. 21. — Bibliothèque d'Avignon, ms. 2812, fol. 244.

1510, il passait encore une procuration [1], mais le 6 novembre suivant, il était indiqué comme défunt [2].

De leurs enfants, cinq étaient nés avant le 27 mai 1490 ; le sixième, Pierre, comme on l'a constaté, avait vu le jour entre cette date et celle du 29 mars 1501 [3]. Leur fille aînée, Blanchinette ou Jacquinette, épousa noble Pierre Buxi ou de Bus, marchand d'Avignon [4]. La seconde, Madeleine, passa son contrat de mariage, le 19 février 1499, avec noble François Achard, d'Avignon, et reçut de son père mille écus d'or pour dot, en présence du protonotaire apostolique Jean de Candida, du docteur ès droits Pons Lartessuti, de Joachim de Sade, etc., à la condition qu'elle renoncerait à ses droits sur l'héritage de ses parents [5].

A peu près vers le même temps, Françoise, la troisième fille de Baptiste de Ponte et de Caroline Doria, devint la femme de François Méruli ou de Merles, et reçut une dot de onze cent cinquante écus d'or [6]. Malgré cette union, elle avait encore, disait-elle, conservé tant d'affection pour ses trois frères, que, le 15 mai 1501, elle leur assura par donation entre vifs à valoir après sa mort tous ses biens et droits, présents et futurs, dotaux, paternels et maternels, à l'exception d'une somme de cinquante écus d'or, dont elle entendait se réserver la libre disposition [7]. Il ne semble pourtant pas que son ménage ait été désuni, puisque son mari, le 29 mars précédent, était nommé l'un des exécuteurs du testa-

1. Brèves de Jean Pelletier.

2. *Idem*. Acte passé par Antoine Serraceni, *molendinarius molendini batiterii heredum nobilis quondam viri Baptiste de Ponte*.

3. Pithon-Curt (*Nobiliaire du Comtat*, t. III, p. 252), attribue encore à Baptiste de Ponte une fille du nom de Catherine, qui, par contrat passé devant Girard Henrici, notaire d'Avignon, le 22 août 1529, aurait épousé Richard Des Seguins, seigneur de Tulette ; mais il a dû établir une confusion.

4. Cette union est marquée dans le testament de Caroline Doria.

5. Brèves de Jean Pelletier, 19 février 1499. — La renonciation eut lieu le 31 juillet suivant : *Idem*.

6. Nous n'avons pas trouvé le contrat lui-même, mais le chiffre de la dot est indiqué dans la donation du 15 mai 1501.

7. Brèves de Jean Pelletier, 15 mai 1501 ; étendues du même notaire, 1501, fol. 72.

ment de Caroline Doria ; c'est ce qui explique que les donataires aient refusé d'accepter les libéralités de leur sœur et lui aient rendu, le 30 novembre 1507, la plénitude de ses droits [1]. François de Merles, seigneur de Beauchamp [2], appartenait d'ailleurs à une famille célèbre dans l'Université d'Avignon. Son père, Louis de Méruli ou de Merles, en avait été primicier en 1463, 1475, 1484, 1494, 1498 et 1503 [3]; lui aussi était docteur ès droits et fut nommé primicier de la même Université en 1514, 1520 et 1537. Outre cela, il fut juge ordinaire de la cour temporelle d'Avignon [4] et occupa encore un siège au présidial de Nimes en qualité de conseiller, ce qui ne l'empêchait pas, tellement l'instinct commercial était pour ainsi dire dans le sang des Avignonais, de vendre des pièces de tapisserie, des vêtements en drap de Rouen, de Perpignan et de Milan, des rouleaux de toile et de camelot, du blé, etc. [5]. Au dire de Pithon-Curt, qui est ici fort sujet à caution, quand il épousa Françoise de Ponte, il était déjà veuf d'Hélène de Cambis, fille du florentin Luc de Cambis et d'Hélène de Pazzis, dont il aurait eu quatre enfants : Jérôme de Merles, Madeleine, femme (1522) d'Arnaud de Jarente, seigneur de Bruyère ; Isabelle, épouse de Sixte de Pétris, et Esprite, femme de Sixte Doria [6]. Sa seconde union aurait, toujours d'après le même auteur, donné le jour à Louis III de Merles, seigneur de Beauchamp ; Balthasar de Merles, aussi seigneur de Beauchamp, continuateur de la famille ; Françoise, qui aurait été la seconde femme de Georges Des Henriquez, et Catherine ou Hélène, qui aurait été mariée avec Laurent de Saunier, conseiller au parlement d'Orange.

1. Brèves de Jean Pelletier.
2. Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. et c^ne de Saint-Remy.
3. Cf. la liste des primiciers de l'Université d'Avignon, publiée par M. Duhamel dans l'*Annuaire du département de Vaucluse*, année 1895, p. 99 de la seconde partie. — Sur la famille de Merles, voir aussi Pithon-Curt, t. II, p. 254.
4. Brèves de Jean Pelletier, 22 août 1506.
5. *Idem*, 16 novembre 1501 ; 9 mars 1503.
6. On verra au chapitre suivant ce qu'il faut penser de ces attributions.

Les trois fils de Caroline Doria et de Baptiste de Ponte conservèrent dans l'indivision, au moins pendant quelques années, l'héritage de leur parents [1]. Pierre, le dernier né, mena une existence fort obscure et l'on ne sait trop ce qu'il devint. Balthasar, l'aîné, aurait eu, encore d'après Pithon-Curt [2], de Marie Meynier d'Oppède un fils du nom de Gaspard, chanoine et vice-gérant d'Avignon en 1562, qui fit les fonctions de recteur du comté Venaissin en 1572, pendant une vacance du titulaire [3]. Enfin Antoine aurait épousé en premières noces Diane Des Gérards, et en secondes Marie d'Albizzi, de Tarascon, qui lui aurait donné pour fils Melchior de Ponte, marié avec Françoise de Latil, de Beaucaire, et lui-même père de Gaspard de Ponte. Ce dernier se serait uni, le 29 juillet 1621, par contrat passé à Pernes, à Catherine, fille d'Allemand de Brassier de Joucas et de Madeleine de Cheilus, et aurait eu une postérité fixée au village du Thor [4] dans le comté Venaissin.

*
* *

Les quelques pages qui précèdent ont fait connaitre un certain nombre de Doria, qui, dans les dernières années du xv[e] siècle et au commencement du xvi[e], trafiquaient en Avignon, dans le Comtat et la Provence ; cependant nous ne les avons pas encore tous nommés. Sans vouloir les énumérer ici, ce qui serait fastidieux et un peu étranger à notre sujet, il faut au moins dire quelques mots de l'un d'eux, qui, associé avec son compatriote Georges Vento, fut pendant plusieurs années (1498-1504) dans l'ancienne ville papale à la tête d'un commerce très important. Il s'agit de Thomas Doria.

Georges Vento l'avait précédé dans les pays français : il y

1. Brèves de Jean Pelletier, 24 mai 1519.
2. T. II, p. 33, note.
3. Jérôme de Ponte, neveu d'Antoine (Brèves de Claude Durand, 20 mai 1527), était peut-être encore un fils de Balthasar.
4. Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de l'Isle.

était venu faire le négoce d'abord avec Christophe Vento, un de ses parents ou alliés [1]. Ce n'est qu'en 1498, que Thomas Doria apparaît, ayant un contrat d'association en règle avec Georges Vento : tous deux louèrent, le 31 octobre de cette même année, à Olivier Roland, docteur ès droits, une maison en la paroisse Saint-Didier, rue Saint-Marc; ils y eurent pour voisins Luc Cambis, les héritiers de Luc Doni et de Raoul Pérussis. Le bail était consenti pour une période de deux ans et moyennant le prix une fois versé de quarante écus d'or; mais il y était fait cette singulière stipulation que les locataires devraient, dans le cas où la cour romaine viendrait à Avignon, remettre l'immeuble à Olivier Roland, qui s'engageait à leur en fournir un autre [2]. Il fallait que dans la ville on fût bien préoccupé d'un retour prochain et probable de la papauté, pour introduire une pareille clause dans un contrat n'ayant de valeur que pour deux années. Remarquons que Thomas Doria et Georges Vento n'avaient pas de *tabula cambii*; ils n'avaient donc pas la qualité de changeurs, quoique bien souvent ils aient acquitté des lettres de change et prêté de l'argent, notamment à Antoine de Tende, évêque de Riez [3].

Une fois pourvus d'une maison, les deux associés recrutèrent des agents, des courtiers, etc. Georges Vento acheta même un esclave nègre, du nom de Pierre, âgé de quinze ou seize ans, qui lui coûta vingt-et-un écus et demi d'or payés comptant [4].

Nombreux sont les contrats qu'ils passèrent chez les notaires pour leurs opérations commerciales, et il serait trop long d'en donner ici même un simple résumé. Ils ne se livraient, comme bien on pense, qu'au trafic en grand pour l'importation ou pour l'exportation soit en Espagne soit en Italie; leurs achats et

1. Brèves de Jean Pelletier, 1498, *passim*.
2. *Idem*, 31 octobre 1498.
3. *Idem*, 4 février 1503. Il est inutile d'indiquer d'autres références pour les paiements de lettres de change et autres prêts; ces actes fourmillent dans les notes brèves du même notaire, surtout de 1499 à 1503.
4. *Idem*, 24 novembre 1498.

leurs ventes portaient toujours sur de grandes quantités : c'étaient des matières tinctoriales [1], des galles de Romagne [2], des épices. telles que le poivre, la girofle et le gingembre [3]; de la moutarde [4], du sucre, principalement du sucre des Canaries [5]; de la morue et autres poissons [6], du blé [7], de la cire de Provence ou de Barbarie [8], du raisiné [9], de l'étain de Cornouailles [10], des cocons de soie [11], des toiles [12], des draps d'Angleterre ou d'autres provenances [13], du damas [14], du velours [15], du satin [16], des vêtements confectionnés [17], des cuirs d'Espagne [18]. On voit même les associés chargés de recevoir des pièces d'or, des médailles antiques, des coquilles de perles et des chaînes d'or [19].

Ce négoce était donc du même genre que celui de Louis Doria, de Baptiste de Ponte et de tous les grands marchands plus ou moins cosmopolites, qui habitaient alors Avignon et la Provence. Quel motif a poussé Thomas Doria à s'en retirer? Nous ne le saurons sans doute jamais; peut-être trouvait-il plus d'avantages à ne pas abandonner son propre pays et a-t-il voulu renoncer, après quelques années, à une tentative qui n'avait pas

1. Brèves de Jean Pelletier, 23 octobre, 13 décembre 1498; 4 et 12 janvier, 17 avril 1499.
2. *Idem*, 24 juillet, 29 octobre, 20 novembre 1501.
3. *Idem*, 1er janvier 1499; 13 mars, 29 octobre 1501.
4. *Idem*, 8 novembre 1498.
5. *Idem*, 30 octobre 1498; 13 janvier, 16 avril, 5 mai, 7 juillet, 10 décembre 1501.
6. *Idem*, 25 février 1501; 13 et 25 janvier, 23 mars 1503.
7. *Idem*, 7 octobre 1499.
8. *Idem*, 13 septembre 1499; 10 et 16 décembre 1501.
9. *Idem*, 22 janvier 1502.
10. *Idem*, 22 et 24 janvier 1502.
11. *Idem*, 13 mai 1501.
12. *Idem*, 23 avril 1501; 22 janvier, 31 décembre 1502; 7 janvier 1503.
13. *Idem*, 14 octobre 1501; 7 janvier 1503.
14. *Idem*, 30 avril 1499.
15. *Idem*, 16 novembre, 4 décembre 1498.
16. *Idem*, *ibidem*.
17. *Idem*, 8 novembre 1498.
18. *Idem*, 1er juin 1501.
19. *Idem*, 16 avril 1501. Document signalé par M. l'abbé Requin.

répondu à ses vœux. Quoi qu'il en soit, Georges Vento continua ses opérations, non sans recourir encore à une nouvelle association avec d'autres personnes, qui ne sont pas connues[1].

1. Brèves de Jean Pelletier, 22 janvier 1504.

CHAPITRE VI

SIXTE DORIA, FILS DE FRANÇOIS, ANCÊTRE DES DORIA DE TARASCON ET DES DES FRICHES DORIA.

Les documents cités ci-dessus ont mentionné l'existence de six enfants de François et de Madeleine Doria. Un fils seul survivait à la date du 26 janvier 1531 : SIXTE, devenu docteur ès lois, après avoir étudié très certainement en l'Université d'Avignon. Tous les auteurs qui ont parlé des Doria de Provence l'ont connu et cité, car il a joué un rôle important dans l'histoire de sa famille ; malheureusement les actes authentiques le concernant sont extrêmement rares.

Il ne resta pas en Avignon, où cependant il devait avoir de nombreux intérêts, et dès 1535, il était déjà assez connu à Carpentras pour entrer dans le conseil de cette ville[1]. Ce n'est pas à dire qu'il y fût alors établi d'une façon permanente. En effet, le notaire Lhieuterii, transcrivant sur ses registres la quittance du loyer de la maison que Sixte possédait en la carrière des Juifs d'Avignon, et le contrat de bail qu'il passa quelques jours après pour le même immeuble (2 et 9 mars 1542), déclarait que son client habitait tantôt Avignon, tantôt Carpentras[2]. Il finit par se retirer définitivement dans cette dernière ville : c'est là qu'il s'était marié le 2 janvier 1534, et qu'il avait épousé ESPRITE DE MOREL.

1. Archives municipales de Carpentras, BB 145, fol. 2.
2. Brèves de Simon Lhieuterii (Étude actuelle de Mr Giraudy, d'Avignon), 1541-1542, 2 et 9 mars 1542.

Selon Pithon-Curt[1] et Artefeuil[2], le nom de famille de celle-ci n'aurait pas été Morel, mais Merles, et la femme de Sixte Doria aurait appartenu à la maison des seigneurs de Beauchamp, dont il a été question au chapitre précédent. Si cette attribution était exacte, elle aurait été la fille de François de Merles et d'Hélène de Cambis, la belle-fille par conséquent de sa cousine Françoise de Ponte, avec laquelle se remaria François de Merles. L'union d'une demoiselle de Merles et d'un Doria n'aurait rien qui puisse nous étonner, étant données les relations qui existaient certainement entre les deux familles ; cependant nous ne croyons pas qu'il faille l'accepter comme véritable. D'abord tous les actes authentiques que nous possédons indiquent la forme Morel et non Merles ou l'équivalente Meruli ; ensuite le chevalier de l'Hermitte, dont la Bibliothèque de Carpentras conserve le manuscrit intitulé : *Éloges historiques de l'illustre maison Doria*[3], et qui semble avoir tenu en main les preuves de ses assertions, dit positivement que Sixte Doria épousa « damoiselle Esprite de Morel, unique heritiere de cette famille. » Cette qualification ne peut certes pas s'appliquer à une fille de François de Merles, qui eut au moins six enfants. L'abbé Robert, de Briançon[4], La Chenaye-Desbois et Badier[5] donnent le même nom : ce dernier auteur même nomme Barthélemy de Morel, le père de la femme de Sixte[6].

Sixte habitait à Carpentras une maison située sur une petite place, à laquelle il donna son nom et qui s'est longtemps appelée place Doria. Nous ne savons à quels titres, ni par quels moyens.

1. T. II, p. 254 ; t. III, p. 376.
2. *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. I, p. 325.
3. Il porte le nº 574 du Catalogue rédigé par M. Lambert.
4. T. I, p. 582.
5. T. VI, col. 952.
6. A cette famille Morel qui n'a fait l'objet d'aucune notice généalogique connue, appartenaient encore Madeleine de Morel, qui épousa Bertrand Rostagni, juge-mage de Carpentras et vice-recteur du Comtat (1505-1508), et qui testa devant Martial Boneti, notaire à Carpentras, le 15 novembre 1490 (Pithon-Curt, t. III, p. 140) ; — et Isabelle de Morel, qui fut la femme de Sixte de Pétris (voir ci-après).

mais il est certain qu'il conquit rapidement dans sa nouvelle résidence une situation fort honorable. On a lu ci-dessus que dès l'année 1535, il avait fait partie du conseil de Carpentras en qualité de conseiller nouveau; il y entra une seconde fois en 1550[1]. Puis, sans qu'il eût occupé d'autres fonctions qui le missent en relief d'une façon spéciale, lorsque, le 1er mai 1561, on procéda à l'élection annuelle des officiers municipaux, il fut choisi pour premier consul : les autres consuls furent François Blachet et Sébastien Camaret[2]. On leur lut aussitôt les statuts de la ville concernant leurs fonctions; on leur rappela qu'ils devaient recouvrer à leurs frais et à leurs risques et périls, de concert avec le trésorier, toutes les créances de la communauté, percevoir les impositions décrétées pour le temps de leur administration, et avoir terminé ces opérations financières six mois après la fin de leur exercice, sous peine d'être responsables pécuniairement. Ils furent avertis qu'ils avaient le droit de faire des ordonnances, mais avec l'autorisation du conseil adjoint à eux et en présence du recteur du Comtat ou de la grande cour de l'ordinaire, qu'il leur fallait assurer le service des eaux, faire payer par le trésorier les cens et redevances dus par la ville, que c'était à eux d'ester en justice pour la communauté, qu'ils avaient l'obligation de louer les immeubles de la cité, de les faire réparer et d'entretenir le mobilier public en bon état, qu'ils avaient été élus pour poursuivre tous les auteurs des méfaits et injustices dont souffriraient leurs concitoyens, réclamer du pape et de son légat les libertés, immunités, franchises et privilèges de la cité, réparer et entretenir les fortifications, continuer l'œuvre de la construction de la cathédrale de Saint-Siffrein, pour laquelle on les laissait libres de mettre des impôts sur le marché et la poissonnerie, etc. Après quoi, on exigea d'eux le serment de servir avec zèle et fidélité les intérêts de la ville et l'on procéda à leur installation[3].

1. Archives municipales de Carpentras, BB 159, fol. 2.
2. *Idem*, BB 170, fol. 1.
3. Tous ces détails sont tirés du procès-verbal de l'élection et de l'installation des officiers municipaux de 1561 : *Idem, ibidem*, fol. 3.

Pendant son consulat, commencé, semble-t-il, sous d'heureux auspices, Sixte Doria vit naître et grossir l'orage qui allait éclater sur la région et la mettre à feu et à sang. Les huguenots devenaient en effet assez forts pour inspirer de vives inquiétudes. Les derniers mois de l'année 1561 furent même marqués par quelques soulèvements et quelques massacres dans le Comtat, que sillonnèrent des bandes armées. En ces périlleuses circonstances, il fallait veiller plus que jamais au salut du pays et à la sauvegarde de ses habitants. Les consuls de Carpentras, sous la direction de Sixte, n'y manquèrent pas; ils se hâtèrent de mettre la ville en état de défense, ils l'approvisionnèrent de munitions de guerre, envoyèrent à Marseille chercher des canons et de la poudre, etc. Leur vigilance eut d'heureux effets : elle tint d'abord les ennemis éloignés et mit l'antique cité en état de résister quelque temps après (28 juillet 1562) aux assauts du trop illustre baron des Adrets. Quand le siège de Carpentras eut lieu, Sixte n'était plus consul depuis moins de trois mois : conformément aux lois, il avait été remplacé, lui et ses collègues du consulat, par André Bénédicti, Antoine de Paul (dont le fils devint gendre de Sixte) et Pierre Salomé. Son rôle, pour n'avoir pas été mis en relief par les événements, n'avait cependant pas, comme on le voit, manqué d'une réelle importance : Sixte avait rendu des services très appréciables à sa nouvelle patrie d'adoption.

Malgré la fin de son consulat, et bien qu'il n'exerçât plus aucune charge publique, il ne se considérait pourtant pas encore comme délié de ses obligations envers des concitoyens qui l'avaient accueilli avec autant d'honneur. L'auteur du *Discours des guerres du Comté Venaissin*, Louis de Pérussis [1] et les historiens du Comtat [2], citent son nom parmi ceux des défenseurs de Carpentras, qui montrèrent le plus de vaillance lors du siège par le baron des Adrets [3].

1. P. 68 de l'édition rarissime de 1563.
2. Cf. Fornéry, *Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, t. II, (édit. de 1899), p. 43.
3. Cf. J. Liabastres, *Histoire de Carpentras*, p. 47. Cet auteur a imprimé « de Dorée », c'est évidemment Doria qu'il faut lire. Pérussis avait écrit : « de Dorie ».

Après cela, Sixte disparaît complètement de la scène de ce monde : il est vrai qu'il ne vécut plus de longs jours : au mois de septembre 1564, il était déjà défunt [1]. Sa femme, restée veuve, existait encore en 1577 [2]. Il est regrettable qu'on ne puisse préciser davantage l'époque du décès de l'un et de l'autre, pas plus que l'on ne sait la date de leur naissance.

Le témoignage de Sixte lui-même apprend qu'il avait eu quatre fils : FRANÇOIS, JEAN, ANTOINE et PIERRE, et qu'Antoine était mort avant le 13 décembre 1559 [3]. D'autres documents indiquent que trois filles au moins lui étaient également nées : MARIE, PIERRE et FRANÇOISE.

La première de ces filles passa contrat de mariage, le 14 septembre 1567, par devant Jean Ribelli, notaire de Carpentras, avec JEAN-CHARLES DE PÉTRIS, écuyer et citoyen d'Avignon, qui vint habiter la maison Doria de Carpentras, quand ses beaux-frères eurent quitté cette ville. Il était le fils de Sixte de Pétris [4], écuyer, seigneur de Graville [5], alors défunt, et d'Isabelle Morelli ou Morel et non Merles, comme l'a imprimé Pithon-Curt [6]. Les deux familles Doria et Pétris étaient donc peut-être alliées déjà depuis une génération, quand Marie Doria, assistée de sa mère et de son frère François, épousa Jean-Charles de Pétris, auprès duquel se trouvait son frère Jean-François, docteur ès droits et primicier de l'Université d'Avignon. Elle reçut comme dot sept cents écus pistolets de bon or et bon poids, dont trois cents lui furent payés immédiatement et les autres promis pour un an après la célébration du mariage; sa mère dut encore s'engager

1. Lettres de naturalité obtenues du roi Charles IX par François, Jean et Pierre Doria. — Le partage de sa succession eut lieu le 13 février 1565 : Inventaire des biens d'Étienne de Paul, Bibliothèque d'Avignon, ms. 3302, fol. 80.

2. Contrat de mariage cité plus loin de Pierre Doria avec Jean de Puget.

3. Lettre de Sixte Doria écrite, le 13 décembre 1559, à son fils Jean.

4. Sur cette ancienne famille du Comtat, cf. Pithon-Curt, *Nobiliaire du comté Venaissin*, t. II, p. 404. — De nombreux documents la concernant sont conservés en la Bibliothèque d'Avignon, mss. 3298 à 3317.

5. Fief de peu d'importance qu'il est difficile d'identifier.

6. T. II, p. 254 et 408.

à lui faire faire une robe de damas [1]. Elle donna trois enfants à son mari, dont deux filles : CLAUDINE, femme, en 1607, de BALTHASAR DE SAURRAS, de Bédarrides [2], et JEANNE, femme de TOUSSAINT FAURE. Son fils unique, PIERRE DE PÉTRIS, héritier de la seigneurie de Graville, devint gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV ; il demeurait à Paris en la maison de « messire Albert de Gondy, duc de Rais, pair, mareschal et general des galeres de France », quand il épousa, par contrat du 6 avril 1600, Marquise de Meschatin, « l'une des damoiselles de present a la suitte de haute et puissante dame, dame Claude de Clermond, duchesse de Raiz », et fille de Philippe de Meschatin et de Gabrielle de Maltaverne [3]. Ce fait est précieux à relever pour nous, car il est l'indice de l'influence de Jean Doria [4], oncle de Pierre de Pétris, qui avait dirigé sa carrière dans les emplois de la cour. La descendance de Marie Doria s'est continuée jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle et ne s'est éteinte qu'avec JOSEPH DE POL, MARQUIS DE PÉTRIS, et le chanoine BENOIT-JOSEPH DE PÉTRIS.

Une autre fille de Sixte Doria et d'Esprite de Morel, nommée Pierre, s'unit, le 1[er] juin 1577, par devant François Mathieu, notaire de Carpentras, avec JEAN DE PUGET, fils de Néri de Puget et de Catherine Ferrière, du lieu de Mazan [5]. Elle reçut pour dot une première somme de sept cent cinquante écus d'or donnés par sa mère, plus deux cent cinquante écus de la part de ses frères Jean et Pierre, et enfin deux cents autres écus pour compenser l'abandon de ses droits sur les biens paternels. Néri de Puget garantissait à son fils trois mille écus d'or, dont lui-même conserverait l'usufruit ; il promettait de nourrir et entretenir le jeune ménage dans sa maison et reconnaissait que les

1. Bibliothèque d'Avignon, ms. 3299, fol. 1.
2. Vaucluse, arr. d'Avignon, chef-lieu de cant.
3. Bibliothèque d'Avignon, ms. 3300, fol. 1. — Cf. Pithon-Curt, t. II, p. 409.
4. Jean Doria assista d'ailleurs avec sa femme au mariage Pétris-Meschatin ; ils promirent de donner à leur neveu une somme de deux cents écus.
5. Vaucluse, arr. et cant. de Carpentras.

bijoux de la jeune épousée devaient être achetés par son mari. Jean de Puget et Pierre Doria vécurent « longuement en mariage » : mais quand celle-ci mourut, elle n'avait pas eu d'enfants. Par son testament elle avait fait donation universelle de tous ses biens à Étienne de Paul, son neveu, qui n'accepta son héritage que sous bénéfice d'inventaire [1].

Étienne de Paul ou Pol, était le fils de Charles de Paul [2] et de Françoise Doria, la troisième fille de Sixte, dont l'union avait été célébrée à une date que nous ne connaissons pas. Écuyer, coseigneur de Venasque [3] et de Saint-Didier [4], et habitant de la ville de Carpentras, il ne laissa pas de postérité de son mariage avec Lucrèce de Raffélis. Il prit ses dernières dispositions le 15 septembre 1626, demanda à être enseveli dans le tombeau de ses parents en la cathédrale de Saint-Siffrein de Carpentras, fit des legs au Mont-de-piété, à la confrérie des Pénitents noirs et aux Capucins de la même ville, ainsi qu'à sa cousine Charlotte de Pétris, fille de Pierre; il donna sa maison d'habitation aux Ursulines de Carpentras, pour la transformer en couvent et leur laissa des revenus pour y subsiter, attribua mille écus à la fondation d'une église dans le collège des Jésuites de Carpentras, avec cette condition que les consuls de la ville mettraient son portrait, ses armoiries et une inscription commémorative à la porte de cette église; enfin il institua pour son héritier universel son cousin Henri de Pétris, auquel il demanda de porter ses armes et son nom et qu'il chargea d'accomplir la promesse faite par lui « pour la fabrique du presbitere de la Congregation de Nostre Dame de l'Assomption appelée la Grande Congregation, esrigée dans le grand college des Peres Jesuittes dudit Carpentras [5] ». Ainsi donc, de

1. Articles produits par Étienne de Paul contre Sibylle de Puget, en 1624 : Bibliothèque d'Avignon, ms. 3302, fol. 24.

2. Charles de Paul était le fils d'Antoine, « consul de Carpentras, lors de l'entreprise du baron des Adrets sur cette ville en 1562 » : Pithon-Curt, t. II, p. 235, note.

3. Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Pernes.

4. *Idem.*

5. Bibliothèque d'Avignon, ms. 3302, fol. 35.

par cet acte, Henri de Pétris devint l'unique héritier des biens qui avaient appartenu à Marie, Pierre et Françoise Doria.

Les trois fils de Sixte qui lui survécurent, François, Jean et Pierre, profitèrent du passage à Avignon du roi Charles IX, au mois de septembre 1564, pour obtenir de ce souverain des lettres patentes qui leur reconnaissaient le privilège de régnicoles. François I[er], en souvenir des services qu'il avait reçus des Avignonais, leur avait accordé ce même privilège, c'est-à-dire que malgré leur soumission au Saint-Siège et leur complète indépendance vis-à-vis du roi, ils avaient juridiquement les mêmes avantages que s'ils étaient Français et qu'ils étaient exemptés en France de toutes les charges qui pesaient sur les étrangers. C'est ainsi qu'ils avaient le droit d'habiter dans le royaume, y « tenyr offices, acquerir biens, yceulx posseder, jouir, user, dispouser et ordonner par testament et dispositions de dernieres volontés, donnations faictes entre vifs et autrement, comme bon leur semblera [1] », alors que les étrangers, qui n'avaient pas ce précieux privilège, ne pouvaient exercer de charges et étaient soumis au fâcheux droit d'aubaine. François, Jean et Pierre, qui avaient peut-être dès cette époque le dessein de quitter leur ville natale, agissaient donc avec prudence, quoique fils d'un père avignonais de naissance, en réclamant des lettres de régnicoles, qui les protégaient eux et leur biens contre les revendications des agents du fisc, toujours zélés dans la poursuite des impôts.

L'aîné, François, ne se sentit pas le goût des grandeurs et des emplois publics. Après avoir poussé jusqu'au doctorat ses études de droit, il se maria à Tarascon et se fixa dans cette dernière ville. Sa descendance sera rapportée au chapitre suivant.

Son frère cadet, Jean, étant devenu le père de Catherine Doria, femme d'Artus Des Friches et par conséquent l'aïeul du premier Des Friches Doria, aura sa biographie retracée ci-après au chapitre VIII de cette partie.

1. Ces expressions sont tirées des lettres de natoralité obtenues par François, Jean et Pierre Doria, et conservées dans les archives du château de Cayeux.

Quant à PIERRE, le dernier des fils de Sixte, il n'a laissé que peu de traces de son existence. Il fut capitaine de galère au service du roi de France, et c'est à ce titre qu'ayant été envoyé par ordre de Sa Majesté au devant de la duchesse de Montmorency [1], il passa par Gênes et mit à profit son séjour dans cette ville, pour faire reconnaître qu'il appartenait bien à la grande et illustre maison des Doria, qu'il avait le droit d'être inscrit dans le livre d'or de la noblesse de la république et qu'il pouvait revendiquer tous les honneurs attachés à ce privilège. Il obtint donc, le 8 février 1577, des lettres du gouverneur de Gênes, dont la signature fut légalisée le 20 octobre suivant. On a vu et on verra encore plus loin que de pareils certificats furent accordés aux Doria de Marseille et de Tarascon. Depuis cette date il échappe complètement à nos investigations et l'on ne peut même pas dire s'il a contracté mariage et à quelle date approximative il a cessé de vivre [2].

1. Cf. le chevalier de l'Hermitte, *op. cit.*

2. Comme Sixte Doria est le seul chef de famille de ce nom qui ait établi sa résidence définitive à Carpentras, nous ajouterons à ce chapitre, qui lui est consacré, la mention d'un autel aujourd'hui conservé en la chapelle de la Vierge à la cathédrale ou église Saint-Siffrein de cette ville. Ce monument en marbre de diverses couleurs, magnifique spécimen de la Renaissance italienne, a été décrit par le chanoine Illy dans l'*Histoire de Carpentras* de J. Liabastres (p. 168, 169); il provient de l'ancien couvent des Carmélites de Carpentras fermé en 1792 et lui avait été donné « par une religieuse de la famille Doria de Gênes, à son entrée dans le monastère ». Quelle était cette religieuse Doria? Une parente de Sixte? Nous ne savons.

CHAPITRE VII

Histoire généalogique des Doria de Tarascon, issus de François Doria, fils de Sixte.

Il a été dit ci-dessus que FRANÇOIS Doria, deuxième du nom, le fils aîné de Sixte, avait laissé ses frères cadets s'enrôler au service du roi et était resté dans le midi de la France. C'est maintenant sa biographie et celle de ses descendants que nous voulons esquisser à grands traits avec les quelques documents qui nous sont parvenus sur eux.

Comme son père, François étudia le droit civil et le droit canonique et reçut le bonnet de docteur, très probablement des mains du primicier de l'Université d'Avignon [1] : plus d'intérêts l'attiraient dans cette ville, pour y poursuivre ses longues études juridiques. Revint-il ensuite au foyer paternel ? On ne saurait le dire ; toujours est-il qu'il alla fixer sa résidence à Tarascon et qu'il y vécut toute sa vie au moins depuis son mariage. Il s'y installa en effet, fort du privilège de régnicole obtenu par lui en septembre 1564, et habita l'hôtel qui depuis porta le nom d'hôtel Doria, sis en la paroisse de Sainte-Marthe et près du château dit du roi René [2]. Il en était devenu possesseur en épousant, le 28 septembre 1567, Marthe de FAURE, des seigneurs de Vercors.

La famille à laquelle il s'allia était une des plus anciennes du

1. D'Hozier, *Armorial général de la France, Provence*, reg. 1er, 1re partie, p. 197.

2. Archives municipales de Tarascon, cadastre, « averement de la gache du chateau », 1606 et 1646. — La rue qui passait devant cet hôtel s'appelait également la rue Doria : elle a disparu quand on a démoli plusieurs immeubles pour la construction du pont de Beaucaire à Tarascon.

Dauphiné, où un Jean Faure est signalé, en 1291, dans la guerre du dauphin contre le comte de Savoie [1]; elle s'était subdivisée en plusieurs branches, dont l'une fournit plusieurs présidents à mortier et des procureurs généraux au parlement de Grenoble [2]. Comment celle des seigneurs de Vercors avait-elle acquis des immeubles à Tarascon, c'est ce que nous ne savons pas : l'on est réduit à laisser ce point dans l'obscurité la plus complète. Il en est, hélas ! bien souvent ainsi en matière d'histoire, lorsqu'on ne veut avancer aucun fait qui ne soit entièrement prouvé.

Marthe de Faure était fille de Jean de Faure, seigneur de Vercors, et de Françoise de Sade [3], celle-ci descendant, dit-on [4], des coseigneurs de Mazan. Elle était sœur de Louise de Faure, qui, le 13 novembre 1561, était devenue la femme de Charles Raymond [5], deuxième fils de François Raymond, seigneur de Modène [6], La Roque [7], Urban [8], etc., et d'Étiennette de Villeneuve; c'était un ancien chevalier de Malte et un ancien sous-doyen du chapitre de l'église collégiale de Tarascon. Louise de Faure fut par conséquent la tante de Pierre Raymond, dit de Villeneuve, qui épousa, en 1586, Jeanne Barralier, héritière de la seigneurie de Pomerols [9], et en 1612, Françoise Reinaud ; et de Marguerite Raymond, qui,

1. *Dictionnaire historique du Dauphiné* de Guy Allard, publié par H. Gariel, t. I, col. 451.

2. Selon le chevalier de l'Hermitte, *Éloges historiques de l'illustre maison Doria*, à cette famille appartenait Jourdain de Faure, abbé de Saint-Jean d'Angély et premier aumônier de Charles, duc de Guyenne, frère de Louis XI.

3. D'Hozier, *Armorial général de la France, loc. cit.*; — abbé Robert, de Briançon, généalogies corrigées et augmentées par d'Hozier : Bibliothèque nationale, ms. français 776, fol. 20. — Selon Pithon-Curt, t. III, p. 376, le mariage de François II Doria aurait eu lieu en 1557; mais la date du 28 septembre 1567 est bien indiquée par le jugement maintenant Joachim II Doria dans sa noblesse : Bibliothèque d'Aix, ms. 1133, p. 482.

4. La Chenaye-Desbois et Badier, t. VI, col. 952.

5. Sur la famille de ce Charles Raymond, cf. Pithon-Curt, t. III, p. 15.

6. Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron.

7. La Roque-sur-Pernes, *idem*, canton de Pernes.

8. Vaucluse, arr. d'Orange, cant. et c^ne de Beaumes-de-Venisse.

9. Hérault, arr. de Béziers, cant. de Florensac.

en 1593, contracta alliance avec Claude de Raousset, de Tarascon. Mieux que jamais donc, François II Doria, en épousant Marthe de Faure, s'implantait dans le pays.

Son mariage donna naissance à deux enfants au moins :

I. — Françoise, qui, le 7 mai 1570, fut baptisée en l'église de Sainte-Marthe et tenue sur les fonts sacrés par le seigneur d'Entraigues et par son aïeule maternelle, Françoise de Sade [1]. Elle épousa Esprit de Blégiers [2], seigneur d'Antelon, et mourut sans postérité, avant l'année 1630.

II. — Joachim, qui continua la postérité.

On ne peut guère ajouter de détails à la biographie de ce personnage autres que ceux qui ont déjà été rapportés, tellement on a peu de renseignements sur son existence. La date de sa mort elle-même est incertaine : tout ce que l'on peut affirmer, c'est que, le 9 août 1606, sa femme existait encore [3]. Peut-être fut-il enterré en la chapelle Notre-Dame du couvent des Cordeliers de Tarascon, où son arrière-petit-fils Joachim II Doria demanda plus tard à être enseveli, « dans le tombeau de ses prédécesseurs [4] ».

∴

Le fils unique de François Doria, JOACHIM, premier du nom, poussa lui aussi ses études juridiques jusqu'au doctorat et s'inscrivit comme avocat auprès du parlement de Provence [5]. Cependant il ne se crut pas obligé de transférer son domicile à Aix, et continua à vivre à Tarascon, où il fut placé par deux fois (1626 et 1633) à la tête de la municipalité comme premier con-

1. Archives municipales de Tarascon, registres d'état religieux de la paroisse de Sainte-Marthe.
2. Pithon-Curt, t. III, p. 376.
3. Elle fut marraine de son petit-fils Gaspard Doria : Archives municipales de Tarascon, *ibidem*.
4. Testament de Joachim II Doria, analysé dans les Dossiers bleus du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, t. 239, Doria, n° 3.
5. Jugement déjà cité maintenant Joachim II Doria dans sa noblesse ; — d'Hozier, *Armorial général de la France, loc. cit.*

sul. Il inaugurait ainsi des fonctions qui furent conférées à plusieurs de ses descendants.

Le 17 avril 1601, par devant le notaire Maurel, d'Aix [1], il signa son contrat de mariage avec SIBYLLE DE JOANNIS, fille d'Arnould de Joannis [2] et de Charlotte de Coriolis. Arnould, fils du célèbre jurisconsulte Jean IV de Joannis, assesseur de la ville d'Aix et procureur du pays de Provence en 1558 et 1578, était lui-même seigneur d'un Châteauneuf, que nous n'avons pu déterminer; il fut également assesseur d'Aix et procureur du pays en 1584, avant d'être reçu conseiller du roi au parlement de Provence (1586). Son union avec Charlotte de Coriolis, fille de Louis de Coriolis, président à mortier au même parlement, et de Marguerite Des Rollands, s'était effectuée le 3 février 1578, et avait donné le jour à quatre fils, dont l'aîné Jean V, succéda à son père, en 1625, comme conseiller au parlement, et les trois autres entrèrent dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Trois filles lui étaient nées aussi : l'une, Sibylle, entra dans la maison Doria, les autres s'allièrent aux familles Arbaud-Rognac et Tabaret Du Chafaut.

Joachim Doria et Sibylle vivaient encore ensemble en 1646; ils eurent le temps de tenir sur les fonts baptismaux deux de leurs petits-enfants [3], et Joachim put encore vendre, le 30 août 1646, de concert avec son fils André, la maison qu'avait habitée son aïeul Sixte à Carpentras [4]; mais, dès le 14 novembre 1644, il avait pris ses dernières dispositions [5]. Il ne dut plus voir après

1. Note communiquée par M. le baron du Roure. — Ce mariage est encore attesté par l'abbé Robert, de Briançon, dans son *État de Provence*, t. I, p. 582, et dans ses généalogies corrigées par d'Hozier; par d'Hozier dans son *Armorial général, loc. cit.*; le chevalier de l'Hermitte, La Chenaye-Desbois et Badier, et surtout par le jugement maintenant Joachim II Doria dans sa noblesse.

2. Sur la famille de Joannis, cf. Artefeuil, t. II, p. 39.

3. Joachim II et Guillaume Doria, en 1643 et 1644.

4. Pithon-Curt, t. IV, p. 489. Cet auteur cite les minutes du notaire François Figurat, de Carpentras, et dit que la maison fut achetée par Solon Inguimbert.

5. La Chenaye-Desbois et Badier.

cela de longues années. Sa femme décéda à Tarascon en 1656[1].

Ils eurent plusieurs enfants, mais l'aîné de leurs fils mourut au service du roi[2]. C'était peut-être celui qui était né le 9 août 1606, et qui avait reçu le nom de GASPARD le jour de son baptême (30 juillet 1607), où il avait eu pour parrain Gaspard de Joannis et pour marraine Marthe de Faure de Vercors[3].

Quoi qu'il en soit, il ne leur resta plus qu'un fils, ANDRÉ, dont on n'a pu retrouver l'acte de baptême et qui eut à son tour des descendants.

Par contre ils laissèrent plusieurs filles : une seule, appelée MARIE, se maria. Elle épousa, le 11 octobre 1634[4], PIERRE AIMINI d'une famille provençale connue depuis le XIIIe siècle avec Bertrand Aimini, prévôt de la cathédrale, puis évêque d'Avignon (1300-1309)[5]. Pierre descendait de Foulques, qui avait acquis la coseigneurie du Mas-Blanc[6], s'était établi à Tarascon et avait été nommé premier consul de cette ville en 1482. Il était fils de Louis Aimini, qui, le 6 juillet 1597, s'était allié à Jeanne Sabatier. En devenant sa femme, Marie Doria ne s'éloigna donc pas de sa ville natale : elle mourut même à Tarascon, le 3 janvier 1662[7], après avoir eu au moins deux fils, LOUIS AIMINI, coseigneur du Mas-Blanc, officier au régiment de Ponthieu, marié, le 5 octobre 1668, avec Élisabeth de Chiavari[8], et

1. Archives municipales de Tarascon, registres d'état religieux de la paroisse de Sainte-Marthe.

2. Le chevalier de l'Hermitte, *loc. cit.*

3. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*

4. Minutes d'Astier, notaire à Tarascon (Note communiquée par M. le baron du Roure).

5. Des renseignements historiques et généalogiques sur cette famille sont donnés par Pithon-Curt, t. I, p. 18, et par Artefeuil, t. I, p. 15.

6. Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Tarascon.

7. Archives municipales de Tarascon, registres d'état religieux de la paroisse de Sainte-Marthe.

8. Fille de Louis de Chiavari, seigneur de Montredon, et de Françoise d'Entraigues : Minutes d'Avignon, notaire à Tarascon ; — acte insinué au greffe de la sénéchaussée d'Arles, le 5 octobre 1703 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B, insinuations d'Arles, 1693-1704, fol. 1220.

père d'un autre Pierre, — et JOSEPH AIMINI, dont on ne connaît pas les destinées.

Les autres filles de Joachim Doria et de Sibylle de Joannis entrèrent en religion [1]. Parmi elles furent certainement JEANNE, de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut marraine de son neveu François-Joseph Doria, le 18 mars 1645 [2], et mourut le 13 mai 1694 [3]; — et MARTHE, religieuse de Notre-Dame, qui tint aussi sur les fonts baptismaux, en 1647, sa nièce Marthe Doria [4].

∴

ANDRÉ Doria continua, avons-nous dit, la postérité. Il fut, comme son père, premier consul de la ville de Tarascon en 1652 et 1658. Il fit son testament par devant le notaire Astier, le 7 juin 1650 [5] et décéda le 30 août 1660 [6]. Continuant les traditions de sa famille, il s'était lui aussi allié à l'une des meilleures maisons de Provence, en épousant, le 11 novembre 1640, avec l'assistance de son beau-frère Pierre Amini, LOUISE DE SADE fille de feu Jean-Valentin de Sade, écuyer, seigneur d'Eyguières [7], et de Françoise de Calvière-Boucoiran [8].

1. La Chenaye-Desbois et Badier.
2. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
3. *Idem, ibidem.*
4. *Idem, ibidem.*
5. Jugement maintenant Joachim II Doria dans sa noblesse; — Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Dossiers bleus, t. 239, Doria, nos 38-41; — d'Hozier, *Armorial général.*
6. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
7. Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles.
8. Acte reçu par Astier, notaire à Tarascon, et insinué, le 23 septembre 1661, dans les registres de la sénéchaussée d'Arles : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B, insinuations d'Arles, 1658-1663, fol. 1312. Le même contrat avait été consigné à Eyguières dans les minutes du notaire Garnier ; Pithon-Curt, t. III, p. 192. — Cf. encore le jugement maintenant Joachim II Doria dans sa noblesse; Robert, de Briançon, corrigé par d'Hozier; l'*Armorial* de d'Hozier; La Chenaye-Desbois et Badier; le chevalier de l'Hermitte.

Jean-Valentin[1] était le fils de Pierre de Sade, seigneur d'Eyguières, ce fameux officier du duc d'Épernon, qui se défendit héroïquement à Salon contre le duc de Savoie et ne capitula (4 décembre 1590) qu'avec tous les honneurs de la guerre. Sa mère était Louise de Porcellet, d'une famille non moins ancienne et non moins illustre que celle des de Sade[2]. C'était le 9 mai 1617, qu'il était devenu le mari de Françoise de Calvière[3], fille de Guillaume, seigneur de Boucoiran[4], et d'Isabelle Barrière de Nages, qui lui donna sept enfants : 1° Guillaume de Sade, héritier de la seigneurie d'Eyguières. Il assista sa sœur à son contrat de mariage avec André Doria, et eut lui-même ce beau-frère comme témoin de son union avec Isabelle Abeille, le 9 mars 1653[5]; 2° François de Sade, capitaine d'infanterie au régiment de Caderousse, puis de marine et enfin guidon de la compagnie des gens d'armes du duc de Guise; il épousa Françoise de Clément, de Tarascon; 3° Isabelle, qui devint la femme de Jacques de l'Estang, seigneur de La Parade[6]; 4° Louise, qui est l'occasion de cette notice; elle n'était pas encore mariée lorsqu'elle eut un legs de trois mille écus, que lui inscrivit son père dans son testament, le 13 octobre 1631; 5° Françoise, qui prit alliance dans la maison de Chiavari, descendant de l'ancien associé à Arles de Louis Doria, le chambellan du roi René; 6° Anne, ursuline à Salon, et 7° Madeleine, visitandine à Tarascon.

Louise de Sade survécut à son mari : elle se fit ainsi représenter au mariage de son fils Joachim, le 21 février 1664, fut encore nommée dans le testament du même, le 18 avril 1669, et céda, le

1. Sur ce personnage et sa parenté immédiate, cf. Pithon-Curt, t. III, p. 192; Artefeuil, t. II, p. 370.
2. Cf. Artefeuil, t. II, p. 239.
3. Sur cette famille, cf. Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse du Languedoc*, t. I, p. 117 et 527.
4. Gard, arr. d'Alais, cant. de Ledignan.
5. Contrat reçu par Astre, notaire à Salon, et insinué le 4 avril 1653 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B, insinuations d'Arles, 1648-1658, fol. 1030.
6. Lozère, arr. de Florac, cant. de Meyrueis.

1er mars 1670, le capital d'une pension à Louis Collet [1]. Elle avait donné à son mari [2] six enfants, dont voici les noms :

I. — JOACHIM Doria. Ses destinées seront rapportées ci-après;

II. — GUILLAUME Doria, qui naquit en 1644, mais sur lequel on ignore d'autres détails biographiques. Il est à supposer qu'il mourut dès son jeune âge [3];

III. — FRANÇOIS-JOSEPH ou JOSEPH-FRANÇOIS Doria [4], né le 18 mars 1645 et tenu sur les fonts baptismaux par François de Sade, « seigneur d'Eyguières » [5], et par Jeanne Doria, religieuse bénédictine [6]. Comme beaucoup de ses parents, tant du côté paternel que du côté maternel, il entra dans l'ordre religieux et militaire de Malte, après avoir fourni ses preuves de noblesse (25 octobre 1660) [7]. Il fut pendant quelque temps procureur de la langue de Provence, fonctions qu'il remplissait en 1698 [8], et devint ensuite commandeur de Béziers [9]. Son frère aîné, Joachim, le

1. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Pièces originales, t. 1015, Doria, nos 24 et 25.

2. Voici ce que dit le chevalier de l'Hermitte d'André Doria et de ses enfants : « Ce gentilhomme, inviolable dans la fidelité de ses services pour le roy, est aujourd'huy premier consul et gouverneur de la ville de Tarascon, et a epousé la fille de Messire Valentin de Sade... Monsieur Doria a de ce mariage trois fils, Joachin, François et Pierre Doria, dont l'agreable physionomie fait esperer qu'ils approcheront un jour la gloire de leurs devanciers. »

3. Le chevalier de l'Hermitte et l'abbé Robert, de Briançon, qui écrivaient du vivant d'André Doria ou peu après sa mort, ne lui donnent que trois fils : Joachim, François-Joseph et Pierre. Guillaume était donc décédé avant son père.

4. Signalé par Jacopo d'Oria, *La chiesa di San Matteo in Genova*, p. 215.

5. *Sic* dans l'acte du baptême. Il faut entendre : François de Sade, des seigneurs d'Eyguières. C'était, comme nous le savons, l'oncle maternel du baptisé.

6. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*

7. Jugement maintenant Joachim II Doria dans sa noblesse ; — d'Hozier, *Armorial général.*

8. Abbé Robert, de Briançon, généalogies corrigées et augmentées par d'Hozier : *loc. cit.*

9. C'est le titre qu'il a dans son acte d'inhumation.

substitua lui et son autre frère comme héritiers à ses propres enfants, si ceux-ci décédaient sans postérité; mais cette disposition testamentaire n'eut aucun effet, le fils de Joachim, Étienne, ayant eu d'autres fils : François-Joseph fut même le parrain de l'un d'eux, qui porta le même nom que lui et fut baptisé le 4 novembre 1702 [1]. Il mourut à Tarascon, le 9 juillet 1731 [2], et sa succession fut recueillie par son petit-neveu, son filleul [3].

IV. — MARTHE Doria. Née et baptisée en 1647, elle reçut son nom de sa tante, religieuse de Notre-Dame [4]. Peu de renseignements nous sont parvenus sur son existence : on sait seulement qu'elle et sa sœur Françoise transigèrent avec leur neveu Étienne, le 1er mai 1694 [5].

V. — FRANÇOISE Doria, née vers 1648. Elle décéda à Tarascon, sans alliance, le 28 avril 1714, âgée de 66 ans [6].

VI. — PIERRE Doria, né vers 1649. Il suivit l'exemple de son frère François-Joseph et se fit admettre dans l'ordre de Malte, où il fut reçu très probablement le 2 décembre 1661 [7]. Il obtint comme bénéfice l'importante commanderie d'Avignon, dite de Saint-Jean de Rhodes : le 17 septembre 1718, il signait de sa petite écriture fine la procuration qu'il passait par devant Me Gabriel André, notaire d'Avignon, pour donner pouvoir à Jean Boyer, de Villeneuve-lez-Avignon, d'aller « aux lieux des Aumergues [8],

1. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
2. *Idem, ibidem.*
3. Cf. la procuration qu'il donna le 5 mars 1740 : Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Dossiers bleus, t. 239, Doria, nos 38-41.
4. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
5. Bibliothèque nationale, Dossiers bleus, t. 239, Doria, nos 38-41.
6. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
7. Bibliothèque d'Arles, ms. 102, « rolle des chevaliers de la venerable langue de Provence, contenant le jour et l'année de leur reception. » Un Pierre Doria y est indiqué comme reçu à cette date; il y a toutes raisons de supposer que c'est notre personnage.
8. Les Omergues, Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Noyers.

L'Hospitalet [1] et Lardiers [2], diocese de Cisteron, Rognonas [3], Orange, La Motte [4] et autres membres et dependances de ladite commanderie dudit Avignon, pour faire rendre compte aux fermiers desdits membres et dependances [5] ». Il mourut à Tarascon, le 18 octobre 1719, à l'âge de 70 ans [6], et sa succession passa, comme celle de ses frères, à son petit-neveu François-Joseph. Cependant elle n'était pas encore complètement liquidée le 5 mars 1740, quand son héritier donna procuration à Henri de Robin-Beauregard, chevalier profès de Malte, pour exiger le reste du quint qui lui était dû de la dépouille de Pierre Doria, son oncle [7].

*
* *

Le fils aîné d'André Doria et de Louise de Sade, JOACHIM, IIe du nom, naquit à Tarascon, le 17 janvier 1643; il eut pour parrain, lors de son baptême, son aïeul paternel Joachim Ier Doria et pour marraine, son aïeule maternelle, Françoise de Calvière-Boucoiran [8]. Sa vie fut très courte, à peine eut-il le temps de laisser une postérité, de faire reconnaître sa noblesse (28 février 1668) par les commissaires royaux députés en Provence [9], et de dicter son testament (8 avril 1669) au notaire Claude Marin [10]. Il y demanda d'être enseveli dans le tombeau de ses parents chez les Cordeliers de sa ville natale, laissa le soin de ses funérailles

1. Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Banon.
2. *Idem*, cant. de Saint-Étienne-les-Orgues.
3. Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Châteaurenard.
4. Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène.
5. Minutes de Gabriel André (chez Me de Beaulieu, notaire d'Avignon), 1717-1718, année 1718, fol. 330 v°. Document signalé par M. l'abbé Requin.
6. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
7. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Dossiers bleus, t. 239, Doria, nos 38-41.
8. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
9. Bibliothèque d'Aix, ms. 1133, p. 482.
10. Bibliothèque nationale, Dossiers bleus, *loc. cit.*, nos 3 et 38-41. — Cf. aussi l'*Armorial* de d'Hozier et La Chenaye-Desbois, qui indiquent tous deux 1668 comme date du testament.

à sa veuve, légua trois mille livres à l'enfant posthume dont elle était enceinte et trente livres à sa mère Louise de Sade, institua pour héritier universel son fils Étienne et voulut que, si celui-ci décédait sans enfants, sa succession fût ainsi partagée : neuf mille livres à sa mère, le double à sa veuve, le reste à son frère François-Joseph, ou, lui manquant, à son autre frère Pierre. Il mourut quelques jours après, le 23 du même mois [1] : il n'avait que 26 ans.

Il avait épousé, par contrat signé à Montpellier, le 21 février 1664 [2], Madeleine de RIGNAC, fille de feu Pierre de Rignac, conseiller en la Cour des comptes de la même ville, et de Marie Berger. A cette cérémonie furent présents Pierre Aimini, seigneur du Mas-Blanc, représentant Louise de Sade, mère du futur époux ; Pierre de Trémolet, seigneur de Robiac [3], « Couliac » [4] et autres lieux, cousin de la fiancée par son mariage effectué, le 4 octobre 1651, avec Catherine de Rignac [5] ; et enfin Jean de Rignac, conseiller du roi, procureur général en la Cour des aides, aussi cousin de la future. Celle-ci apportait en dot trente mille livres à elle lui appartenant : plus de la moitié était fondée sur des créances, que lui avaient cédées ses frères Étienne de Rignac, conseiller à la Cour des comptes de Montpellier [6], et Jean de Rignac, vice-sénéchal en la sénéchaussée et gouvernement de la même ville [7].

1. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*

2. Acte reçu par Francillon, notaire à Montpellier, et insinué en la sénéchaussée d'Arles, le 22 octobre 1664 : *loc. cit.*, 1663-1669, fol. 530. — Cf. encore le jugement maintenant Joachim II dans sa noblesse : Dossiers bleus, *loc. cit.*, n°s 38-41 : — abbé Robert, de Briançon, généalogies corrigées et augmentées par d'Hozier ; — *Armorial* de d'Hozier, etc.

3. Gard, arr. d'Alais, cant. de Bessèges.

4. Sans doute Collias, Gard, arr. d'Uzès, cant. de Remoulins.

5. Pierre de Trémolet de Montpezat, maréchal de camp, fils de Georges de Trémolet, capitaine de cent hommes d'armes, et de Lucrèce de Pontanel, et mari de Catherine de Rignac, testa le 7 octobre 1681 : L. de La Roque, *op. cit.*, t. II, p. 405.

6. C'est sans doute lui qui est signalé par L. de La Roque, t. II, p. 87, comme ayant fait enregistrer ses armes dans l'Armorial de 1696.

7. Ce Jean de Rignac, devenu lieutenant du sénéchal, « fut maintenu dans sa noblesse comme fils et petit-fils de conseiller en la Cour des

Il a été dit que cette union fut de très courte durée. Madeleine cependant ne resta pas veuve. Elle se remaria, le 18 juillet 1672, avec Jean Du Pré, écuyer, seigneur de Villeneuve [1] et capitaine de cavalerie, fils de Conrad Du Pré et de défunte Angéline d'Adalbert [2]. Il semble qu'elle ne pouvait mieux choisir pour les intérêts du fils de sa première alliance, car Jean Du Pré, n'ayant pas eu d'enfants, profita du mariage d'Étienne Doria pour lui faire donation de tous ses biens [3].

∴

L'enfant dont Madeleine de Rignac était enceinte lors du décès de son premier mari vit-il le jour? C'est peu probable, car on ne trouve aucune trace de son existence. Il ne survécut donc à Joachim II Doria qu'un fils, du nom d'ÉTIENNE [4], qui naquit le 16 janvier 1665 et fut baptisé en l'église Sainte-Marthe de Tarascon, le 11 février suivant [5].

Il eut d'abord le titre d'écuyer [6], puis de chevalier [7], et devint capitaine de cavalerie dans un régiment de chevau-légers de Jofreville [8], ce qui ne l'empêcha pas d'être consul de Tarascon,

comptes, aides et finances, par jugement de M. de Lamoignon, du 15 mai 1698. » L. de La Roque, *loc. cit.*

1. Peut-être Bouches-du-Rhône, c^ne^ d'Arles.

2. Contrat passé par devant Me Contaud, notaire à Tarascon, et insinué en la sénéchaussée d'Arles, le 14 octobre 1672 : *loc. cit.*, 1670-1678, fol. 649.

3. Cf. le contrat de mariage d'Étienne Doria, cité ci-après.

4. La Chenaye-Desbois et Badier, d'une part, et Battilana, *Supplemento alla genealogia della famiglia Doria, pel ramo di detta famiglia trapiantato in Francia*, d'autre part, donnent à ce fils le nom d'Étienne-François. Jacopo d'Oria, qui lui consacre quelques lignes dans *La chiesa di San Matteo in Genova* (p. 229), l'appelle Étienne-François-Joseph.

5. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*

6. Cf. les quittances qu'il signa les 23 juillet et 17 octobre 1720 : Bibliothèque nationale, Pièces originales, Doria, n°s 24, 25, 26 et 27.

7. Cf. son acte d'inhumation.

8. Dossiers bleus, Doria, n°s 38-41 ; — *Armorial* de d'Hozier.

comme ses aïeux, en 1700 et 1710. On n'a pas conservé souvenir de son testament : on sait seulement qu'il décéda dans sa ville natale, le 10 février 1722, et fut enseveli le même jour, en l'église des Cordeliers [1].

Il avait épousé, par contrat du 23 juin 1694 [2], MARIE-MARTHE COLLET, fille de Louis Collet, écuyer, seigneur de La Visclède, et de feu Diane de Robin, sur la famille de laquelle nous n'avons pu recueillir aucune information [3]. Selon La Chenaye-Desbois [4], Diane de Robin appartiendrait à la maison des coseigneurs de Barbentane [5] ; mais nous n'avons relevé son nom dans aucune des généalogies données soit par Pithon-Curt [6], soit par Artefeuil [7]. Étienne Doria reçut, à l'occasion de ce mariage, comme il est dit ci-dessus, donation pleine et entière de tous les biens de son beau-père Jean Du Pré, qui se réserva seulement pour lui et son frère René, chevalier de Malte, la jouissance de certains immeubles.

Les enfants qui issurent de cette union furent au nombre de trois : le premier, nommé LOUIS, naquit le 11 septembre 1701, et fut tenu le lendemain sur les fonts baptismaux par Louis Collet, son aïeul maternel, et par Madeleine de Rignac, son aïeule paternelle; mais il mourut le 26 novembre 1706 et fut inhumé dans le tombeau de sa famille, aux Cordeliers de Tarascon [8].

Le second, FRANÇOIS-JOSEPH, continua la postérité et sera rapporté ci-après.

1. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
2. Contrat reçu par Me Marin, notaire à Tarascon, et insinué en la sénéchaussée d'Arles, le 3 septembre 1694 : *loc. cit.*, 1693-1704, fol. 171. — Cf. encore abbé Robert, de Briançon, généalogies corrigées et complétées par d'Hozier; — *Armorial* de d'Hozier; — Dossiers bleus, Doria, nos 3, 29 et 38-41. — La cérémonie religieuse du mariage eut lieu le 26 du même mois : Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
3. Marthe Collet n'existait plus à la date du 23 juillet 1720, quand son mari signa les quittances indiquées ci-dessus.
4. T. VI, col. 953.
5. Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Châteaurenard.
6. T. III, p. 84.
7. T. II, p. 328.
8. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*

Le troisième, appellé HENRI, ne vécut que dix-sept mois. Baptisé le 20 avril 1705, avec le parrainage d'Henri de Robin [1] et de Françoise Doria, sa grand'tante, il décéda le 11 août 1706 [2].

*
* *

Ainsi donc FRANÇOIS-JOSEPH Doria restait encore seul héritier des biens paternels et maternels. Né le 3 novembre 1702, il fut baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de ses parents, et eut pour parrain son grand-oncle, François-Joseph Doria, chevalier de Malte, et pour marraine Anne d'Altier de Saint-Ange, dénommée sa tante maternelle dans l'acte qui fut alors rédigé [3]. Il était dans sa dix-huitième année, quand après avoir présenté les titres justificatifs de sa noblesse, il fut reçu (16 mars 1720) page du roi dans sa petite écurie [4]. Comme ses ascendants, il ne nous est connu que par quelques rares documents : nous avons déjà rapporté qu'il recueillit l'héritage délaissé par ses deux grands-oncles, François-Joseph et Pierre Doria, commandeurs de Béziers et d'Avignon, et que, le 5 mars 1740, il donna procuration pour terminer les affaires relatives à ces successions.

Le 26 octobre de l'année 1744, par devant Me Joseph Fellon, notaire d'Avignon, il signa un acte qui mérite d'être rapporté [5]. Il promit de payer annuellement, le 15 octobre, au R. P. Jean-François de Raffélis, ex-provincial de l'ordre de l'Observance, demeurant au couvent de Tarascon, une rente viagère de cent

1. C'est peut-être Henri de Robin de Beauregard, troisième fils de Paul-François de Robin, seigneur de Beauregard et coseigneur de Barbentane, et de Jeanne Mottet, d'une famille noble de Tarascon. Cet Henri fut reçu chevalier de Malte en 1701. — Il est bon de faire remarquer que dans la quittance du 17 octobre 1720, déjà citée, Étienne Doria agissait au nom de son fils, François-Joseph Doria, « ayant droit de feu noble Henri de Roubin ».

2. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*

3. *Idem, ibidem*; — Dossiers bleus, Doria, n° 3.

4. Cf. Dossiers bleus, *ibidem*.

5. Vol. de 1744-1745, fol. 182. Les minutes de ce notaire sont actuellement chez Me de Beaulieu, d'Avignon. — Ce document nous a été signalé par M. l'abbé Requin.

vingt livres, « pour en jouir et disposer suivant ce que ledit sieur Doria luy a confié *ad aurem* et sous le secret naturel ». Puis, « par un motif de pieté et de devotion », il fonda une messe qui serait dite à perpétuité tous les vendredis par les Pères de l'Observance de Tarascon, en la chapelle du Crucifix de leur église, « a l'intention dudit sieur Doria et de ses successeurs », à commencer dès le premier vendredi après la mort du R. P. de Raffélis, et il engágea à cet effet un capital de trois mille livres constitué à son profit par feu François de Raousset-Laudun.

Dix-huit mois après cette fondation, François-Joseph s'endormait de son dernier sommeil : il décéda le 27 mars 1746[1].

Il avait épousé en premières noces, par devant le curé de l'église Sainte-Marthe, le 27 juillet 1723[2], ÉLISABETH-GABRIELLE DE RAOUSSET DE SEILLONS, fille de Guillaume de Raousset, conseiller au parlement d'Aix depuis le 2 juin 1702, et d'Anne de Vintimille, des barons d'Ollioules. Cette dernière avait apporté à son mari la terre de Seillons[3], érigée en marquisat par lettres patentes d'octobre 1714[4]. François-Joseph Doria était ainsi devenu le beau-frère de Simon-Joseph de Raousset, qui fut plus tard lui aussi marquis de Seillons et contracta alliance avec les maisons de La Roche-Fontenilles et d'Agout d'Ollières.

Cette union n'ayant donné naissance à aucun enfant, François-Joseph, resté veuf, convola en secondes noces, signa un nouveau contrat de mariage, le 10 novembre 1742[5], et s'unit par

1. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
2. *Idem, ibidem.* — Ce premier mariage a été aussi signalé par La Chenaye-Desbois et Badier, aucune autre source imprimée ne le mentionne.
3. Var, arr. de Brignoles, cant. de Barjols.
4. La Chenaye-Desbois et Badier, t. XVI, col. 771. — Artefeuil, t. II, p. 292, n'est pas du même avis pour l'origine de la possession de cette terre par les Raousset; selon lui, elle aurait été achetée par Simon de Raousset, conseiller au parlement d'Aix dès le 26 juin 1668, père de Guillaume et aïeul de la première femme de François-Joseph Doria. — Nous avons préféré suivre La Chenaye-Desbois, qui paraît avoir eu de meilleures informations.
5. Contrat transcrit dans les minutes du notaire Reynaud, de Tarascon; il a été insinué, le 3 décembre 1742, en la sénéchaussée d'Arles : *loc. cit.*, 1740-1743, fol. 209. — Cf. encore Dossiers bleus, Doria, n[os] 38-41.

devant l'Église, le surlendemain[1], avec MARIE-SYLVIE[2] DE RAOUSSET-FAVIER, alors âgée de 25 ans, fille de Pierre de Raousset-Favier, écuyer, et de Marie de Clémens. C'était la sœur de Jean de Raousset, chanoine de la collégiale de Sainte-Marthe de Tarascon, et la parente à un proche degré de Joseph de Gras, seigneur de Préville[3]. Les époux ne vécurent ensemble que trois ans et demi environ : Marie-Sylvie de Raousset resta veuve à son tour, dès le mois de mars de l'année 1746. Ce fut pour se remarier, à une date qui ne nous est pas connue, avec Charles de Raousset, dont elle était encore la femme, le 26 janvier 1761, lorsqu'elle fit une donation au seul fils survivant de son premier mariage[4]. On la retrouve une dernière fois à la date du 22 septembre 1767, tenant sur les fonts baptismaux sa petite-fille Louise-Rose-Marie-Sylvie Doria[5].

Cependant la seconde union de François-Joseph Doria ne fut pas tellement vite brisée qu'elle n'eût donné naissance à trois enfants :

I. — TOUSSAINT-PIERRE, qui naquit le 1er novembre 1743, fut baptisé le 3 du même mois et eut pour parrain Pierre de Raousset-Favier, son aïeul paternel, et pour marraine Marthe-Henriette de Sade, sa cousine. Il mourut le 14 octobre 1754, n'ayant pas encore accompli sa onzième année[6] ;

II. — JEAN-HENRI, qui devint l'héritier seul et unique du nom de Doria ;

1. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*

2. Dans quelques actes, elle est seulement dénommée Sylvie ; mais plusieurs autres, parmi lesquels son contrat de mariage, indiquent Marie-Sylvie.

3. Ce personnage est mentionné dans l'acte de baptême de Louis-Joseph-Ange Doria, petit-fils de François-Joseph Doria et de Marie-Sylvie de Raousset, comme son grand-oncle. Nous n'avons pas trouvé l'alliance qui a établi cette proche parenté, mais nous savons que Diane, sœur de Balthasar de Gras, seigneur de Préville, et tante de Joseph de Gras, épousa Charles de Raousset-Favier.

4. Acte reçu par Reynaud, notaire de Tarascon, et insinué, le 31 mars 1761, en la sénéchaussée d'Arles : *loc. cit.*, 1761, fol. 27.

5. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*

6. *Idem, ibidem.*

III. — Rose. Elle naquit le 1er avril 1746, cinq jours après la mort de son père. Elle fut ainsi nommée à cause de Rose de Raousset, sa tante et marraine [1].

*
* *

JEAN-HENRI Doria était venu au monde le 22 novembre 1744. Il avait été tenu sur les fonts baptismaux, le 20 du mois suivant, par son oncle Jean de Raousset-Favier et par sa cousine Marthe-Henriette de Sade [2]. De lui on ne sait presque rien, sinon que, s'étant rendu à Gênes, il fit reconnaître par les gouverneurs de la république qu'il appartenait bien authentiquement à l'illustre maison des Doria ; il demanda en conséquence l'inscription de son nom et de celui de ses deux fils sur le livre de la noblesse génoise et obtint, le 12 janvier 1776, l'attestation en bonne et due forme des privilèges auxquels sa qualité lui donnait droit [3]. Cet acte, qui à la rigueur paraît d'un caractère spéculatif, sans aucune portée ni sanction effective, rendit pourtant un très réel service aux enfants de Jean-Henri Doria, qui se prévalurent, pendant la Révolution, du titre de nobles génois [4], et échappèrent ainsi à la persécution. Lui-même, étant décédé le 1er novembre 1791 [5], eut à peine le temps d'assister aux premiers troubles qui éclatèrent dans le midi de la France.

Il s'était allié, par son mariage avec une des filles de l'illustre marquis de Montcalm, le défenseur de Québec, à une famille du Rouergue qui, à cause des unions qu'elle avait contractées, devenait, elle aussi, presque provençale [6]. Louis-Daniel de Montcalm,

1. Archives municipales de Tarascon, *loc. cit.*
2. *Idem, ibidem.*
3. Pièce des archives de M. le comte de Jonage, communiquée par lui.
4. Jean-Henri Doria se qualifia de noble génois dans un acte de reconnaissance de directe, qu'il passa, le 9 octobre 1786, chez Me Robusty, notaire de Tarascon : Dossiers bleus, Doria, nos 38-41. — On fit la même chose dans la rédaction de l'acte de mariage de sa fille aînée.
5. Archives municipales de Tarascon : *loc. cit.*
6. Aussi Artefeuil a-t-il donné sa généalogie dans son *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II, p. 156. — Cf. aussi La Chenaye-Desbois et Badier, t. XIV, col. 135.

l'aïeul de la femme de Jean-Henri Doria, né à Gabriac[1], le 23 septembre 1676, et mort le 13 septembre 1775, avait en effet épousé Marie-Louise-Thérèse de Lauris (née le 15 octobre 1692), fille de Joseph-Mathias de Lauris de Castellane, marquis d'Ampus[2], et de Marie de Vassadel, dame de Vacqueyras[3]. Son fils, Louis-Joseph, marquis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran[4], Candiac[5], Tournemire[6], Vestric[7], Saint-Julien d'Arpaon[8] et baron de Gabriac, était né à Candiac, dans le diocèse de Nimes, le 28 février 1712. Quand il fut tué, le 14 septembre 1759, il était lieutenant général des armées du roi, commandeur honoraire de l'ordre du Saint-Esprit et chef des troupes françaises dans l'Amérique septentrionale. Il avait contracté mariage, le 3 octobre 1736, avec Anne-Angélique-Louise Talon Du Boulay, fille posthume d'Omer Talon, IIIe du nom, marquis du Boulay, colonel du régiment d'Orléanais-infanterie, et de Marie-Louise Molé. Il laissait plusieurs enfants, dont : 1° Louis-Jean-Pierre-Marie-Gilbert, marquis de Montcalm, né le 10 octobre 1738, mestre de camp du régiment de Montcalm-cavalerie, puis maréchal de camp et député de la noblesse de Carcassonne aux États généraux de 1789 ; 2° Gilbert-François-Déodat, né le 30 septembre 1744, chevalier de Malte ; 3° Angélique-Louise-Thérèse, née le 30 août 1737 ; elle devint la femme de François-Charles-Xavier de Coriolis de Villeneuve, marquis d'Espinouse[9], baron de Corbières[10], président à mortier au parlement d'Aix ; 4° Marie-Antoinette-Macrine ; elle se maria en l'église de Saint-Gervais de Paris, le 22 avril 1773, avec Claude-Charles de Damas,

1. Lozère, arr. de Florac, cant. de Barre.
2. Var, arr. et cant. de Draguignan.
3. Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Beaumes-de-Venisse.
4. Bouches-du-Rhône, arr. et cant. d'Arles.
5. Gard, arr. de Nimes, cant. de Vauvert, c^{ne} de Vestric.
6. Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique, c^{ne} de Roquefort.
7. Gard, arr. de Nimes, cant. de Vauvert.
8. Lozère, arr. de Florac, cant. de Barre.
9. Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Mezel.
10. *Idem*, arr. de Forcalquier, cant. de Manosque.

vicomte de Marillac[1], futur maréchal de camp et gouverneur général de la Martinique; 5° enfin LOUISE-FRANÇOISE-CHARLOTTE DE MONTCALM-GOZON, qui épousa Jean-Henri Doria[2].

Leur contrat de mariage fut signé à Montpellier, le 6 janvier 1766 : Jean-Henri avait l'assistance de sa mère et de son curateur Louis-Joseph de Gras de Préville, chevalier, marquis de Préville, tous deux représentés par Louis-Dominique de Gras de Préville, chevalier non profès de Malte ; la fiancée avait celle de sa mère, de son aïeule Marie-Louise-Thérèse de Lauris de Castellane d'Ampus et de son frère aîné[3].

D'eux issurent :

I. — LOUISE-ROSE-MARIE-SYLVIE Doria, qui naquit le 22 août 1767 et fut baptisée le 22 septembre suivant. Elle eut pour parrain son oncle, Louis-Jean-Pierre-Marie Gilbert de Montcalm, marquis de Saint-Véran, et pour marraine son aïeule paternelle, Marie-Sylvie de Raousset-Favier[4]. Le 18 janvier 1792, elle donna sa main à JEAN-PHILIPPE-BONAVENTURE YON, COMTE DE JONAGE, résidant en la ville de Lyon, et fils de François Yon de Jonage et d'Anne-Gabrielle-Catherine de Laurencin. Le comte de Jonage, né le 13 septembre 1751, mourut le 30 mai 1820; sa femme, qui ne décéda que le 4 octobre 1833, au château de La Durandière[5], lui avait donné (24 avril 1798) un fils, MARC-ANTOINE-CÉSAR YON, COMTE DE JONAGE. Celui-ci fut garde du corps du roi, membre de la Chambre des députés et président du conseil général de l'Ain ; il épousa, le 11 septembre 1826, ÉLISA DE BATHION DE VERTHIEU (25 octobre 1802-27 décembre 1839), et

1. Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld.
2. La *Nouvelle biographie générale* de Firmin-Didot (t. XXXVI, col. 148) indique pour fils du marquis Louis-Joseph de Montcalm, Paul-François-Joseph, marquis de Montcalm. C'est une erreur : il était le fils aîné de Louis-Jean-Pierre de Montcalm-Gozon et de Marie-Élisabeth Du Puy Montbrun (Cf. La Chenaye-Desbois et Badier, t. XIV, col. 144 ; Louis de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc*, t. I, p. 353).
3. Dossiers bleus, Doria, n°s 38-41.
4. Archives communales de Tarascon, *loc. cit.*
5. Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu, c^{ne} de Saint-Sorlin.

mourut le 19 septembre 1865. Son fils, André-Stéphane Yon, comte de Jonage, né à Lyon le 29 novembre 1827 et décédé le 13 août 1888, n'eut de son mariage (18 mai 1850) avec Alexandrine-Louise-Marie Lebeuf de Montgermont (9 juin 1830-14 mai 1865), qu'une fille, Claudine-Louise-Marie Yon de Jonage, née le 11 janvier 1856. Elle est, depuis le 11 avril 1874, la femme de Paul-Marie-Louis, comte Calvet-Rogniat, qui fut autorisé, par décret du 22 juillet 1892, à relever le nom de Yon de Jonage, qu'il porte actuellement. C'est à lui que nous sommes redevable d'une grande partie des notes qui ont servi à la rédaction de ce chapitre.

II. — Louis-Joseph-Ange Doria. Né le 5 décembre 1768, il fut baptisé le même jour, en présence de Joseph de Gras, seigneur de Préville, son grand-oncle paternel, et d'Anne-Angélique-Louise Talon Du Boulay, sa marraine[1]. Il disparut sans alliance, à la suite d'un naufrage dont nous ne pouvons préciser la date. Il vivait pourtant encore au commencement de ce siècle : à la date du 4 septembre 1800 (17 fructidor an VIII) il était réfugié à Gênes avec sa sœur Antoinette-Charlotte et il avait donné sa procuration à son frère cadet Joseph-André, pour vendre une de leurs propriétés de Tarascon, une des rares qui leur fussent restées après l'adjudication des biens de leur père, faite en l'an II par l'administration du district.

III. — Joseph-André Doria, dont la notice biographique sera rapportée plus loin.

IV. — Rosalie-Flore-Céleste-Louise Doria. Née le 2 mars 1782, elle eut pour parrain Gilbert-François-Déodat de Montcalm, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et major du régiment royal de Normandie, son oncle; et pour marraine Louise-Charlotte de Montcalm-Gozon, veuve de Gilbert de Massilian, sa grand'tante maternelle[2]. Elle n'existait plus à la date de 1800.

1. Archives communales de Tarascon, *loc. cit.*
2. *Idem, ibidem.*

V. — Antoinette-Charlotte Doria, dont nous ne possédons pas l'acte de baptême et qui épousa Jacques-Pierre, baron de Chaléon, chevalier de Saint-Louis. Elle laissa au moins trois enfants : Laurent-César-Louis, comte de Chaléon ; Laurent-Clair-André-Adolphe de Chaléon (1809-1836) et Anne-Jacqueline-Laurence de Chaléon (1806-1890), femme du comte de Montravel.

*
* *

JOSEPH-ANDRÉ Doria, dit le marquis Doria[1], naquit le 2 mars 1772 et fut baptisé le lendemain en l'église de Sainte-Marthe. Son parrain fut Jean-Paul-Joseph de Montcalm, marquis de Saint-Véran, capitaine de vaisseau, son grand-oncle maternel ; et sa marraine Louise-Rose-Marie-Sylvie Doria, sa sœur[2]. Voué à l'ordre de Malte dès sa tendre jeunesse, en qualité de cadet de famille, son père et sa mère lui constituèrent, le 23 septembre 1786, une rente annuelle de trois cents livres[3].

Ses inclinations naturelles et les circonstances allaient changer ses destinées. Sous l'évidente influence de son oncle, le vicomte de Damas-Marillac, gouverneur général de la Martinique depuis 1783, il entra dans les rangs des officiers de la marine française en l'année 1787. Son oncle le prit ensuite comme aide de camp : ce fut pour lui l'occasion d'assister à la victoire de Saint-Pierre de Miquelon contre les insurgés (1790) et un moyen d'échapper aux dangers auxquels la noblesse allait être exposée.

Il rentra en France après la Terreur et épousa, le 16 novembre 1803, Anne-Marie-Pierrette TONDUT de La BALMONDIÈRE, unique héritière de la branche aînée de la famille de ce nom, qui comptait parmi les plus notables de l'aristocratie du Mâconnais. C'est très probablement à la suite de ce mariage que le marquis

1. Il a été signalé par Jacopo d'Oria, *La chiesa di San Matteo in Genova*, p. 214, et M. Alfred de Lacaze lui a consacré une notice dans la *Nouvelle biographie générale* (Firmin-Didot), t. XIV, col. 622.
2. Archives communales de Tarascon, *loc. cit.*
3. Dossiers bleus, Doria, nos 38-41.

Doria vint fixer sa résidence à Mâcon, où il conquit rapidement une des plus hautes situations. Administrateur des hospices, secrétaire-adjoint (1808) de la Société des sciences, arts et belles-lettres, il fut nommé maire de Mâcon en 1815, pendant que ses concitoyens l'envoyaient siéger à la Chambre des députés et au conseil général du département dont il fut cinq fois président (1819, 1822, 1824, 1828 et 1829). Il eut l'honneur de voir son mandat législatif renouvelé jusqu'en 1830 ; après la dissolution de la Chambre, le 31 mai 1831, il rentra dans la vie privée.

A peine avait-il commencé à siéger qu'il se fit remarquer (séance du 6 mars 1816) par sa protestation contre le projet d'allocation d'un traitement ou d'une indemnité aux députés : « Messieurs, dit-il, un grand publiciste, dont le nom aura toujours une puissante autorité sur vos esprits, Montesquieu, a dit que l'honneur était le principal mobile d'une monarchie. Eh bien ! si vous voulez transporter ce mobile et consacrer les principes de cet honneur dans le système représentatif sur lequel repose la monarchie actuelle, déclarez que les membres de la Chambre des députés ne reçoivent aucun traitement. » Ces quelques mots prononcés d'une voix forte et énergique produisirent la plus vive impression et le vote fut enlevé d'enthousiasme [1].

Il prit part à toutes les grandes discussions : sur le renouvellement de la Chambre des députés [2] et sur les collèges électoraux [3], sur les budgets de chaque année [4], sur le recrutement de

1. *Archives parlementaires*, 2e série, t. XVI, p. 406. — Le marquis Doria revint encore sur le même sujet dans la séance du 8 janvier 1817 et enleva un pareil vote : *Idem*, t. XVIII, p. 93.

2. Séance du 14 février 1816 : *Idem*, t. XVI, p. 160.

3. Séances des 8 janvier 1817 : *Idem*, t. XVIII, p. 106 ; — 23 mars 1819 : *Idem*, t. XXIII, p. 404 ; — 24 mai 1820 : *Idem*, t. XXVIII, p. 62.

4. Séances des 17, 21 et 22 février 1817 : *Idem*, t. XVIII, p. 774 ; t. XIX, p. 53, 56, 80, 81 ; — 9, 12 et 17 avril 1818 : t. XXI, p. 706, 726 ; t. XXII, p. 34 ; — 15 et 18 juin 1819 : t. XXV, p. 142 à 145, 203 ; — 4 et 7 juillet 1820 : t. XXIX, p. 202, 253 ; — 21 mars 1821 : t. XXX, p. 564 ; — 13 juillet 1821 : t. XXXIII, p. 5 ; — 18 avril 1823 : t. XXXIX, p. 390 ; — 1er août 1828 : t. LVI, p. 600 ; — 14 juillet 1829 : t. LXI, p. 332.

l'armée [1], sur la presse [2], sur la police sanitaire [3], sur l'organisation de la garde nationale [4], sur le bannissement de la famille de Charles X [5], etc. Membre de la commission du projet de loi relatif aux journaux, puis membre de la commission des pétitions, dont il fut rapporteur [6], il ne négligeait en aucune circonstance les intérêts de ses commettants. Chaque année, il essayait d'obtenir de ses collègues une plus juste répartition des charges qui pesaient sur les vignerons. Un jour encore, il réclama des travaux pour mettre en complète navigation le canal du Centre [7]. Parmi les pétitions qu'il soutint à la Chambre il en est une qu'il est intéressant de signaler : c'est celle des habitants de Tarascon, qui demandaient que l'on rétablit dans leur ville le siège des autorités administrative et judiciaire transféré à Arles par ordonnance du 22 février 1816 [8]. Par sa modération et sa justesse d'esprit, il sut mériter la sympathie et l'estime de tous ceux qui l'approchaient... On a recueilli [9] une de ses maximes favorites : « Le temps emporte beaucoup de choses, mais il en apporte beaucoup d'autres : la sagesse d'un homme de bien n'est pas de nier son temps, mais de le comprendre. »

Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il mourut à Mâcon le 26 octobre 1839 ; sa femme lui survécut jusqu'en 1854. Il ne laissait qu'une fille : Louise-Marie-Flaminie Doria (2 janvier 1805-14 août 1863), qui épousa, le 8 janvier 1840, Henri-Maximilien-Joseph-Amaury, comte de Béthune (30 novembre 1811-23 octobre 1884). Celui-ci était le second fils

1. Séances des 19, 29 et 31 janvier 1818 : t. XX, p. 363, 538, 574.
2. Séances des 5 mai 1819 : t. XXIV, p. 214; — 12 mars 1827 : t. L, p. 272.
3. Séance du 21 février 1822 : t. XXXIV, p. 687.
4. Séances des 16 décembre 1830 et 5 janvier 1831 : t. LXV, p. 530, 755.
5. Séance du 23 mars 1831 : t. LXVIII, p. 23.
6. Séances des 11 mars, 8 avril 1826, etc. : t. XLVI, p. 282, 286 ; t. XLVII, p. 28, etc.
7. Séance du 11 juillet 1822 : t. XXXVII, p. 316.
8. Séance du 15 mars 1820 : t. XXVI, p. 481.
9. Alfred de Lacaze, *loc. cit.*

d'Albert, d'abord marquis de Béthune, et le neveu du prince Maximilien de Béthune (1774-1856). Il n'eut lui-même qu'un fils, né le 6 juin 1848, HIPPOLYTE-MARIE-DIEUDONNÉ-HENRI-MAXIMILIEN, d'abord comte, puis (26 novembre 1886) prince de Béthune, encore existant [1].

Telle est la descendance directe de François, fils de Sixte Doria. Chose bizarre! Établi à Tarascon dès le XVIe siècle, ce rameau de l'illustre famille génoise cessa de produire des représentants mâles, aussitôt qu'il fut transporté ailleurs. Peu de temps auparavant, celui des Doria de Marseille avait eu exactement le même sort, de telle sorte qu'il ne resta plus que les Des Friches Doria seuls pour porter en France le nom et les armes de cette grande maison.

1. Le titre de prince lui est arrivé à la mort de son cousin germain Maximilien III, fils unique de Maximilien II, comte puis prince de Béthune, frère aîné du comte Amaury. Ce Maximilien II avait hérité le titre, en 1868, de son père Albert, marquis de Béthune-Hesdigneul, devenu prince en 1856, à la mort de son frère aîné, le prince Maximilien Ier.

CHAPITRE VIII

JEAN DORIA, FILS DE SIXTE, ET SES ENFANTS, PIERRE ET CATHERINE, CELLE-CI FEMME D'ARTUS DES FRICHES ET MÈRE DES DES FRICHES DORIA.

JEAN, le deuxième fils de Sixte Doria et d'Esprite de Morel, naquit à Carpentras, le 26 juillet 1537. Il « s'advança a la cour de nos roys et par son merite obtint de la reyne Marie de Medicis une place entre les cent gentilshommes de la maison du roy, avec pension de six mille livres. » C'est ce que prétend le chevalier de l'Hermitte, qui ailleurs ne paraît pas avoir été mal informé, mais qui a commis ici au moins une inexactitude. Jean Doria, qui était, à la date du 13 octobre 1577, gouverneur du comte d'Arros[1], était qualifié, le 14 août 1479, écuyer, gentilhomme servant de la reine[2]. Or, la reine de cette année, femme de Henri III, était Louise de Lorraine. Et notre personnage resta constamment à son service. Quand il maria sa fille Catherine à Artus Des Friches, il ne se donna pas d'autre titre que celui de gentilhomme servant de la reine douairière, et quand celle-ci eut passé de vie à trépas, il continua à s'appeler « gentilhomme servant de la feue royne Louise, douairiere de France[3]. »

Il avait dû quitter de bonne heure son pays natal : au mois de

1. Quittance des deux cents écus promis par Jean Doria à sa sœur Pierre, lors de son contrat de mariage avec Jean de Puget. — Ce comte d'Arros était probablement Armand, fils de Jean d'Arros, seigneur de La Mothe, chevalier d'honneur au parlement de Metz. Il fut lui-même lieutenant général des armées du roi et eut au moins six enfants de sa femme, Catherine de Pillemen.

2. Preuves de noblesse d'Hubert des Friches Doria.

3. Cf. l'obligation passée par Jean Doria en faveur de son fils Pierre, le 24 juillet 1614.

décembre 1559, il se trouvait à Lyon, chez Claude Gella, et c'est là qu'il reçut de son père la fameuse lettre, qui répondait à sa demande de renseignements sur sa famille et notamment sur ses ascendants directs. Quelques mois auparavant, le même Claude Gella avait été chargé par Sixte Doria de lui remettre quatre cent cinquante livres tournois, dont il lui faisait donation sur les sommes qui lui étaient dues en la ville de Lyon (12 juillet 1559). Plus tard, il fixa son domicile à Paris, dans la paroisse de Saint-Merry et rue Saint-Bon.

Cependant, en quittant ses parents du Comtat, il n'avait pas brisé toutes relations avec eux ; bien loin de là, il avait conservé des intérêts importants à Carpentras et dans les environs. C'était pour lui une occasion de correspondre au moins avec son beau-frère Jean-Charles de Pétris, qui lui avait confié la direction de l'un de ses enfants [1] et lui avait voué les sentiments les plus affectueux. Une lettre, datée de Carpentras, 22 avril 1598, dont nous avons eu la bonne fortune de découvrir le brouillon dans le dossier des Pétris à la Bibliothèque d'Avignon [2], en est le témoignage frappant. Nous la transcrivons ici presque en entier, à cause des détails intéressants qu'elle donne.

« Monsieur mon frere, écrivait Jean-Charles de Pétris à Jean Doria, la venuë inopinée de mon filz m'a aporté beaucoup de contantement et a sa mere aussi, ensemble a toutz noz parantz, pour avoir eu ce bonheur que de le voir et pour nous avoir assuré de vostre bon estat et de celuy de Madamoiselle ma seur, vostre femme, et de toute vostre suite, dont je m'en suis rejouy beaucoup et prie Nostre Seigneur que vous y conserve trestoutz longuement.

« Mondit filz m'a communiqué fort particulierement l'affaire que vous m'escrivés et samble qu'il veulle monstrer que c'est une occasion fort a son advantage ; mais soudain que j'ay veu

1. Pierre de Pétris, qui fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, comme nous l'avons dit à la page 150.
2. Ms. 3299, fol. 20.

vostre lettre, j'ay pris resolution de ne consantir en chose du monde que ce ne soit par vostre bon conseil et propre volonté, car vous ne me devés estimer si mal advisé jusques la que les paroles d'un filz puissent tant gagner sur moy, que de me faire faire chose qui puisse contrarier tant soit peu a vostre volonté. J'exposerois plustot cent vies avant que de me rendre indigne de vostre amitié et la vouloir perdre pour aucun sujet qui se presente; car il faut que vous estimiés que tant que je vivray, je feray tousjours plus d'estat de vostre amitié, puis qui vous plait de m'en honorer, que de toutes les amitiés d'enfantz ny de tout autre personne qui soit en ce monde. Je sçay que le devoir que je vous doibs me convie a cela, et les obligations grandes que je vous ay m'y constraignent, dont il ne faut faire aucun doubte, si vous plait, que je face jamais chose que premierement je n'aye un exprès comandement de vostre part; car vous avés bien acquis ce povoir en mon endroit, et mesme que je sçay bien que de vostre grace vous nous portés tant d'amitié et de bone amitié, que ne desirés autre chose que nostre bien et advancement et celuy de mes enfantz. Et ancore bien que vous ne m'en eussiés rien escrit, vous povés croire assurement que je ne me fusse jamais oublié de tant que de consentir en la moindre chose du monde, pour ce fait qui est de consequance, que je n'eusse sceu premier ce qui estoit de vostre volonté et en tirer vostre bon conseil et advis. Vous le devés croire, si vous plait, comme je vous le dis, et ne vous le persuader jamais autrement. Je luy remonstroi ce qui estoit du devoir pour regard du benefice; mais il me respondit tout soudain qu'il ne desiroit autre que de vous rendre contant en cela et en tout autre chose, et qu'il ne vous feroit jamais ce tort que de le remettre entre autres mains que les vostres. Je n'ay point cogneu que en cela il se soit jamais rendu difficile; aussi il se monstrerait par trop ingrat, s'il faisoit le contrere; je croy que son bon naturel ne le permettroit pas.

« Ma fame et moy vous remercions très humblement le bien qui vous plait nous faire de nous gratifier de vostre maison : c'est tousjours nous obliger davantage par voz bienfaitz, desquels

nous ne sçaurions jamais nous acquiter... Il y a assés de temps que j'estois en deliberation de faire accomoder ces envantz qui advancent sur la rue, qui auroint bien besoin d'estre rabillés; mais sur cela on confirma de nouveau la deffance, qui estoit faite depuis long temps, que personne n'osat sur grosses peines rebastir lesditz envantz, ny mesme les racomoder en façon quelquonque, estant expressement prohibé et deffendu aux mestres d'y travailler aucunement ; ce que ce fait, afin qu'on les vienne a abattre du tout pour l'embellissement de la ville. Je croy que ma sœur de Paul vous fit le discours assés au long des meubles, que fit vendre vostre nepveu Dorie, a laquele vente je ne manquis (*sic*) de m'y opposer et tacher de l'empecher... Et pour ce que vostre dit nepveu pretand ancore de vouloir partager les fonds et possessions, ce que estant, je ne voudrois pas avoir affaire avecque luy, c'est la cause que je me suis gardé de reprandre voz vignes; mais je ne laisse pourtant de vous en demeurer très obligé, vous remerciant très humblement tant d'amitié, qui vous plait avoir en nostre endroict. Je pance aussi que vous aurés sceu le peu de moyens que se treuve maintenant ma sœur du Puget, pour avoir esté son mary trop facile et peu advisé a ses affaires, dont ils se treuvent fort en arriere asture, ce que cause beaucoup d'ennuy et tristesse a madicte seur, laquele ces jours passés a esté extremement malade en Avignon, la ou elle estoit pour plaider; mais, Dieu mercy, elle se treuve asture mieux. Je n'ay manqué de luy offrir vostre maison, pour y venir demeurer et vivre ensamble avecque nous, luy promettant de luy faire le mesme traictement qu'a sa seur, mesme pour les merites que je recognois en elle et pour l'amitié que j'ay tousjours porté a vostre maison de Dorie...

« Mon filz nous a assurés de vostre venuë en ce pays dans peu de jours, ce que je n'ose croire, de peur que j'ay que cela ne soit si tost, comme nous desirerions trestoutz. Je m'assure que vous nous donrrés ce contantement bientost, si plait a Dieu, lequel nous prierons vous vouloir assister en ce voiage et en toutz vos affaires, vous baisant très humblement les mains et a

Madamoiselle ma sœur, a Monsieur mon nepveu et a Madamoiselle ma niepce, comme fait ma femme de tout son ceur. Mes filles, voz niepces, en disent de mesme... »

A Paris, et par devant Jourdain et Le Gendre, notaires du Châtelet, Jean Doria avait épousé, le 14 août 1579, Marie Le Normant, sur la famille de laquelle nous n'avons pu nous procurer que peu de renseignements; nous savons seulement, par les preuves de noblesse de son arrière-petit-fils Hubert Des Friches Doria, qu'elle était fille de Pierre Le Normant, seigneur d'Eslay [1], et de Jeanne de Cherbay-d'Ardaine. Peut-être était-elle originaire de Montereau-Fault-Yonne, où, vers la fin du XVIe siècle, vivaient Anne Le Normant, veuve de René de Chapperon, seigneur de Bourgneuf [2], et le chanoine Michel Le Normant [3]. Peut-être aussi la femme de Jean Doria était-elle alliée par des liens de parenté avec cette autre Anne Le Normant, qui après être restée veuve de Sébastien Le Caron, seigneur de Sarcus [4], épousa en secondes noces Jean de Lauzeray [5]. En tout cas, il est impossible d'émettre même une hypothèse plausible.

Si l'on connaît la date du mariage de Jean Doria et de sa femme, par contre on ignore celle de leur décès. Pour Jean, elle doit certainement être placée après le 3 octobre 1614 [6]. Dès le 12 février 1609, les deux époux avaient songé à préparer le lieu de leur sépulture et avaient passé avec les Cordeliers de Paris un traité aux termes duquel, moyennant une rente annuelle de quinze livres tournois d'abord, puis de quarante livres, ces religieux leur

1. Le Dictionnaire des postes n'indique qu'Esley, Vosges, arr. de Mircourt, cant. de Darney.

2. Il existe plusieurs Bourgneuf dans le Loiret; nous n'avons pas d'éléments suffisants pour discerner celui dont il s'agit ici.

3. Archives municipales de Montereau-Fault-Yonne, GG 38 (1584-1587); GG 112 (7 décembre 1605). — Il y eut des Le Normant à Montereau pendant tout le XVIIe siècle; cf. *Idem*, GG 54 et 55 (1689 et 1704).

4. Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers.

5. Archives départementales de la Somme, B 73 (1598-1600).

6. Ce jour-là en effet, Jean Doria comparut par devant des notaires du Châtelet de Paris et reconnut devoir à son fils la somme de deux mille neuf cents livres tournois.

abandonnaient la chapelle Saint-Jean, située sur le côté du chœur de leur église, où ils eurent la liberté de se faire enterrer, eux et leur famille, de construire un tombeau et d'y faire mettre leurs armoiries et des épitaphes. Les Cordeliers s'engageaient en outre à célébrer dans cette chapelle un service anniversaire, dont ils feraient eux-mêmes les frais [1].

Marie Le Normant et Jean Doria furent les seuls de leur famille, chose qu'ils ne prévoyaient pas, qui occupèrent ce tombeau; ils ne laissèrent en effet qu'un fils et une fille, Pierre et Catherine, qui tous deux furent enterrés en l'église de Brasseuse.

CATHERINE fut très vraisemblablement placée à la cour par son père en qualité de demoiselle à la suite de la duchesse de Retz, où elle se trouva avec sa future cousine Marquise de Meschatin [2]; car l'on vit la duchesse intervenir dans son contrat de mariage. Vers l'âge de 19 ans, elle épousa un jeune homme, son aîné de deux ans à peine, que sa bonne fortune et que son alliance avec les familles de La Fayette, de Feuquières, de Chaumont, etc., avaient amené lui aussi dans l'entourage du roi. C'était ARTUS DES FRICHES, « escuyer, seigneur de Brasseuse [3] et seigneur en partye des Bordes [4], Auvernaux [5] et Ormesson [6] »; il appartenait à une famille des plus estimées, qui, venue du Meldunois et de Paris, était établie depuis un siècle dans les environs de Senlis, avait déjà fourni des chevaliers de Malte et jouissait d'une très grande considération.

La généalogie des Des Friches, ascendants ou parents d'Artus, a pu être établie depuis le commencement du XVe siècle d'après les documents les plus certains et sans tenir compte des traditions

1. Il est singulier que pas un recueil des épitaphes de Paris n'ait conservé celles qui durent se trouver sur ce tombeau. Il est vrai que seuls Jean Doria et sa femme y furent ensevelis.

2. Qui épousa, on s'en souvient, Pierre de Pétris, fils de Françoise Doria. V. plus haut p. 150.

3. Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence.

4. Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun, cne de Pringy.

5. Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil.

6. *Idem*, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency, cne de Deuil.

d'une authenticité moins garantie, qui font remonter l'origine de cette famille bien plus haut encore. Sans entrer dans des détails que nous exposons tout au long dans l'*Histoire et généalogie de la famille Des Friches*, nous nous bornerons à mentionner ce qui importe pour l'intelligence de notre récit actuel. Artus était le fils aîné de Pierre Des Friches, quatrième du nom (1544-vers 1582), qui, le 20 février 1578, avait signé son contrat de mariage avec Suzanne Motier de La Fayette, celle-ci fille de Claude Motier de La Fayette, seigneur de Saint-Romain [1], Maffliers [2], etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie de Suze, dame de La Versine [3]. Pierre IV Des Friches, fils lui-même d'un autre Pierre et de Bienvenue de Louviers, avait eu pour frères et sœurs : 1° Hugues, chevalier de Malte, tué en 1565; 2° François, écuyer, seigneur des Bordes, d'Auvernaux et de Ponthierry [4], compagnon d'armes d'Henri IV et de Sully aux batailles d'Arques et d'Ivry ; 3° Bienvenue, femme de François de Warmoise, seigneur de Montiers [5], et mère de Charles de Warmoise, exécuteur testamentaire de Pierre Doria ; 4° Geneviève, religieuse ; 5° Louise, qui vécut d'une vie ignorée. Suzanne de La Fayette, sœur de Claude de La Fayette, femme de Michel de Gaillard, seigneur de Longjumeau [6]; de Marie de La Fayette, femme de Jean Le Clerc, seigneur du Tremblay et autres lieux, président des requêtes du Palais, ambassadeur de France à Venise et chancelier du duc d'Alençon; de Charlotte de La Fayette, femme de Jean de Dreux, seigneur de Morainville, etc., gouverneur du Perche; de Madeleine de La Fayette, femme de François de Pas, seigneur de Feuquières [7], premier chambellan du roi Henri IV, maréchal de ses camps et armées, etc., puis de l'intendant Isaac Arnauld,

1. Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Anthème.
2. Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Écouen.
3. Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil, c^ne^ de Saint-Maximin.
4. Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun, c^ne^ de Pringy.
5. Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just.
6. Seine-et-Oise, arr. de Corbeil.
7. Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville.

seigneur de Corbeville [1]; enfin d'Estrée de La Fayette, future dame d'honneur de Marie de Médicis et femme du grand-bailli de Soissons, Antoine de Brouilly; Suzanne de La Fayette, disons-nous, était restée veuve en 1582 et s'était remariée, le 11 février 1584, avec Anne de Chaumont, seigneur de Pressagny-l'Orgueilleux [2] et de La Frenelle [3], avait eu encore une fille du nom de Jeanne, et était décédée en 1586.

Artus Des Friches n'avait pas été le seul fruit de son union avec Pierre IV Des Friches. De ce mariage étaient encore nés :

1° François Des Friches, né vers 1581, qui fut seigneur des Bordes, de Ponthierry et d'Auvernaux, devint gentilhomme du duc de Retz, puis de la reine Marie de Médicis, et fut nommé capitaine entretenu en la marine du Levant. Il épousa, en 1610, Hélène de Rogres, fille du seigneur de Chevrainvilliers [4], et eut une postérité qui dans sa ligne masculine dura plus d'un siècle.

2° Suzanne Des Friches, décédée le 18 octobre 1648, après avoir été la femme d'Henri de Séricourt, écuyer, seigneur de Séricourt [5], Valréal et Grandmaison, capitaine d'infanterie, puis lieutenant du roi en la ville, citadelle et comté de Clermont-en-Argonne. Elle fut la mère de Suzanne de Séricourt, qui épousa Louis de Manneville.

3° Marie Des Friches, abbesse du monastère du Paraclet près de Boves en Picardie, depuis 1612 jusqu'en 1629 au moins.

Telle était la proche parenté de celui avec lequel Catherine Doria signa son contrat de mariage en grande solennité, le 29 juillet 1600, et qu'elle épousa devant l'Église, le 10 septembre suivant. Les nouveaux mariés, abandonnant Paris et la cour, se retirèrent vite au château de Brasseuse, où ils passèrent une vie toute de calme

1. Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, c^ne d'Orsay.
2. Eure, arr. des Andelys, cant. d'Écos.
3. Peut-être La Frenelle, près Pont-Audemer.
4. Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours.
5. *Idem*, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre, c^ne de Bussières.

et de dignité. C'est là que Catherine mourut, le dimanche 30 janvier 1639, et c'est dans l'église du même village qu'elle fut enterrée. Artus Des Friches lui survécut de quelques années et ne décéda que le 7 mars 1645.

Leur union, qui avait duré plus de trente-huit ans, avait donné naissance à treize enfants, que nous nous contentons d'énumérer, renvoyant pour les détails à l'*Histoire et généalogie* déjà citée *de la famille Des Friches*. Ce furent :

1° Henriette Des Friches, baptisée à Paris en l'église de Saint-Merry. Elle épousa, par contrat du 23 mars 1621, Pierre Damiette, chevalier, seigneur de Bettencourt-Rivière [1] et de Saint-Remy-en-l'eau [2]; elle en eut un fils, Claude Damiette, capitaine de chevau-légers, et une fille, Marguerite, qui fut la femme de Charles de Charlet, seigneur de Saint-Aignan.

2° Charles Des Friches, né le 22 août 1604. Gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, il succéda à son oncle Pierre Doria dans le commandement de la galère de la reine-mère Marie de Médicis ; mais il quitta bientôt ce service et se retira à Brasseuse dans son château seigneurial. Il épousa Anne Des Étangs et mourut le 21 octobre 1672. De ses nombreux enfants, il ne resta qu'un fils, Henri-Charles, capitaine de chevau-légers, qui décéda sans alliance le 9 novembre 1702, et une fille, Marie-Anne, qui devint la femme de Jean-Augustin de Riencourt, marquis d'Orival [3].

3° Pierre Des Friches, filleul de Pierre Doria, né le 17 février 1606 et mort en bas âge.

4° Anne Des Friches, baptisée le 21 juin 1607.

5° François Des Friches. Il recueillit la succession de son oncle maternel Pierre Doria, dont il dut prendre le nom et les armes. Il devint ainsi l'estoc de la famille Des Friches Doria, dont l'histoire forme la seconde partie de cet ouvrage.

1. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame.
2. Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just.
3. Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy.

6° SUZANNE DES FRICHES, baptisée le 8 février 1610. Mise de bonne heure sous la direction de sa tante Marie Des Friches, elle lui fut associée, puis lui succéda comme abbesse du Paraclet (1626-1681). Elle se distingua assez par son mérite et ses vertus pour laisser dans son monastère une réputation des plus enviées : c'est elle qui entre autres choses opéra le transfert de son couvent en la ville d'Amiens.

7° FRANÇOISE DES FRICHES. D'abord religieuse au Paraclet, elle se retira ensuite en l'abbaye du Parc-aux-Dames (21 juillet 1631), où vraisemblablement elle finit ses jours.

8° JEAN DES FRICHES, né le 6 juillet 1612, filleul de son grand-père Jean Doria. Il sembla destiné à la carrière ecclésiastique, fut nommé prieur de Saint-Bon à Paris et de Saint-Pierre de Cannes, conseiller et aumônier du roi, chanoine de la Sainte-Chapelle ; mais il rentra dans le monde, épousa, en 1649, MADELEINE HÉNAUT, devint seigneur de Marolles et laissa un fils du nom de PIERRE, seigneur de l'Olive et de Rouville, dont on connaît assez mal les destinées.

9° CHARLOTTE DES FRICHES, née le 8 août 1616. Elle fut la femme de PIERRE DE VIEUX-MAISONS, seigneur dudit lieu[1] et de Villiers[2].

10° CATHERINE DES FRICHES, baptisée le 23 décembre 1618, aussi religieuse au Paraclet d'Amiens.

11° PIERRE DES FRICHES, né le 10 août 1620. Reçu page de la petite écurie du roi, il obtint la seigneurie de Pressagny-l'Orgueilleux, ce qui ne l'empêcha pas de rester à l'armée, de devenir capitaine au régiment de la reine-mère Anne d'Autriche, lieutenant-colonel, puis lieutenant général et colonel au même régiment. Il épousa d'abord sa petite-cousine, MARIE DE VAUX, veuve de René Du Royer et dame de Crèvecœur-le-Petit[3], dont il n'eut

1. Vieux-Maisons, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

2. Nous n'avons pas d'éléments suffisants pour l'identification de cette seigneurie.

3. Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay.

pas d'enfant, et en secondes noces CATHERINE DE MASCAREL. Il mourut vers 1666, laissant un fils, JEAN-BAPTISTE-CHARLES DES FRICHES DE BRASSEUSE DE PRESSAGNY, qui fut doyen de l'église cathédrale de Paris, et une fille, CATHERINE-FRANCOISE, qui fut la femme de FRANÇOIS-CHARLES DE CHALUS, MARQUIS DE SAINT-PRIEST.

12° ARTUS DES FRICHES, né le 14 mars 1622, capitaine dans le régiment de la reine-mère.

13° ANTOINE, frère jumeau du précédent, chevalier de Malte, commandeur de Loison, puis d'Ivry-le-Temple.

Toute cette généalogie était utile à établir, ne serait-ce que pour montrer la descendance de Catherine Doria et pour indiquer de quel milieu sortit la famille Des Friches Doria, dont nous ne tarderons pas à nous occuper.

* * *

Le frère de Catherine, PIERRE Doria, suivit la carrière de son oncle, le capitaine de galère; sans doute, il avait fait ses premières armes sous sa direction, comme son propre neveu, Charles Des Friches, les fit lui-même plus tard auprès de lui. En tout cas, le 1er décembre 1611, il fut pourvu du commandement de la galère de la reine-régente Marie de Médicis et prit dès lors part aux expéditions des flottes royales. Il se trouvait le plus souvent dans la Méditerranée et on en comprend facilement le motif. Il n'y avait guère, au commencement du XVIIe siècle, de campagnes maritimes que contre les Turcs de la Tripolitaine et de l'Algérie : une guerre perpétuelle de corsaires se faisait entre les chrétiens et les infidèles. Toutes les nations catholiques, voisines de la Méditerranée, se livraient au commerce, et la mer était sillonnée de leurs bâtiments chargés de marchandises : c'était une trop belle proie pour ne pas tenter les Turcs pirates. La défense des intérêts commerciaux, tel était donc le rôle imposé aux galères royales.

Certains corsaires avaient encore un autre but, celui de faire des esclaves. Tous les prisonniers qu'ils faisaient étaient

vendus comme tels, soit dans les pays barbaresques, soit en Espagne, dans le sud de la France et en Italie, et à considérer le nombre d'esclaves qui se trouvaient encore en Provence au XVIIe siècle, il est à présumer que la traite était assez lucrative. Nous le répétons, il ne faut pas juger ces faits avec nos mœurs et notre esprit d'aujourd'hui : ce qui était parfaitement admis par les vainqueurs et par les vaincus et qui leur paraissait un droit strict, peut maintenant nous choquer, mais ce n'est pas seulement sur ce point de morale que le temps a modifié notre opinion. Pierre Doria lui-même avait à son service un esclave : c'était un Turc, né à Alger, qu'il avait peut-être enlevé sur un navire de guerre ennemi. Il le nomma Eiaeia ; mais comme il l'avait emmené avec lui en l'un de ses voyages à Brasseuse, il laissa cet infidèle au service de sa sœur. Or, déjà, dans le nord de la France, on n'avait plus sur les esclaves les mêmes idées que dans les provinces méridionales. Eiaeia ne fut pas affranchi, parce qu'on ne le regardait pas comme un véritable esclave, mais il fut baptisé sous le nom de Pierre le Chrétien (9 octobre 1625)[1], il fut assimilé aux autres serviteurs d'Artus Des Friches et de Catherine Doria, et vécut aussi librement qu'eux au château de Brasseuse. C'est là qu'il mourut, cinquante ans après son baptême (20 décembre 1675)[2].

Les *Mémoires et caravanes de Jean-Baptiste de Luppé*[3] ont conservé le souvenir de plusieurs expéditions auxquelles assista Pierre Doria. L'une, à laquelle prirent part sept galères de la marine royale, partit de Marseille, le 28 juin 1620, et se dirigea vers Oran. Près de cette ville, les chrétiens s'emparèrent de deux bâtiments algériens, qui contenaient deux cent soixante Turcs et quarante Français, Espagnols, Anglais ou Flamands, esclaves que l'on s'empressa de délivrer. Après cet exploit, Pierre Doria et ses compagnons se dirigèrent vers Alger, prirent encore un

1. Son parrain fut Pierre Doria et sa marraine Catherine Doria : Registres d'état religieux de Brasseuse.
2. Mêmes registres d'état religieux.
3. Publiés à Paris, en 1865, par le comte de Luppé.

brigantin et pressèrent tellement le vaisseau de Soliman-Bey, un des plus fameux corsaires infidèles, que l'équipage y mit le feu. L'expédition put cependant s'emparer du corps du navire, elle en enleva l'artillerie et le fit ensuite couler [1].

Le 21 septembre de l'année 1621, les galères du roi partirent de Marseille sous le commandement de leur général Philippe-Emmanuel de Gondi, et se rendirent dans l'Océan, où elles avaient reçu l'ordre de se trouver, à l'occasion du premier siège de La Rochelle. Quand la paix fut signée, elles restèrent encore quelques mois dans ces parages : mais, le 23 juin 1624, elles repartirent de Bordeaux pour arriver à Marseille, le 7 août suivant. On sait pertinemment que la galère de la reine-mère, avec son capitaine Pierre Doria et son lieutenant M. de Farges, faisait partie de cette escadre [2].

L'année d'après (24 septembre 1625), Pierre donna quittance d'une somme de onze cents livres tournois, « pour estre venu de la ville de Thoulon [à Paris], apporter lettres et depesche a Sa Majesté de la part de M. le comte d'Isigny, general des gallaires du roy, pour affaires concernans le service de Sa Majesté, et pour son sejour et retour, le tout en poste [3]. »

A Marseille où son vaisseau mouillait assez fréquemment, Pierre Doria semble avoir eu plus que des relations. Il prenait en effet grand intérêt à l'établissement dans cette ville des R. P. Minimes : tel Louis Doria, au xve siècle, pour les Observantins d'Avignon. Une lettre de Christine, grande-duchesse de Toscane, qui lui fut adressée le 29 août 1617, prouve qu'il lui avait vivement recommandé leur couvent et qu'il en avait obtenu certaines faveurs pour ces religieux. Quelque temps auparavant, il avait assisté, non pas seulement en simple spectateur, mais bien en qualité de parrain, à la consécration de l'église des Minimes, qui fut faite le

1. P. 140.
2. *Mémoires et caravanes de J.-B. de Luppé*, p. 150.
3. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Pièces originales, vol. 1015, Doria (23184), n° 18.

dimanche 16 avril 1617, au nom du chapitre de Saint-Victor, par le minime Jacques Turricella, ancien confesseur de Marie de Médicis et évêque de Marseille [1]. Il est donc certain qu'il avait dû être un des principaux bienfaiteurs de ces moines. D'ailleurs, en Provence, il se sentait pour ainsi dire dans son pays ; il y avait des parents un peu partout : à Marseille, les descendants de Lazare Doria avaient constitué une des familles les plus respectables; à Tarascon, son cousin Joachim Doria occupait les premières charges municipales; à Avignon, une Doria, en religion sœur Euphrasie de Jésus-Christ, venait de fonder, avec Claire de Pérussis, le couvent des Carmélites (18 juin 1613) [2]; à Carpentras, il avait d'autres cousins avec lesquels il entretenait d'affectueux rapports, principalement les de Pétris [3]; partout enfin il était connu et trouvait des parents, des amis ou des alliés.

Malgré les exigences de sa profession, il aimait à revenir à Paris ou dans les environs, et à se trouver au milieu de la famille de sa sœur, pour laquelle il avait les plus tendres sentiments. Il chercha même à acquérir des seigneuries dans le voisinage; il espérait sans doute s'y retirer après ses glorieuses campagnes. En 1620, lors de la vente de la suzeraineté de la seigneurie du Plessier-sur-Saint-Aubin [4], et d'une partie de son domaine utile, poursuivie par décret aux requêtes du Palais à Paris contre Henri de Postel, seigneur de Cernoy [5] et du Plessier, il s'en rendit adjudicataire sous certaines conditions. A la même époque très probablement, il acheta la terre plus importante de Cernoy, où il posséda un château. C'est là, semble-t-il, qu'il aurait eu le dessein de fixer sa résidence, si la mort ne l'avait surpris. Plus près de

1. Ces renseignements sont donnés dans l'article écrit par M. Félix Vérany, d'après les documents originaux, dans le n° du 18 octobre 1895 du *Soleil du Midi*, sous le titre de : *Les Pères Minimes à Marseille avant la Révolution*.

2. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2382, fol. 66.

3. Cf. la quittance donnée par Pierre Doria, le 28 août 1624, à la mère du seigneur de Graville : *Idem*, ms. 3300, fol. 110.

4. Oise, arr. et cant. de Clermont, c^{ne} de Saint-Aubin-sous-Erquery.

5. *Idem*, cant. de Saint-Just-en-Chaussée.

Brasseuse enfin, il était aussi devenu acquéreur du fief de Bray [1], et de la seigneurie de Noël-Saint-Martin [2].

Le 8 juin 1630, alors qu'il se trouvait à Toulon, il écrivit et signa de sa main l'acte mémorable de son testament, qui fut un des titres primordiaux de la famille Des Friches Doria. Il prenait les dispositions suivantes. Il recommandait son âme à Dieu et aux saints, fixait sa sépulture en l'église de Cernoy, s'il venait à décéder à cinquante lieues près, et prescrivait de dépenser trois cents livres en messes et prières pour le salut de son âme. Il léguait à son neveu François Des Friches ses terres et seigneuries de Cernoy et Noël-Saint-Martin et toutes celles qu'il pourrait acquérir d'ici le jour de son décès, à la condition qu'il cèderait à son frère aîné tous ses droits sur la succession de son père et de sa mère, et qu'il prendrait lui-même le nom et les armes des Doria; dans le cas où François mourrait sans enfants ou n'accepterait pas ces conditions essentielles, il lui substituait chacun de ses neveux, fils d'Artus Des Friches, les uns après les autres. Le reste du testament il l'avait consacré à l'énonciation de différents legs à Charles, François et Charlotte Des Friches, ses neveux; enfin, il stipulait que sa sœur Catherine aurait le privilège de conserver la jouissance de tout ce qu'elle voudrait de cet héritage.

De Toulon, Pierre Doria se mit en route quelque temps après (vers le milieu de juillet), pour revenir à Paris. La mort le surprit et l'arrêta à Mâcon, le 24 octobre 1630. Sa sœur pourvut immédiatement au transport de son corps; elle prit soin de le faire conduire à Brasseuse, où on lui donna une place dans le tombeau de la famille Des Friches [3]. On lui éleva même au-dessus du lieu de sa sépulture « une statue a genoux, en bosse rellevée [4] », dont aujourd'hui encore on possède un très important fragment.

1. Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence, c^ne^ de Rully.
2. *Idem*, c^ne^ de Villeneuve-sur-Verberie.
3. Registres d'état religieux de Brasseuse.
4. Rapport des commissaires enquêteurs de la noblesse d'Antoine Des Friches.

Chose digne de remarque : il y avait près de deux siècles que l'ancêtre de Pierre Doria, François, avait quitté Gênes et depuis cette époque les représentants de ce rameau, à l'exception de ceux qui s'étaient retirés à Tarascon, n'avaient pu asseoir leur foyer d'une façon définitive; pas un fils survivant à son père n'avait pu dormir son dernier sommeil auprès de lui. Ainsi François. établi à Avignon, était mort et avait été enterré dans cette ville. Le seul fils qu'il avait laissé, Sixte, avait vécu à Carpentras et y avait été enseveli. Des trois fils de Sixte qui avaient eu une postérité, l'aîné François était allé se fixer à Tarascon et avait eu son tombeau en l'église de Sainte-Marthe; le deuxième, Jean, était venu à Paris et reposait chez les Cordeliers de cette ville; le troisième, Pierre, capitaine de galère, avait peut-être perdu la vie dans une de ses expéditions, en tout cas on ne sait où fut conservée sa dépouille mortelle. Quant au dernier, Pierre Doria, fils de Jean, nous venons de voir qu'après une vie très mouvementée, il était mort en voyage et que son corps fut rapporté à Brasseuse.

D'où vient cela? Et peut-on attribuer ces destinées errantes à une cause quelconque? Il est bien difficile, à la distance où nous sommes aujourd'hui et avec le peu de documents « intimes » que nous possédons, de connaître les motifs d'action de nos personnages. Cependant il est peut-être permis de penser que si le premier Doria avait acquis un fief, une seigneurie quelconque, il y aurait eu beaucoup de chances pour que ses successeurs s'y arrêtassent. S'ils ont mené une pareille existence, c'est qu'ils ne s'étaient pas attachés au sol. Tous les nobles autour d'eux en France, à peu d'exceptions près, possédaient un bien patrimonial, une seigneurie : ils pouvaient certainement s'en absenter, ne fût-ce que pour servir à la cour ou dans les armées du roi ; mais en règle générale, c'était là pour eux une espèce de point d'appui, c'était de là qu'ils partaient, c'est là que très fréquemment ils se retiraient presque aussitôt leur mariage, en tout cas c'est là qu'ils venaient abriter leurs vieux jours.

Ce point d'appui manqua aux fils et petits-fils de FrançoisDoria,

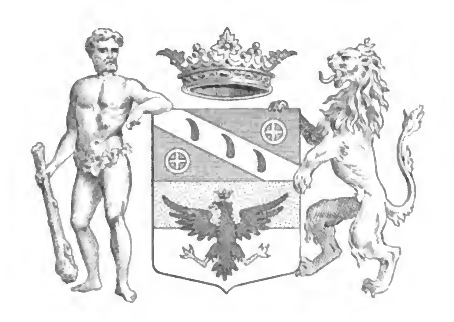
qui au milieu de la France féodale avaient conservé leurs habitudes génoises et leur liberté d'action; c'est pour cela qu'il semble que la fatalité se soit acharnée contre eux pour ruiner leur famille. Elle aurait complètement disparu de ce monde, si Pierre n'avait eu l'heureuse idée de léguer son nom à son neveu François Des Friches et de greffer sur l'antique tronc des Doria un rameau qui devait fructifier et perpétuer sa race.

Maintenant donc il nous faut suivre le développement de ce rameau, raconter l'histoire et dresser la généalogie des Des Friches Doria.

DEUXIÈME PARTIE

LES DES FRICHES DORIA

(XVIIe-XIXe SIÈCLE)



CHAPITRE PREMIER

François Ier Des Friches Doria ; ses mariages avec Madeleine et Anne de Moreuil ; ses enfants.

FRANÇOIS Des Friches Doria était, on se le rappelle, le cinquième enfant et effectivement le second fils d'Artus Des Friches et de Catherine Doria. Il avait été baptisé, le 12 mars 1609, en l'église de Brasseuse et avait eu pour parrain son oncle paternel François Des Friches, seigneur des Bordes, et pour marraine, Claude, fille de François de Saint-Simon, bailli de Senlis[1]. Son éducation se fit avec les pages de la petite écurie du roi et il est probable qu'il aurait suivi la carrière des armes, si son oncle maternel n'avait eu des vues sur lui. Le 8 juin 1630, en effet, Pierre Doria le désignait pour son héritier universel, mais il lui imposait cette condition essentielle d'abandonner au profit de son frère aîné tous ses droits à la succession de leur père et de leur mère et de prendre son nom et ses armes, « a faute de ce, ajoutait-il, je donne mon bien a celui de tous ses freres qui le voudra porter ». Si François venait à décéder sans enfants, Pierre Doria, qui voulait que son nom survécût dans la postérité, appelait à son héritage tous ses neveux, les uns après les autres, avec les mêmes obligations.

De par cet acte, François Des Friches devenait donc propriétaire de tout ce dont son oncle ne disposait pas d'une façon

1. Registres d'état religieux de Brasseuse. « Ce jeudy, douziesme jour de mars audit an [1609], a esté baptizé Françoys, filz d'Artus Des Friches, escuyer, seigneur de Brasseuze, et de damoiselle Katherine d'Auriä, sa feme. Le parrain, Françoys Des Friches, seigneur des Bordes; la marraine, damoiselle Claude de Saint Simon, demeurant a Yvillé. »

spéciale : le testament cite les terres et seigneuries de Cernoy et de Noël-Saint-Martin (auxquelles nous pouvons ajouter celle du Plessier-sur-Saint-Aubin, dont il se qualifiait seigneur à une époque où il ne possédait encore que ce qui lui était advenu de Pierre Doria [1]), deux douzaines d'assiettes en argent, deux grands bassins en même métal, un petit chandelier d'argent doré, la moitié de tout le reste de la vaisselle d'argent, après le prélèvement de ce qui était attribué à Charles Des Friches, tous les meubles, l'argent monnayé, les dettes actives, entre autres les trois cinquièmes de ce qu'on devait à Pierre Doria pour le commandement de la galère de la reine-mère, les douze mille francs avancés à Charles Des Friches pour sa charge de gentilhomme ordinaire auprès de Gaston d'Orléans, au cas où celui-ci succéderait au testateur comme capitaine de galère et, dans le cas contraire, le produit du remboursement de cette charge.

Ce testament ne fut cependant pas accueilli d'abord avec faveur : le 17 novembre 1630, quand on procéda à son ouverture, Artus Des Friches soutint « tant pour lui que pour ladite dame, sa femme, qu'il ne peut subsister et avoir effect, tant pour manque de formes que autres causes et raisons, que ledict sieur de Brasseuze desduira en temps et lieu ». Une telle protestation, on ne voit pas bien dans quel but elle était faite et sur quelles bases elle s'appuyait; toujours est-il qu'elle ne paraît pas avoir été suivie au delà du 31 juillet 1631 et avoir donné lieu à des débats judiciaires. La preuve en est, que le 9 août 1632, François présenta à Édouard Olier, seigneur de Ronquerolles [2], les foi et hommages auxquels il était tenu pour la seigneurie du Plessier-sur-Saint-Aubin, en qualité de donataire de son oncle [3]. Malgré cela, Catherine Doria profita de la faculté que lui avait laissée son frère de conserver la jouissance de tout l'héritage, et

1. Voir l'acte de foi et hommage, du 9 août 1632, cité plus loin; l'acte de mariage de François Des Friches Doria avec Madeleine de Moreuil, etc.

2. Oise, arr. et cant. de Clermont, cne d'Agnetz.

3. Preuves de noblesse d'Hubert Des Friches Doria, présenté pour être reçu dans l'ordre de Malte.

elle en usa jusqu'au 6 juin 1642, date à laquelle Artus Des Friches et sa femme cédèrent à leur fils cadet la plénitude de ses droits.

François, l'héritier de Pierre Doria, qui jusqu'ici avait eu le titre de « sieur d'Ormesson [1] », l'abandonna, conformément aux volontés de son oncle [2], pour prendre celui de seigneur de Cernoy. C'est avec cette qualification qu'il fut désigné, le 19 août 1638, dans la commission d'écuyer de la petite écurie du roi, qui lui fut délivrée à la suite de la démission de François Tranchelyon. Quelques années plus tard enfin, il signait : François Des Friches Doria et François Des Friches Doria de Brasseuse. Tel est le nom que lui, ses enfants et descendants porteront; telle est l'origine de la maison Des Friches Doria.

Malgré la charge d'écuyer à la petite écurie qu'il exerçait à la cour et pour laquelle il touchait une solde annuelle de sept cents livres [3], il ne chercha pas à se pousser dans les honneurs : en 1669, lorsqu'il écrira lui-même ses dernières volontés, il n'aura pas encore d'autre titre que celui d'écuyer ordinaire du roi [4]. Il est probable qu'il préféra s'occuper de ses intérêts matériels et de ceux de sa famille. A la mort de son père Artus, il fut en effet nommé curateur de ses frères puînés, Artus et Antoine, et c'est en cette qualité seulement qu'il fut représenté au partage de la succession de ses parents.

Il est permis de croire qu'il eut fort à faire pour la régie des différentes seigneuries, dont il était devenu possesseur à la suite

1. La terre d'Ormesson était arrivée dans la famille Des Friches avec Suzanne de La Fayette, mère d'Artus.

2. L'abandon de ce titre ne fut cependant pas réalisé complètement dès les premières années : le 17 avril 1644, la femme de François Des Friches Doria est appelée Madame « d'Ormesson-Brasseuse. » Voir une quittance de cette date conservée dans les archives du château de Cayeux.

3. Quittance du 8 octobre 1641 : Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Pièces originales, vol. 1250, Des Friches, nº 66.

4. La généalogie de la Bibliothèque nationale prétend qu'il en fut pourvu le 3 octobre 1666; c'est une erreur, car François Des Friches Doria s'intitule ainsi dès le 5 mars 1646, dans son contrat de mariage ; c'est la survivance de cette charge qui fut accordée, le 3 octobre 1666, à son fils, Antoine-Joseph.

du testament de son oncle et de ses deux mariages, et que plus d'une fois il se trouva aux prises avec de véritables difficultés, imparfaitement connues. La succession de sa première femme, Madeleine de Moreuil, fut particulièrement onéreuse pour lui : on verra plus loin qu'elle était grevée de charges et que de plus elle fut l'occasion de plusieurs procédures avec le seigneur de Caumainil. François Des Friches avait encore eu l'imprudence de s'engager à payer une partie des dettes qui incombaient à ce dernier personnage : aussi, le 4 avril 1658, il en était arrivé à se plaindre que, depuis douze années, il n'avait pas cessé « d'estre poursuivy de tous les creanciers dudit sieur de Causmesnil, qui luy ont mesmes faict saisir ses meubles plusieurs fois et l'ont reduit a n'oser encorres aller a Amiens pour y rien retirer, en quoy il a souffert et souffre encorres tous les jours de grandz despens, dommages et interest ». De plus, les ravages des bandes allemandes, espagnoles et françaises, dont la Picardie souffrit dans le second tiers du XVIIe siècle, n'avaient pas épargné ses domaines, et nous en avons la preuve dans une transaction du 27 août 1655, où il est dit que les récoltes ont été notablement endommagées, « a cause du passage et incursions des ennemis de cet Etat ou gens de guerre de ceste couronne ». Le résultat de tout ceci, on le devine sans peine, et l'on n'est plus surpris de voir que, le 29 janvier 1663, François donnait sa procuration pour emprunter une somme de deux mille livres, qui devait lui servir à rembourser des avances à lui faites par ses frères Charles et Antoine. Cela explique donc jusqu'à un certain point la vie retirée qu'il mena [1].

Le 8 septembre 1669, quoiqu'il fût encore en bon état de santé, il écrivit son testament ; il le fit très court et en faveur de sa seconde femme, à laquelle il laissa tout ce que la coutume lui permettait de donner. Il se trouvait alors à Saint-Germain-en-Laye, où il était probablement à la suite de la cour. C'était là

1. Il eut encore à soutenir contre les de Sailly un très long procès, qui sera exposé au chapitre suivant.

un de ses rares déplacements, car ordinairement, avant son premier mariage, il avait habité Brasseuse ou Cernoy, en la maison seigneuriale qu'il avait héritée de Pierre Doria ; plus tard son domicile habituel avait été le château de Cayeux-en-Santerre, qui avait appartenu à sa première femme ; quand il avait été à Paris, il avait logé en la rue Saint-Bon, peut-être dans l'hôtel qui avait abrité son aïeul Jean Doria. Après avoir expédié le testament dont il vient d'être parlé, au lieutenant général du bailliage de Montdidier, qui en était exécuteur, François Des Friches Doria vécut encore plusieurs années : il mourut à Cayeux, le 15 février 1676 et fut inhumé, comme il l'avait prescrit, en l'église paroissiale dudit lieu.

*
* *

Par son premier mariage avec Madeleine de MOREUIL, il avait pris pied en Picardie et s'était allié aux plus grandes et aux plus anciennes familles du pays. Il est même utile, pour éclairer le milieu où il a vécu et connaître la situation qu'il obtint, d'entrer ici dans des détails généalogiques et historiques assez développés.

On ne craint pas d'être taxé d'exagération, en disant, après plusieurs auteurs[1], que les Moreuil[2], issus des anciens comtes de Vermandois, étaient une des maisons les plus illustres, non seulement de la région, mais encore de tout le royaume. La généalogie complète en a été donnée depuis Guillaume de Soissons, appartenant à la famille des comtes de ce nom, qui, à la fin du XIe siècle, obtint en partage la terre de Moreuil[3]. Nous ne remonterons pas aussi haut et nous commencerons seulement avec Artus de Moreuil, dit le grand capitaine, fils bâtard de

1. P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VI, p. 716 ; — La Morlière, *Maisons illustres de Picardie* ; — La Chenaye-Desbois et Badier, etc.

2. Les armoiries de cette famille sont *d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion issant d'argent.*

3. Chef-lieu de canton de l'arr. de Montdidier.

Valeran de Soissons, bailli d'Amiens et chambellan du duc de Bourgogne, et de Jeannette de La Forge. Il avait été légitimé par lettres royaux, en date du mois de mai 1496, avait possédé les seigneuries de Fresnoy-en-Chaussée [1] et de Baudricourt [2], avait été chargé par le roi François Ier, en qualité de capitaine de Thérouane, de veiller aux réparations des fortifications de cette ville (18 mars 1518) [3] et avait épousé Catherine Du Bois, dont la mère, Catherine de Caumainil, avait apporté à son mari, Jean Du Bois, les seigneuries de Brucamps [4], de Tenques [5] et de Caumainil [6]. Il avait eu au moins trois enfants, dont un fils, Jacques, qui continua la postérité, et deux filles : la première, Barbe, fut d'abord la seconde femme d'Osias de La Vernade, le possesseur de cette seigneurie de Cayeux, qui revint plus tard à la première femme de François Des Friches Doria, puis épousa Jean d'Outreleau; la seconde, du nom de Marie, se maria avec Florimon de Mons, seigneur du Quesnoy [7], et eut aussi deux filles, dont l'une, Marguerite [8], entra dans la maison de Bournonville, que nous verrons apparaître plus loin dans le cours de ce récit.

Jacques de Moreuil, qui fut déchargé par ordre de François Ier (12 avril 1536) des quinze cents livres tournois reçues par son père pour la défense de Thérouane [9], fut seulement gentilhomme de la

1. Somme, arr. de Mondidier, cant. de Moreuil. — Cf. Alcius Ledieu, *Moreuil et son canton*, p. 52.

2. Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte.

3. Les lettres de commission données par la chancellerie de François Ier sont conservées dans les archives du château de Cayeux.

4. Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher.

5. Quelle était cette seigneurie? Nous connaissons bien Tanques dans l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché, mais nous n'osons assurer que c'est bien la localité dont il s'agit.

6. Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas, cne d'Orville.

7. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil. — Cf. A. Ledieu, *op. cit.*, p. 64.

8. Elle était veuve à la date du 5 avril 1558, quand elle fit son testament : cf. les factums imprimés pour le procès qui eut lieu entre les familles Des Friches Doria, Moreuil et de Sailly, pour la succession de Marie de Fléchin et les comptes de tutelle de Louis de Bournonville.

9. Le mandement de François Ier à son trésorier Guillaume Prudhomme est encore conservé dans les archives du château de Cayeux.

chambre du roi. Il contracta mariage avec Louise de Belleforière [1], fille de Pierre de Belleforière, gouverneur de Corbie, et en eut trois enfants que nous connaissons : François, Raoul, seigneur de Raincheval [2], et Antoinette. Celle-ci épousa Jean de Rivery, seigneur dudit lieu de Rivery [3], de Villers-Bretonneux [4], de Framerville [5], etc., qui, le 25 janvier 1561, rendit les comptes de la tutelle de son beau-frère Raoul de Moreuil [6] : ils eurent un fils, Antoine, et une fille, Marie [7], qui devint, le 18 juillet 1582, la femme de Philippe de La Haye, seigneur de Benval ou Berval [8] en partie [9], et plus tard (avant le 16 novembre 1621) celle d'Isaac de La Fontaine, seigneur de Villeneuve [10]. Raoul de Moreuil eut de sa femme, Françoise Cauchon, trois fils, Daniel, Isaac et Salomon, qui le 9 février 1573, étaient sous la tutelle de Louis de La Motte [11].

François de Moreuil, l'aîné des enfants de Jacques et de Louise de Belleforière, était encore sous la tutelle de sa mère en 1550 [12]. Chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, seigneur de Fresnoy, Raincheval, Tenques, Caumainil, Betten-

1. Elle était veuve dès l'année 1547.
2. Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux.
3. *Idem*, arr. et cant. d'Amiens.
4. *Idem*, arr. d'Amiens, cant. de Corbie.
5. *Idem*, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes.
6. Le compte de tutelle présenté à François de Moreuil, seigneur de Fresnoy, pour la succession de Louise de Belleforière est encore au château de Cayeux.
7. Cf. les donations faites par Antoinette de Moreuil à sa fille Marie de Rivery, les 17 septembre et 23 novembre 1579 : Archives départementales de la Somme, B 65, fol. 219, et B 66, fol. 33.
8. Ne serait-ce pas plutôt Beauval, Somme, arr. et cant. de Doullens?
9. Leur contrat de mariage est conservé aux mêmes archives départementales, B 67, fol. 129.
10. Donation par Marie de Rivery à Antoinette de Moreuil, sa cousine, des trois mille livres qui lui restaient dues par Artus de Moreuil, sur le prix de la terre de Villers-Bretonneux : *Idem*, B 80, fol. 142.
11. Transaction de cette date avec François de Moreuil, seigneur de Fresnoy : Archives du château de Cayeux.
12. Généalogie Des Friches Doria par Fourcy.

court [1], Brucamps, Saint-Ouen [2] et Blangy-sur-Somme [3], il se maria une première fois avec Marie de Mairé, de Marey ou de Marec, appartenant à une famille bretonne, dont il eut une fille Antoinette et son fils aîné Louis; et une seconde fois, par contrat du 18 février 1574 [4], avec Marie de Fléchin, fille de Raoul de Fléchin, seigneur de Journy [5], et de Madeleine de Longueval [6], et veuve elle-même de Jean de Bournonville. Ce Jean de Bournonville, petit-fils de Marie de Moreuil par sa mère Marguerite de Mons, femme d'un autre Jean de Bournonville, avait épousé Marie de Fléchin, le 15 janvier 1561, et il était mort laissant quatre enfants mineurs, dont trois n'eurent pas de postérité [7]: l'aîné, Louis de Bournonville, seigneur du Quesnoy [8], Fransu [9], Plouy [10], Coulonvillers [11], « Yvocourt » [12], Bouchoir [13] et Bouchon [14], et plus tard capitaine de cent chevau-légers, suivit sa mère au château de Saint-Ouen, où habitait François de Moreuil, et s'unit, par contrat du 8 août 1584, avec la fille aînée de ce dernier, Antoinette de Moreuil, qui lui apporta en dot la terre de Fresnoy-en-

1. Bettencourt-Saint-Ouen, Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny.
2. Cne de Bettencourt-Saint-Ouen.
3. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Sains.
4. Archives départementales de la Somme, B 63, fol. 30 v°; — preuves de noblesse d'Hubert Des Friches Doria.
5. Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres.
6. Raoul de Fléchin et Madeleine de Longueval avaient contracté mariage à Arras, le 3 octobre 1534 : Preuves de noblesse d'Hubert Des Friches Doria.
7. Le contrat de mariage de Marie de Fléchin avec François de Moreuil cite seulement les noms de Louis et de Gédéon. Un troisième, Daniel, épousa, en 1588, Antoinette de La Houssaye (Archives départementales de la Somme, B 69; — voir encore la donation faite par la veuve de Daniel de Bournonville à Daniel de La Sortye : *Ibidem*, B 77).
8. A. Ledieu, *op. cit.*, p. 64. — Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières.
9. Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart.
10. Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher.
11. *Idem*.
12. Peut-être Yaucourt-Bussus, *idem*.
13. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières.
14. *Idem*, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny.

Chaussée [1]. Antoinette, restée veuve dès 1595 [2], eut encore la douleur de perdre son fils aîné, Henri de Bournonville, au siège de Corbie, et vécut jusqu'au milieu de l'année 1624 auprès de ses deux filles Madeleine et Éléonore. La seconde fut la femme de Geoffroy de Belleforière, seigneur d'Estrées [3], de Cagny [4], etc., et en eut une fille du nom d'Antoinette [5], tandis que l'aînée, héritière de son frère, se mariait avec Charles de Monchy, seigneur de Cavron [6], à qui elle donnait une fille, Marie-Claude. Celle-ci épousa, en 1627, Charles de Sailly et fut la mère d'Aimard-Louis de Sailly [7]. Ces derniers personnages soutinrent contre les Moreuil et les Des Friches Doria un long procès sur lequel nous reviendrons, relativement à la tutelle exercée par Marie de Fléchin, leur aïeule, sur Louis de Bournonville : c'est pour cela que nous avons tenu à indiquer ici leur filiation aussi complète que possible.

Marie de Fléchin et François de Moreuil avaient stipulé dans leur contrat de mariage que les enfants qui naîtraient d'eux auraient en partage les seigneuries de Raincheval et de Bettencourt ; cette dernière terre cependant pourrait être retenue par Louis, fils de la première union de François de Moreuil, qui abandonnerait en échange celle de Caumainil, ou payerait une

1. Archives départementales de la Somme, B 67, fol. 274 v°.
2. Et non 1597, comme l'a imprimé A. Ledieu, *loc. cit.*
3. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Sains.
4. *Idem*, arr. et cant. d'Amiens.
5. Le contrat de mariage d'Éléonore de Bournonville est aux archives départementales de la Somme, B 547. — Voir encore la donation à Antoinette de Moreuil, mère d'Éléonore, par Marie de Rivery, femme d'Isaac de La Fontaine, 16 novembre 1621 : *Idem*, B 80, fol. 142 ; — celles qui ont été faites à sa fille par elle-même, les 8 octobre et 8 décembre 1624, et par Barbe de Bournonville, sa tante, le 11 novembre 1623 : *Idem*, B 81, fol. 97 et 32 ; — enfin la donation de la seigneurie de Bouchon par Éléonore à sa fille Antoinette de Belleforière : *Idem*, B 87.
6. Cavron-Saint-Martin, Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Hesdin.
7. Ces renseignements généalogiques sont donnés par les nombreux factums publiés pendant le procès qui eut lieu entre les familles Des Friches Doria, Moreuil et Sailly.

somme d'argent, s'il ne se trouvait qu'en présence de filles. Marie de Fléchin leur assurait également le quint héréditał sur les seigneuries de Journy, « Cerny [1], Ceures », qui lui appartenaient. Quelques mois après (9 juin 1574), ils modifièrent ces dispositions et François de Moreuil assura seulement à ses futurs enfants la jouissance des terres de Brucamps et de Bettencourt [2]. Mais à considérer les titres que portèrent dans la suite les fils du premier et du second lit, il semble que ces arrangements ne furent guère observés. Du premier mariage était issu comme fils unique, nous le savons, Louis de Moreuil, qui fut le possesseur des seigneuries de Tenques, Bettencourt, Saint-Ouen, Brucamps et Blangy-sur-Somme, et fixa d'abord sa résidence au château de Bettencourt. Du second [3], survécurent une fille, Madeleine, qui épousa, en 1608, le baron de Laur, et deux fils : Antoine, l'aîné, eut en héritage Caumainil et Raincheval et mourut sans postérité, vers 1603 [4]; Artus, le cadet, succéda à son frère Antoine dans ses seigneuries, à la suite d'une transaction passée avec son frère consanguin Louis, le 29 novembre 1613, et fut désigné dans son contrat de mariage (31 mars 1615) sous le nom de seigneur de Caumainil, Raincheval, Brucamps, Planques [5], Brocourt, etc., et dans son testament (30 septembre 1635) avec le titre de seigneur de « Comesnil, Raincheval, Planque, Brucamps, Lepiner [6], Brocourt, Escoveure [7] et autres lieux ».

Or, Louis et Artus de Moreuil furent tous deux les beaux-pères de François Des Friches Doria, qui épousa, en avril 1644, Made-

1. Peut-être Charny, Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix, c^ne^ de Morvillers-Saint-Saturnin.

2. Archives départementales de la Somme, B 63, fol. 48.

3. Marie de Fléchin dut mourir quelque temps avant le 15 décembre 1612, date à laquelle on fit l'inventaire au château de Raincheval des meubles et titres de sa succession, que l'on confia en garde à Artus de Moreuil.

4. Cf. le bénéfice d'inventaire accordé à Louis de Moreuil pour la succession d'Antoine, 21 janvier 1604 : Archives départementales de la Somme, B 15, fol. 205 v°.

5. Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges.

6. Lépinoy, *idem*, cant. de Campagne-lez-Hesdin.

7. Très probablement Écoivres, *idem*, arr. et cant. de Saint-Pol.

leine de Moreuil, fille du premier, et passa contrat, le 5 mars 1646, avec Anne de Moreuil, fille du second. Il est donc nécessaire de continuer ces développements sur leur famille.

Louis de Moreuil acquit, le 31 janvier 1601, la terre de Cayeux [1], dont héritèrent sa fille Madeleine et, après elle, François Des Friches Doria : il l'obtint avec le fief de l'Équipée et « avecq ses appartenances et deppendances, qui se consiste en ung chasteau, maison seigneurialle, cense, terres labourables, droictz de dismes infeodées, champart, prez, bois, droiz seigneuriaulx, relliefz, justice et seigneurie haulte, moienne et basse, censsives tant en argent, chappons, poulles que grains, droictz et fouraiges et rouaiges », il l'obtint, disons-nous, de Pierre et de Jean Des Planques, père et fils, en leur cédant en échange la seigneurie de Tenques [2]. C'est là qu'il eut désormais son domicile et qu'il amena Barbe de Fontaines, la femme qu'il épousa par contrat du 6 avril 1603 [3].

Celle-ci appartenait à une famille connue anciennement et extrêmement nombreuse : on en comptait une dizaine de branches au moins en Picardie [4]. Il suffira, pour faire connaître sa situation au commencement du XVIIe siècle, d'énumérer la proche parenté de Barbe de Fontaines. Elle était la fille de Jacques de Fon-

1. Cayeux-en-Santerre, dont le domaine était situé en grande partie dans le ressort de la prévôté de Montdidier, tandis que le fief de l'Équipée était du bailliage d'Amiens; aujourd'hui c'est une commune du canton de Moreuil, arr. de Montdidier. — Voir l'appendice B.

2. Ce qui n'empêcha pas Louis de Moreuil de continuer à s'intituler seigneur de Tenques, dans son contrat de mariage du 6 avril 1603, par exemple, dans une transaction passée, le 16 avril 1605, avec Gédéon de Béthisy, etc.

3. Archives départementales de la Somme, B 74, fol. 170 v°.

4. La généalogie assez complète de cette famille a été publiée par La Chenaye-Desbois et Badier. Elle est encore donnée (p. 267-297) dans la *Généalogie de MM. de Fransures, Goussencourt et Du Bos...* recueillie et dressée par M. Jean-Antoine-François Carlier de Corselles, ms. appartenant à M. Du Bos de Flers et dont la copie a été gracieusement communiquée par M. G. de Witasse.

taines, seigneur de Ramburelles [1], Forceville [2], Érondelle [3], Nibas [4] et Rimbehen, chevalier de l'ordre du roi, etc., qui avait épousé, en 1581, Gabrielle de Radde, dame de Tully [5], Montières [6] et Greneuseville [7], et qui avait fait son testament le 13 mai 1605 [8]; — la nièce de Marguerite de Fontaines, qui testa le 24 décembre 1616 [9], après avoir été la femme [10] 1° de Jean Abraham [11], seigneur de Millencourt [12] (18 juin 1590); 2° de Scipion Bresdoul, seigneur de Neuvillette [13] (5 février 1596) [14], et 3° de Charles de Homblières, seigneur de Malvoisine [15] (26 octobre 1604) [16]; — la petite-fille de Raoul de Fontaines, auteur de la tige des seigneurs de Ramburelles [17] et l'un des capitaines qui avaient accompagné Henri IV au siège d'Amiens et étaient entrés avec lui dans cette ville, le 25 septembre 1597. Ce Raoul de

1. Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches.
2. *Idem*, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont.
3. *Idem*, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt, c^ne^ de Bailleul.
4. *Idem*, cant. d'Ault.
5. *Idem*, cant. d'Eu.
6. Peut-être Montières, dépendance de la c^ne^ d'Amiens.
7. Eure, arr. d'Évreux, cant. de Conches, c^ne^ de Glisolles.
8. Archives départementales de la Somme, B 75, fol. 139.
9. *Idem*, B 79, fol. 121 v°.
10. Nous n'indiquons ici que les mariages dont nous avons trouvé la preuve ; les généalogistes mentionnent en effet un premier mariage de cette Marguerite de Fontaines, contracté avec Jean de Valois, seigneur de Claville en Normandie. — De même nous passons sous silence les oncles de Barbe de Fontaines, du nom de Hector, Claude, Beaugeois, Nicolas et René, et ses autres tantes, Jeanne et Madeleine-Antoinette, avec lesquels elle eut moins de rapports essentiels.
11. Mentionné dans le contrat de mariage de Marguerite, sa veuve, avec Scipion Bresdoul.
12. Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion-en-Ponthieu.
13. *Idem*, arr. et cant. de Doullens.
14. Archives départementales de la Somme, B 72, fol. 22 v°.
15. Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-chaussée, c^ne^ de Wavignies.
16. Archives départementales de la Somme, B 644, fol. 75.
17. Cette terre était arrivée dans la maison de Fontaines par le mariage de Marie de Ramburelles, dame dudit lieu, avec Jean de Fontaines, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, et qui avait été le quatrième ascendant de Raoul.

Fontaines, fils de Jacques de Fontaines, seigneur de Ramburelles et de La Neuville-au-Bois [1], qui avait épousé, le 30 mars 1508 [2], Guyonne de Belloy [3], avait lui-même contracté mariage, le 6 août 1543 [4], avec Françoise de Bacouel [5]. Il avait eu pour frères Claude [6], seigneur d'Accordat ; Nicolas, seigneur de La Neuville-au-Bois, Tœufles [7], Aumatre [8] et Étréjust [9]; et Beaugeois, chevalier de Malte en 1541. Ces trois frères étaient donc les grands-oncles de Barbe de Fontaines. Nicolas, Ier du nom, fut le seul à avoir une postérité mâle de sa femme, Françoise de Pas de Feuquières [10], fille de Philippe, seigneur de Feuquières [11] et de Marcelcave [12]; il donna naissance :

1° A Nicolas, IIe du nom, seigneur de La Neuville, Tœufles, Aumatre, Wiry [13] et Avesnes [14]. Il assista au contrat de mariage

1. Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont.

2. Bibliothèque nationale, Preuves de noblesse des demoiselles de Saint-Cyr, t. V, p. 79.

3. Fille de feu Guy de Belloy, seigneur d'Amy, et d'Antoinette de Hallencourt.

4. Cette date, différente de celles qu'indiquent les généalogistes, est donnée dans une reconnaissance (9 juillet 1548) par Claude, Nicolas, Raoul et Beaugeois de Fontaines, portant que Jacques, leur père, avait vendu à Nicolas la seigneurie d'Étrejust : Original appartenant à M. de Fay (château de Missy).

5. Fille de Jean, seigneur de Bacouel, Bray, Bienfay et Sailly, sénéchal de Ponthieu, et de Nicole Le Vasseur.

6. Il épousa Jeanne de Wroilant, dont deux filles : Françoise, qui se maria avec Antoine de Créqui, seigneur de Tillancourt et de Rotheleu ; Marie, femme de Charles de Héricourt et de François de Hennin-Liétard, seigneur de Blaincourt.

7. Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville.

8. *Idem*, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont.

9. *Idem*. — Cf. de Belleval, *Les fiefs et seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, p. 131.

10. Épousée par contrat du 28 août 1538 : Bibliothèque nationale, Preuves de noblesse des demoiselles de Saint-Cyr, *loc. cit.* — Les deux époux firent leur testament le 16 janvier 1550 : *Idem*, *ibidem*.

11. Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville.

12. *Idem*, arr. d'Amiens, cant. de Corbie.

13. *Idem*, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt.

14. *Idem*, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont.

de sa cousine Barbe, le 6 avril 1603, et eut de sa femme, Jeanne d'Estourmel [1], épousée le 8 janvier 1575 [2] : Jacques [3], seigneur de La Neuville-au-Bois, mari, dès le 20 août 1605 [4], d'Antoinette de Roussel [5], dame de Cauchie [6] et de Cormont [7], père des seigneurs de La Neuville-au-Bois et de Wiry [8]; — Jean, chevalier de Malte en 1595 ; — Charles, seigneur de Tœufles; — Claude, seigneur d'Aumatre en partie, de Villers-aux-Érables, de Plainval, etc .[9]; — Geoffroy, aussi seigneur d'Aumatre en partie, puis de Tœufles et d'Avesnes, marié (23 novembre 1614) [10] avec Anne Le Clercq [11]; — Marie, femme (13 juin 1601) [12] de Charles de Mondion, seigneur de Châtillon, Bourbecq, Veauville [13], etc.; — Antoinette,

1. Fille de feu Jean d'Estourmel, seigneur de Guyencourt, échanson ordinaire du roi et gouverneur de Saint-Quentin, et de Marie de Habarcq.
2. Archives départementales de la Somme, B 63, fol. 100 v°. — Cf. encore l'acte du 28 juillet 1582 : *Idem*, B 67, fol. 51 v°.
3. Voir, pour ses descendants et les seigneuries qu'ils possédèrent, le partage de biens que fit Nicolas de Fontaines, le 16 septembre 1596 : *Idem*, B 72, fol. 99 v°.
4. *Idem*, B 77.
5. Fille unique de feu Jean de Roussel, écuyer, seigneur de Cauchie, Cormont, etc., et d'Antoinette de Saint-Blimond.
6. Peut-être Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges.
7. *Idem*, arr. de Montreuil, cant. d'Étaples.
8. Cf. les dispositions prises pour sa succession par Antoinette Roussel, veuve de Jacques de Fontaines : Archives départementales de la Somme, B 88, fol. 91 v°.
9. Il épousa Marie de Montjean, qui se remaria avec Antoine de Blottefière, seigneur de Vauchelles, Courtemanche, Morlencourt, etc. Claude de Fontaines n'eut qu'une fille, Michelle, mariée, le 24 janvier 1609, à René de Mailly, seigneur de Remaugies : Ledru, *Histoire de la maison de Mailly*, t. I, p. 202; t. II, p. 306 et 315.
10. Archives départementales de la Somme, B 78, fol. 227.
11. Fille de Robert Le Clercq, seigneur d'Arnouville près Écouen, et d'Anne Hennequin. — Ce mariage donna naissance à trois filles : Anne, femme (5 février 1637) de François de Frieucourt, seigneur de Parfondreux ; Marie, alliée, le 6 février 1639, à Alexandre de Joyeuse, seigneur de Montgobert ; et Nicole, religieuse. — Sur Anne Le Clercq, cf. encore aux archives départementales de la Somme, B 94, fol. 74 v°.
12. Mêmes archives départementales, B 74, fol. 209 v°.
13. Nous n'avons pas les moyens d'identifier les noms de Châtillon et de Bourbecq. Quant à Veauville, peut-être est-ce Veauville-les-Baons, Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot, ou Veauville-les-Quelles, *idem*, cant. d'Ourville.

mariée avant le mois de novembre 1614 [1] avec Nicolas de Brion [2]; — et Anne, religieuse au monastère de Biache [3];

2° A Claude, tige des seigneurs d'Etréjust [4]; son fils aîné, Oudard, épousa, le 21 juillet 1603 [5], Michelle de Montmorency [6];

3° A Beaugeois, seigneur de Marcelcave et de Tœufles en partie, qui eut d'Antoinette de Forceville, sa femme, Claude de Fontaines [7], tige des seigneurs de Marcelcave et de Chuignolles [8], et Adrien de Fontaines [9], tige des seigneurs de Caix [10];

4° Enfin à Jean-Timoléon [11], dont le fils fut cet illustre comte de Fontaines qui, porté dans sa litière sur le champ de bataille de Rocroy, commandait l'infanterie espagnole, digne adversaire du grand Condé [12].

1. Car son mari assista, le 23 novembre 1614, au mariage de son « beau-frère » Geoffroy de Fontaines.

2. Nicolas de Brion et Antoinette de Fontaines, n'ayant pas d'enfants, se firent donation réciproque de tous leurs biens, le 1er juin 1616 : Archives départementales de la Somme, B 78, fol. 227. — Cf. la donation d'Antoinette à son neveu Nicolas de Fontaines, seigneur de La Neuville, le 27 octobre 1643 : *Idem*, B 88, fol. 165 v°.

3. Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry.

4. La donation de la terre d'Étrejust fut faite par Nicolas de Fontaines à son fils Claude, afin de l'aider « a trouver meilleur parti en mariage », le 16 juin 1575 : Archives départementales de la Somme, B 63, fol. 129 et 142.

5. *Idem*, B 74, fol. 183.

6. Sœur de Jean de Montmorency, seigneur de Fleschelles, qui, le 10 janvier 1605, donna à son neveu Jean-Hippolyte de Fontaines, trois mille six cents livres à prendre sur sa succession : *Idem*, B 79, fol. 261. — La fille aînée d'Oudard, nommée Madeleine, épousa, le 22 mars 1623, Louis de Sacquespée, seigneur de Beaulieu près Abbeville, Gorenflos, etc. : *Idem*, B 80, fol. 277.

7. Il épousa, le 28 novembre 1603, Françoise Gorguette.

8. Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme.

9. Il contracta mariage, le 15 juin 1613, avec Marguerite de Gaillard : Notes mss. à l'exemplaire du *Nobiliaire de Picardie* de Villers de Rousseville, conservé en la réserve des imprimés de la Bibliothèque nationale.

10. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières. — Sur les fiefs possédés à Caix par les Fontaines, par suite de leur acquisition sur Hugues de Forceville, cf. Vicomte de Caix de Saint-Aymour, *La maison de Caix*, p. 224 et CCXXXIII.

11. Il épousa Marie-Thérèse de Boufflers.

12. Il s'appelait Paul-Bernard de Fontaines et avait épousé, le 6 juin 1612, Anne de Raigecourt. On sait qu'il fut tué à Rocroy et fut inhumé à Bruges, dans l'église des Cordeliers.

Tous les personnages ci-dessus désignés, enfants et petits-enfants de Nicolas Ier de Fontaines, étaient les cousins et cousins issus de germains de Barbe. Nous n'irons pas plus loin et nous passerons sous silence les représentants de branches plus éloignées.

La femme de Louis de Moreuil était, à son tour, loin d'être la fille unique de Jacques de Fontaines et de Gabrielle de Radde. Elle eut pour frères : Pierre, seigneur de Ramburelles, qui succomba en duel, en 1626 ; Nicolas, seigneur de Tully, puis de Ramburelles, qui mourut sans alliance et laissa ses biens à l'un des fils de Barbe [1] ; — et pour sœurs : Suzanne, religieuse au couvent des Dominicaines d'Abbeville, et Marie, qui épousa, le 27 septembre 1628 [2], Jean de Grouches, baron de Chépy [3], à qui elle donna un fils, Augustin de Grouches, marquis de Chépy.

Telle était la famille à laquelle s'allia Louis de Moreuil : on voit combien importante elle était et de quelle influence pouvaient disposer ses chefs. Mais son union avec Barbe de Fontaines dura relativement peu, et si, le 29 novembre 1613, on le retrouve encore intervenant dans une transaction avec son frère Artus, on perd ensuite sa trace et il est probable qu'il ne survécut pas longtemps à cette date. Barbe de Fontaines ne resta pas veuve ; elle se remaria même deux fois, à des époques que nous ne pouvons préciser. Ce fut d'abord avec Louis de Gaillard, seigneur de Longjumeau [4], dont elle eut plusieurs enfants, entre autres Charles, seigneur du Fayel [5], et Geoffroy, seigneur de Blanchecourt [6], qui assistèrent au contrat de mariage de François Des Friches Doria et de Madeleine de Moreuil. Charles était l'aîné et

1. 22 mai 1654 : Archives départementales de la Somme, B 91, fol. 63, et B 646, fol. 75 v°.

2. *Idem*, B 83, fol. 151 v°. — Marie fut assistée de son frère Nicolas, d'André de Lamire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de François de Frieucourt, son parent par alliance.

3. Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville.

4. Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, chef-lieu de cant.

5. Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées Saint-Denis.

6. Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère, cne de Rogécourt.

reçut, le 22 mai 1654, comme donation de son oncle Nicolas de Fontaines, à condition de porter après lui le titre de seigneur de Ramburelles, les seigneuries de Ramburelles, d'Érondelle et de Tully, l'hôtel de Ramburelles sis à Abbeville et en général tous les biens dont il n'avait pas déjà disposé, soit en faveur de Jean de Grouches, soit en faveur d'autres personnes [1]. Le troisième mari de Barbe de Fontaines fut Charles de Bacouel, seigneur de Lausières [2], avec lequel elle vivait encore le 4 mai 1662 [3]; nous ignorons si elle lui donna des enfants.

De Louis de Moreuil, elle avait eu un fils, Charles, et une fille, Madeleine. Le mariage de Madeleine avec François Des Friches Doria fut l'occasion de quelques démêlés entre ce dernier personnage et Barbe de Fontaines, à cause du douaire de quinze ou dix-huit cents livres [4] constitué au profit de celle-ci par son premier mari : une transaction fut d'abord passée, le 15 janvier 1646, et François Des Friches Doria s'engagea à payer à sa belle-mère, en échange de ses droits pour l'année précédente, une somme de onze cents livres, et pour la suite une rente annuelle de douze cents livres, trois cents fagots et douze chapons rendus en la ville d'Amiens le jour de Noël, plus douze lapins entre la Saint-Remy et le commencement du carême, six poules et deux dindes dans le courant du mois d'octobre, sans compter toute une provision de fruits. En même temps, Barbe conservait par devers elle son fief de Blanchecourt. Mais il paraît

1. Nicolas de Fontaines donna la seigneurie de Grigneuseville à Jean de Grouches, le 27 novembre 1648 : Archives départementales de la Somme, B 90, fol. 29; — la seigneurie de Tully à Charles de Gaillard, le 26 avril 1649 : *Idem*, B 90, fol. 191 v°; — celles de Ramburelles, Érondel, etc., le 22 mai 1654 : *Idem*, B 91, fol. 63, et B 646, fol. 75 v°. — Cf. une première donation de Nicolas de Fontaines à Charles de Gaillard, 26 décembre 1650 : *Idem*, B 90, fol. 128.

2. Nous ne connaissons qu'un Lausières ou Lauzières; c'est dans l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas, c^ne^ d'Octon.

3. Quand Alexandre et Alphonse de Moreuil passèrent entre eux une transaction, conservée aux archives du château de Cayeux.

4. Quinze cents livres sont mentionnées dans le premier contrat de mariage de Madeleine de Moreuil, dix-huit cents dans le second.

que cet engagement était assez onéreux pour François, au point qu'il se refusa, quelque temps après, à le tenir : un procès s'engagea à Montdidier, où une sentence intervint le 28 avril 1655 ; François en appela au Parlement, et les contestations menaçaient de se prolonger, quand les deux parties finirent par se mettre d'accord et transiger (27 août 1655). Les arrérages du douaire furent liquidés à la somme de neuf cents livres, et les douze cents livres annuelles, stipulées dans le contrat précédent, furent désormais seules exigibles, et encore elles seraient passibles d'être réduites en cas de guerre dans le pays et de dévastation des récoltes.

Aucun historien, aucun généalogiste n'a parlé de Charles, seigneur de Saint-Ouen, Bettencourt et Cayeux, le fils de Louis de Moreuil et de Barbe de Fontaines, que ses contemporains appelaient le sieur de Saint-Ouen. Il est vrai qu'il ne dut pas survivre longtemps à son père et que sa destinée fut vite remplie ; cependant, il vivait encore le 30 septembre 1635, quand Artus de Moreuil, son oncle, fit son testament et prévit le cas où il faudrait rendre les comptes de la tutelle qu'il avait exercée sur lui. Il mourut sans alliance, à une date qui ne nous est pas connue, laissant à sa sœur l'ensemble de son héritage : c'est du moins ce qui ressort d'une donation faite, le 10 janvier 1640, au collège des Jésuites d'Amiens par Madeleine de Moreuil [1], du premier contrat de mariage de celle-ci, passé le 17 janvier 1640 [2], et de transactions signées, les 24 septembre 1646 et 5 février 1648, par Nicolas de Mouy, marquis de Boves, et François Des Friches Doria [3].

Par suite de cette circonstance, Madeleine de Moreuil restait seule propriétaire des seigneuries possédées autrefois par son père,

1. Archives départementales de la Somme, B 87, fol. 195.

2. Ce contrat de mariage existe en original aux archives du château de Cayeux et a été transcrit au fol. 266 du registre B 87 des archives départementales de la Somme.

3. La première de ces transactions est aux archives du château de Cayeux, la seconde est indiquée par M. de Beauvillé, *Documents inédits concernant la Picardie*, t. IV, p. 453, note 2.

entre autres de la terre de Cayeux; on vient de lire que, le 10 janvier 1640, elle avait distrait de ses biens une certaine étendue du bois appelé « les Hoièvres », sis au village de Bettencourt, au profit des Jésuites d'Amiens. A cette époque, elle était à la veille de contracter mariage (l'acte fut signé sept jours après), par devant Noël Pezé et Charles Trencart, notaires de la même ville, avec Pierre de Martigny, chevalier, « seigneur de Cornillon [1], de Saint-Gelly [2], Sainct-Medery [3] et aultres lieux, lieutenant pour le roy au gouvernement d'Amyens ».

Pierre de Martigny fut assisté en cette circonstance solennelle de « haulte et puissante dame Madame Louise Dougnies, vefve de hault et puissant seigneur Messire Philebert Esmanuel d'Ailly,... vidame d'Amyens...; de haulte et puissante dame Madame Charlotte d'Ailly, espouze de hault et puissant seigneur Messire Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, pair et mareschal de France... gouverneur et lieutenant general pour sa Majesté en la province de Picardie, Boullenois, Arthois et païs reconquis, gouverneur des ville et citadelle d'Amyens, vidame et bailly d'Amyens, baron de Picquigny... cousin audict sieur de Cornillon; et de Messire Simon de Martigny, chevallier, sieur de La Verine, gouverneur pour le roy des ville et citadelle de Bourcq en Guyenne, lieutenant pour mondit seigneur duc de Chaulnes en ladicte citadelle d'Amyens, frere dudict sieur de Cornillon; Monsieur Louis Le Maistre,... conseiller du roy en ses Conseils d'Estat et privé... intendant de la justice, pollice en la province et armée de Picardie, et dame Eleonor, son espouze; Messire René Gouffier, chevallier, seigneur d'Espagny [4] et autres lieux, maistre de camp d'un regiment de deux mil hommes..., et dame Catherine Gouffier, son espouze. » Madeleine de Moreuil n'avait par contre auprès d'elle que sa mère et son oncle par alliance Jean de Grouches.

1. Gard, arr. d'Uzès, cant. du Pont-Saint-Esprit.
2. Saint-Gely, Gard, cne de Cornillon.
3. Saint-Médiers, Gard, arr. et cant. d'Uzès, cne de Montaren.
4. Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, cne de Saulchoy-Épagny.

Malgré ses alliances avec de hauts personnages de Picardie, Pierre de Martigny, fils d'Antoine de Martigny et de Catherine de Rodulph, appartenait à une famille languedocienne. La terre de Cornillon, dont il était seigneur et qu'il avait héritée de son père, était en effet située dans la sénéchaussée de Beaucaire. Outre ce domaine, le futur inscrivait en son contrat de mariage une somme de trente-trois mille livres, tant en meubles que vaisselle d'argent et espèces monnayées. Madeleine de Moreuil présentait de son côté les seigneuries, que nous lui connaissons, de Cayeux-en-Santerre, Saint-Ouen, Bettencourt et Bachimont [1], chargées de douaire envers Barbe de Fontaines, plus une égale somme de trente-trois mille livres qui entra dans la communauté, sans compter ses bijoux, ses chevaux et ses carrosses.

Les nouveaux époux, retenus à Amiens par les devoirs professionnels de Pierre de Martigny, s'y logèrent en la paroisse de Saint-Remy; mais leur union ne fut pas longue, car Madeleine de Moreuil était veuve, le 24 mai 1642, lorsqu'elle passa l'acte singulier dont voici l'analyse. En considération de la bonne amitié qu'elle lui avait vouée, elle donnait à son beau-frère Simon de Martigny, à titre irrévocable, les terres et seigneuries de Saint-Ouen et de Bettencourt qui lui appartenaient, en s'en réservant toutefois pour elle-même l'usufruit; cependant, si l'enfant posthume dont elle était enceinte venait au monde et vivait jusqu'à l'âge de vingt ans, Simon de Martigny devrait lui restituer l'objet de cette donation ; de plus, il s'engageait à acquitter, jusqu'à concurrence d'une somme de vingt-quatre mille livres ou d'une rente de douze cents, les dispositions testamentaires qui seraient prises par sa belle-sœur [2]. L'enfant attendu vit-il seulement le jour [3]? C'est ce que nous ne savons ; pourtant il est

1. Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxy-le-Château, c^ne de Buire-au-Bois.

2. Archives départementales de la Somme, B 88, fol. 104.

3. La seigneurie de Cornillon possédée par Pierre de Martigny dut être vendue par ses héritiers : au milieu du XVIIe siècle, nous voyons Hector de Sibert, appartenant à une famille originaire de Bagnols, se qualifier

certain que les domaines de Saint-Ouen et de Bettencourt ne sortirent pas de la maison de Moreuil. La donation faite par Madeleine, le 24 mai 1642, fut sans doute annulée, car François Des Friches Doria eut à renoncer, après la mort de sa première femme, aux droits qu'il pouvait prétendre sur les seigneuries de Bettencourt, Saint-Ouen et Bachimont, et les abandonna à Charlotte de Haluin, tutrice des enfants qu'elle avait eus d'Artus de Moreuil (6 février 1646). La transaction passée, le 4 mai 1662, entre Alexandre et Alphonse de Moreuil, indique bien encore que les domaines de Bettencourt et de Saint-Ouen étaient échus par succession à leur père Artus [1]. De plus, on voit clairement par un état de dettes payées par François Des Friches Doria, présenté par lui le 4 avril 1658, que Alexandre de Moreuil, seigneur de Caumainil, jouissait de ces biens. Enfin, si l'on veut encore une autre preuve : Alphonse de Moreuil, frère de cet Alexandre, s'intitulait, le 24 mars 1676 [2], seigneur de Bettencourt, Saint-Ouen et autres lieux ; dans le contrat de mariage de son neveu François II Des Friches Doria (6 janvier 1694), il avait encore la même qualification [3].

Madeleine de Moreuil, restée veuve, signa, le 17 mars 1644, un nouveau contrat avec François Ier Des Friches Doria, en présence de son futur beau-frère Charles Des Friches, seigneur de Brasseuse ; de Charles et Geoffroy de Gaillard, ses frères utérins ; de Michel de Gaillard, seigneur de Rucourt [4] et capitaine au régiment de Vaubécourt ; de Jean Gillot, lieutenant général civil et criminel au bailliage du Palais à Paris, et de Charlotte de Gaillard de Longjumeau, femme de ce dernier. Continuant à se

baron de Cornillon. Même ses enfants et petits-enfants ne furent plus connus que sous le nom de Sibert de Cornillon (Louis de Laroque, *Armorial du Languedoc*, t. II, p. 87).

1. Décédé vers la fin de 1645.

2. Dans son contrat de mariage, qui sera rapporté ci-après.

3. Remarquons encore que les seigneuries de Bettencourt et de Saint-Ouen revinrent plus tard à François II Des Friches Doria.

4. Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées Saint-Denis, cne de Longueil-Sainte Marie.

dépouiller de ses propres biens, elle fit don à son futur mari, en considération de cette union, de la terre et seigneurie de Cayeux, que lui avaient laissée son père et son frère, à condition de payer le douaire de Barbe de Fontaines; il est vrai qu'elle se réserva, en cas de survivance, un douaire de deux mille livres de rente annuelle. Le mariage fut célébré après la publication des trois bans, qui eut lieu notamment en l'église de Brasseuse les 27 et 29 mars et 3 avril 1644 [1]; le 17 avril, il était consommé [2]. Mais quelques mois ne s'étaient pas écoulés que Madeleine de Moreuil, ayant le pressentiment de sa mort prochaine, dictait son testament à François Cocquelle, notaire de Montdidier (27 octobre 1644); elle stipulait plusieurs legs en faveur de personnes de son entourage et d'établissements religieux, entre autres de l'église de Cayeux, à laquelle elle donnait une somme de trois cents livres. La date exacte de son décès n'est pas connue; mais elle doit être placée bien avant le 17 janvier 1646, époque à laquelle intervint un premier compromis entre ses héritiers.

Il est permis de se demander si ce mariage et la donation de la terre de Cayeux, qui en fut la conséquence, appauvrit plutôt qu'elle n'enrichit François Des Friches Doria. Madeleine de Moreuil ne paraît pas, en effet, avoir géré avec assez de prévoyance es biens qui lui étaient advenus par succession; elle avait contracté des dettes assez nombreuses, elle avait laissé impayées des redevances pour ses domaines, elle avait enfin, sans raison apparente, par un acte qui, il est vrai, n'eut pas d'effet, aliéné une partie de ses seigneuries. La terre de Cayeux, d'autre part, était grevée d'une lourde charge et devait subvenir au douaire de dix-huit cents livres promis à Barbe de Fontaines; de telle sorte que François se trouva, une fois veuf, aux prises avec de très grosses difficultés. Il eut à se défendre d'abord contre les créanciers de sa femme, puis contre les prétentions de ses héritiers, tels que Charlotte de Haluin, veuve d'Artus de Moreuil, tante

1. Registres d'état religieux de Brasseuse.
2. Puisqu'à cette date du 7 avril 1644, elle se qualifiait dans une quittance « Madame d'Ormesson Brasseuze ».

de la défunte et tutrice de ses propres enfants mineurs, et tels que Alexandre de Moreuil, fils aîné d'Artus. Une première transaction fut passée, le 6 février 1646, et approuvée le 5 mars suivant : François Des Friches Doria fut assuré de la possession de la seigneurie de Cayeux, sans être tenu au paiement des dettes hypothécaires contractées par sa femme avant leur mariage, mais il dut renoncer à toutes ses autres prétentions sur l'héritage, notamment sur les terres de Saint-Ouen, Bettencourt et Bachimont, et donner une somme de trois mille cinq cents livres pour l'extinction d'une partie des dettes de Madeleine de Moreuil. Ce traité ne fut guère observé que par l'une des parties : Alexandre de Moreuil, loin de payer les créanciers qu'il devait désintéresser, les adressait tous à François Des Friches Doria, alors son beau-frère, et celui-ci poussait la condescendance jusqu'à lui avancer des sommes assez élevées. Il finit cependant par relever ses comptes et par porter des réclamations justifiées devant des arbitres (4 avril 1658). L'affaire dut se terminer peu de temps après : postérieurement au 28 mai 1658, il n'en est plus question dans nos documents ; mais pendant plus de douze ans, François s'était trouvé gravement empêché, et il est certain que sa situation de fortune s'en était ressentie dans de notables proportions. En définitive donc, sa première union ne lui aurait valu, en fait d'avantages réels et incontestables, que l'alliance avec une des familles les plus importantes de Picardie et le transfert à Cayeux de son domicile particulier [1].

*
* *

Veuf après peut-être moins d'une année de mariage, et sans enfant, il songea bien vite à convoler en secondes noces : il jeta les yeux sur une cousine de sa première femme, ANNE DE MOREUIL, fille d'Artus de Moreuil et de Charlotte de Haluin.

Artus était, on s'en souvient, le second fils de François de

1. Pour connaître l'importance et l'histoire de cette seigneurie de Cayeux, voir l'appendice B à la fin de ce volume.

Moreuil et de Marie de Fléchin, et le frère consanguin de Louis de Moreuil, seigneur de Tenques et de Cayeux-en-Santerre. Il a déjà été dit qu'il fut lui-même conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, gouverneur de la ville et de la citadelle de Rue [1], seigneur de Caumainil, Raincheval, Brucamps, Planques, Brocourt et autres lieux, et qu'il signa, le 31 mars 1615, son contrat de mariage avec Charlotte de Haluin [2].

Celle-ci était elle aussi d'une famille « illustre » [3], qui tirait son nom et son origine de la ville de Haluin [4] en Flandre, et dont les représentants sont connus depuis le XIII[e] siècle. Elle s'était subdivisée en plusieurs branches : celle qui s'était établie en Picardie et qui donna naissance à la femme d'Artus de Moreuil, était celle des seigneurs d'Esquelbecq [5] et de Wailly [6]. Jean de Haluin, son auteur, avait été attiré en France par Louis XI, qui en avait fait son conseiller et son chambellan et le capitaine de Montlhéry [7]. Après avoir assisté à la bataille de Fornoue aux côtés de Charles VIII, il avait été pourvu par Louis XII du gouvernement et de la lieutenance générale de la province de Picardie (1512-1518). Son fils, Louis [8] (décédé le 17 août 1555), seigneur d'Esquelbecq, Wailly, Namps-au-Val [9], Velennes [10] et Goyen-

1. Somme, arr. d'Abbeville, chef-lieu de cant.

2. Preuves de noblesse d'Hubert Des Friches Doria. — Le mariage fut peut-être célébré aux environs du 23 juin suivant, date de la quittance de la dot. Le P. Anselme, t. III, p. 915, indique cette date comme celle du mariage.

3. Cette expression est du P. Anselme, t. III, p. 904. — Pour la généalogie complète de cette famille, voir entre autres auteurs le P. Anselme, t. III, p. 900; de La Morlière, *Maisons illustres de Picardie*, p. 71.

4. Nord, arr. de Lille, cant. de Tourcoing.

5. *Idem*, arr. de Dunkerque, cant. de Wormhoudt.

6. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty.

7. Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon.

8. Il était encore fils de Jeanne Mauchevalier, veuve de Josse de Gourlay, seigneur de Monsures, et fille unique de Jacques Mauchevalier, seigneur de Wailly, Namps-au-Val et de Velennes, et de Jeanne de Benquethun, dame de Goyencourt.

9. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty.

10. *Idem*.

court[1], avait épousé, le 30 décembre 1534, Marie de Hames[2] (morte le 11 avril 1574), dame de Hames[3], Sangatte[4], Bouquehault[5], Audinghen[6], Tardinghen[7], etc.; elle avait hérité ces seigneuries de son père, Antoine de Hames, de sa mère Anne d'Ailly et de son frère Claude de Hames[8]. Elle lui donna un fils, Antoine de Haluin, qui fut donataire ou héritier des domaines de ses parents[9]; il se qualifia de chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, fut installé bailli de la ville d'Amiens, le 7 novembre 1571[10], échangea, le 11 avril 1588[11], avec Philippe, comte d'Egmont, sa terre d'Andinfer en Artois contre celles de Fontaines-sur-Somme[12], Flavy-le-Martel[13] et Bazentin-le-Grand[14], vendit[15] celle de Tardinghen à Guillaume Mouton, seigneur de Longueville[16], contracta mariage, le 19 septembre 1562[17], avec Claude Gouffier, fille de François Gouffier, seigneur de Crévecœur[18] et gouverneur de Picardie, et

1. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye.
2. Les archives départementales de la Somme conservent quelques actes la concernant : 19 septembre 1559, E 181; 18 septembre 1565 et 2 mai 1567, E 180 et B 2; 19 janvier 1568, B 61; 14 mai 1574, B 8.
3. Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Guines.
4. *Idem*, cant. de Calais.
5. *Idem*, cant. de Guines.
6. *Idem*, cant. de Marquise.
7. *Idem*.
8. Cf. les actes des 18 septembre 1565 et 14 mai 1574, déjà cités.
9. Cf. les actes des 2 mai 1567, 19 janvier 1568, 14 mai 1574, déjà cités.
10. Archives départementales de la Somme, B 5. — Cf. ses mandements du 28 août 1597 : *Idem*, B 332.
11. *Idem*, E 183.
12. Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt.
13. Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon.
14. Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert.
15. De La Gorgue-Rosny, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins*, t. III, *verbo* Tardinghen.
16. Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres.
17. Preuves de noblesse d'Hubert des Friches Doria.
18. Peut-être Oise, arr. de Clermont, chef-lieu de cant.

d'Anne de Carnazet. Il laissa un fils, Charles-Maximilien, et deux filles, Anne et Suzanne. La première devint la femme d'Eustache Du Pré; la seconde épousa, par contrat du 20 mai 1598 [1], Henri de Postel, seigneur d'Ormoy [2], Comberon, Cernoy [3], Lessart [4] et Plessier-sur-Saint-Aubin [5], fils de Charles de Postel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Gasparde de Quinquempoix.

Quant à Charles-Maximilien de Haluin, qui avait obtenu, le 28 février 1587, des lettres de survivance pour l'office de bailli d'Amiens [6], il fut pourvu du gouvernement de la ville de Rue et devint capitaine des gardes de Gaston d'Orléans. Il se trouva donc, jusqu'en l'année 1630, époque à laquelle il mourut à Nancy, en compagnie de Charles Des Friches de Brasseuse. Il avait épousé, par contrat du 12 janvier 1595 [7], Catherine Du Gué, fille de Jean Du Gué, seigneur de Champs-sur-Marne [8] et trésorier général de France à Paris [9], et d'Anne Le Clerq. Son père lui avait assuré, lors de ce mariage, les terres de Goyencourt, Wailly, Bouquehault, Velennes, Namps-au-Val et Rigauville [10]. Il faut croire que ce fut une bonne précaution, car la succession d'Antoine de Haluin resta vacante [11] et, le 18 mars 1614, la terre

1. Archives départementales de la Somme, B 76, fol. 150 v°.
2. Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil.
3. C'est la seigneurie qui fut achetée plus tard par Pierre Doria et passa entre les mains de son neveu François Des Friches Doria.
4. Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin, c^ne^ de Marchémoret.
5. Seigneurie possédée plus tard par Pierre Doria et François Des Friches Doria.
6. Archives départementales de la Somme, B 12.
7. *Idem*, B 71, fol. 100; — preuves de noblesse d'Hubert Des Friches Doria.
8. Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny.
9. Il fut pourvu de cet office par lettres patentes du 20 février 1580 : Preuves de noblesse d'Hubert Des Friches Doria.
10. Somme, arr. d'Amiens, canton de Conty, c^ne^ de Nampty-Coppegueulle.
11. Déjà, le 18 septembre 1604, les seigneuries de Wailly et Namps-au-Val, saisies sur Antoine de Haluin à la requête de Catherine Du Gué, sa bru, avaient été adjugées par décret à Charles-Maximilien : Archives départementales de la Somme, E 194.

de Fontaines-sur-Somme fut vendue au Parlement, acquise par Jean de Ligny, seigneur de Rentilly [1], et reprise plus tard (4 avril 1615) par Charles-Maximilien, exerçant ses droits de retrait lignager [2].

Charles-Maximilien eut deux fils et deux filles : l'aîné, Alexandre-Timoléon de Haluin, seigneur de Wailly, Leuilly [3], Tilloy [4], Saint-Sauflieu [5], Hames, Sangatte [6], fut aussi capitaine des gardes du duc d'Orléans et mestre de camp d'un régiment d'infanterie [7]; il épousa, le 21 juillet 1633, Yolande-Barbe de Bassompierre, dont il eut François-Joseph, mort à Paris sans postérité (28 février 1663), et Marie-Joséphine-Barbe [8], baptisée le 6 mars 1644, et femme (24 octobre 1668) de Ferdinand-Joseph-François, duc de Croy et d'Havré. — Le cadet, Alphonse de Haluin, fut abbé commandataire de Notre-Dame de Séry et donna à son frère, le 23 octobre 1656, la seigneurie de Fontaines-sur-Somme, dont il avait hérité [9]. — Des deux filles, l'une fut Charlotte de Haluin, qui épousa Artus de Moreuil ; — l'autre, Françoise de Haluin, se maria, le 18 octobre 1623 [10], avec Philippe de Berghes, seigneur de Rasse [11] et de Boubers-sur-Canche [12]. Tous ces détails peuvent paraître longs, mais ils ont leur importance ; en définitive,

1. Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny, c^ne de Bussy-Saint-Martin.
2. Archives départementales de la Somme, B 628, fol. 94.
3. Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château. — Cette seigneurie avait été acquise par Antoine de Haluin sur le prieur de Saint-Lucien de Viefville, le 2 avril 1575 : Archives départementales de la Somme, B 358.
4. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty.
5. *Idem*, cant. de Sains.
6. Ces deux dernières seigneuries lui furent restituées par Louis XIV, le 28 juin 1643 : Archives départementales de la Somme, E 180.
7. Il était mort le 9 mars 1669, date d'une donation faite par sa veuve : *Idem*, B 94, fol. 111 v°.
8. Elle fit donation, le 30 avril 1717, des seigneuries de Hames et Sangatte à sa fille Marie-Claire de Croy : *Idem*, B 99, fol. 78 v°.
9. *Idem*, B 646, fol. 228.
10. *Idem*, B 81, fol. 148.
11. Peut-être Raches, Nord, arr. et cant. de Douai.
12. Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxy-le-Château.

ils concernent l'aïeule des Des Friches Doria et ils éclairent singulièrement le milieu dans lequel elle vécut, elle, ses enfants et ses petits-enfants.

Citons, pour terminer, le nom des principaux personnages qui assistèrent au contrat de mariage de Charlotte de Haluin et d'Artus de Moreuil : ce furent Nicolas de Verdun, premier président au parlement de Paris ; Charlotte Du Gué, tante de la fiancée ; son oncle, Jean de Ligny, seigneur de Rentilly, accompagné de sa femme Anne Du Gué ; Alexandre de Haluin, son frère ; enfin Henri de Bournonville, seigneur du Quesnoy, neveu d'Artus.

Cette union donna naissance à neuf enfants au moins, tous nommés ou signalés dans le testament mutuel que firent Artus de Moreuil et Charlotte de Haluin, le 30 septembre 1635. A leur fils aîné, Alexandre, ils donnèrent les seigneuries de Caumainil, Villers-Bretonneux [1], Brucamps, Raincheval, Liomer [2], Brocourt et Forestel, à condition qu'il verserait à Marie, sa sœur aînée, une somme de quarante mille livres ; — au second fils, Alphonse, ils attribuèrent la terre d'Écoivres [3] ; — au troisième, qui plus tard reçut le nom de François, les seigneuries de Planques et Louin et la ferme du Cap, à charge de payer trente-cinq et vingt-cinq mille livres à ses sœurs Catherine et Angélique ; — au quatrième, qui fut dans la suite appelé Louis, les domaines de Cerny et de Journy ; — au cinquième, qui n'avait pas encore de nom comme les deux précédents [4] et que nous savons avoir porté plus tard celui de Nicolas, la terre de « Dacques » [5] ; — à Anne, la dernière fille, future femme de François Des Friches Doria, la terre d'Esquerchin [6]. Ces dispositions étaient susceptibles d'être chan-

1. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie.

2. *Idem*, cant. d'Hornoy.

3. Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol.

4. Le nom se donnait lorsqu'on baptisait solennellement les enfants ; or, au XVIIe siècle, il était assez de mode d'ondoyer d'abord, en attendant des circonstances qui permissent de faire la cérémonie du baptême. Plusieurs années s'écoulaient quelquefois entre ces deux actes et l'enfant restait tout ce temps sans nom, du moins officiel.

5. Acq, Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy.

6. Nord, arr. et cant. de Douai.

gées, soit par les deux époux, soit par le survivant ; et de fait elles le furent d'abord par un codicille, dicté le 12 juin 1644 par Artus de Moreuil et sa femme, qui modifièrent leur testament au détriment d'Alexandre et au profit du troisième fils, de Marie, qui avait épousé François de Riencourt, seigneur d'Orival [1], de Catherine, religieuse à Compiègne, de Louis et de Nicolas [2].

Ce fut là le prétexte de contestations qui se produisirent quand Artus de Moreuil mourut [3], après avoir hérité en partie de sa nièce Madeleine, première femme de François Des Friches Doria, et lorsqu'il fallut aussi liquider la succession des trois derniers de ses fils, François [4], Louis et Nicolas. Finalement, une transaction dut intervenir (4 mai 1662) entre les deux frères survivants, Alexandre, appelé alors le marquis de Caumainil, et Alphonse, dit le comte de Moreuil. Ce dernier recueillit la terre d'Écoivres, le quart de celle d'Acq, la moitié de celles de Journy et de Cerny, la moitié du quint de celles de Bettencourt et de Saint-Ouen, à charge de contribuer au paiement du douaire de Barbe de Fontaines. Il fut ensuite convenu que les seigneuries de Liomer, Brocourt et Forestel seraient partagées comme si elles provenaient d'une succession ab intestat ; le reste fut la part du marquis de Caumainil.

Il semble que Charlotte de Haluin, frappée dans ses affections, d'abord par la perte de son mari, ensuite par celle de trois de ses enfants, eut beaucoup à se plaindre de son fils aîné [5], auquel pourtant elle avait donné lors de son mariage la moitié de la seigneurie de Villers-Bretonneux. Dans le testament particulier

1. Leur fils Jean-Augustin, marquis d'Orival, épousa Marie-Anne Des Friches : voir ci-dessus, p. 187, et ci-après, p. 228.

2. Archives départementales de la Somme, B 93, fol. 103 v°.

3. Il était mort à la date du 5 mars 1646, quand sa fille Anne épousa François Des Friches Doria.

4. Il avait été reçu chevalier de Malte et avait fait ses preuves de noblesse, le 3 août 1644 : cf. les preuves de noblesse d'Hubert Des Friches Doria.

5. Dans un état des biens possédés par lui, état rédigé de sa main et conservé aux archives du château de Cayeux, François II Des Friches Doria disait que Charlotte de Haluin et Alexandre de Moreuil étaient en procès continuels.

qu'elle rédigea le 13 septembre 1669, alors qu'elle laissait des souvenirs à chacun de ses enfants, à son gendre même, François Des Friches Doria, et à quelques-uns de ses petits-enfants, notamment à Anne, Alphonse et Charlotte-Françoise Des Friches Doria, elle omit complètement le nom d'Alexandre de Moreuil. Détail caractéristique : en parlant de sa fille Anne et de son fils Alphonse, elle les appela ses bons enfants, comme si, dans son esprit, elle comparait les égards qu'elle en recevait avec la conduite de son fils aîné [1]. Nous n'avons pas à entrer dans l'énumération des legs, la plupart à des intentions pieuses, que Charlotte de Haluin fit avant de mourir : il suffira de signaler qu'elle institua Alphonse de Moreuil son principal héritier et légataire universel, et lui donna les terres de Liomer, Brocourt et Forestel, plus tous ses droits sur la succession de son neveu François-Joseph de Haluin, seigneur de Wailly, à la condition qu'il ferait bénéficier sa sœur Anne d'une somme de douze mille livres. Charlotte de Haluin trouva encore le moyen de mieux témoigner ses préférences pour son deuxième fils et de mieux assurer ses dernières volontés : le 10 octobre 1669, elle lui fit donation de la nue-propriété de ce qu'elle lui avait légué ; le 28 septembre 1680, elle lui passa même les vingt mille livres qu'elle s'était d'abord réservées sur les seigneuries en question. Elle mourut bientôt après en son château de Brocourt [2].

Tout ce qui précède a donc fait connaître la famille d'Anne de Moreuil. Il a été dit que sa sœur Marie était entrée par son mariage dans la maison des seigneurs d'Orival : son fils, Jean-Augustin de Riencourt, épousera plus tard Marie-Anne Des Friches, l'héritière de Brasseuse [3].

Alexandre de Moreuil, marquis de Caumainil, maréchal des camps et armées du roi et commandant d'un régiment de cavalerie,

1. Rappelons que celui-ci n'agissait pas non plus d'une façon très correcte vis-à-vis de son beau-frère le seigneur de Cayeux, et qu'il eut avec lui de grandes difficultés pour la liquidation des dettes de Madeleine de Moreuil.
2. Avant le 6 octobre 1681, date de la mise en vente de ses meubles.
3. Voir à ce sujet l'*Histoire et généalogie de la famille Des Friches.*

signa, le 27 mars 1654 [1], son contrat de mariage avec Jacqueline Roger, fille de Nicolas Roger, valet de chambre de la reine-mère, et de Jacqueline Hotman; sœur de Louis Roger, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi, et veuve de Philippe d'Anthoine, seigneur de Rocquemont [2]. En eut-il des enfants? C'est peu probable, car, le 17 avril 1670, à la suite de la perte d'un procès, dont il sera question au chapitre suivant, qui l'obligeait, sous peine de saisie de tous ses biens, à payer une somme de trois cent mille livres, il fit donation à son frère Alphonse, comme à son héritier le plus proche et en avancement d'hoirie, des terres de Brucamps, Planques, Flers [3], Agnicourt [4], Raincheval, Caumainil, Villers-Bretonneux, des quatre quints des terres de Saint-Ouen [5], Bettencourt et Bachimont, de la moitié des fiefs de Cerny et du Hamel [6], des trois quarts du fief d'Acq, de ses droits sur la terre de Journy et de ceux qui lui appartenaient de la succession de Madeleine de Moreuil [7]. C'était lui transmettre tout ce dont il avait hérité de ses parents, c'était se dépouiller entièrement.

Alphonse, comte de Moreuil, qui réunissait ainsi entre ses mains de magnifiques domaines, était alors premier écuyer du duc d'Enghien. Quelques années après, il devint brigadier des armées du roi et lieutenant général en Berry. Il épousa, le 24 mars 1676, Hélène Fourré de Dampierre, fille de Charles Fourré, marquis de Dampierre [8], et de Marie de La Lande. Comme sa fiancée était fille d'honneur de la reine, le contrat de son mariage

1. Archives départementales de la Somme, B 91, fol. 68 v°, et B 646, fol. 79.
2. Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois.
3. Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye.
4. Peut-être Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle.
5. Alphonse de Moreuil présenta, le 21 janvier 1688, le dénombrement de la seigneurie de Saint-Ouen à Charles d'Ailly, duc de Chaulnes : Archives départementales de la Somme, E 136.
6. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty.
7. Archives départementales de la Somme, B 94, fol. 189.
8. Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, canton de Chevreuse.

fut passé en présence de la cour : Louis XIV, le grand dauphin et Madame de Montespan y apposèrent leur signature [1]. Cette union donna naissance à une fille unique, Louise-Françoise ; elle épousa, le 22 novembre 1695, Jean de Barbésieux, comte de Chamerault et colonel d'infanterie, et reçut en avance d'hoirie, le 11 avril 1697, outre les terres de Bettencourt et de Saint-Ouen, qu'elle avait eues à l'occasion de son mariage, les seigneuries de Liomer, Brocourt, Forestel, Caumainil, Raincheval, Planques, Journy, etc. [2].

Le contrat de mariage que François Des Friches Doria passa avec Anne de Moreuil, fut reçu au Châtelet de Paris, le 5 mars 1646, et signé par Charlotte de Haluin, Alexandre de Moreuil, Charles Des Friches, seigneur et baron de Brasseuse ; Jean Des Friches, prieur de Saint-Bon ; Charlotte Des Friches, celle qui fut plus tard la femme de Pierre de Vieuxmaisons ; Marguerite de Damiette ; le baron de Gressy, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté ; Alphonse de Haluin, abbé de Séry ; et Alexandre de Haluin, seigneur de Wailly, comte de Hames. Seulement, avant de procéder par devant l'Église à l'union des deux époux, il fallait obtenir du pape une dispense pour affinité, Anne de Moreuil étant la cousine germaine de la première femme de François Des Friches Doria. La bulle apostolique, expédiée de Rome le 15 juillet, ne fut signifiée au curé de Brocourt que le 7 septembre suivant : ce n'est donc qu'après cette date qu'eut lieu le mariage projeté.

Il fut brisé, nous le savons déjà, par le décès de François, qui eut lieu le 15 février 1676. Anne de Moreuil resta chargée de la tutelle de ses enfants mineurs. Pour la sauvegarde de leurs intérêts, elle fit rédiger, dès le 20 du même mois, un inventaire détaillé des biens meubles délaissés par son mari, tant dans son château de Cayeux que dans la maison louée par lui à Michel Marquette en la ville d'Amiens et près de l'église Notre-Dame de Foi. Elle

1. Archives départementales de la Somme, B 95, fol. 160 v°.
2. *Idem*, B 98.

fit même présenter les effets, meubles et argenterie, qui avaient été déposés dans le couvent du Paraclet et confiés à sa belle-sœur, l'abbesse Suzanne Des Friches.

Cet inventaire, conservé aujourd'hui encore dans les archives de Cayeux, est extrêmement intéressant en ce qu'il permet de reconstituer exactement tout un intérieur de cette époque et de cette région, de compter la vaisselle d'argent, d'étain ou de faïence qui se voyait sur les dressoirs ou se conservait dans des coffrets; les bahuts, cabinets d'Allemagne en ébène, miroirs encadrés d'argent, tapisseries de haute lisse, fauteuils et chaises, tapis de Turquie, tours de lit de Damas, pavillons de serge, tentures de Bergame, tableaux, etc., qui décoraient les différents appartements; les dentelles en point d'Angleterre, d'Alençon, de Venise, du Havre, de Paris; les satins de Chine, les jupes et robes de brocart, le linge en toile de Hollande, en toile d'ortie, de chanvre et de lin, les services de table damassés qui remplissaient les profondes et lourdes armoires, etc. Et puis ce sont aussi les familiers du château qui revivent et se groupent autour des maîtres de céans : M. de Cernoy, leur fils aîné; M. de Caumainil, leur beau-frère et frère; celui qu'on appelait M le commandeur et qui n'était autre qu'Antoine Des Friches de Brasseuse, fixé à Cayeux dans la famille de son frère; M. de Thiverny [1], agent d'affaires de M. et Mme Doria; la demoiselle de compagnie, Marguerite de Bertain-Dorigny, etc. C'est toute la domesticité : Pierre de Vaux, valet de chambre; Pierre Mangot, jardinier; Pierre Boquet, cocher; Pierre Vatel, cuisinier; Marie Dannel, sommelier; Jean Lemaistre, Nicolas Honoré et Jean Mollet, laquais ou petits laquais; Catherine Du Castel, servante de basse-cour; Quentin Catoire, valet de chambre de M. le commandeur; Charles Bourdon, son valet, et tout cela sans compter les agents de la seigneurie de Cayeux, qui gravitaient autour du château.

De tout cela, il ressort un fait : c'est qu'à cette date le manoir

1. Charles Bazin, écuyer, seigneur de Thiverny.

seigneurial de Cayeux était une résidence des plus agréables et des plus confortables. Elle le deviendra encore davantage plus tard, quand le premier marquis Doria le rebâtira selon le style du jour et le modernisera.

Quoi qu'il en soit, c'est là que Anne de Moreuil continua à habiter après la mort de François Des Friches Doria, c'est là qu'elle écrivit elle-même son testament, le 21 mai 1686. Elle demanda alors à être enterrée auprès de son mari, en l'église Saint-Martin de Cayeux, à laquelle elle léguait une rente de trente livres pour un service perpétuel d'anniversaire. En dehors de fondations pieuses et de legs aux pauvres de Cayeux, Cernoy et Noël-Saint-Martin, elle donna quelques souvenirs à ses filles religieuses, à l'abbaye du Paraclet d'Amiens, à ses belles-sœurs Des Friches religieuses, à la marquise d'Orival; elle recommanda à ses enfants de vivre toujours dans la paix et dans l'union, et elle institua pour son exécuteur testamentaire son frère, le marquis de Caumainil, ou à son défaut son neveu, Jean-Augustin de Riencourt, marquis d'Orival. Elle vécut cependant encore plusieurs années, et ce ne fut que le 20 mars 1690, à l'âge de 63 ans seulement, qu'elle s'endormit du dernier sommeil. Du 8 juin suivant est daté le nouvel inventaire du château de Cayeux, qui fut dressé à cette occasion.

⁂

François Iᵉʳ Des Friches Doria et Anne de Moreuil avaient eu plusieurs enfants; avec les lacunes des registres d'état religieux de la paroisse de Cayeux, on n'est pas assuré de les connaître tous. Voici cependant les noms que nous avons relevés : Alphonse-Charles, Anne, François, Antoine-Joseph, Charles-Alexandre, Charlotte-Françoise, Hubert et Marie.

I. — On ignore la date de la naissance du premier, Alphonse-Charles; mais, dès le 4 juillet 1656, il apparaît dans les registres baptistaires de Cayeux en qualité de parrain. Il ne semble pas

avoir survécu à son père, et la dernière fois qu'il est signalé, c'est encore à propos d'un baptême qui eut lieu le 29 novembre 1666, et dont l'acte fait suivre son nom de la qualification de seigneur de Cayeux. Une inscription, en forme d'épitaphe, placée au cours du XIXe siècle en l'église de la même paroisse, indique sa mort à la date du 15 mai 1695 : il y a là très certainement une erreur. Le 9 novembre 1687, lors du partage de la succession de François Des Friches Doria entre sa veuve, Anne de Moreuil, et ses enfants, il n'est plus fait mention de lui ; au contraire, son frère cadet agit en qualité d'aîné et de chef de la famille : il faut donc très probablement lire 1675 pour la date de son décès, car il ne semble pas avoir survécu à son père décédé au commencement de 1676 [1].

II. — On ne sait pas davantage quand vint au monde ANNE Des Friches Doria, qui fut marraine à Cayeux, les 3 mai et 29 septembre 1664, 28 février et 5 août 1665. A peine a-t-elle laissé trace de son existence, et il a fallu le testament de sa mère pour révéler qu'elle entra en religion et qu'elle rejoignit, en l'abbaye du Paraclet d'Amiens, ses parentes qui vivaient sous la règle de l'ordre de Citeaux.

III. — Le second fils, FRANÇOIS, né le 21 novembre 1657, continua la lignée ; il n'y a donc pas lieu de s'en occuper ici.

IV. — Le troisième, nommé ANTOINE-JOSEPH, naquit à Cayeux et fut ondoyé le 16 avril 1659 ; les cérémonies du baptême lui furent suppléées le 22 juillet suivant, en présence d'Antoine Des Friches, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et de Marie-Thérèse Demanez, damoiselle de Camps [2], parrain et marraine. Son père obtint pour lui, le 3 octobre 1666, la survivance de la charge d'écuyer ordinaire du roi, qu'il possédait alors. Antoine-Joseph en fut donc investi de fait en 1676, et vécut tantôt à la cour, tantôt au château de Cayeux. Vers l'année 1688, il

1. Dès 1682 on possède des documents attribuant le titre de seigneur de Cayeux à son frère cadet François : ce qui n'aurait pas été si Alphonse-Charles avait été encore vivant.

2. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame.

fut de plus capitaine de chevau-légers au régiment de Cayeux. Il servait en cette qualité à Gray, le 26 avril 1689, lorsqu'il donna sa procuration pour se démettre entre les mains de Sa Majesté de son office d'écuyer, qui fut alors donné à son frère aîné François; celui-ci devint ainsi débiteur envers Antoine-Joseph du prix de cette charge, soit de vingt mille livres, qu'il ne lui avait pas encore payées le 3 juin 1692, date à laquelle il prit des arrangements pour se libérer. Antoine-Joseph continua-t-il la carrière des armes et prit-il part aux guerres malheureuses qui signalèrent la dernière période du règne de Louis XIV? Nous ne savons; toujours est-il qu'il paraît, sur la fin de sa vie, être venu se retirer à Cayeux, en la maison seigneuriale de son frère, où il mourut, sans avoir jamais contracté d'alliance, le 4 décembre 1712. Il avait obtenu de d'Hozier un brevet d'enregistrement de ses armes dans le volume de la généralité d'Amiens (8 août 1698).

V. — Charles-Alexandre Des Friches Doria, le cinquième enfant de François et d'Anne de Moreuil, fut baptisé en l'église de Cayeux, le 25 janvier 1661, et eut pour parrain Charles de Fontaines, seigneur de Caix, maréchal des camps et armées du roi, et pour marraine Marie de Pigré, dame de Beaucourt [1] et femme de Charles de Festart. Il dut mourir dans une extrême jeunesse, car il n'en est plus question depuis cette époque et son nom n'a jamais figuré auprès de celui de ses frères.

VI. — Charlotte-Françoise, sa sœur puînée, ne dut pas avoir d'autres destinées : elle naquit le 12 août 1663, et le curé de Cayeux suppléa aux cérémonies de son baptême, le 6 décembre de la même année, en présence d'Alphonse de Moreuil, son oncle maternel, et de Charlotte de Béthisy, dame de Mézières-en-Santerre [2]. Et c'est absolument tout ce que l'on sait et probablement ce que l'on saura jamais sur son existence.

VII. — Hubert, le septième enfant d'Anne de Moreuil et du sei-

1. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.
2. *Idem.*

gneur de Cayeux, est un peu mieux connu. Il fut baptisé en la même église que ses frères et sœurs aînés, le 24 janvier 1665; on lui donna pour parrain Albert de Baynast, seigneur de Domart-sur-la-Luce [1], et pour marraine Madeleine Louvel, dame de Villers [2]. Son père demanda pour lui d'être reçu au nombre des pages destinés au service du grand-maître de l'ordre de Malte, faveur qui lui fut accordée par Nicolas Cotoner, le 4 décembre 1673. C'était afin de pouvoir attendre l'âge réglementaire où il serait en droit d'établir [3] le « memorial des papiers, titres et contrats dont pretend se servir noble Hubert Des Friches... aux fins de prouver sa filliation, legitimation et noblesse de toutes les familles, tant du costé paternel que maternel », et le moment où Hubert serait définitivement agrégé à l'ordre (1683). En cette occurrence, François, son frère aîné, se plaignit fort, et avec raison, des exigences du grand-maître qui demandait l'envoi à Malte des preuves originales elles-mêmes : celles qui furent alors expédiées ne revinrent jamais et une partie très intéressante de ses archives fut perdue pour la famille. Hubert obtint, en octobre 1683, de son oncle Antoine Des Friches, aussi chevalier de Malte, une pension de huit à neuf cents livres sur la commanderie d'Ivry-le-Temple, dont il ne profita pas longtemps. Vers 1687, il était encore en France au milieu des siens; mais l'année suivante il était mort à la suite de circonstances, dont une note de son frère François a conservé le souvenir : il avait été « tué au siège de Négrepont, dans le bataillon de Malthe, après avoir fait toutes ses caravannes, servant de volontaire dans l'armée des Vénitiens ». Il n'avait que 23 ans.

VIII. — La dernière des filles de François Des Friches Doria reçut le nom de Marie, le 17 février 1667, quand elle fut tenue sur les fonts baptismaux de l'église de Cayeux par Pierre de Vieux-

1. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.
2. Villers-aux-Érables, *idem*.
3. La commission donnée pour faire la recherche de ses preuves de noblesse est datée du 15 janvier 1682.

maisons, son oncle paternel, et par Marie-Françoise Galland, dame de Démuin [1], femme d'Honoré Lucas, trésorier de France à Amiens. Elle entra comme religieuse en l'abbaye de Wiencourt [2] et c'est à ce titre que sa mère voulut faire d'elle une mention spéciale dans son testament, en lui léguant une rente annuelle de cinquante livres pour ses « petits besoins », plus ses livres de dévotion et deux tableaux. Une fois dans le cloître elle fut morte au monde qui n'entendit plus jamais parler d'elle : il fallut l'acte solennel des dernières volontés d'Anne de Moreuil, pour que son nom fût écrit encore une fois dans les documents qui nous sont parvenus.

En somme donc, les seuls héritiers de François Des Friches Doria furent ses fils François, Antoine-Joseph et Hubert. A cause de leur minorité, la succession resta indivise pendant plusieurs années. Ce ne fut que le 9 novembre 1687, que les trois frères et leur mère s'entendirent pour régler définitivement toutes leurs affaires d'intérêt; celles-ci furent singulièrement faciles à traiter par suite de la renonciation pleine et entière, que firent Antoine-Joseph et Hubert en faveur de leur frère aîné, à la succession de leur père et à leurs droits éventuels sur celle de leur mère. François fut seulement obligé de payer toutes les dettes, tant mobilières qu'immobilières, et de donner à chacun de ses frères une somme de vingt mille livres ou une rente calculée sur le taux du denier vingt. Anne de Moreuil ne se contenta pas d'approuver cet accord ; elle intervint aussi pour ne réclamer, en fait de douaire, que l'usufruit des terres d'Esquerchin et Noël-Saint-Martin, son logement dans le château de Cayeux et la pension de cinq cents livres que lui devait son frère Alphonse de Moreuil.

Le 20 du même mois de novembre 1687, Hubert, le chevalier de Malte, fit donation pleine et entière à François, seigneur

1. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.
2. *Idem.*

de Cayeux, de tout ce qu'il possédait, ne s'en réservant que l'usufruit pour lui et son frère Antoine-Joseph. On sait qu'Hubert mourut bientôt et qu'Antoine-Joseph le suivit dans la tombe, en 1712, sans laisser de postérité. De telle façon que François II Des Friches Doria eut à son tour la propriété et la jouissance de l'ensemble des biens de son père, d'une partie de ceux de Madeleine et de tous ceux d'Anne de Moreuil.

CHAPITRE II

François II Des Friches de Brasseuse, comte Doria, et Anne Du Fos, sa femme.

Il a été dit précédemment que FRANÇOIS Des Friches Doria, deuxième du nom, était né et avait été ondoyé à Cayeux, le 21 novembre 1657 ; mais, conformément à l'usage alors à peu près général dans la noblesse, les cérémonies du baptême furent suppléées plusieurs mois après, le 6 octobre 1658, et le jeune enfant eut alors pour parrain son oncle, Pierre Des Friches, seigneur de Pressagny, et pour marraine, sa tante Charlotte Des Friches, dame de Vieuxmaisons.

Devenu, par suite de la mort de son frère Alphonse-Charles, l'aîné et le chef de sa maison, c'est à lui qu'incomba le devoir d'obtenir pour sa famille le jugement de l'intendant de Picardie, Jérôme Bignon, qui la maintenait dans sa noblesse. Dès le 13 juillet 1703, il fut assigné à Amiens ; peu de temps après, il présenta lui-même ses titres, fit valoir le jugement de Philippeaux rendu en faveur d'Henri-Charles Des Friches, son cousin germain, le 14 janvier 1701, et finit par en obtenir un semblable, le 5 juin 1708. A cette époque, il s'intitulait dans quelques actes comte Doria, mais nous ne voyons pas bien à la suite de quelles circonstances il obtint le privilège de porter cette qualification, qui, d'ailleurs, observons-le, ne lui était pas toujours donnée. Le premier document officiel où elle lui fut attribuée, est son contrat de mariage, en date du 8 janvier 1694. Moins de deux années auparavant, quand, par exemple, il passa avec son frère Antoine-Joseph l'accord du 3 juin 1692, il ne la possédait pas encore.

La charge d'écuyer ordinaire de Sa Majesté, qui avait appartenu à son père, était passée, à la mort de celui-ci, à Antoine-

Joseph, tandis que François restait momentanément sans se rapprocher de la cour. Il se décida cependant à le faire, mais ce ne fut pas avant d'avoir obtenu, le 20 septembre 1682, un brevet de « lieutenant de louvetterie, dans l'estendue du baillage d'Amiens et prevosté de Montdidier et ez environs, forets, bois et buissons, communes et dependances, avec pouvoir de porter et faire porter les couleurs de Sa Majesté et de chasser aux loups, louveteaux, louves et louvettes, renards, loutres et blaireaux et autres bestes nuisibles qui frequentent, a corps (*sic*), cris, fillets et autres, propres et convenables, mesme avec force de chiens et toutes sortes d'armes, bastons et pieges. » Cette charge lui conférait certains pouvoirs, comme de lever un homme par feu dans chaque paroisse, autant qu'il lui paraîtrait nécessaire pour l'assister ; il avait également à exercer une certaine juridiction et pouvait même informer contre tous les délits de chasse. Les émoluments attachés à ses fonctions étaient perçus par lui-même toutes les fois qu'il avait abattu un loup, et il avait la liberté d'exiger alors deux ou quatre deniers, selon que la bête était mâle ou femelle, de chaque feu situé à deux lieues à la ronde de l'endroit où la prise avait été faite.

Quelques années plus tard, son frère Antoine-Joseph s'étant démis en sa faveur de la charge d'écuyer ordinaire du roi, les lettres de retenue de cet office lui furent expédiées, le 30 juin 1689 ; après la fin de l'enquête ordonnée sur ses « bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine », il prêta serment (28 août 1689) entre les mains de « S. A. S. Mgr le Prince, prince du sang, pair et grand maistre de France », et reçut son brevet. C'est en cette qualité d'écuyer du roi, « servant près Mgr le duc de Bourgogne », que les 25 juillet et 14 octobre 1699, il obtint les lettres d'État, dont mention a été conservée dans les registres des Archives nationales [1]. Mais il ne semble pas avoir gardé bien longtemps cette nouvelle charge ; déjà, le 3 juin 1692, il prévoyait le cas où il la vendrait et chercherait

1. O[1*] 43, n[os] 1711 et 1718.

à en retirer les vingt mille livres qu'il devait à son frère, démissionnaire en sa faveur; il est donc probable qu'il ne tarda pas à réaliser cette intention. Le 15 mars 1703, il était qualifié dans une quittance écuyer d'honneur de Sa Majesté; dans l'avenir il ne sera plus une seule fois fait mention de ce titre.

Les accords et traités, signés au mois de novembre 1687, avaient assuré à François II Des Friches Doria la possession des seigneuries de ses parents. Il avait donc :

1° Les terres de Cernoy, du Plessier-sur-Saint-Aubin et de Noël-Saint-Martin, léguées à son père par Pierre Doria;

2° Celle de Cayeux, où il fit sa résidence, et les fiefs en dépendant; le tout provenant de la donation faite par Madeleine de Moreuil à son second mari;

3° Et enfin celle d'Esquerchin, près Douai, qui avait été attribuée à sa mère, Anne de Moreuil, par le testament mutuel d'Artus de Moreuil et de Charlotte de Haluin.

On est mal renseigné sur l'administration des premières seigneuries, qui passèrent par la suite en des mains étrangères; on sait cependant que, le 3 juin 1697, François Des Friches Doria intervint avec les habitants du village de Cernoy auprès des chanoines de Saint-Quentin de Beauvais, pour obtenir d'eux l'abandon de leurs dîmes sur ce territoire, à la charge pour lui et pour les habitants susdits d'entretenir un vicaire et de conserver en bon état l'église de ce lieu [1]. Quant à la terre d'Esquerchin, elle ne devait pas être d'un rapport avantageux, surtout à cause de son éloignement; c'est pourquoi, le 3 décembre 1718, elle fut vendue au sieur Dambreins de Marcatel. Il faut dire aussi que le comte Doria fut poussé à ce sacrifice par l'embarras de ses affaires; et ce sont les mêmes raisons, qui très probablement le décidèrent à aliéner, le 17 mai 1732, au profit de Nicolas Meunier, le domaine de sa seigneurie de Noël-Saint-Martin, sur laquelle il ne conserva que des droits plus honorifiques qu'utiles. Il semble que, dans cette circonstance, il n'ait pas voulu, par égard pour

1. Archives départementales de l'Oise, H 236.

le bienfaiteur de sa famille, la faire sortir entièrement de ses mains. Son fils, André-Joseph, dut aussi partager longtemps le même sentiment, et ce n'est que le 7 mars 1781 qu'il se résolut à vendre aux ayants-droit de Nicolas Meunier, et moyennant la faible somme de quatre cents livres, les droits qui avaient été réservés.

Si ces différentes aliénations s'étaient produites, d'autre part François II Des Friches Doria était entré en possession des seigneuries de Bettencourt et Saint-Ouen, dont il présenta l'aveu et le dénombrement, le 24 juin 1719. On se souvient qu'elles avaient appartenu à Madeleine de Moreuil, qui en avait fait don à son beau-frère Simon de Martigny; mais que, cet acte n'ayant pas eu d'effet, elles étaient repassées entre les mains du marquis de Caumainil, qui les avait finalement abandonnées à son frère, le comte de Moreuil. N'est-il pas curieux de voir ces terres revenir, après tant de vicissitudes, à celui qui en aurait hérité, si la donation de Madeleine de Moreuil n'avait pas eu lieu?

L'héritage des Moreuil, recueilli par les deux François Des Friches Doria, leur avait causé certains ennuis, auxquels il a été fait allusion plusieurs fois déjà. Les plus graves difficultés vinrent certainement du procès retentissant, qui fut soulevé à propos de la tutelle exercée sur Louis de Bournonville par Marie de Fléchin, laquelle, étant veuve de Jean de Bournonville, avait épousé en secondes noces François de Moreuil, l'aïeul des deux femmes de François, premier du nom. En 1626, Charles de Monchy, seigneur de Cavron, mari de Madeleine de Bournonville et par conséquent gendre de Louis de Bournonville et d'Antoinette de Moreuil, fit assigner Artus de Moreuil, pour lui réclamer un prétendu reliquat des comptes de la tutelle de son beau-père. Une première sentence du sénéchal de Ponthieu, rendue en 1640, lui avait donné gain de cause et avait obligé Artus de Moreuil à lui payer une somme de quarante mille livres; mais comme on avait omis de tenir compte du douaire de Marie de Fléchin, Artus interjeta appel. L'affaire en était restée là jusqu'en 1656; mais, cette année-là, elle fut reprise par Marie-Claude de Monchy, mariée à

Charles de Sailly, qui se retourna contre le principal héritier d'Artus de Moreuil, Alexandre, marquis de Caumainil. Celui-ci, qui « dans ce tems, aimoit mieux playder contre dame Charlotte d'Halluin, sa mère », ne suivit pas ce procès avec assez d'attention et fut condamné à payer une somme de trois cent mille livres, sous peine de saisie de tous ses biens (1665). Or, Alexandre de Moreuil, pour se soustraire aux effets de cet arrêt, fit donation de toutes ses terres à son frère Alphonse, comte de Moreuil, à la charge d'une pension viagère de six mille livres. Alphonse, devenu ainsi l'ayant-droit du marquis de Caumainil, fit réviser le procès et obtint que les parties fussent remises dans le même état qu'elles étaient avant 1665 ; mais la dame de Sailly fit assigner, au mois d'octobre 1673, la veuve et tous les enfants d'Artus de Moreuil, non seulement Alexandre et Alphonse, mais encore Jean-Augustin de Riencourt, marquis d'Orival, représentant sa mère Marie de Moreuil, et François Ier Des Friches Doria, mari d'Anne de Moreuil : elle les rendait tous responsables du reliquat réclamé. Il n'est pas utile d'entrer ici dans le récit des phases de cet interminable procès ; ce ne fut que vers le milieu de l'année 1712 que l'arrêt définitif fut rendu : les demandeurs furent à leur tour condamnés à payer à la comtesse de Chamerault, fille unique d'Alphonse de Moreuil, la somme de trois cent mille livres, savoir deux cent mille pour le reliquat de compte porté cette fois en faveur de la maison de Moreuil, et cent mille livres de frais de procédure. François II Des Friches Doria eut aussi ses dépens remboursés. Tel fut ce procès, qui dura près d'un siècle, causa bien des inquiétudes et troubla bien des esprits.

***

A l'héritage de sa famille, le comte Doria ajouta ce que lui apporta sa femme ANNE DU FOS [1]. Leur contrat de mariage avait

1. Les armoiries de la famille Du Fos sont *de sable au pal d'argent, chargé d'une étoile à 6 rais de sinople.*

été signé à Ressons-sur-Matz[1], le 8 janvier 1694, en présence d'Antoine-Joseph, dit le chevalier Doria, frère du fiancé, assistant tant en son nom que comme représentant d'Alphonse, comte de Moreuil, et d'Alexandre, marquis de Caumainil, ses oncles; d'Élisabeth-Marie Roger, veuve de François Du Fos et mère de la fiancée; de François Du Fos, seigneur de Méry[2] et La Taulle[3], son frère; de François Roger, son cousin, aussi procureur de Marie Breuillet, veuve de François Roger et aïeule maternelle; d'Alexandre Deberne, seigneur du Bout-du-Bois[4], capitaine au régiment de Picardie; d'Anne-Élisabeth-Claude-Eugénie Du Hamel, marquise douairière d'Arvillers[5]; et de Christophe Leclerq, seigneur de Seraucourt[6] et lieutenant particulier au bailliage de Montdidier.

Cette simple énumération indique déjà la proche parenté d'Anne Du Fos. Sa famille était d'origine languedocienne[7] et remontait au moins à Jean Du Fos, procureur au parlement de Toulouse, qui fut enseveli avec sa femme dans l'église des Carmes de cette ville. Il laissa plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons Antoinette, qui testa le 27 avril 1599 et demanda à être enterrée dans le tombeau de ses parents, Cécile, Catherine, Julien et Gilles Du Fos. Julien était déjà, en 1599, secrétaire en la grande chancellerie de France; il avait, en effet, reçu, le 21 octobre 1597, ses lettres de provision de l'office de conseiller secrétaire du roi, du collège des 120, charge qu'il avait encore le 2 mai

1. Oise, arr. de Compiègne, chef-lieu de cant.
2. *Idem*, arr. de Clermont, cant. de Maignelay.
3. *Idem*, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz.
4. *Idem*, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont-en-Vexin, c^ne^ de Montjavoult.
5. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.
6. Peut-être Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon.
7. Les documents généalogiques qui suivent, excepté ceux dont mention particulière sera faite ci-après, sont tirés des archives du château de Cayeux ou extraits de la sentence de maintenue de noblesse pour Louis-François Du Fos, 18 août 1701 : Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Nouveau d'Hozier, vol. 140, dossier 3045.

1611 [1] et qui fut transmise à son fils cadet, Pierre Du Fos [2] (30 janvier 1617), après le paiement des droits de survivance. Son fils aîné, Jean, écuyer, seigneur de Méry et La Taulle et conseiller en la Grand'Chambre du parlement de Paris, épousa, le 1er mai 1620, damoiselle Luce de La Nauve ; il résigna son office au profit de son fils François, qui reçut ses provisions le 5 juillet 1650 et il obtint, juste avant de mourir [3], un arrêt du Parlement, qui lui décernait les honneurs de vétéran (9 avril 1652). Deux enfants seuls lui survécurent : François, le beau-père du comte Doria, et Marie.

François Du Fos, seigneur de Méry, La Taulle et autres lieux, conseiller du roi en la Grand'Chambre, puis (13 février 1674) conseiller honoraire au Parlement, contracta mariage, le 3 juin 1657, avec Élisabeth-Marie Roger [4], fille de François Roger, maître ordinaire en la Chambre des comptes, et de Marie Breuillet ; elle était sœur de Pierre Roger, qui succéda à son père dans sa charge et mourut sans postérité. François Du Fos écrivit son testament, le 25 août 1687, tout à fait dans les derniers jours de sa vie [5], et ne paraît pas avoir laissé à ses héritiers une situation très brillante : sa veuve fut en effet obligée, les 11 octobre et 10 décembre suivants, d'emprunter, au nom de ses enfants mineurs, une somme de deux mille six cents livres pour acquitter des dettes contractées par lui avant son mariage.

Il n'avait eu qu'un fils, Louis-François [6], qui fut baptisé, le 1er janvier 1670, en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, devint

1. Bibliothèque nationale, Pièces originales, vol. 2706, dossier 27158, n° 2.

2. Il fut tuteur onéraire des enfants de la maison de Luxembourg et il épousa Marie Longuet, qui, au 6 septembre 1664, était veuve et tutrice de ses enfants mineurs : *Idem*, *ibidem*, n° 9.

3. L'inventaire, qui fut dressé après son décès, est en effet daté du 3 juin 1652.

4. François Du Fos et sa femme firent donation, le 25 juin 1673, à Pierre Bonnet, confiseur à Paris, d'une ferme sise à Roye-sur-Matz : Archives départementales de la Somme, B 555, fol. 63 v°.

5. L'inventaire, rédigé après son décès, est du 5 septembre suivant.

6. Sur ce personnage cf. Bibliothèque nationale, Pièces originales, vol. 2706, dossier 27158, nos 20, 22.

marquis de Méry et seigneur de La Taulle et épousa, le 3 septembre 1695, Antoinette Le Court de Janville [1]; il en eut Louis-Félix, François-Marie, Louis-Antoine [2] et Antoine Du Fos.

François Du Fos et Élisabeth-Marie Roger avaient, par contre, donné naissance à plusieurs filles : Angélique-Françoise, qui devint la femme de François Molin de La Vernade, chevalier, seigneur d'Auriac [3], mestre de camp de cavalerie et brigadier des armées du roi ; Anne, la future comtesse Doria ; Luce, Claire-Eugénie et Barbe-Françoise. Ces trois dernières moururent sans postérité ; Claire-Eugénie et Barbe-Françoise entrèrent même en religion.

L'héritage de François Du Fos ne fut pas partagé sans certaines difficultés, qui provenaient surtout de la situation embrouillée des affaires. Le 27 juillet 1695, Louis-François Du Fos finit cependant par se faire déclarer seul et unique héritier par bénéfice d'inventaire. Les procédures ne s'arrêtèrent pas pour cela et durèrent encore de longues années, d'autant plus qu'elles se compliquèrent par l'adjonction des questions relatives aux successions de Marie Breuillet et de Pierre Roger. Elles ne furent terminées qu'en l'année 1719 seulement [4] : Anne Du Fos, comtesse Doria, reçut pour ses droits sur l'héritage paternel, des rentes dont le capital s'éleva à plus de cinquante mille livres. Le 1er septembre

1. Elle était veuve et tutrice de ses enfants mineurs, lors du décès d'Anne Du Fos, comtesse Doria, en 1715.

2. Ce Louis-Antoine fut aussi marquis de Méry et seigneur de La Taulle, et de plus grand-bailli d'Amiens et capitaine de cavalerie. Il épousa, par contrat du 12 août 1735, Marie-Louise de La Rue Du Can, fille de Jean-Baptiste-Pierre-Henri de La Rue Du Can. — Son fils, Alexandre-Louis-Victor Du Fos, dit le comte de Méry, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, grand-bailli d'épée d'Amiens, épousa, par contrat du 15 octobre 1766, Marie-Dieudonnée Cuperlier, veuve de René-Louis Binau, et en eut (6 avril 1769) un fils, Alexandre-Claude-Victor Du Fos, qui obtint de d'Hozier (21 septembre 1782) un certificat justifiant qu'il avait fait ses preuves de noblesse pour entrer à l'École militaire : Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Nouveau d'Hozier, *loc. cit.*

3. Nous manquons d'éléments suffisants pour déterminer cette seigneurie parmi les nombreuses localités qui portent le même nom.

4. Cf. encore une sentence du 17 mars 1705 sur ce sujet : Bibliothèque nationale, Pièces originales, vol. 2706, dossier 27158, n° 16.

1704, on lui avait déjà attribué, lors du partage des biens d Marie Breuillet, une partie des immeubles que celle-ci et son mari, François Roger, avaient acquis à Aulnay [1], Châtenay [2] et Antony [3], notamment le 19 juillet 1651, de Gédéon Tallemant Des Réaux et de sa femme Élisabeth de Rambouillet, plus trois maisons sises à Paris ; il y en avait deux l'une à côté de l'autre en la rue des Deux-Boules, et la troisième était rue des Bourdonnais. Les Des Friches Doria se réservèrent pour leur logement au moins un appartement de la plus grande de ces maisons, en la rue des Deux-Boules : c'est là qu'au XVIIIe siècle ils habiteront, quand ils quitteront momentanément leur château de Cayeux, pour résider à Paris.

Le mariage de François II Des Friches, comte Doria, et d'Anne Du Fos donna naissance à deux fils au moins : un seul vécut assez longtemps pour avoir une postérité, ce fut André-Joseph. Marie-Alphonse, qui était l'aîné, mourut le 13 octobre 1696. Il est difficile d'être mieux renseigné et de dire si d'autres enfants furent issus de cette union, car d'un côté les registres d'état religieux de Cayeux présentent de très grandes lacunes surtout pour cette époque, et, de plus, il est certain que le comte et la comtesse Doria ont vécu à Paris pendant quelque temps ; plusieurs de leurs enfants ont pu naître et mourir en la maison de la rue des Deux-Boules. Cependant, il est absolument prouvé que seul André-Joseph survécut à ses parents.

Anne Du Fos écrivit son testament, le 8 septembre 1715, et choisit « son cher mari » comme exécuteur de ses dernières volontés. Elle lui demanda de faire célébrer deux cents messes par de pauvres prêtres irlandais, de l'inhumer en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, près de la chapelle Saint-Roch, lieu de la sépulture de ses parents, de distribuer une somme de quatre cents livres aux pauvres de ses propres terres, particulié-

1. Seine, cne de Châtenay.
2. *Idem*, arr. et cant. de Sceaux.
3. *Idem*.

rement aux veuves, aux orphelins et aux vieillards, et de donner quelques souvenirs pécuniaires à ses servantes et femmes. Elle mourut quelques jours après : le 13 septembre, elle reposait à Saint-Germain-l'Auxerrois, dans le tombeau qu'elle s'était désigné.

Le comte Doria resta donc chargé de la tutelle de son fils unique; aussi l'un de ses premiers soins fut-il d'obéir aux désirs de sa femme et de dresser l'inventaire des titres qui assuraient à cet enfant la possession de tout ce qu'Anne Du Fos avait reçu de sa famille par donation ou par héritage (7 octobre 1715). Il fut assisté dans sa tutelle par un conseil de famille, dont se trouvèrent membres Pierre Des Friches de Brasseuse [1], cousin issu de germain; Antoine d'Anglos et Alphonse-Théodoric de Riencourt, lieutenant aux gardes françaises, tous deux parents au même degré que Pierre Des Friches; Pierre-François de La Guillaumye, conseiller au Châtelet de Paris; Nicolas-Pierre de La Guillaumye, conseiller au Parlement, et Claude-Joseph Molin de La Vernade, seigneur d'Auriac, capitaine au régiment Royal-Roussillon, cousins maternels [2].

François II Des Friches Doria fit, pour son fils, au duc du Maine, baron de Sceaux, Aulnay et Le Plessis-Piquet [3], la déclaration de tout ce qu'il possédait à Aulnay et aux environs (3 septembre 1720); et quand il fut temps, il lui acheta, au régiment de Brissac, la compagnie que détenait Eustache de Couvencourt, seigneur de Blangy (18 avril 1721); il ne la paya que deux mille livres en argent comptant, mais il dut s'engager à servir une rente viagère de douze cents livres.

Lui-même vécut d'une vie retirée et se désintéressa complètement des événements de ce monde. Depuis l'année 1721, jusqu'à l'époque de sa mort, il n'est plus jamais question de lui. Il termina donc paisiblement ses jours en son château de Cayeux-en-

1. Fils de Jean, l'ancien prieur de Saint-Bon : cf. *supra*, p. 188.
2. Cf. la confirmation de l'achat d'une compagnie dans le régiment de Brissac, 23 juin 1721.
3. Seine, arr. et cant. de Sceaux.

Santerre, le 28 octobre 1733 : il était dans sa soixante-seizième année. Son corps fut déposé auprès de ceux de ses parents, dans l'église de cette paroisse ; mais, pour satisfaire à ses prescriptions dernières, on transporta son cœur à Paris. Voici, en sa simplicité touchante, le procès-verbal qui fut dressé de cette opération dans les registres de Saint-Germain-l'Auxerrois : « Du mardy, 15 decembre 1733, le cœur de M[re] François Des Friches, chevalier, comte Doria, seigneur de Cayeux, Cernoy, Bethancourt, Lequippé, Noël-Saint-Martin et autres lieux, agé de 78 (*sic*) ans ou environ, decedé en son chateau de Cayeux, dioceze d'Amiens, le 28 octobre 1733, a esté porté en carosse par M[e] Jean-Baptiste Allou, prestre, curé dudict Cayeux et chappelain de Saint-Quentin, en ceste eglise, pour y estre inhumé en la sepulture de dame Anne Du Fos, son epouse, vis a vis et près la chapelle de Saint-Roch, en presence dudict sieur curé, de Jean-Baptiste de Granville, gouverneur de Monsieur son petit-fils, marquis Doria [1], et de Pasquier Courtois, bourgeois de Paris, qui ont signé. » Sous l'aridité et la sécheresse des documents officiels, nous avons cru découvrir les traces de la profonde affection qui avait uni le comte et la comtesse Doria : Anne Du Fos, dans son testament, priait « son cher mary de ne point se laisser accabler de sa douleur et de songer combien il est necessaire a nostre cher enfant ». Et il fallait bien que cet amour fût resté vivace, malgré l'isolement du veuvage, pour que le survivant ait voulu une chose si peu ordinaire à son époque et prescrit d'emporter la partie la plus noble de son corps pour la déposer sur le cercueil de celle qu'il n'avait jamais cessé de regretter [2].

1. Son petit-fils n'était alors que comte Doria, mais il portait en même temps le titre de marquis de Payens.

2. Avant de clore ce chapitre, il est bon de signaler la donation par le comte Doria et sa femme Anne Du Fos, à l'église paroissiale de Cayeux, du tableau qui orne le retable du maitre-autel et représente l'Assomption. Cette toile porte au bas les armoiries des Des Friches Doria et des Du Fos.

CHAPITRE III

André-Joseph Des Friches de Brasseuse, marquis Doria; ses alliances avec les familles Colbert de Villacerf et Lesquen de La Villemeneust.

ANDRÉ-JOSEPH Des Friches Doria naquit à Paris, le 25 juillet 1701, et fut très certainement baptisé en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Dans les registres d'état religieux de la paroisse de Cayeux, on voit encore aujourd'hui la marque qu'il traça, à l'âge de six ans, au bas d'un acte de baptême où il avait été parrain (28 août 1707). Resté, en 1715, sous la tutelle de son père, il fut placé par lui, trois ans après (15 août 1718), comme mousquetaire à cheval en la première compagnie de la garde ordinaire de Sa Majesté, sous le commandement du comte d'Artagnan.

Déjà, à cette époque, on l'appelait le marquis Doria : il était ainsi distingué de son père, qui n'était que comte. Désormais, jusqu'en 1781, quand il sera question dans les documents du marquis Doria, on saura que c'est de lui qu'il s'agit. Ces titres de comte et de marquis, qui avaient été conférés aux Des Friches Doria, étaient spécialement attachés à leur personne, et s'ils se qualifiaient ainsi, ce n'était pas parce qu'une de leurs terres avait été érigée en comté ou marquisat. Longtemps, en effet, ils ne possédèrent que de simples seigneuries et il faut arriver jusqu'au fils d'André-Joseph pour voir l'un d'eux hériter d'une terre portant titre, celle du marquisat de Payens.

Au bout de trente-trois mois d'un service actif comme mousquetaire à cheval, service qui lui valut des attestations flatteuses de la part de ses chefs, il obtint l'agrément du roi pour une charge de capitaine de cavalerie dans le régiment de Brissac

(9 mai 1721). Justement, son père put acheter, à quelques jours de là, celle que possédait Eustache de Couvencourt, seigneur de Blangy, mestre de camp de cavalerie et lieutenant-colonel de ce même régiment : elle se composait de trente-six hommes et trente-et-un chevaux avec les équipages (26 mai 1721). On connaît déjà les arrangements qui furent pris pour la payer : il ne faut donc pas s'étonner si, le 23 juin suivant, le comte Doria demandait au conseil de famille l'autorisation d'emprunter en cette occasion une somme de six mille livres. Le régiment de Brissac eut successivement les noms de Cossé et de Fiennes et prit part aux expéditions militaires qui eurent lieu, notamment en Italie (1733-1735), en Bohême (1742) et en Alsace (1743). Le marquis Doria resta à la tête de sa compagnie [1] avec assez d'assiduité, et fit toutes les campagnes indiquées ci-dessus [2]. Le premier mariage, qu'il contracta en 1722, aurait pu être pour lui le prétexte d'abandonner de bonne heure la carrière qu'il avait embrassée ; mais sa femme étant venue à mourir l'année suivante, il préféra rester au service du roi et accomplir les différentes missions qu'on avait à lui confier. Quelques-unes le mirent en un relief très honorable : témoin celle dont il fut chargé en Bretagne, au mois d'octobre 1728, et au cours de laquelle il reçut une députation que les États de cette province, tenant leurs assises à Rennes, lui envoyèrent, ainsi qu'ils avaient coutume de faire aux personnages de distinction, pour le prier d'entrer dans la ville. Le roi tint aussi à reconnaître son dévouement pour la couronne ; il lui accorda, le 25 novembre 1740, la croix de chevalier de Saint-Louis, qui lui fut conférée à Cambrai, le 5 janvier suivant. Cependant les fatigues d'une vie nomade, les soucis de la tutelle et de l'éducation de son fils, les préoccupations de ses

1. Un document des archives du château de Cayeux, du 24 juin 1743, lui donne le titre de lieutenant-colonel au régiment de Fiennes-cavalerie : c'est le seul de ce genre.

2. États de service du marquis Doria fournis par le Ministère de la guerre. — Le marquis Doria était à Crémone, le 10 décembre 1734, quand il obtint un congé de quatre mois du maréchal de Coigny, et au camp de Zevio, le 1er octobre 1735.

affaires personnelles n'étaient pas sans lui faire désirer un repos bien gagné. Ce fut seulement en 1744, qu'après avoir démissionné en faveur de son fils, il se retira en son foyer, avec une pension qui lui fut liquidée à neuf cent quarante-quatre livres.

Ses longues absences n'avaient guère amélioré la fortune que son père et sa mère lui avaient transmise ; nous avons même des témoignages précis sur les difficultés auxquelles il se heurta plus d'une fois. A la mort de son père (1733), il se trouva avec cent mille livres de dettes, comme fils unique et héritier du comte Doria et d'Anne Du Fos. Ce chiffre peut paraître exorbitant ; mais il n'a plus rien qui surprenne, quand on songe aux longs et dispendieux procès qu'avaient soutenus les deux François Des Friches Doria, tout en passant une partie de leur existence à la cour, où les nobles les plus riches se ruinaient avec une facilité étonnante. Cinquante-trois mille livres avaient été empruntées au denier 40, soit au taux de 2 1/2 pour 100 ; le reste au denier 26, soit à près de 4 pour 100. Il est vrai que le marquis Doria pouvait dès lors toucher tous les revenus de ses immeubles : ses trois maisons de Paris lui rapportaient trois mille trois cent cinquante livres, la seigneurie de Cayeux lui en valait annuellement neuf mille, celle de Bettencourt-Saint-Ouen était affermée quatre mille et celle de Cernoy trois mille. Cependant, en joignant à ces revenus la solde que le roi lui octroyait, il était encore loin de pouvoir faire face aux dépenses qu'exigeaient sa charge de capitaine et la situation qu'il avait à soutenir. Ce qui prouve avec évidence combien sont peu fondés les reproches que l'on adressa si souvent à la noblesse des XVII[e] et XVIII[e] siècles, relativement à certaines exemptions d'impôts dont elle jouissait. Si, d'un côté, elle avait quelques privilèges, d'autre part elle était contrainte de répondre à toutes les convocations du ban et de l'arrière-ban et de verser son sang pour la défense du sol et de l'honneur national. Elle obtenait des grades plus facilement que les roturiers (elle les payait d'ailleurs), mais en général elle s'y ruinait.

C'est ce qui serait fatalement arrivé au marquis Doria, s'il ne

s'était décidé à quitter un service, qui, en définitive, devait satisfaire ses goûts. En effet, à la date du 10 avril 1737, le loyer de sa grande maison de la rue des Deux-Boules était retenu par une saisie faite à la requête des héritiers du sieur de Raveny, curé de Saint-Martin d'Amiens; et il était aussi obligé d'emprunter, en hypothéquant l'ensemble de ses immeubles, une somme de seize mille livres, pour arriver à rembourser les vingt-trois mille trois cent soixante livres, que son père et lui devaient, depuis le 6 février 1720, à Marie Hrench et à son frère Patrice, capitaine de dragons au service de l'Espagne. Douze ans plus tard (21 août 1749), il devait encore demander à un tiers l'argent nécessaire pour la réparation de ses maisons de Paris et lui constituer une rente annuelle de deux cent dix livres. Vers la fin de sa vie, il aliéna, moyennant quatre cents livres, les quelques droits qui lui restaient sur la seigneurie de Noël-Saint-Martin, mais il ne faut voir dans ce dernier acte que le désir de mettre un terme aux embarras qu'il devait éprouver pour la perception des faibles redevances à lui dues de ce chef (7 mai 1781).

*
* *

Le marquis Doria s'allia en premières noces, le 9 août 1722, à Marie-Anne COLBERT DE VILLACERF.

Celle-ci, appartenant à une maison d'origine champenoise[1], était la fille de Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Villacerf[2] et de Payens[3], seigneur de Saint-Mémin[4], Courlanges[5], La Cour-Saint-Phal[6], etc. Ce personnage, reçu chevalier de Malte en 1676, s'était fait délier de ses engagements après la mort de ses frères aînés, Édouard Colbert, marquis de Villacerf, et Michel-François Colbert, marquis de Payens : l'un, capitaine de cavale-

1. Armoiries : *d'or à une couleuvre d'azur posée en pal.*
2. Aube, arr. et cant. de Troyes.
3. *Idem.*
4. *Idem*, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine.
5. *Idem*, c^ne^ de Saint-Mémin.
6. *Idem*, c^ne^ de Savières.

rie, était resté sur le champ de bataille de Cassel, le 11 avril 1677; l'autre, mestre de camp de cavalerie au régiment de Berry, avait été tué au siège de Furnes, le 5 avril 1693. Pierre-Gilbert, rentré dans le monde, avait été reçu capitaine de vaisseau (1692), et avait succédé (1699) à son père Édouard Colbert, marquis de Saint-Pouange [1] et de Villacerf et ancien surintendant des bâtiments du roi, dans la charge de premier maître d'hôtel de la dauphine, office qu'il remplit encore plus tard auprès de la reine Marie Leczinska. Il avait épousé Marie-Madeleine de Senneterre, fille de Jean-Charles de Senneterre, comte de Brinon [2], maréchal des camps et armées du roi; mais il était resté veuf dès le 22 juin 1716.

Sa famille avait été illustrée récemment, non seulement par les hauts emplois militaires et les fonctions les plus honorables à la cour de Louis XIV, mais encore par les dignités ecclésiastiques : un de ses oncles, Michel Colbert, après avoir été aumônier du roi, avait occupé le siège épiscopal de Mâcon, du 15 mai 1666 au 28 novembre 1676; un autre, Jean-Baptiste-Michel Colbert avait été évêque de Montauban (28 octobre 1674-15 avril 1687), puis archevêque de Toulouse (jusqu'au 11 juillet 1710); enfin son frère, Charles-Maurice Colbert, connu sous le nom d'abbé de Villacerf, était agent général du clergé et avait été pourvu d'un certain nombre de bénéfices, parmi lesquels sont à signaler ceux de Saint-André-en-Goufier [3], d'Élincourt [4], de Saint-Pierre-le-Néauphe-le-Vieil [5], etc. Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, intendant en Lorraine, était son aïeul; Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange, grand-trésorier des ordres du roi, était son oncle; François-Gil-

1. Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Bouilly.
2. Brinon ou Brienon, Yonne, arr. de Joigny, chef-lieu de cant.
3. Calvados, arr. et cant. de Falaise, c^ne de La Hoguette.
4. Peut-être Élincourt-Sainte-Marguerite, Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny.
5. Néauphe-le-Vieux, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury.

bert Colbert, marquis de Chabanais [1], maréchal des camps et armées du roi, était son cousin germain.

Sa femme ne lui avait donné que des filles : l'aînée, Marguerite, épousa, le 17 décembre 1714, François-Emmanuel, marquis de Crussol [2], dont elle resta veuve, le 27 septembre 1719.

La seconde, Marie-Geneviève, contracta mariage, le 14 mai 1716, avec Gilbert-Henri-Amable de Veiny d'Arbouse, marquis de Villemont [3], gouverneur du duché de Montpensier [4] et de la ville d'Aigueperse [5], mestre de cavalerie et exempt des gardes du corps du roi. Elle lui laissa, en mourant, quatre enfants mineurs.

La troisième, Marie-Charlotte, mourut aussi en pleine fleur de son âge, après avoir été mariée à Henri-Jacques Coignet, marquis de Courson [6], grand-bailli d'Auxerre et capitaine de cavalerie au régiment de Bretagne, dont elle eut au moins trois enfants : Henri-Pierre-Gilbert, comte de Courson, major du régiment de Bourgogne-cavalerie; Gaspard-Marie-Victor, chevalier de Courson, capitaine à la suite du même régiment, et Marie-Émilie, religieuse aux dames de Saint-Joseph à Paris.

La quatrième fille fut Marie-Anne, celle qui devint la marquise Doria.

Enfin la cinquième, Gabrielle-Claude, fut la femme d'Antoine-Philbert, comte de Grollier, capitaine au régiment des vaisseaux.

Malgré cette famille relativement nombreuse qu'il eut à doter, le marquis de Villacerf put cependant s'engager à donner à Marie-Anne, lorsqu'elle contracta mariage, une somme de cent mille livres (quarante mille représentaient les droits de sa fille à la succession maternelle). Il les fit reposer sur la seigneurie de Payens, héritée par lui de son frère, Michel-François, qui en avait

1. Charente, arr. de Confolens, chef-lieu de cant.
2. Ardèche, arr. de Tournon, cant. et c^ne de Saint-Péray.
3. Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse, c^ne de Vensat.
4. *Idem*, c^ne du cant. d'Aigueperse.
5. *Idem*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Riom.
6. Yonne, arr. d'Auxerre, chef-lieu de cant.

obtenu lui-même l'érection en marquisat[1]. Le marquis Doria devait entrer en jouissance de ce domaine, d'un rapport annuel de deux mille neuf cents livres, à l'époque de sa majorité, c'est-à-dire le 25 juillet 1726 ; en attendant cette date, le marquis de Villacerf promit de payer aux futurs époux une rente de trois mille livres. Il leur assura en outre une autre somme de cent mille livres à prendre sur sa succession, le jour de son décès. Marie-Anne, de son côté, avait en propre une pension de deux mille livres, que le roi lui avait accordée par son brevet du 26 juin 1722. Quant à son mari, il présentait les biens venus de l'héritage de sa mère, c'est-à-dire ses maisons de Paris et d'Aulnay, que son père se chargeait de faire valoir, en lui fournissant une rente de sept mille livres jusqu'à sa majorité ; plus, des droits sur la succession de ses aïeux maternels dont la liquidation n'était pas encore achevée. Le comte Doria, ayant égard sans doute à la jeunesse des nouveaux époux, stipula dans le contrat qu'il les logerait, leur donnerait les meubles qui leur conviendraient, et les nourrirait avec femme et valet de chambre, pendant trois années. Il assura enfin à son fils le fonds et la propriété de ses seigneuries de Cayeux et l'Équipée.

Le marquis Doria et sa femme demeurèrent donc à Paris, en cet appartement de leur maison de la rue des Deux-Boules que nous aimerions décrire, si l'inventaire qui fut dressé quelques mois après leur installation, n'avait pas été rédigé avec aussi peu de détails. Cependant, on peut s'y représenter sans trop de peine la jeune marquise tantôt recevant ses amies avec la « robbe de chambre » de satin vert à fleurs d'argent et de soie, doublée de taffetas vert changeant, et le jupon semblable, dont il est fait mention dans ce document, tantôt se préparant à se rendre à la cour et à y paraître avec un manteau et une jupe de damas à fleurs d'or sur fond gris perle, un jupon de brocart à fond d'or broché d'or, d'argent et de soie, une écharpe à réseau d'argent, une garniture de tête en dentelle d'Angleterre, etc.

1. Par lettres patentes de juin 1665, enregistrées, les 17 et 21 août suivants, au Parlement et en la Chambre des comptes.

Malheureusement, le brocart et la soie, les valenciennes et les angleterre, les bijoux précieux et la vaisselle d'or et d'argent, tout le luxe en un mot dont l'affection de ses proches l'avait entourée, lui servirent peu. Le 8 septembre 1723, elle mettait au monde un fils, MARIE-MARGUERITE-FRANÇOIS-FIRMIN ; mais elle s'affaiblit tellement, les suites de ses couches furent si fâcheuses, que malgré les soins qui lui furent prodigués, elle s'éteignit le 17 octobre suivant. Elle avait à peine vingt-et-un ans. Le lendemain, son corps fut porté en l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, sa paroisse ; on chanta en sa présence les vêpres des morts, puis on le transféra en la chapelle des Minimes de la place Royale, pour y être inhumé, très probablement dans le caveau où étaient ensevelis ses propres parents.

Il fallait se préoccuper immédiatement des intérêts du jeune orphelin : son père était de droit tuteur ; mais comme lui-même n'avait pas atteint sa majorité, on lui adjoignit, en qualité de tuteur onéraire, Jacques de Villemandy, bourgeois de Paris, et de subrogé-tuteur, l'aïeul, le marquis de Villacerf. Dans le conseil de famille, qui fut alors constitué, entrèrent Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan [1], pair de France, gouverneur de Bourgogne et du Havre-de-Grâce, ambassadeur extraordinaire en cour de Rome ; François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, cousin maternel comme le duc de Saint-Aignan ; Anne-César-François de Paris, seigneur de La Brosse [2], marquis de Pontuaux-sous-Montreuil, seigneur de Brèches [3] et de Campremy [4], président en la Chambre des comptes de Paris ; Jacques d'Anglos, marquis d'Éronval, lieutenant-colonel des cuirassiers du roi ; et Jean-Nicolas de La Guillaumye, conseiller au Parlement, cousins paternels. L'inventaire des meubles de la

1. Loir-et-Cher, arr. de Blois, chef-lieu de cant.

2. Plusieurs La Brosse existent dans le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire : nous n'avons pas d'éléments suffisants pour déterminer la seigneurie dont il est ici question.

3. Peut-être Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-La-Vallière.

4. Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy.

succession fut dressé les 2 et 3 mars 1724 et l'état de situation des affaires du marquis Doria fut établi.

Le tuteur onéraire fut celui qui eut le plus à s'occuper de la gestion des intérêts de l'enfant, même quand le marquis Doria eut atteint sa majorité, puisque ce dernier était au service du roi et ne pouvait s'astreindre à suivre régulièrement les opérations financières en cours. Aussi ce fut Jacques de Villemandy qui représenta le plus souvent son pupille, lorsqu'on vint au partage de l'hoirie du marquis de Villacerf, mort dans le courant du mois de mars 1733. La liquidation de cette succession était assez délicate, car il fallait en même temps terminer les affaires relatives aux héritages laissés par l'archevêque de Toulouse et l'abbé de Villacerf. Mais quand fut établi le bilan de l'actif et du passif, le marquis Doria, après avoir pris le conseil des parents et amis de son fils, renonça en son nom aux droits auxquels il pouvait prétendre et ne se réserva que les donations et assurances faites lors de son contrat de mariage (24 mars 1734). Il n'avait donc à retirer que le marquisat de Payens, plus une somme de cent mille livres. L'hôtel de Villacerf, situé rue de l'Égout, à Paris, lui fut donné par moitié et lui fut compté pour cinquante mille livres, à la suite d'une transaction qui eut lieu le 16 avril 1737. Mais cet immeuble, vendu le 12 juin 1755, n'en rapporta que quatre-vingt mille. Le marquis Doria, représentant son fils, dut encore transiger avec les co-héritiers pour les dix mille livres dont il était en perte : on lui donna une indemnité se montant à la moitié de cette somme (16 mars 1756).

*
* *

Après la mort de sa première femme, le marquis Doria avait continué à commander sa compagnie de cavalerie; mais quand il eut donné sa démission de capitaine et qu'il fut rentré, pour ne plus le quitter qu'à de rares intervalles, dans son château de Cayeux, il dut se sentir bien seul. Son fils lui avait succédé dans le régiment de Fiennes et n'était que rarement à ses côtés;

lui-même n'avait ni frère, ni sœur, ni neveu, à peine quelques cousins éloignés. Il est vrai qu'il avait conservé des relations avec les amis qu'il s'était faits à Paris et au service du roi ; mais le malheureux accident qui arriva chez lui, peu après son installation, dut l'affecter péniblement. L'évènement a été rapporté par le bourgeois Scellier, et bien des fois imprimé depuis[1] : le voici encore, tel qu'il est raconté par ce chroniqueur.

« M. Doria, de Cayeux, y a un fort beau château bâti à la moderne, entouré de jardinages garnis de pièces d'eaux, d'allées, de charmilles, d'arbres en palissades et parfaitement tenus en toute saison et qui font un charmant effet.

« En 1745, au commencement de mai, une bande de seigneurs de Paris, amis de M. Doria, vinrent à Cayeux pour y passer quelques jours et de là aller voir l'armée qui devait être brillante, parce que le roi y arrivait et qu'on s'attendait à une bataille de conséquence.

« La première matinée du coucher, une de ces personnes, conseiller au Parlement, se leva un peu matin pour goûter plus particulièrement du plaisir champêtre que présentaient les jardins et les bosquets coupés par différents canaux de la rivière. Il mit en se levant une robe de chambre d'indienne et se fit allumer du feu, parce que la matinée était un peu fraiche ; y ayant le dos tourné, le feu prit avec tant de vivacité à sa robe qu'il se trouva dans le moment entouré de flammes et presque consumé dans l'instant. Son laquais, qui aperçut, de la cour, de la fumée dans la chambre de son maître, y monta promptement et se jeta sur lui pour le débarrasser, mais il n'en était plus temps ; il eut le triste et cruel chagrin de voir mourir son maître et plus qu'à moitié grillé, sans pouvoir lui donner secours. La flamme, la fumée, la peur et la tristesse firent sur ce laquais un si grand effet qu'il en mourut au bout de quinze jours. »

Il n'est pas étonnant après cela que le marquis Doria, à peine âgé de 45 ans, ait cherché à se créer un nouvel intérieur : ce

1. Cf. entre autres A. Ledieu, *Moreuil et son canton*, p. 41.

qu'il fit, du reste, en l'année 1746, en s'alliant avec Perrette-Françoise de LESQUEN DE LA VILLEMENEUST.

La famille dont était issue cette seconde femme, était originaire de Bretagne, où elle jouait un certain rôle dès le xive siècle, et avait fourni plusieurs chevaliers à l'ordre de Malte. L'aïeul de Perrette-Françoise, nommé Joseph Lesquen de La Villemeneust, avait été capitaine de chevau-légers et avait épousé, le 5 juin 1669, Élisabeth de Fradel, fille de Jean de Fradel, seigneur de Granges [1] en Bourbonnais. Leur fils, appelé Joseph comme son père, fut le premier marquis de La Villemeneust [2]. Il s'illustra en Espagne par plusieurs actions d'éclat, lors de la guerre de la succession, et fut ensuite en très grande faveur auprès du régent, dans le régiment duquel il fut lieutenant-colonel. Certainement le marquis Doria avait eu occasion de le connaître, soit à la cour, soit à l'armée. Qui sait même si leurs relations ne se nouèrent pas d'une façon particulière, quand il se rendit en Bretagne et lors de sa réception solennelle par les États, au milieu desquels siégeait le marquis de La Villemeneust, député de la noblesse?

Le marquis de La Villemeneust mourut le 19 décembre 1732 : il avait alors les titres de grand'croix commandeur de l'ordre de Saint-Louis, commandeur des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, mestre de camp d'infanterie et brigadier des armées du roi. De son premier mariage contracté, le 21 novembre 1699, avec Anne-Barbe Le Chevalier (décédée en mai 1720), veuve du capitaine de vaisseau André Du Buisson de Varenne, il n'avait pas eu d'enfants; mais il avait convolé en secondes noces, trois mois après le commencement de son veuvage (3 juillet 1720), avec Barbe-Marguerite-Perrette Garnier de Grandvilliers, fille de Barbe Tissart et d'Armand-Josse Garnier, seigneur de Grandvilliers [3], gouverneur de Beaumont-

1. Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault, c^ne de Beaune.
2. Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. et c^ne de Brie-Comte-Robert.
3. Oise, arr. de Beauvais, chef-lieu de cant.

sur-Oise, capitaine au régiment d'Orléans et écuyer du régent. De cette seconde union étaient nés, avec la seconde femme du marquis Doria : 1° Charles-Louis-Joseph Lesquen, marquis de La Villemeneust (19 mars 1721) ; il fut capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne et épousa, le 27 mars 1765, Thérèse Du Hautoy, fille d'un chambellan de Léopold, duc de Lorraine ; et 2° un autre fils, du même nom que le premier (19 octobre 1727), qui fut connu sous le nom de chevalier de La Villemeneust et devint capitaine de dragons au régiment de la reine. Au moment du mariage de sa fille, Barbe-Marguerite-Perrette de Grandvilliers était la femme de François-Camille Devaulx, chevalier de Saint-Louis et mestre de camp de cavalerie.

Le contrat de mariage d'André-Joseph Des Friches, marquis Doria, et de Perrette-Françoise de Lesquen de La Villemeneust fut signé à Paris, le 19 avril 1746 : il y fut stipulé que les futurs époux seraient entièrement séparés de biens, que le douaire de la veuve consisterait en trois mille livres de rente à prendre sur les seigneuries de Cernoy et de Bettencourt, plus en mille livres de rente « pour luy tenir lieu d'habitation ». La mère de la fiancée avait conservé le droit d'usufruit de tous les biens délaissés par le marquis de La Villemeneust ; elle ne lui avança en conséquence aucune somme d'argent, mais elle s'engagea formellement à n'avantager aucun de ses enfants et à leur faire une part égale dans sa succession. A la suite de ce contrat, le mariage fut célébré à Paris, le 28 du même mois [1].

Il donna naissance à plusieurs enfants. Nous en connaissons au moins trois :

I. — Adélaïde-Françoise-Barbe Des Friches Doria, qui fut baptisée en l'église de Cayeux, le 15 juillet 1749, en présence de son frère consanguin, Marie-Marguerite-François-Firmin, parrain, et de son aïeule maternelle, Barbe-Marguerite-Perrette Garnier de Grandvilliers, marraine ;

1. Il a été signalé par le *Mercure de France*, juin 1746, t. II, p. 195.

II. — Marie-Antoinette-Françoise-Joséphine : les cérémonies du baptême lui furent suppléées le 2 septembre 1755, et elle eut pour parrain son oncle maternel, le marquis de La Villemeneust, et pour marraine Marie-Antoinette de Tiercelin, fille d'Étienne, comte de Tiercelin de Brosse, chevalier, seigneur de Beaucourt-en-Santerre [1], Domléger [2] et autres lieux, et de Marie-Augustine-Alexandrine de Créqui-Heucourt [3].

III. — André-Étienne Des Friches Doria, qui fut ondoyé, le 3 août 1759, toujours par le curé de Cayeux.

Mais la première fille mourut le 19 juillet 1750 et fut inhumée dans l'église de Caix [4]. Quant au fils, il ne vécut pas assez pour qu'on suppléât aux cérémonies de son baptême : le 21 avril 1760, il était enseveli en l'église de Cayeux.

Restait la seconde fille, Marie-Antoinette-Françoise-Joséphine Des Friches de Brasseuse Doria. Elle passa son contrat de mariage, le 3 octobre 1773 (elle était donc à peine âgée de 18 ans) avec Claude-Jean, marquis de Venoix [5], seigneur de Bréville [6], Amfréville [7], Bailleul [8] et autres lieux, capitaine d'infanterie. Celui-ci était fils de Jean de Venoix, marquis de Venoix, qui était décédé en la paroisse de Saint-Martin d'Amfréville, le 30 août 1772, et de Marie-Anne-Félicité Le Normand de Viclot, alors existante. Lui-même avait été baptisé le 18 janvier 1750 en l'église de Saint-Jean de Caux, au diocèse de Bayeux, et demeurait avec

1. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.

2. *Idem*, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy.

3. Marie-Antoinette de Tiercelin de Brosse épousa quelques mois plus tard (16 mars 1756), Barbe-Simon, comte de Riencourt, seigneur de Fouant, Outreau, etc., à qui elle apporta la seigneurie de Beaucourt. Les descendants de ce mariage habitent encore le château de Beaucourt : cf. A. Ledieu, *Moreuil et son canton*, p. 32.

4. *Notice sur l'ancienne seigneurie et l'église de Caix-en-Santerre*, p. 37, note 1. — Nous ne nous expliquons pas très bien pourquoi l'inhumation eut lieu à Caix et non à Cayeux.

5. Calvados, c^ne de Bréville.

6. *Idem*, arr. de Caen, cant. de Troarn.

7. *Idem*.

8. Pas d'éléments suffisants pour l'identification.

sa mère au château de Bréville. Le marquis Doria constitua à sa fille une dot de cent cinquante mille livres, qui se décomposa ainsi : les deux cinquièmes porteraient un intérêt au denier vingt (5 pour cent), payable de six mois en six mois à compter du jour de la célébration du mariage, et les quatre-vingt-dix mille livres restantes seraient versées après le décès du marquis, ou bien son héritier donnerait comme équivalent une rente annuelle de quatre mille cinq cents livres.

Cette union fut célébrée en l'église de Cayeux, le 4 octobre 1773, en présence des quatre témoins exigés, savoir : le marquis de Rougé, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Normandie ; le comte Du Plessis-Bellière, officier au régiment de Flandre-infanterie ; Marie-Marguerite-François-Firmin Des Friches, comte Doria, et le marquis de La Villemeneust. Mais la jeune épousée mourut bientôt [1], précédant peut-être son père dans sa tombe, et laissa deux enfants mineurs, MARIE-CHARLES-PIERRE-JEAN et LOUISE-FLORE-THÉRÈSE-ANTOINETTE DE VENOIX D'AMFREVILLE, qui restèrent sous la tutelle du marquis de Venoix, leur père. Elle avait cependant eu un troisième enfant, MARIE-ANNE-JOSÉPHINE-FÉLICITÉ, qui était née à Cayeux, le 20 juillet 1774, et avait été baptisée le même jour, en présence du marquis Doria, son parrain, et de la représentante de Marie-Anne-Félicité Le Normand de Viclot, marquise douairière de Venoix, sa marraine ; mais cette fille n'avait pas vécu assez longtemps pour hériter de sa mère.

*
* *

Les dernières années de la vie d'André-Joseph Des Friches, marquis Doria, s'écoulèrent dans le calme le plus complet en son château de Cayeux. Longtemps il se prépara à la mort : dès le

1. Elle n'existait certainement plus à la date du 7 juin 1781, quand on fit l'inventaire de la succession de son père. Le 14 mai 1782, le lieutenant particulier du bailliage de Caen homologua la nomination du marquis de Venoix comme tuteur de ses enfants. Il est probable qu'elle mourut soit à Bréville, soit à Caen.

11 décembre 1761, il avait écrit ses dernières volontés. Il avait ainsi légué à l'église de Cayeux une somme de six cents livres pour l'achat d'un ornement, qui devait rester au château et y être rapporté toutes les fois qu'on s'en serait servi pour les cérémonies du culte ; il avait affecté trois mille livres à distribuer en deux ans aux pauvres de Cayeux, Cernoy et Bettencourt ; il avait enfin laissé des souvenirs à son personnel domestique. Il mourut vingt années après, à l'âge de 80 ans, le 16 mars 1781, et fut enterré auprès de son père et de ses aïeux. Conformément aux usages alors adoptés, la croix de Saint-Louis qu'il avait portée si longtemps, fut remise, le 29 décembre 1783, au commissaire ordonnateur des guerres.

L'inventaire des meubles de sa succession eut lieu dès le 7 juin 1781, en présence de son fils aîné et de Pierre Le Creps, procureur du marquis de Venoix, alors en garnison à Caen ; mais la liquidation définitive ne fut effectuée que le 27 août 1783. Sans entrer dans tous les détails de cette opération, il est utile cependant d'indiquer quelques chiffres. Le marquis Doria n'ayant avantagé ni l'un ni l'autre de ses enfants, il fut convenu que l'on partagerait ses biens conformément aux différentes coutumes qui les régissaient.

Ceux qui étaient sous la coutume de Montdidier consistaient :

1° En biens mobiliers, deniers comptants, meubles, argenterie, créances mobilières, revenus dus à l'époque du décès, capitaux placés sur l'ancien clergé de France : total, quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-seize livres sept sous six deniers ;

2° En la seigneurie de Cayeux-en-Santerre et ses dépendances nobles, sur laquelle le comte Doria, fils du défunt, avait à prendre son préciput : trois cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante livres cinq sous dix deniers ;

3° En dépendances roturières de la même seigneurie : vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres quinze sous.

Sur tout cela, le fils aîné avait le droit d'emporter les quatre cinquièmes des dépendances nobles de Cayeux, sans compter son préciput, avec faculté de rachat en argent ou en rotures du

dernier cinquième. Quant aux biens roturiers et aux meubles, ils devaient se partager par moitié.

La coutume d'Amiens, qui attribuait les mêmes avantages à l'aîné, régissait la terre noble et seigneurie de Bettencourt-Saint-Ouen, dont la valeur était portée par estimation à deux cent douze mille six cent trente-neuf livres douze sous six deniers, ainsi que les fiefs de l'Équipée, la Motte d'Igny et Clos d'Igny, dépendant de Cayeux et représentant un capital de dix-sept mille quatre cent cinquante-neuf livres dix sous.

La seigneurie de Cernoy, montant à cent soixante-quatre mille cent vingt-six livres, devait appartenir pour les deux tiers au comte Doria, d'après la coutume de Clermont-en-Beauvaisis, à laquelle elle était soumise.

Enfin, cinq maisons sises à Paris et estimées cent quatre-vingt-un mille livres, plus quinze mille huit cent quatre-vingt-quatorze livres treize sous quatre deniers de capital des rentes sur les aides et gabelles de France, étaient à partager par moitié selon la coutume de Paris.

En somme donc, l'actif de la succession montait à un million quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-treize livres quatorze sous et deux deniers. Le passif comprenait trente et un mille sept cent dix livres cinq sous et quatre deniers de dettes mobilières, plus sept mille neuf cent soixante-dix-huit livres dix sous quatre deniers de rentes représentant un capital de cent vingt-huit mille cent quarante-huit livres quinze sous quatre deniers. La fortune que laissait le marquis Doria était par conséquent bien différente de celle qu'il avait reçue de son père : la situation de la famille était infiniment meilleure. Toutes les soustractions faites, le marquis de Venoix eut pour le quint des dépendances nobles de Cayeux, Bettencourt, l'Équipée, la Motte et le Clos d'Igny, une somme de quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatorze livres dix-neuf sous sept deniers ; des arrangements furent pris pour qu'elle lui fût soldée entièrement. Les deux héritiers convinrent ensuite de garder en commun et sous le régime de l'indivision la terre de Cernoy, les maisons de Paris et les rentes sur

les aides et gabelles, dont ils se partageraient les revenus conformément aux prescriptions des coutumes de Clermont et de Paris.

Perrette-Françoise de Lesquen de La Villemeneust, marquise Doria, survécut à son mari. Elle existait encore en 1789, date à laquelle elle fit don à Sébastien Gaffet, curé de la paroisse de Cayeux, d'une pension viagère de douze cents livres[1]. En quel endroit et à quelle époque mourut-elle? C'est ce que les documents dont nous disposons ne nous ont pas appris. Elle n'avait d'ailleurs aucun intérêt particulier qui l'attachât à Cayeux après la mort de son mari, d'autant plus que le château où elle avait vécu fut habité par son beau-fils. Il est donc possible qu'elle se soit rendue auprès de son gendre, le marquis de Venoix, qui venait de perdre sa femme, et qu'elle se soit chargée de l'éducation de ses petits-enfants soit à Caen, soit à Bréville. Ce serait la raison qui expliquerait le silence qui, à Cayeux, se fit dès lors autour de son nom et de sa personne.

1. Archives départementales de la Somme, B 616.

CHAPITRE IV

Marie-Marguerite-François-Firmin Des Friches de Brasseuse, comte Doria, marquis de Payens, seigneur de Cayeux et autres lieux. — Ses enfants et petits-enfants.

Le fils unique d'André-Joseph Des Friches de Brasseuse, marquis Doria, et de Marie-Anne-Colbert de Villacerf, naquit à Paris, le 8 septembre 1723, et fut très certainement baptisé, comme son père, en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. On a vu le malheur qui le frappa dès sa naissance et l'on sait que sa venue au monde coûta la vie à sa jeune mère.

Depuis l'année 1733, date de la mort de son aïeul paternel, jusqu'à la fin de ses jours, il fut désigné sous le nom de comte Doria [1]. C'est à lui aussi que s'appliqua la qualification de marquis de Payens. Rappelons que le marquisat de Payens avait été donné en dot à sa mère et qu'il était resté en héritage au jeune orphelin.

Le marquis Doria, tuteur honoraire de son fils, eut de très bonne heure le dessein de lui faire adopter la même carrière que lui. Déjà, en 1736, il lui obtenait une place de mousquetaire en la première compagnie [2] de la garde ordinaire du roi, absolument comme il en avait eu une lui-même. Dès que le jeune homme eut atteint sa vingtième année, son père chercha à lui acquérir un emploi plus important : il réunit donc le conseil de famille, dont faisaient partie les personnages mentionnés au chapitre pré-

1. Il ne changea pas de titre en 1781, quand son père fut décédé, bien qu'il eût le droit de relever celui de marquis ; mais âgé alors de 58 ans, il était tellement habitué à son nom de comte Doria qu'il ne voulut pas le modifier.

2. En 1743, il était dans la seconde compagnie.

cédent, obtint l'autorisation d'emprunter, en hypothéquant les biens de son fils, une somme de dix mille livres pour l'achat d'une compagnie de capitaine de cavalerie, soit dans le régiment de Fiennes, où il possédait lui-même un commandement, soit dans tout autre corps (24 juin 1743). Peut-être lui fut-il difficile de trouver une compagnie vacante dans le régiment où il désirait voir de préférence son fils, puisqu'il en connaissait tous les officiers, et l'embarras qui dut résulter de recherches et de démarches vaines fut-il une des raisons qui le déterminèrent à donner sa démission et à créer ainsi une place libre, que le roi s'empressa d'attribuer à son mousquetaire (6 janvier 1744). Le brevet cependant ne fut expédié que beaucoup plus tard, d'abord par le prince de Turenne, le 1er octobre 1751, puis par le marquis de Béthune, le 10 janvier 1752.

Les lettres patentes de Louis XV, qui accordèrent au comte Doria la compagnie désirée, créaient en même temps titre en sa faveur. Elles lui étaient octoyées, disait le roi, en reconnaissance « des services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont presentées, ou vous avez donné des preuves de votre valleur, courage, experience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidelité et affection a notre service ». On serait peut-être tenté de ne voir dans ces quelques lignes qu'une formule sans importance; mais en réalité, les éloges qui sont ici donnés étaient on ne peut plus mérités. Le futur capitaine, n'étant encore que mousquetaire, avait servi en l'armée du maréchal de Noailles, avait fait la campagne d'Allemagne en 1743, et avait noblement (c'est ici l'occasion de le dire) payé de sa personne et de son sang : à l'affaire de Dettingen [1], le 27 juin 1743, il s'était tellement exposé qu'il avait reçu huit blessures. Il fut même laissé pour mort sur le champ de bataille ; mais ayant repris ses sens au moment où des paysans, dépouillant les victimes de la journée, s'approchaient de lui pour cette lugubre opération, il réussit à

1. Village de Bavière, où les Anglais et les Autrichiens battirent les Français commandés par les maréchaux de Noailles et d'Estrées.

leur faire comprendre par signes qu'ils auraient une grande récompense s'ils le sauvaient. On le chargea donc sur un cheval qui se trouvait près de là et on le conduisit chez le duc d'Aremberg, où il fut accueilli avec honneur; il resta dans son château tout le temps nécessité par sa guérison. Le duc d'Aremberg écrivit aussitôt au marquis Doria que son fils était hors de danger, et cette heureuse lettre changea en fête la cérémonie funéraire qui s'accomplissait à ce moment même en l'église de Cayeux. Le comte Doria racontait plus tard que lorsqu'il était étendu à terre, ruisselant du sang qui s'échappait de ses plaies, un parti de soldats anglais était passé près de lui, en massacrant et achevant tous les blessés français qu'ils trouvaient sur leur chemin. Avec une grande présence d'esprit il avait contrefait le mort; cependant il avait reçu de ces barbares quelques coups de sabre, qui, par bonheur, n'aggravèrent pas notablement son état. Il avait essayé d'arrêter avec le sable qu'il ramassait à ses côtés l'abondante hémorragie provoquée par ses blessures, jusqu'au moment où les forces lui avaient manqué et où il avait perdu connaissance.

C'était trop bien débuter dans le métier des armes pour ne pas continuer à s'y distinguer : bien que sa santé restât, depuis Dettingen, fort affaiblie par des infirmités, il prit part, avec le régiment de Fiennes, devenu en 1747 le régiment de Dampierre, à toute la guerre de Flandre, pendant les années 1744, 1745, 1746, 1747 et 1748. Aussi reçut-il de bonne heure, à l'âge de 23 ans et demi, la distinction si flatteuse et si enviée de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui lui fut octoyée le 14 janvier 1747[1]. De 1748 à 1755, il continua à rester à la tête de sa compagnie; mais il avait bien gagné le droit de prendre du repos. Et de fait il finit par vendre sa charge et se retirer du

1. D'après A. Mazas et Th. Anne, *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, 2ᵉ édit., t. I, p. 389, le comte Doria, du régiment de Fiennes, aurait été promu à cette distinction le 14 juin 1747, avant la bataille de Lawfeld, où il se trouva. La date du 14 janvier est fournie par l'état de services délivré par le Ministère de la guerre.

service, le 17 juillet de cette même année 1755, avec une pension qui lui fut liquidée à la somme de six cents livres [1].

Son père l'avait émancipé, le 6 mai 1744, par lettres obtenues en la chancellerie du Palais et insinuées le 18 de ce mois. Cependant, après cette date, il avait encore eu besoin de l'assistance d'un tuteur pour l'accomplissement de certains actes : c'est ainsi que Jean-Baptiste Isnard, avocat au Parlement, reconnut en son nom, le 25 janvier 1745, devoir au marquis Doria la somme de dix mille livres pour le paiement de sa compagnie au régiment de Fiennes.

.˙.

Il était encore au service du roi, quand, le 24 octobre 1750, il signa un premier contrat de mariage [2] avec MARIE-GENEVIÈVE DU FOSSÉ DE VATTEVILLE, « fille majeure et jouissante de ses droits, dame de Framerville [3], Herleville [4] et autres lieux, demeurant en son château dudit Framerville, fille unique de haut et puissant seigneur Messire François Du Fossé de Vatteville, chevalier, comte de Vateville [5], brigadier des armées du roy, lieutenant colonel du régiment de Béarn, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Rennecourt [6], Belleuse [7] et autres lieux, demeurant ordinairement en la ville de Ham [8]... et de haute et puissante dame Madame Marie-Françoise de Colmont de Framerville, ses père et mère. » Le comte Doria présenta alors, comme lui appartenant de l'héritage de sa mère, le marquisat de Payens en Champagne, la moitié de l'hôtel de Villacerf.

1. État de services fourni par le Ministère de la guerre.
2. L'original de ce contrat est aux archives du château de Cayeux ; des copies s'en trouvent aux archives départementales de la Somme, B 426 ; 490, fol. 82 ; 577.
3. Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes.
4. *Idem.*
5. Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche.
6. Rainecourt, Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes.
7. *Idem*, arr. d'Amiens, cant. de Conty.
8. Chef-lieu de cant. de l'arr. de Péronne.

quarante mille livres, capital d'une rente constituée à son profit par son père pour reliquat du compte de sa tutelle, et un autre capital de dix-huit mille livres, produisant sur les aides et gabelles une rente annuelle de quatre cent cinquante livres. La future épouse possédait à elle les terres et seigneuries de Framerville et Herleville, ainsi que les autres immeubles qui lui avaient été donnés par son oncle Jean-Charles de Collemont, le 5 mai 1744. A ce propos, il est utile d'entrer dans quelques détails généalogiques peu connus sur cette famille Collemont [1].

Les Collemont, qui paraissent être originaires de Poix [2], où ils vivaient dès les premières années du xve siècle, avaient émigré peu à peu en la ville d'Amiens : un Jean de Collemont y est cité par Dom Grenier [3], comme lieutenant général au bailliage, en 1459 et 1460; un certain Pierre de Collemont s'y fit donner droit de bourgeoisie, le 16 septembre 1502; une Marguerite de Collemont y était, dès 1521, la femme de Michel Thierry et s'y remariait, entre 1540 et 1547, avec Pierre Dais [4]; enfin, un autre Pierre de Collemont s'y fit encore recevoir bourgeois en 1552. C'est peut-être lui qui devint mayeur d'Amiens, une première fois avant l'année 1579 [5], et une seconde fois en 1581 [6]. — Son frère, Ro-

1. Villers de Rousseville a donné sa descendance généalogique; la plupart des renseignements qui sont ici ont été fournis par M. G. de Witasse, qui a mis la bonne grâce la plus parfaite à communiquer toutes les notes qu'il pouvait avoir sur cette famille alliée à la sienne.

2. Marie Mile, femme(?) de Simon Collemont, fut enterrée en la crypte Saint-Antoine de Poix, le 6 juin 1420. (*Églises, châteaux, beffrois de Picardie et Artois. Notice sur Poix* par A. Goze, p. 26.) — L'inscription mise sur le tombeau de Simon Collemont, décédé le 1er mars 1456, est encore conservée dans l'église de Poix (*Idem, ibidem*; J. Roux, *Notice sur le canton de Poix*, dans *La Picardie historique et monumentale*, p. 222.) — Cf. aussi l'inscription funéraire de Marguerite Groux, femme de Simon Collemont, marchand de Poix, qui se trouve en l'église de Conty (*Idem. Notice sur Conty* par Rembault, p. 21). Un fils de ce Simon, Jean, fut prieur de Conty.

3. Collection ms. sur la Picardie à la Bibl. nat., t. IV, fol. 102 v°.

4. Répertoire des titres de Picquigny, fol. 349 v°.

5. Contrat de mariage entre Vincent Voiture et Jeanne de Collemont, du 5 décembre 1579, communiqué par M. G. de Witasse.

6. Contrat de mariage de Robert de Collemont, du 15 juillet 1581, communiqué par le même.

bert [1], ancien fermier des greniers à sel de Reims et Soissons, qui était déjà défunt le 24 juillet 1574 [2], avait épousé, le 20 mars 1549 [3], Jeanne Caron ou Le Caron [4], qui lui avait donné sept enfants; parmi eux nous relevons : 1° François de Collemont, grénetier de la ville d'Amiens et seigneur de Framerville ; 2° Jean de Collemont, seigneur de Genonville [5] et de Villembray, reçu, le 4 novembre 1587, en la charge de conseiller au présidial d'Amiens [6]; il fit son testament le 27 mai 1624 [7] et mourut le 9 mai 1627, laissant trois filles [8] de sa femme Catherine Bultel [9], épousée le 11 juin 1588; et 3° Jeanne de Collemont, qui, le 5 décembre 1579, s'allia par contrat avec Vincent Voiture, père du fameux littérateur qui porta ce nom[10].

1. C'était le fils de Nicolas de Collemont, bourgeois d'Amiens, déjà décédé à la date du 16 janvier 1554, et de Françoise Fourdy, dont on fit l'inventaire de la succession le 7 janvier 1550. Il avait eu deux frères, Jean et Pierre : cf. l'inventaire de sa succession.

2. Inventaire de sa succession, de cette date, communiqué par M. G. de Witasse.

3. *Idem.*

4. Elle testa le 10 juillet 1594 et dicta des codicilles le 12 juillet 1594 : Archives départementales de la Somme, B 71, fol. 66, 69.

5. Somme, arr. de Montdidier, cant. et c[ne] de Moreuil.

6. Archives départementales de la Somme, B 12, fol. 32 v°. — Sur la vente de cette charge par Catherine Bultel, veuve de Jean de Collemont, cf. *idem*, B 19, fol. 53.

7. *Idem*, B 83, fol. 10.

8. 1° Catherine, qui fut la femme de Claude Morel, seigneur de Crémery et Pouillancourt, et testa le 22 mars 1658 en faveur de ses six enfants : *Idem*, B 92, fol. 268 v° ; — 2° Marguerite, qui, le 26 octobre 1623, signa son contrat de mariage avec Adrien Creton, conseiller au présidial d'Amiens : *Idem*, B 81, fol. 29 v° ; — 3° Marie, qui contracta mariage le 30 mai 1627, avec Antoine Lucas, seigneur de Vérines, conseiller au présidial d'Amiens : *Idem*, B 83, fol. 42 v°. — Les archives du château de Cayeux conservent un arrêté de comptes entre Madeleine de Moreuil, veuve de Pierre de Martigny ; Claude Morel, mari de Catherine de Collemont ; et Adrien Creton, mari de Marguerite de Collemont et tuteur d'Antoine Lucas, fils d'Antoine Lucas et de Marie de Collemont (21 décembre 1642).

9. Sur cette Catherine, héritière de son père Jean, cf. *idem*, B 15, fol. 35.

10. On sait que Vincent Voiture, l'écrivain, naquit à Amiens en 1598 et mourut à Paris en 1648.

François de Collemont fut le premier de sa famille seigneur de Framerville ; il acheta, en effet, cette terre à Antoine de Rivery et il en fut ensaisiné, le 9 septembre 1610, par le bailli du marquisat de Nesle. Serviteur fidèle d'Henri IV, il reçut de ce souverain, au mois de février 1592, en conséquence des lettres de noblesse à lui accordées par Henri III, le 29 octobre 1588, et de celles qu'avait obtenues la même année son oncle, le mayeur d'Amiens, il reçut, disons-nous, de nouvelles lettres de noblesse, qui furent enregistrées en la Chambre des comptes, le 16 septembre 1594 et confirmées par d'autres lettres patentes du 31 juillet 1610. Veuf de Geneviève Legrain [1], il se remaria, par contrat du 7 février 1596, avec Renée Scourion, fille d'un conseiller au présidial d'Amiens, qui, devenue veuve, convola en secondes noces avec Philippe de Pastour, seigneur de Servais [2]. Il eut six enfants, dont trois moururent sans postérité, et deux filles, Renée et Anne, mariées, les 28 novembre 1618 et 15 juillet 1629, à Charles de Boistel [3], seigneur du Petit-Vauvillers, et à Jacques de Witasse, seigneur de Ricourt.

Son quatrième fils, Claude ou Pierre-Claude de Collemont, seigneur de Framerville et de Herleville, fut lieutenant d'une compagnie de chevau-légers et épousa, par contrat du 6 février 1651, Jeanne-Marie de Parisis, qui lui donna cinq enfants. Trois d'entre eux seulement survécurent : 1° Françoise, qui devint, en 1717, la femme de Louis de Gueulluy, commissaire d'artillerie à Doullens et seigneur de Rumigny [4] ; — 2° Anne, mariée, le 17 décembre 1694, à François de Pont [5], seigneur de Grand-Belleuse [6] ; — 3° enfin Charles de Collemont, seigneur de Framerville, Reni-

1. Elle vivait encore le 28 mars 1595, date d'une donation qu'elle fit à son beau-frère Vincent Voiture : *Idem*, B 71, fol. 110 v°.
2. Archives départementales de l'Aisne, B 837, 845, 904. — Servais, Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère.
3. *Collection Grenier*, t. 130, fol. 336.
4. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Sains.
5. Archives départementales de la Somme, B 480, fol. 317.
6. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty.

court, Herleville, etc., capitaine au régiment de marine en 1681, lieutenant des maréchaux de France au gouvernement de Péronne en 1694, et capitaine de cavalerie au régiment de Villepreux, en 1716 [1].

Né en 1658, ce Charles de Collemont contracta mariage, le 16 juillet 1681, avec Françoise Martin, dont il eut un fils, Charles-Jean, baptisé en l'église de Framerville, le 15 novembre 1682, reçu page de la grande écurie du roi après preuves fournies, le 30 avril 1699 [2], et successeur de son père comme lieutenant des maréchaux de France au gouvernement de Péronne ; — et une fille, Marie-Françoise, née en 1686 ; celle-ci épousa François Du Fossé de La Motte, comte de Vatteville, et devint la mère de la première femme du comte Doria.

La famille dans laquelle elle entrait n'est guère connue. On sait cependant qu'elle était originaire de Normandie et l'on peut relever le nom de quelques-uns de ses représentants : Louis Du Fossé de La Motte, comte de Vatteville, était mestre de camp d'Orléans-cavalerie, du 29 août 1675 au mois d'avril 1690 ; il fut nommé lieutenant général, le 30 mars 1693, et mourut âgé de 73 ans, le 4 septembre 1695 [3], après avoir épousé Marguerite Du Bosc (6 février 1661 [4]) ; — Marguerite Du Fossé de Vatteville était, le 14 janvier 1697, la femme de Jacques d'Auges, exempt des gardes du corps du roi dans la compagnie de Lorges [5] ; — Louis-Edmond Du Fossé de La Motte, marquis de Vatteville, né vers 1669, était mestre de camp de dragons, du 12 novembre 1704 au 7 mars 1718 ; il fut ensuite (8 mars 1718) maréchal de

1. Voir la collation des offices de lieutenant et de substitut du procureur fiscal de la justice de Framerville, Herleville, etc., du 26 juillet 1716 : Archives départementales de la Somme, B 470, fol. 84.

2. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Preuves... écurie, vol. 276, n° 60.

3. Pinard, *Chronologie militaire*, t. IV, p. 354.

4. P. Anselme, t. VI, p. 358.

5. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Pièces originales, vol. 1207, dossier 27179, n° 1.

camp et mourut le 29 janvier 1725 [1]. Quel est le lien de parenté qui rattachait entre eux ces différents personnages et avec le futur beau-père du comte Doria? Nous ne pourrions le dire. Mais une quittance du 17 mars 1720 [2] est plus explicite : elle apprend que François Du Fossé de La Motte-Vatteville, alors écuyer, seigneur de Rainecourt[3], chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Béarn-infanterie, était le frère de Louis-Jacques Du Fossé, chevalier de La Motte-Vatteville, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Simon ; — de Marie-Thérèse, qui devint plus tard religieuse annonciade à Gisors [4] et mourut dans son couvent, le 30 janvier 1769, à l'âge de 79 ans ; — enfin d'Albert Du Fossé de La Motte-Vatteville, chevalier, seigneur de Médié, etc., — et qu'il était héritier en partie de Jacques Du Fossé de La Motte, chevalier de Saint-Louis et lieutenant des gardes du corps du roi. Lui-même devint dans la suite comte de Vatteville, lieutenant-colonel du régiment où il avait servi comme capitaine, et fut nommé (1er mai 1745) brigadier d'infanterie. Gouverneur de Ham, c'est très probablement dans cette ville qu'il passa les dernières années de sa vie; il mourut le 31 juillet 1763, âgé de 80 ans [5].

Son mariage avec Marie-Françoise de Collemont n'avait donné naissance qu'à une fille, Marie-Geneviève, qui dut de posséder la seigneurie de Framerville aux libéralités de son oncle Charles-Jean de Collemont. Celui-ci n'avait pas eu d'enfants de Charlotte de Vendeuil, dame d'Arvillers [6], Warvillers [7], Escale, etc., qu'il avait épousée, le 14 mars 1715, en l'église de Saint-Remy d'Amiens. Aussi, le 5 mai 1744, fit-il donation à sa nièce de tous

1. Pinard, t. V, p. 9 ; — général Susane, *Histoire de la cavalerie française*, t. III, p. 285.
2. Bibliothèque nationale, *loc. cit.*, dossier 27179, n° 2.
3. Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes.
4. Eure, arr. des Andelys, chef-lieu de cant.
5. Pinard, t. VIII, p. 433.
6. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.
7. *Idem*, cant. de Rosières.

ses biens[1]. C'était la seigneurie de Framerville, tenue en fief du marquis d'Estourmel, à cause de la baronnie de Cappy[2]; le moulin de Framerville, tenu en censive de la terre de Vauvillers[3]; la seigneurie de Herleville, consistant en trois fiefs, et le moulin du même nom; cent journaux de terre, sis à Croix[4], sous la suzeraineté du chapitre de Noyon; enfin, quelques immeubles à Fresnoy[5] et Rosières[6] : le tout était estimé quatre-vingt-seize mille livres d'une part et vingt-cinq mille d'autre part. Telle fut la dot de la première femme du comte Doria. Plusieurs années après, elle fut accrue par l'acte que François Du Fossé, comte de Vatteville, et sa femme Marie-Françoise de Collemont signèrent, le 12 juin 1759, au profit de leur fille, en lui cédant, moyennant une rente viagère de quinze cents livres, la seigneurie de Rainecourt, provenant de l'héritage des Du Fossé; la partie de la terre de Belleuse qu'ils avaient eux-mêmes acquise, le 15 décembre 1753; enfin ce que la donatrice possédait encore à Belleuse, en vertu du testament de Legrand d'Avancourt, daté du 20 août 1723[7].

Le comte et la comtesse Doria, dont l'union fut célébrée à Framerville, le 4 novembre 1750[8], établirent leur résidence ordinaire au château de cette localité pendant toute la durée de leur mariage, et paraissent s'être intéressés dès lors à la gestion de leurs immeubles[9]. Ils obtinrent de la chancellerie du Palais, le 9 février 1754, des lettres de terrier pour leurs domaines de Framerville et Herleville, qui furent enregistrées au bailliage de

1. Archives départementales de la Somme, B 419; B 493, fol. 54; B 571.
2. Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme.
3. *Idem*, cant. de Chaulnes.
4. Croix-Molignaux, *idem*, cant. de Ham.
5. Fresnoy-en-Chaussée, Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.
6. Chef-lieu de cant. de l'arr. de Montdidier.
7. Archives départementales de la Somme, B 141; B 508, fol. 110.
8. Registres d'état religieux de Framerville.
9. La Bibliothèque d'Amiens possède un mémoire du chapitre de la cathédrale d'Amiens, seigneur de Vauvilliers, contre le comte et la comtesse Doria, relativement à la construction d'un moulin : Histoire 3815, pièce 25.

Péronne, le 5 juin suivant [1]. Jean-Baptiste Maillard, possesseur d'une moitié de la seigneurie de Herleville, dont ils avaient l'autre moitié, leur intenta un procès, parce qu'ils s'intitulaient seuls seigneurs dudit lieu et qu'ils avaient eu la prétention de nommer seuls aux offices de justice et d'exiger seuls les honneurs et les prières nominales en l'église de la paroisse. Une sentence du bailliage de Péronne les condamna en effet, le 12 août 1760; ils en appelèrent au Parlement, qui confirma purement et simplement la première sentence (3 septembre 1763) et donna contre eux (4 février suivant) des arrêts exécutoires pour les obliger au paiement des frais du procès. Mais, aussitôt qu'il en eut l'occasion, le comte Doria, désireux d'éviter à l'avenir le retour de contestations semblables, acheta (1er juillet 1773) à Pierre-Charles Maillard et consorts, cette seconde moitié de la seigneurie de Herleville et la réunit à celle que sa femme avait héritée [2].

Marie-Geneviève Du Fossé de La Motte-Vatteville, comtesse Doria, mourut à une date que nous ne pouvons préciser, mais très probablement vers le mois de février 1764, s'il faut croire que les inventaires du mobilier du comte Doria, dressés à Paris le 27 et à Framerville le 28 de ce mois, l'ont été après le décès de sa femme. Elle avait eu plusieurs enfants, entre autres un fils, André-François Des Friches Doria, sur la tête duquel son père avait passé le marquisat de Payens, mais qui mourut avant d'avoir atteint sa majorité. En définitive, elle ne laissait qu'une fille, Marie-Françoise-Élisabeth Des Friches Doria, qui hérita de tous les biens possédés par sa mère, annulant ainsi la clause du contrat du 24 octobre 1750, qui avait attribué au comte Doria toute la fortune de sa femme, si celle-ci mourait sans postérité.

La jeune fille resta tout d'abord sous la tutelle de son père, puis épousa, en l'église de Cayeux, à la date du 3 février 1779 [3], Stanislas-Catherine de Biaudos, comte de Castéja, che-

1. Archives départementales de la Somme, B 471, fol. 43.
2. *Idem*, B 531, fol. 66 v°.
3. La bénédiction nuptiale fut donnée aux époux en présence de Conrad-Victor-François de Cacheleu de Truffier, comte d'Houdant, chevalier,

valier de Saint-Louis, mestre de camp et colonel commandant le régiment Royal-Comtois, alors en garnison à Boulogne [1]. Cet officier, qui avait eu la bonne fortune d'être tenu sur les fonts baptismaux par le roi Stanislas, duc de Lorraine, appartenait à une famille d'ancienne noblesse, connue dès le XIV[e] siècle [2] et dont les premiers représentants possédaient la terre de leur nom près de Dax, dans le Béarn [3]. Il était lui-même le frère de Louis-Anne-Alexandre de Biaudos, marquis de Castéja, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, gouverneur des ville et château de Saint-Dizier, qui ne laissa qu'une fille de son union avec Charlotte-Louise de Saint-Quentin de Pleurre, épousée le 17 novembre 1767 ; — le fils de René-François de Biaudos, marquis de Castéja, seigneur de Coulonges, gouverneur de Marienbourg, et de Jeanne-Henriette-Josèphe-Auguste de Jacquiers de

seigneur de Villers-sous-Hauties, Colines, Beaumont et autres lieux, premier pair du comté de Ponthieu, cousin germain du mari par alliance ; de Laurent-François-Jacques-Joseph, baron de Jacquiers-Rosée, officier au régiment d'infanterie allemande de La Marck, cousin germain du même ; de Marie-Ferdinand-Hilarion, comte de Liedekerke, officier au régiment de Royal-Comtois, son neveu à la mode de Bretagne ; et d'Eugène-Armand de Blocquel, seigneur baron de Wismes, Cerisy, etc., capitaine d'infanterie. — L'acte de mariage fut transcrit en même temps sur les registres d'état religieux de Cayeux et de Framerville.

1. Voici le *curriculum vitae* donné par le comte de Waroquier de Combles, *Tableau historique de la noblesse militaire* (1784), p. 62 : Castéja (Stanislas de Biaudos, comte de), né à Authée, au comté de Namur, le 30 janvier 1738 ; lieutenant en second dans Löwendal, le 29 avril 1747 ; lieutenant en premier, le 20 mars 1748 ; capitaine en second, le 8 août 1754 ; capitaine en premier dans La Marck, le 20 juillet 1761 ; major de Royal-Suédois, le 31 décembre 1766 ; major du régiment d'Alsace, le 4 mars 1767 ; major de Bourbonnais, le 12 août 1768 ; commission de lieutenant-colonel, le 24 mars 1769 ; chevalier de Saint-Louis, le 4 décembre 1770 ; colonel du régiment Royal-Comtois, le 28 juillet 1773 ; gratifié de deux cents écus de pension, en... 1775 ; gratifié annuellement de la même somme, le 3 mars 1775 ; brigadier des armées, le 1[er] mars 1780.

2. Cf. La Chenaye-Desbois et Badier ; — Carlier de Corselles, *Généalogie de MM. de Fransures*, p. 561-566 (extrait communiqué par M. G. de Witasse).

3. Biaudos, Landes, arr. de Dax, cant. du Saint-Esprit. — Castéja, Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Mimizan, c[ne] de Mezos.

Rosée [1]; — le petit-fils de François-César de Biaudos de Castéja, né le 20 septembre 1670 [2] et baptisé en l'église de Villers-Tournelle [3], brigadier des armées, lieutenant pour le roi à Philippeville, puis à Maubeuge, et de Marie-Anne de Berwet [4], épousée par contrat du 29 décembre 1702; — enfin, le petit-neveu de Jeanne-Françoise de Biaudos de Castéja, qui entra à Saint-Cyr, le 8 novembre 1698, pour y élever toute la famille royale en qualité de sous-gouvernante des enfants de France, et dont le mariage avec Jacques-Salomon de Poulart, gentilhomme commandant l'équipage de chasse du duc du Maine, fut célébré à Fontainebleau, en octobre 1696, en présence du duc du Maine, du comte de Toulouse, de Madame de Maintenon et d'Henri de Mornay, marquis de Montchevreuil [5].

Marie-Françoise-Élisabeth Des Friches Doria et le comte de Castéja eurent au moins deux enfants de leur union :

1° André, l'aîné, né à Framerville, le 23 janvier 1780, porta aussi le titre de comte de Castéja; il épousa, le 30 juin 1802, Alexandrine-Françoise de Pons de Renepont, et en eut un fils, René-Léon, marquis de Castéja;

2° Le cadet, Jean-Marie-François de Biaudos, vicomte de Castéja, s'unit, le 5 juillet 1819, à Caroline de Bombelles, dame d'honneur de la duchesse de Berry et fille de ce marquis de Bombelles, qui, après avoir été maréchal de camp des armées du roi et ambassadeur de France, entra dans les ordres et mourut évêque d'Amiens (5 mars 1822).

1. Fille de Gabriel de Jacquiers, baron de Rosée, seigneur de Fontaine, Gaucheroy, Daulée en Brabant, et de Marie-Isabelle de Wignacourt-Lannoy.
2. Du mariage de Fiacre de Biaudos de Castéja, brigadier des armées, lieutenant du roi à l'île de Rhé, et de Jeanne-Françoise de Guillerme, veuve de Jacques de Fransures, seigneur de Villers-Tournelle. Ce mariage, dont le contrat avait été passé le 14 décembre 1667, fut célébré le 19 du même mois en l'église de Villers-Tournelle.
3. Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye.
4. Fille de Just de Berwet, haut triumvir héréditaire de Flandre, conseiller pensionnaire de S. M. l'impératrice-reine, et de Marie-Anne de Momin.
5. Registres d'état religieux de Fontainebleau.

∴

Marie-Marguerite-François-Firmin Des Friches, comte Doria, resté veuf, signa un nouveau contrat de mariage, le 14 octobre 1769 : il épousa CATHERINE-JULIE-ALEXIS DE ROUGÉ, qui habitait le château de Moreuil, dont la nue-propriété appartenait à son frère cadet, Bonabes-Jean-Baptiste-Catherine-Alexis de Rougé, sous-lieutenant au régiment de Flandre-infanterie, mais dont jouissait comme usufruitière la princesse douairière d'Elbeuf [1].

Elle avait été orpheline de bonne heure : son père, Pierre-François, marquis de Rougé, seigneur de La Bellière, Le Tremblay et autres lieux, né le 23 décembre 1702, du mariage de Pierre III, marquis de Rougé (27 septembre 1670-17 septembre 1707) et de Jeanne Préseau, avait été maréchal des camps et armées du roi, gouverneur pour Sa Majesté des villes et citadelles de Givet et de Charlemont, et avait été tué au combat de Fillinghausen, le 16 juillet 1761 ; — sa mère, Marie-Claude-Jeanne-Julie de Coetmen, fille d'Alexis-René, baron de Coetmen, et de Julie de Goyon de Vaudurant, née en 1730 et mariée le 7 juin 1749 [2], avait précédé de quelques semaines son mari dans la

1. Le château de Moreuil, qui, dès le commencement du XVIe siècle, appartenait à la famille de Créqui, était passée en 1713, à Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, héritier de sa grand'tante Catherine de Rougé, veuve de François de Créqui, marquis de Marines et maréchal de France (mort en 1687). Louis de Rougé, né en 1705, n'avait eu de Marie-Thérèse d'Albert d'Ailly, fille du duc de Chaulnes, épousée en 1722, qu'une fille, Innocente-Catherine-Renée de Rougé. Celle-ci n'eut d'enfants ni de son premier mariage avec Sébastien Knerhoen-Kergourmadec, marquis de Coetenfao (mort en 1744), ni de sa seconde union contractée, le 6 juin 1747, avec Emmanuel-Maurice de Lorraine, prince d'Elbeuf (décédé en 1763). Quoiqu'elle fût encore bien jeune et qu'elle n'eût pas perdu l'espoir d'être mère, elle fit donation en 1749, de la terre de Moreuil à son neveu Pierre-François, marquis de Rougé, lorsque celui-ci épousa la fille du baron de Coetmen ; elle s'en réserva seulement l'usufruit. (Cf. A. Ledieu, *Moreuil et son canton*, p. 21).

2. Archives départementales de la Somme, B 425.

tombe (8 avril 1761)[1]. De telle sorte que le conseil de famille, réuni pour sauvegarder les intérêts des enfants mineurs, avait donné à la future comtesse Doria pour tuteur onéraire François-Michel-Louis Le Maréchal, et pour tuteurs honoraires : du côté paternel, son cousin Gabriel-Louis de Rougé, archidiacre de Corbonnois en la cathédrale de Séez et vicaire général du diocèse de ce nom ; du côté maternel, son grand-oncle, Jean-Louis de Goyon de Vaudurant, évêque de Laon. La jeune fille avait été ensuite confiée aux dames religieuses de la Visitation, dont le couvent s'élevait en la rue du Bac à Paris[2], puis elle était revenue au château de Moreuil, auprès de sa grand'tante, la princesse d'Elbeuf. Elle y était depuis six mois, quand fut passé son contrat de mariage, auquel assistèrent avec la châtelaine de Moreuil l'archidiacre de Rougé, tant en son nom qu'au nom de l'ancien évêque de Laon ; son frère, le marquis de Rougé ; sa sœur, Marie-Jeanne-Françoise de Rougé ; son cousin germain, Gabriel-François de Rougé, comte de Chemillé[3], marquis de Cholet[4], baron de May[5] et de Montfaucon[6], seigneur de Ribau-

1. Ils laissaient cinq enfants, dont la nomenclature a été donnée dans la *Généalogie historique de la maison de Cornulier*, p. 174, note 1. Ce furent : 1° le marquis de Rougé, marié en 1777 avec Mlle de Rochechouart-Mortemart, qui lui donna deux fils : le marquis de Rougé, maréchal de camp, qui épousa en 1804, Mlle de Crussol d'Uzès ; et le comte de Rougé, marié en 1809 avec Mlle de Forbin d'Oppède ; — 2° le comte de Rougé, lieutenant général ; il épousa, en 1779, Mlle Robert de Lignerac, fille du duc de Caylus, dont : le comte de Rougé, marié en 1808 avec Mlle de La Porte de Rians ; une fille, qui devint la femme du comte de Choiseul en 1816 ; un fils et une autre fille, entrés en religion ; — 3° Marie-Julie de Rougé, sans alliance ; — 4° la comtesse Doria ; — 5° Marie-Jeanne-Françoise de Rougé ; elle contracta mariage, en 1775, avec Eugène-Armand de Blocquel de Croix, baron de Wismes, dont : le baron et le vicomte de Wismes, qui tous deux ont laissé des enfants. La cérémonie du mariage de cette dernière demoiselle de Rougé, eut lieu en l'église de Framerville, le 19 juin 1775 : Registres d'état religieux de cette paroisse.

2. Ce monastère fut fondé, le 31 juillet 1660, par des sœurs du second monastère de la Visitation de Paris. Établi d'abord rue Montorgueil, il fut transféré dans la rue du Bac, faubourg Saint-Germain, le 21 mars 1673.

3. Maine-et-Loire, arr. de Cholet, chef-lieu de cant.

4. Chef-lieu d'arr. du Maine-et-Loire.

5. Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Baupréau.

6. *Idem*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Cholet.

dière [1] et maréchal des camps et armées du roi; enfin, Marie-Anne-Christiane-Joséphine de Crouy d'Avray, princesse du Saint-Empire, femme de ce dernier. Le comte Doria était, dans la même circonstance, accompagné de son père le marquis Doria, de sa belle-mère Perrette-Françoise de Lesquen de La Villemeneust, de sa sœur Marie-Antoinette-Françoise-Joséphine Des Friches Doria, et de ses alliés Charles-Louis-Joseph de Lesquen, marquis de La Villemeneust, et Thérèse Du Hautoy, femme du précédent.

A la suite de ce mariage, dont la célébration eut lieu en la chapelle du château de Moreuil, le 16 octobre 1769, le comte Doria aurait dû quitter Framerville, qui était en somme la propriété de sa fille aînée, et venir demeurer avec son père à Cayeux. Le marquis Doria s'était en effet engagé à loger et nourrir chez lui le nouveau ménage, sinon à leur donner une pension de mille livres estimée équivalente au logement et à la nourriture. Cependant c'est cette pension que préférèrent le comte et la comtesse Doria, dont les deux filles naquirent à Framerville.

I. — La première, Julie-Catherine-Joséphine Des Friches Doria, née en novembre 1771, fut d'abord placée avec sa sœur comme pensionnaire au couvent de la Visitation, où sa mère avait été élevée [2]. Elle y resta jusqu'en 1788 et elle s'y fit remarquer non seulement par sa beauté, mais par des qualités plus sérieuses du cœur, par son extérieur grave et réfléchi, par sa raison parfaite, par son attachement pour quelques-unes de ses maîtresses, comme pour la Mère Marie-Régis de Montjoye. Dès 1785, elle s'était sentie attirée par la vocation religieuse ; sa sortie du couvent et son entrée dans le monde ne modifièrent en rien ses sentiments. La Révolution seule retarda ses projets.

1. Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. et c[ne] de Montauban.
2. Nos renseignements sont extraits de notes et d'un *Abrégé de la vie et des vertus de la sœur Joséphine-Gertrude Des Friches Doria*, que les religieuses de la Visitation de Boulogne-sur-Mer, avec une bonne grâce parfaite, ont communiqués à l'auteur de ce travail.

Arrêtée avec son père, elle eut la douleur de le perdre quelques mois après leur libération. Elle quitta alors le château de Cayeux pour se retirer en celui de Béthencourt, qu'elle venait d'hériter, continua sa correspondance avec la Mère de Montjoye, recueillit chez elle, à la prière de son amie M[lle] Blin de Bourdon, la petite congrégation de Notre-Dame, fondée par Julie Billiart pour l'instruction des filles et femmes de la campagne, qui avec sa supérieure et fondatrice fuyait le séjour d'Amiens et les tracasseries de la police (juin 1799-février 1803) [1], et commença enfin à vivre de la vie monastique. L'établissement de sa sœur Marie-Françoise-Gabrielle la retenait encore au monde, mais quand celle-ci fut mariée à M. de Cornulier, quand, d'autre part, elle-même eut achevé de mettre ordre à ses affaires temporelles, elle s'empressa d'aller rejoindre les religieuses qui avaient fait son éducation, et qui sous la conduite de la Mère Thérèse-Joséphine de Nollent, venaient de se retrouver à Paris dans une maison louée à un certain M. Parent, rue Notre-Dame-des-Champs. Elle commença son noviciat dès les premiers mois de l'année 1800 [2], fit sa prise d'habit le 1[er] avril 1802, changea son nom en celui de Joséphine-Gertrude et prononça ses vœux, le 11 juillet 1803.

Sa communauté, s'accroissant de jour en jour, quitta son installation provisoire et se retira, vers la fin de 1803, dans l'ancien couvent des Eudistes, rue des Postes, n° 20. C'est là que devait vivre et mourir la nouvelle religieuse; mais elle voulut assurer à ses sœurs cet établissement qui leur paraissait convenable, et paya de ses deniers, en octobre 1805, pour leur en faire donation, la maison où elles s'étaient retirées. Cet acte la fit considérer depuis comme la principale fondatrice du rétablissement du troisième monastère de la Visitation à Paris; ce ne fut pas d'ailleurs le seul acte de générosité de sa part envers son ordre, qui garda de ses

1. *Vie de la Mère Julie Billiart, fondatrice des sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Namur*, par un Père de la compagnie de Jésus, p. 38.

2. Il y avait en effet près de deux ans et demi qu'elle s'y trouvait, quand elle fit sa prise d'habit.

dons une vive reconnaissance. Humble, grave, réservée, silencieuse et recueillie, elle sut gagner l'affection de ses compagnes, qui admiraient en même temps sa patience et sa résignation à supporter les nombreuses souffrances, que différentes maladies très sérieuses lui occasionnèrent. Elle fut même élue pour trois ans supérieure du couvent, le 30 mai 1811. Ses sœurs témoignèrent qu' « elle remplit sa tâche avec soin et sagesse, joignant une exacte fermeté à la délicatesse et à la générosité de ses sentiments, qui manifestèrent, selon les occasions qu'elle en trouva dans cette charge, toute la bonté et la sensibilité naturelle de son cœur. Sa correspondance, disent-elles, avec les supérieures qui gouvernaient nos monastères à la même époque, lui attira leur estime et leur affection. Son triennat achevé, elle rentra avec bonheur dans le rang d'inférieure. Elle fut nommée conseillère, aide de la supérieure et seconde portière ». Elle occupa ainsi divers emplois jusqu'au moment attendu par elle, où Dieu la rappela à lui, le 14 février 1829.

On signale plusieurs traits charmants de sa modestie et de son humilité : nous avons voulu en citer un qui nous a été transmis par ses anciennes compagnes. « Dans une circonstance, où elle s'employait pour le service de la maison, elle parlait à un homme du peuple, nous croyons que c'était à un charbonnier, lorsque son frère survint. Il entendit cet homme appeler Mlle Doria « ma sœur ». Dans un premier mouvement, cette parole le révolta : « Manant! « s'écria-t-il, depuis quand ma sœur est-elle devenue la tienne? » Et Mlle Doria, de répondre doucement : « Depuis que Jésus-Christ s'est fait notre frère. »

Le corps de sœur Joséphine-Gertrude Doria fut d'abord enseveli dans le cimetière du Mont-Valérien; mais son monastère ayant été transféré à Boulogne-sur-Mer, en 1842, la reconnaissance que lui avaient vouée les religieuses les engagea à faire exhumer ses restes (11 juillet 1861) et à les faire déposer dans leur cimetière de Boulogne, où ils reposent définitivement dans un caveau spécial. Maintenant encore la communauté célèbre pieusement son anniversaire.

II. — Sa sœur, MARIE-FRANÇOISE-GABRIELLE Des Friches Doria naquit le 11 avril 1772, mourut à Troyes le 21 avril 1804 et fut inhumée dans le cimetière de Payens. Elle fut élevée avec sa sœur au pensionnat de la Visitation en la rue du Bac, où l'on remarqua son aménité et son caractère ouvert. Elle épousa à Foucaucourt [1], le 9 janvier 1799 [2], ARNAUD-DÉSIRÉ-VICTOR DE CORNULIER DU BOIS-CORBEAU [3], de deux ans plus jeune qu'elle [4]. Il était né en effet le 15 juin 1774, du mariage de Charlemagne de Cornulier, deuxième du nom, seigneur de La Caraterie et de Boistancy, appartenant à une excellente famille bretonne dont la généalogie a fait récemment l'objet d'une publication intéressante, et de Rose-Charlotte de Goyon, dite M[lle] de Brissac.

Cette demoiselle Doria laissa à son mari, qui lui survécut plus d'un quart de siècle (il décéda à Nantes, le 21 avril 1830), un fils unique : ARNAUD-RENÉ-VICTOR, VICOMTE DE CORNULIER, né à Paris le 20 octobre 1799 et mort à Nantes, le 25 mai 1862. Celui-ci se maria, le 24 juin 1823, avec MARIE-ÉMILIE DE BLOCQUEL DE CROIX DE WISMES (13 mars 1804-26 juin 1862), fille de Stanislas-Catherine-Alexis de Blocquel de Croix, baron de Wismes et préfet de Maine-et-Loire, et d'Émilie-Joséphine-Jeanne Ramires de La Ramière ; il en eut quatre enfants : 1° GASTON DE CORNULIER (4 avril 1824-21 février 1830) ; 2° MARIE-LÉONIE DE CORNULIER (née le 20 mars 1825), qui devint la femme (27 janvier 1845) de FÉLIX, VICOMTE DE VILLEBOIS-MAREUIL, et la mère de quatre enfants ; 3° STANISLAS-VICTOR DE CORNULIER (5 octobre 1828-2 décembre 1876), camérier secret du pape ; et 4° JEAN-LOUIS-ARTHUR, vicomte de Cornulier, né le 28 mai 1830, et marié, le 7 octobre 1861, à VICTOIRE-MARIE DE MONTSORBIER, dont postérité.

1. Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes.

2. Les renseignements qui suivent sont extraits de la *Généalogie historique de la maison de Cornulier*, p. 173 et suiv.

3. Bois-Corbeau, Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. et c[ne] de Montaigu.

4. Cette branche de seigneurs du Bois-Corbeau était jusqu'alors, au dire de l'historien de la maison de Cornulier (p. 174, note 1), restée dans une situation modeste ; mais Arnaud ayant été celui de ses frères, qui « contracta l'alliance la plus riche et la plus distinguée », en épousant la fille du comte Doria, fut placé « immédiatement dans un milieu supérieur ».

.˙.

Le comte Doria survécut encore à sa femme, Mlle de Rougé, qui mourut le 28 septembre 1784 et fut inhumée le lendemain dans le chœur de l'église paroissiale de Cayeux. Il demeura donc chargé de la tutelle de ses deux dernières filles ; celle qu'il avait eue de son premier mariage, l'avait quitté, on le sait déjà, au mois de février 1779, pour épouser le comte de Castéja. Tout porte à croire qu'il ne se consolait pas d'avoir perdu le fils que Mlle Du Fossé de Vatteville lui avait donné et que, s'il contracta une nouvelle union, ce fut dans l'espoir d'avoir enfin un héritier de son nom. Quoiqu'il eût déjà dépassé l'âge de 60 ans, il n'hésita pas à prendre pour femme, à la suite d'un contrat qui fut signé à Paris, le 27 novembre 1785, Françoise-Henriette de LA MYRE, qui n'était que dans sa dix-septième année, étant née le 13 février 1769.

Celle-ci était d'une très ancienne maison[1], originaire de la Guyenne, où l'on cite des La Myre dès le XIe siècle. Cette famille était venue s'établir en Artois et en Picardie avec Jean de La Myre, deuxième du nom. Né à Saint-Porquier[2], où il avait été baptisé le 3 juillet 1601, Jean de La Myre avait été capitaine au régiment d'Hocquincourt, avait épousé à Arras, le 6 août 1630, Catherine de Mory, était mort à Noyon le 3 septembre 1678, et avait été inhumé en l'église Sainte-Godeberthe de cette ville. Son fils, Gabriel, né le 12 octobre 1632, héritier des seigneuries de La Motte-Séguier et d'Étrépigny, avait acheté, en 1682, à Louis-Antoine Du Prat, marquis de Nantouillet, les domaines nobles d'Hangest[3] et de Davenescourt[4], dont il fit

1. Cf. Collection Grenier, t. 86, fol. 206 ; — Villers de Rousseville, *Nobiliaire de Picardie* ; — La Chenaye-Desbois et Badier ; — abbé Ed. Jamel, *Monographies picardes ou études historiques sur les communes. Davenescourt*, p. 49.

2. Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Montech.

3. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.

4. *Idem*, arr. et cant. de Montdidier.

hommage au roi le 31 juillet 1683 [1]. Il décéda à Pignerol, le 20 mars 1685 : dès le 17 février 1674 au moins, il y exerçait pour Sa Majesté le commandement de la ville et de la citadelle. Il s'était marié deux fois [2]; c'est de la seconde de ses femmes, Élisabeth-Marie Largentier, fille d'un secrétaire du conseil de la reine-mère Anne d'Autriche, épousée le 22 mars 1675, qu'il avait eu (2 septembre 1676) son fils, Antoine, celui qui lui succéda comme baron et châtelain d'Hangest et de Davenescourt. Antoine de La Myre servit comme capitaine au régiment du Roi-infanterie, assista, comme major général de l'armée du Rhin, aux principaux combats qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV, fut enfin pourvu de la lieutenance au gouvernement de Picardie (21 janvier 1714) et mourut à Davenescourt, le 6 mars 1747. Des huit enfants que lui donna sa femme Marie-Anne Marc de La Ferté, épousée le 3 avril 1705, nous distinguerons ici François-Luc de La Myre, seigneur de Mory [3], né le 13 février 1715. Il fut certainement connu du marquis Doria, car il fit avec lui, quoique servant dans un autre régiment, toute la campagne d'Italie en 1733 et 1734, et assista aux batailles de Parme et de Guastalla. Il fut également, remarquons cette coïncidence, un des compagnons d'armes du comte Doria, qui épousa plus tard sa nièce : tous les deux prirent part au combat de Dettingen; tandis que le comte Doria y recevait toutes les blessures que nous savons, François-Luc de La Myre se retirait sain et sauf, mais c'était pour aller recevoir à Fontenoy, le 11 mai 1745, un boulet qui lui coûta la vie.

Son frère cadet, Gabriel-François-Melchior, comte de La Myre, né le 6 janvier 1717, devint ainsi l'héritier présomptif de ses droits d'aînesse. Jusque-là il avait été, avec deux de ses frères,

1. Cf. A. Ledieu, *Moreuil et son canton*, p. 59.

2. Voir la donation qu'il fit, le 17 février 1674, à Lucie, fille de lui et de sa première femme Marie de Folleville : Archives départementales de la Somme, B 478, fol. 17 v°.

3. Peut-être Pas-de-Calais, cant. de Croisilles.

Charles-Henri (20 mars 1718-15 avril 1742) et François-Jean (né le 14 septembre 1723), chevalier de l'ordre de Malte, dignité pour laquelle il avait présenté ses preuves le 17 septembre 1730; mais il se fit relever de ses vœux [1], entra dans l'armée du roi et succéda à son père dans la lieutenance au gouvernement de Picardie. Il mourut le 15 mars 1777, après avoir contracté deux mariages : le premier (21 novembre 1749) avec Marie-Christine de Cardevac d'Havrincourt, décédée le 14 avril 1761, ayant eu deux fils morts en bas-âge, et trois filles, Gabrielle-Louise, née le 7 janvier 1751, religieuse à Montreuil-sous-Laon ; Anne-Charlotte-Christine-Gabrielle, née le 22 juillet 1754, qui épousa, en 1777, Louis-Charles, comte de Noue, mestre de camp de dragons et lieutenant-colonel au régiment de Languedoc-dragons ; enfin Anne-Françoise-Thérèse, née le 5 octobre 1757. La seconde union, célébrée le 14 février 1764, avec Lucie-Philippine-Josèphe de Cardevac de Gouy [2], fille de Chrétien-Pierre de Cardevac, seigneur de Gouy [3], donna naissance à Alexandre-Joseph-Gabriel de La Myre (23 avril 1771), qui hérita des seigneuries de Davenescourt et Hangest et de la lieutenance au gouvernement de Picardie; à Antoine-Louis-Gabriel de La Myre (5 juin 1773), qui fut reçu chevalier de Malte dès sa plus tendre jeunesse ; à Anne-Charlotte-Christine-Gabrielle-Lucie (11 décembre 1764), Françoise-Henriette (13 février 1769) et Alexandrine-Julie-Gabrielle (4 juin 1776). Ces trois dernières filles, après la présentation de leurs preuves de noblesse, obtinrent de l'archevêque de Lyon, le 27 août 1779, des brevets de chanoinesses en titre et de comtesses de Neuville, « pour jouir à leur tour et rang, suivant leur brevet, de la prébende qui leur est affectée ». Elles ne se

1. Comme le fit également François-Jean de La Myre, qui devint comte de Mory et d'Honingen, seigneur de Congis, Villiers-lez-Rigaults et La Tartarelle, seigneur et patron de la châtellenie de Reux, Montjay, Hennecourt, Catrix, La Salle, Canonville, etc. Cf. Archives départementales de Seine-et-Marne, E 1201.

2. Décédé à Amiens, le 16 novembre 1807.

3. Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz.

trouvaient d'ailleurs pas les premières de leur famille, qui fussent revêtues de cette distinction honorifique : leur cousine, Claude-Marie-Louise de La Myre, fille du comte de Mory et née le 28 juin 1754, avait été reçue précédemment (1er août 1765) dans le même chapitre, ce qui ne l'avait pas empêchée de se marier, le 11 janvier 1773, avec Jean-Dominique, comte de Cassini, l'astronome, fils du fameux Cassini de Thury[1].

Ce ne fut pas un obstacle non plus au mariage de Françoise-Henriette de La Myre[2] avec le comte Doria. Il fut célébré à Davenescourt, le 22 décembre 1785, avec le consentement de la comtesse douairière de La Myre, mère de la fiancée; avec l'agrément du comte de Mory, son oncle paternel; et en la présence d'Antoine-Pierre-Joseph de Cardevac de Gouy de Bailleul, chanoine d'Arras et prévôt d'Olet en Roussillon, son oncle maternel, et d'Antoine-Gilles-Marie, vicomte de Louvel, seigneur de Warvillers[3] et autres lieux, capitaine au régiment Conti-dragons, son beau-frère. Les conditions du contrat, qui était intervenu en cette occasion, avaient été débattues, le 27 novembre précédent, par devant Louis-Charles, comte de Noue, et Anne-Charlotte-Christine-Gabrielle de La Myre, beau-frère et sœur consanguine de l'épousée ; d'Anne-Françoise-Thérèse et Alexandrine-Julie-Gabrielle de La Myre, ses sœurs ; du chanoine de Cardevac de Gouy; de Charles-François-Joseph, comte de Rune, seigneur de Warsy[4], ancien exempt des gardes du corps de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine, et de sa femme Anne-Françoise-Charlotte de La Myre, ses oncle et tante du côté paternel; de Claude-Madeleine de La Myre-Mory, vicaire général de Carcassonne, son cousin germain ; de Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, maréchal des camps et armées du roi, bailli grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,

1. Cf. La Chenaye-Desbois et Badier, t. XIV, col. 769.
2. Ni à celui de sa sœur Anne-Charlotte-Christine-Gabrielle-Lucie de La Myre, qui avait déjà épousé Antoine-Gilles-Marie, vicomte de Louvel.
3. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières.
4. *Idem*, cant. de Moreuil.

commandeur d'Oisemont[1], son oncle à la mode de Bretagne ; de Jacques-François-Charles de Lanery, capitaine de cavalerie au Royal-étrangers, fiancé de sa sœur Anne-Françoise-Thérèse ; et enfin d'Alexandre-François-Rosalie, vicomte de Rune, capitaine de cavalerie. C'est à dessein que tous ces détails généalogiques sont ici donnés : malgré leur aridité et leur sécheresse, ils ont leur intérêt pour la connaissance entière et complète de la nouvelle famille, à laquelle s'alliait le comte Doria.

Mlle de La Myre apportait à son mari ses droits légitimaires sur la succession de son père, montant à la somme de cinquante-deux mille six cent neuf livres, déduction faite de sa contribution au passif ; pour cela elle et ses enfants reçurent une rente semestrielle jusqu'au 7 octobre 1830, date à laquelle ces cinquante-deux mille livres furent payées. Elle avait encore part aux quatre-vingt-dix mille livres, dont sa tante Geneviève-Alexandrine de La Myre, comtesse de Carisey, avait fait donation à son père. En retour, elle fut assurée, en cas de survivance, d'un douaire de cinq mille livres, d'une habitation en l'un des châteaux du comte Doria, d'une reprise de meubles et objets mobiliers jusqu'à concurrence de quinze mille livres, etc.

Si le comte Doria avait continué à habiter le château de Framerville, même après son second mariage, il était revenu à Cayeux, au moins depuis la mort de son père le marquis, arrivée le 16 mars 1781. C'est là qu'il résida avec sa troisième femme, c'est là que naquirent les deux enfants qu'il eut encore, c'est là qu'il reçut, en 1789, son assignation pour se rendre à l'assemblée générale des Trois-États du bailliage d'Amiens, où l'on devait rédiger les cahiers de doléances et nommer des députés aux fameux États généraux[2]. C'est là enfin qu'il vécut pendant les premiers temps de la Révolution. Cependant, le 29 octobre 1791, il crut se mettre en sûreté, lui, sa femme et ses enfants, en allant se retirer à Amiens, dans la maison d'un certain Bienaimé. Et

1. Chef-lieu de cant. de l'arr. d'Amiens.
2. Archives départementales de la Somme, B 274.

de fait il put y résider, en jouissant, à ce qu'il semble, d'une tranquillité relative, jusqu'au 3 mai 1793 : ainsi l'affirme du moins un certificat délivré à cette date par la municipalité. D'autre part, une attestation donnée par le conseil général de la même commune, le 17 janvier 1793, portait que « ledit Doria réside à Amiens depuis plus de six mois ». Mais il crut bientôt pouvoir retourner en son château de Cayeux, ainsi que permettent de le constater des certificats des 7 floréal et 7 prairial an II (26 avril et 26 mai 1794), portant qu'il était « toujours demeuré à Cayeux, notamment depuis le 21 brumaire dernier (11 novembre 1793) jusqu'au 29 pluviôse aussy dernier (17 février 1794), jour de son arrestation, de sa femme et de ses cinq enfants comme ex-nobles, où ils auraient été conduits à Biscelle, cy-devant Ursulines de la Providence et hospice national, maison d'arrêt à Amiens. » Il resta emprisonné plus de six mois et ne dut son salut et celui de sa famille qu'à la chute de Robespierre, le 9 thermidor (27 juillet 1794).

Mais les émotions inséparables d'une telle existence durent abréger ses jours. Né dès les premières années du règne de Louis XV, il était parvenu, malgré les fatigues inhérentes au métier militaire, qui l'avaient contraint à prendre une retraite prématurée, à atteindre sa soixante-douzième année ; mais il ne put l'accomplir entièrement. Il s'éteignit à Cayeux, le 1er floréal an III (20 avril 1795), et fut enterré dans le cimetière de cette paroisse. Sa veuve, Françoise-Henriette de La Myre, qui vécut jusqu'au 6 avril 1820 [1], resta chargée de la tutelle des deux enfants qu'elle avait eus ; on lui donna pour l'assister, en qualité de curateur des mineurs, un ami de la famille, Marie-Jean-Baptiste-Charles-François-Léonard-Augustin Lefort, demeurant au Quesnel.

La succession qui s'ouvrit alors offrait bien des difficultés, à cause des trois mariages du défunt et de l'existence d'enfants des trois lits. Aussi, dès le 8 prairial an III (27 mai 1795), avec

1. Elle mourut à Paris et fut enterrée au cimetière du Père-Lachaise.

l'assistance de Marie-Françoise-Élisabeth Des Friches Doria, veuve du comte de Castéja, de Julie-Catherine et de Marie-Françoise-Gabrielle Des Friches Doria, la comtesse Doria avait procédé à l'inventaire et estimation des meubles, effets, titres et papiers. Puis, un tribunal de famille, dont la formation avait été provoquée par la comtesse de Castéja, s'était réuni, le 15 vendémiaire an IV (7 octobre 1795), avait ordonné la mise en vente des meubles, effets, grains et bestiaux désignés dans l'inventaire, et avait alloué à la veuve ce qu'elle avait le droit de reprendre par son contrat de mariage. Après un premier partage à l'amiable des meubles entre les cinq enfants survivants, le reste des effets fut vendu à l'encan, le 26 brumaire an IV (17 novembre 1795). Mais afin de poursuivre la liquidation de toutes les affaires de la succession, qui se trouvaient encore compliquées par le fait de l'indivision conservée en partie entre le défunt et les enfants de sa sœur consanguine, la marquise de Venoix, tous héritiers du marquis Doria, la comtesse Doria convoqua auprès d'elle ses parents et amis, entre autres ses frères, Alexandre-Joseph-Gabriel et Antoine-Louis-Gabriel de La Myre, et son oncle, Charles-François-Joseph de Rune ; elle leur exposa la situation et se fit donner par eux une délégation spéciale pour soutenir les intérêts de ses enfants avec l'assistance d'un conseil de famille, où entrèrent avec le curateur les personnes ci-dessus désignées (5 pluviôse an V, 24 janvier 1797). Sans raconter le détail des péripéties de la liquidation, il suffit de dire que le partage définitif des biens eut lieu le 4 floréal an VI (18 mai 1798).

Malheureusement cette procédure était à peine terminée qu'il fallut en commencer une autre. Joséphine-Françoise-Zoé Des Friches Doria, la fille du comte Doria et de Françoise-Henriette de La Myre, née à Cayeux, le 12 juillet 1789[1], fut en effet victime d'un accident sur la place de ce village et mourut le 22 fructi-

1. Elle avait été baptisée le même jour en l'église de Cayeux et avait eu pour parrain Alexandre-Joseph-Gabriel de La Myre, son oncle, officier au régiment du Roi-infanterie et seigneur de Davenescourt ; pour marraine Julie-Catherine-Joséphine Des Friches Doria, sa sœur.

dor an VI (8 septembre 1798). Les biens qui lui avaient été attribués sur la succession de son père furent donc encore à partager entre son frère et ses sœurs, opération qui fut achevée le 8 juin 1802.

⁂

Il ne restait donc plus qu'un enfant à la comtesse Doria : ce fut STANISLAS-PHILIPPE-HENRI Des Friches, marquis Doria, né à Cayeux, le 27 septembre 1787[1]. Présenté au roi Louis XVIII, le 9 juin 1814, il reçut, le 30 du même mois, un brevet provisoire de garde à cheval de la garde nationale, où il était entré le 25 avril précédent. Il fut enfin admis, le 22 juillet 1814, comme mousquetaire en pied dans la seconde compagnie de la garde du roi, avec une solde annuelle de six cents francs. Ce titre équivalait à celui de lieutenant de cavalerie, dont il reçut d'ailleurs le brevet. Le 26 mars 1815, au moment des Cent jours, il fut licencié avec l'autorisation d'aller de suite dans ses foyers à Cayeux; au retour des Bourbons, il fut réintégré dans sa charge, mais il fut définitivement mis en disponibilité, le 31 octobre 1815, quand le corps auquel il appartenait fut dissous. Il avait reçu pendant son service la décoration du Lis, qu'il porta depuis le 9 février 1815. Il était à peine de retour à Cayeux, qu'un arrêté du préfet de la Somme, en date du 11 novembre 1816, le nomma aux fonctions de maire de cette commune.

Il épousa, le 15 mai 1820, un mois après la mort de sa mère, PAULINE-MÉLANIE-LOUISE BIGNON, née à Fontainebleau, le 27 messidor an VII (16 juillet 1800), et fille d'Armand-Jérôme Bignon et de Mélanie Terray. La marquise Doria mourut à Paris, le 13 juillet 1865. Son mari lui survécut peu et décéda lui-même le 20 novembre 1866.

Ils laissèrent deux fils. L'aîné, ALEXANDRE-ANDRÉ-

1. Baptisé à Cayeux le même jour, il eut pour parrain Stanislas-Catherine de Biaudos, comte de Castéja, maréchal des camps et armées du roi, et pour marraine Lucie-Philippine de Cardevac, comtesse de La Myre, son aïeule.

ARTHUR Des Friches, marquis Doria, né à Paris, le 11 mars 1821, et décédé à Cayeux, le 25 novembre 1895, épousa, le 1er juillet 1854, LOUISE-BLANCHE-ERNESTINE LE PELETIER D'AUNAY. Celle-ci, née aussi à Paris, le 23 mai 1835, et fille de Charles-Ange-Ernest, comte Le Peletier d'Aunay, conseiller à la Cour impériale de Paris, chevalier de la Légion d'honneur (décédé le 28 octobre 1868), et de Blanche Étignard de Lafaulotte de Neully (décédée le 25 février 1850), ferma les yeux au château du Quesnel-en-Santerre, le 14 octobre 1897. Elle avait donné à son mari cinq enfants :

I. — ANDRÉ-HENRI, né au château d'Orrouy, le 19 octobre 1856, et décédé le lendemain ;

II. — ERNEST-PIERRE-PAUL Des Friches, qui porte aujourd'hui, par droit héréditaire, le titre de marquis Doria. Né à Paris, le 30 août 1859, il a épousé, le 11 juillet 1887, CÉCILE MARRIER DE BOISDHYVER, née à Senlis, le 26 avril 1860, du mariage de Louis Marrier de Boisdhyver, garde général des forêts, décédé le 12 janvier 1862, et de Félicité-Marie de Catheu. Il a maintenant deux enfants, nés l'un et l'autre à Paris :

1° MARIE-ANDRÉ (20 février 1889) ;

2° PAULINE-MARIE-CATHERINE (3 novembre 1892) ;

III. — CATHERINE, née à Paris le 19 avril 1861 et décédée trois semaines après ;

IV. — ADÈLE-HENRIETTE-MARIE. Née à Cayeux, le 25 avril 1869, elle est, depuis le 1er juillet 1890, la femme de MARIE-ALEXANDRE-RAOUL, VICOMTE BLIN DE BOURDON, fils de Marie-Louis-Charles et de Louise-Françoise-Amélie Lefebvre du Quesnel. Le vicomte Blin de Bourdon, né le 26 mai 1837, a été décoré de la croix de la Légion d'honneur à la suite de sa brillante conduite devant l'ennemi en 1870 ; il a été député de l'arrondissement de Doullens depuis 1872 jusqu'en 1893. Il a de son mariage deux filles, ANDRÉE-ODETTE-MARIE-EMMA (13 janvier 1892) et ERNESTINE-JEANNE-MARIE-MADELEINE BLIN DE BOURDON (26 octobre 1896) ;

V. — Berthe-Honorine-Paule, née au château de Cayeux, le 28 février 1872, décédée à Paris, le 4 septembre 1875.

*
* *

Le second fils du marquis Stanislas-Philippe-Henri Doria fut ARMAND-FRANÇOIS-PAUL Des Friches, comte Doria, à la mémoire duquel cet ouvrage est dédié. Né à Paris, le 14 avril 1824, il épousa, le 30 juin 1851, Marie-Berthe de VILLIERS, née à Dijon, le 13 octobre 1829, et fille de Prudent-Léopold de Villiers, ancien officier de cavalerie, décédé le 14 mars 1855, et d'Élisabeth-Jeanne-Luce-Maria Poulletier de Suzenet. Cette union fut brisée rapidement par la mort de la comtesse Doria survenue à Paris, le 11 mai 1855, et le comte Doria resta avec deux enfants : Marie-Luce Des Friches Doria, née à Orrouy, le 14 juillet 1852, qu'il eut la douleur de perdre le 22 juillet 1872, et PAUL-PRUDENT-FRANÇOIS Des Friches, comte Doria, né à Orrouy, le 9 octobre 1853. Il s'endormit lui-même dans la paix du Seigneur, le 7 mai 1896, en son château d'Orrouy, qu'il avait orné des merveilles de l'art contemporain.

Le comte Doria actuel est uni, depuis le 17 juillet 1878, à Marie-Jeanne-Valentine-Madeleine d'ASSAS, née à Montpellier, le 12 octobre 1855, du mariage de Marie-Philippe-Fulcrand, marquis d'Assas (décédé le 2 février 1887), et de Marie-Caroline-Émilie d'Espous. Il est le père de quatre enfants, tous nés au château d'Orrouy :

1° André-Marie-Joseph-Henri (2 août 1879) ;
2° Ernestine-Marie-Berthe (10 juin 1881);
3° Andrée-Marguerite-Marie-Luce (7 juin 1885);
4° Pierre-Marie-Arnaud (26 décembre 1890).

APPENDICES

APPENDICE A

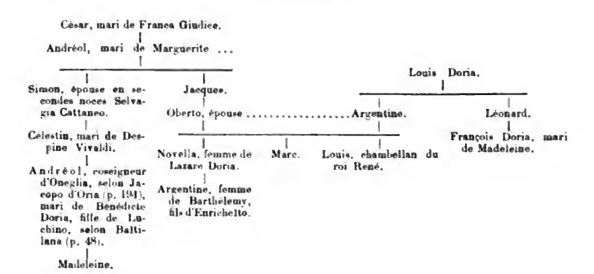
De la parenté entre Madeleine Doria, mère de Sixte, et l'amiral André Doria, prince de Melfi.

Le 13 décembre 1559, Sixte Doria écrivait à son fils Jean que sa mère Madeleine, épouse de François Doria, était issue du mariage de Célestin Doria, « cosin germain de part pere du feu pere du prince Doria, qui est de present [André Doria] » et de Despine Vivaldi. Nous avons prouvé (p. 122) que Sixte s'était trompé d'une génération, que sa mère était la fille d'Andréol Doria et de Bénédicte Doria et que cet Andréol était le fils de Célestin. Mais l'affirmation de l'existence d'une parenté entre Madeleine et André Doria subsiste toujours. Comment la prouver? Bien des documents nous manquent; aussi sommes-nous en présence d'une grosse difficulté.

Voici, d'après différents auteurs tous concordant et par conséquent offrant bien des apparences de sincérité et d'exactitude, la liste des ascendants d'André Doria :

Cattaneo ou Emmanuel
|
Ayton, l'amiral génois qui servit Philippe de Valois et mourut à Crécy en 1346.
|
Ceva, coseigneur d'Oneglia, tué en 1398 (V. Jacopo d'Oria, p. 201), mari de Yolande ou Marie Grimaldi.
|
François, mari de 1° Catherine Grimaldi ;
2° de Catetta Doria, fille de Cattaneo.
|
Ceva, issu du second lit, mari de Caracosse Doria, fille d'Enrichetto.
|
André.

La parenté de Madeleine peut s'indiquer par le tableau suivant, que nous établissons d'après Battilana, quand nous sommes dans l'impossibilité de faire mieux :

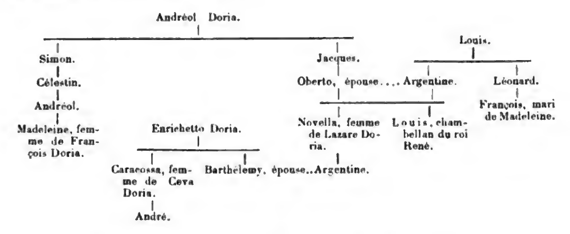


Les ascendants du père de Madeleine ou de son aïeul Célestin (puisque Sixte a fait de Célestin le père de Madeleine), et ceux d'André Doria ne sortent donc pas d'un ancêtre commun assez rapproché pour expliquer la parenté. Et pourtant, selon Sixte, Andréol ou Célestin sont cousins de par leur père de Ceva, père d'André. Il faut donc croire qu'une sœur de leur père a épousé l'aïeul d'André ; en d'autres termes, il est nécessaire que Catetta, mère de Ceva, soit la sœur de Célestin ou de Simon. Mais nous ne trouvons rien de pareil dans les tableaux ci-dessus et Battilana n'indique pas de sœur de ce nom ni à Simon, ni à Célestin. Comment donc cette parenté s'est-elle produite ?

Il y a cependant un fait à retenir : Madeleine et André Doria ont eu des ascendants coseigneurs d'Oneglia. C'est un faible indice, mais qui est toujours bon à noter.

Une recherche minutieuse des ascendants des différentes femmes du nom de Doria, mentionnées dans les mêmes tableaux, n'apporte pas beaucoup plus de clarté. La mère d'André, Caracossa, était, selon Battilana (p. 26), fille d'Enrichetto. Or, dans ses tables le même auteur n'indique qu'une seule Caracossa, fille d'Enrichetto (p. 77), mais il lui donne pour mari Ceva, fils d'Antoine. Ceva est bien le nom du père d'André, mais il était fils de François et non pas d'Antoine. Ce nom d'Antoine a pu probablement être mis par erreur : il aurait été inscrit pour celui de François.— La même Caracossa a eu pour frère Barthélemy, qui selon Battilana (p. 77) aurait épousé Argentine Doria, fille de Lamba. N'y a-t-il pas là une seconde erreur, et ce Lamba ne serait-il pas tout simplement Lazare Doria, mari de Novella Doria et beau-frère

du chambellan du roi René, dont une fille Argentine se maria, selon le même Battilana (p. 50), avec Barthélemy Doria, fils d'Enrichetto? Cela est plus que vraisemblable. Par conséquent, si notre hypothèse vient un jour à être vérifiée, une petite-cousine de François et de Madeleine Doria aurait épousé un oncle du fameux André Doria. On aurait ce tableau généalogique :



Autre remarque. Andréol Doria, père de Madeleine, avait épousé une certaine Bénédicte ou Benedetta Doria, que Battilana (p. 48) annonce fille de Luchino. Or, dans ses tables, nous ne trouvons au xve siècle qu'une Bénédicte, fille de Luchino et de Madeleine Doria (p. 42) ; mais celle-ci, dit-il, fut religieuse. Ce n'est donc pas elle qui aurait été la mère de Madeleine. Mais nous remarquons parmi les sœurs de Ceva, père d'André Doria, une Bénédicte (p. 26), que Battilana fait la femme d'un certain Paolo Doria. Cela est-il bien exact? N'y aurait-il pas de rapports entre la femme d'Andréol et la tante d'André ? Nous n'osons rien affirmer, mais nous avons voulu au moins tenter ce rapprochement.

Nous avons tourné et retourné le problème dans tous les sens : si nous possédions des documents bien certains, peut-être pourrions-nous espérer une solution. Car, en définitive, puisque Sixte Doria affirmait d'une façon aussi catégorique la parenté de sa mère avec un prince qui avait fait autant de bruit autour de son nom qu'André Doria, il fallait bien qu'il en fût certain et que sa certitude eût quelque fondement : d'ailleurs, il était facile à son correspondant de contrôler son assertion. Il est donc regrettable qu'il n'ait pas été lui-même plus explicite et qu'il n'ait pas marqué un peu mieux les liens d'une parenté, dont à bon droit il pouvait tirer quelque orgueil.

APPENDICE B.

La seigneurie de Cayeux-en-Santerre.

La terre de Cayeux [1], sur laquelle on ne compta jamais une nombreuse agglomération d'habitants [2], était, dès les premières années du XIIIe siècle au moins, entre les mains des seigneurs de Boves. Nous n'en voulons pour preuve que les actes concédés en mars 1202 (n. st.) par Robert de Boves, frère d'Enguerran II et deuxième fils de Robert Ier de Boves et de Béatrix de Saint-Pol [3]. Par le premier, il se déclarait vassal de l'abbaye de Corbie pour les marais et d'autres biens sis à Cayeux [4]; par le second, il donnait en aumône à l'église de Corbie une rente annuelle d'un demi-muids de froment à prendre le jour de Saint-Remy sur son moulin de Cayeux, et ce pour la fabrication des hosties nécessaires aux messes de cette église [5].

Son petit-fils, Enguerran de Boves, seigneur de Fouencamps [6], s'occupa aussi de sa terre de Cayeux, qu'il tenait déjà très probablement en suzeraineté du détenteur du château même de Boves; ce fut en avril 1251, pour aliéner les marais entre Cayeux et Ignaucourt aux habitants de ces deux villages, qui durent s'engager à lui payer vingt livres parisis et à lui laisser les amendes à percevoir sur ces marais; ce fut encore en 1280, lorsqu'il vendit le moulin banal de Cayeux tenu en fief du chapitre de Saint-Quentin [7].

1. Sur Cayeux-en-Santerre, cf. la notice assez fautive rédigée par Alcius Ledieu dans son livre, *Moreuil et son canton*, p. 37.
2. 15 feux en 1469; 180 habitants en 1698; 47 feux en 1709; 45 feux et 124 habitants en 1724; 48 feux et 125 habitants en 1725; 48 feux en 1760; 140 habitants en 1772; 215 à 220 habitants aujourd'hui.
3. Sur ce personnage cf. A. Janvier, *Boves et ses seigneurs*, p. 428.
4. Bibliothèque nationale, lat. 17759 (cartulaire blanc de Corbie), fol. 125.
5. *Idem*, fol. 126.
6. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves.
7. A. Janvier, *ibidem*, p. 433.

Après cela pendant plus d'un siècle, on ne sait ce que devint cette seigneurie. Il apparait pourtant que la terre de Cayeux fut partagée en un assez grand nombre de censives et de fiefs nobles, qui tous relevaient de la châtellenie de Boves.

En 1421, Firmin de Tracy, écuyer, qui se qualifiait de « sieur en partye de Caieulx », possédait trois de ces fiefs; il en présenta le dénombrement, le 4 novembre, à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, seigneur de Joinville et de Boves [1]. Voici la déclaration qu'il en fit :

« Et premier, mon manoir, maison, jardins, yaues et pesqueries, seans en icelle ville de Caieulx, tout ainsy que ce s'estende, comporte, contenant deux journeulx et demy de pourprins ou environ, tenant d'un lez au chemin par lequel on va de ladicte ville de Caieulx a Corbye, et d'autre part entre tout autour de la riviere de Philippe d'Igny, escuier, et jusque au pré de Percheval de Balattre, escuier...

« Trois journeulx de prez ou environ, seans a la Queue de Vaulx...

« Item, un journal de pré ou environ, tenant a la riviere d'icelluy Philippe d'un lez, et d'autre lez a Pierre de Villers...

« Unze journeulx de terre ou environ, tenant a damoiselle Blanche de Wadencourt, fille de feu messire Raoul de Wadencourt, jadis chevalier...

« Item, unze aultres journeulx de terre ou environ, tenant d'un lez a Percheval de Balatre... » ; etc.

Tout cela sans compter les « cens, rentes, revenus... masures, verges, boys... droictz signoriaulx », faisant partie de trois fiefs. Malheureusement le nom particulier de chacun de ces fiefs n'est pas prononcé une seule fois, et il est impossible de savoir d'où ils venaient et en quelles mains ils étaient passés avant d'arriver à Firmin de Tracy.

En tout cas, ce fut le noyau de la nouvelle seigneurie de Cayeux, qui se reconstituait avec les débris de l'ancienne. Le dénombrement signalé ci-dessus, et qui est le seul document authentique que nous ayons conservé du xve siècle, donne donc de précieux renseignements.

Vers la fin du même siècle, ces fiefs appartenaient à Jacques d'Ailly. Quand celui-ci mourut, le traité de partage de ses biens les

1. L'analyse de cet acte a été publiée par V. de Beauvillé, *Documents inédits concernant la Picardie*, t. IV, p. 453, note 2 ; une copie intégrale authentique s'en trouve dans les archives du château de Cayeux.



attribua, avec la seigneurie de Braches [1], à sa fille Jeanne d'Ailly, alors femme d'Osias de La Vernade. Celui-ci eut donc à se faire investir de la terre de Cayeux au nom de sa femme, formalité qu'il accomplit le 18 mars 1502 (n. st.) [2]. Un an après (6 mars 1503, n. st.), il se fit reconnaître par les habitants de cette localité une redevance d'un jour de corvée par an « par chacun cheval labourant ».

Combien de fiefs avait-il déjà réunis? Nous ne savons; mais nous pouvons constater qu'il était déjà lui-même seigneur dominant, puisque Jean Rabache lui présenta, le 10 mai 1503, le dénombrement d'un fief noble qu'il tenait sous sa suzeraineté.

Osias de La Vernade, donataire ou héritier de sa femme, laissa ses biens à son frère Olivier, qui devint ainsi seigneur de Cayeux, et celui-ci fit son héritier son neveu Antoine de La Vernade, seigneur d'Épagny [3]. Le 13 juillet 1526, Antoine présenta au seigneur de Boves ses devoirs féodaux pour la terre de Cayeux, « mouvant en sept fiefs et hommages, chacun d'eux pour soixante sols parisis de relief et trente sols parisis de chambellage », tout en protestant « qu'il n'était tenu qu'en quatre fiefs [4] ». Il y avait donc eu plusieurs acquisitions de terres nobles depuis 1421 : nous n'en pouvons citer qu'une, et encore le fait n'est que probable. Le fief de Wadencourt, désigné très clairement dans le dénombrement de 1421, comme étant en mains étrangères, semble bien cette fois être incorporé au domaine du seigneur de Cayeux. Pour l'identification des autres fiefs, nous n'avons pas même l'ombre d'un renseignement : le souvenir de leur nom a disparu très rapidement.

Antoine de La Vernade continua à augmenter l'importance de sa terre : le 19 février 1529 (n. st.), il acquit au prix de soixante-dix livres tournois de Jean Verdier et de Frémine Coifette, sa femme, un autre fief noble, emportant haute, moyenne et basse justice et consistant en cens, rentes et maison, en six journaux et demi de terre et en trois journaux de pré, sis à l'Équipée : on l'appelait alors le fief de Dommard; plus tard on lui donnera le nom de l'Équipée. Quoique situé dans l'étendue du bailliage d'Amiens, sur la limite duquel il était placé, il mouvait également de la châtellenie ou baronnie de Boves. Aussi,

1. Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil. Cf. A. Ledieu, *op. cit.*, p. 35.
2. V. de Beauvillé, *loc. cit.*
3. Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne.
4. V. de Beauvillé, *loc. cit.*

quand Antoine de La Vernade décéda, son fils Adrien dut-il accuser à son suzerain (relief du 19 juillet 1546) sept fiefs devant sept hommages différents, plus le fief de l'Équipée [1].

Adrien de La Vernade n'entra pourtant pas immédiatement en possession effective de la seigneurie de Cayeux : ce fut sa mère Madeleine d'Estourmel qui la conserva sa vie durant, et qui eut ainsi à répondre, en 1557, à la convocation de l'arrière-ban du bailliage d'Amiens à cause du fief de l'Équipée [2]. Elle fit même acquisition de divers biens roturiers, qu'elle adjoignit à son domaine.

Adrien de La Vernade présenta, le 31 mai 1571, un autre dénombrement, qui n'accuse pas de nouvelles modifications dans l'importance de sa terre. Mais comme il n'habitait pas dans son manoir de Cayeux et qu'il avait continué sa résidence à Épagny avec Jeanne d'Apremont, sa femme, il se résolut à vendre cette propriété. Il le fit le 4 janvier 1582 ; ce jour-là il céda pour douze mille soixante-six écus deux tiers à Isembart Des Planques, écuyer, seigneur d'Hesdigneul [3] et de Barafle-en-Artois [4], gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, « toutte la terre et seigneurye de Caieulx, scituée et assize la plus grande partye en la prevosté de Mondidier et une aultre petitte partye appellée l'Esquippée au baillaige d'Amyens,... se consistant... en touttes justices et seigneuryes haulte, moienne et basse, droictz seigneuriaulx, feodaux et roturiers, censives tant en argent, chappons, poulles, plumes, grains, chasteau et lieu seigneurial, censes et terres labourables, droictz de champars, bois, prez, foraiges et rouaiges et tous aultres droictz appartenans a icelle seigneurye, comme seul seigneur et voyer par tous les endroictz, fins et limittes d'icelle seigneurye. » Une déclaration, jointe à l'acte de vente, indique en outre que huit à dix fiefs étaient mouvants de Cayeux : « assavoir, ung que tient M. d'Aumalle, scitué dans Quez [5] ; deux que tient Mme de La Met, scituez à Goulancourt [6], l'ung nommé le fief de Dampmartin et l'aultre Longue-Roye ; ung aultre que tient M. de Hericourt, scitué dans ledict Cayeulx ; ung que tient Pierre

1. V. de Beauvillé, *loc. cit.*
2. *Idem*, t. III, p. 426.
3. Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. d'Houdain.
4. *Idem*, c^{ne} de Rebreuve.
5. Caix, Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières.
6. Nous ne savons si c'est Golancourt, Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard, ou Goyencourt, Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye.

Rasiner, scitué dans Quez ; ung que tient Jehan Voulieu ; ung que tient Jacques Gilles ; et quelzques aultres qui ne sont icy nommez. »

Après une contestation portant sur la mouvance du fief de l'Équipée, et qu'une sentence du 14 mars 1582 trancha en faveur de la baronnie de Boves, Isembart Des Planques fut investi de la seigneurie de Cayeux, le 15 du même mois. Il ne chercha lui aussi qu'à arrondir ses propriétés : le 14 novembre 1583, il fit pour le prix de sept mille livres l'acquisition du double fief Baratre, l'un tenu sous sa propre suzeraineté directe, l'autre dépendant de la baronnie de Boves. Le premier avait été sans doute autrefois réuni au domaine du seigneur de Cayeux, puis inféodé de nouveau à un tiers. Il était alors entre les mains de Michel de Hanon, écuyer, seigneur de Bassinet, Brie [1] et Fourdrain [2], et consistait « en une maison, chambre, grange, etable, jardin, lieu et pourpris, avec les prez dependans dudict fief et le droit de dimage et terrage, [que son possesseur] a accoutumé cueillir tant audict Cayeux que au terroir de Caix, et les champarts et rentes dependans dudict fief. »

Le second, « appelé aussi de toute ancienneté le fief de Baratre », appartenait, au moment de son aliénation, à Jacques de Héricourt, écuyer, seigneur de Hamel [3], un des cent gentilshommes du roi et maître d'hôtel du cardinal de Bourbon. Il comprenait soixante setiers de terre labourable et quinze setiers de bois, et conférait à son possesseur les droits de haute, moyenne et basse justice.

Son histoire est relativement bien connue [4]; le 17 janvier 1376 (n. st.), il consistait en une masure et quinze journaux de terre et se trouvait entre les mains de Jean d'Orville, qui en présentait le dénombrement. Le même acte fut rédigé le 20 mai 1407, par les soins de Guillelme d'Orville, veuve de Robert de Baratre, écuyer : le fief était alors de quinze journaux de bois, de soixante-quatre arpents et cinquante verges de terre et d'une maison. Le Perceval de Baratre, dont nous avons rencontré le nom en 1421, était certainement son possesseur à cette date. Plus tard, en 1489, il appartenait à Jean Dupuis, mari de Catherine de Recours, qui en fit le dénombrement le 9 mai de cette

1. Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère.
2. *Idem*.
3. Peut-être Le Hamel, Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie.
4. Cf. V. de Beauvillé, *op. cit.*, t. IV, p. 454.

même année. De Jean Dupuis, il passa à Claude Dupuis, de Cambrai, puis à l'héritière de celui-ci, Barbe, qui le releva en 1543 et le transmit à son fils Antoine de Héricourt (relief du 29 mai 1546). Ce fut ensuite Christophe de Héricourt, grand-archidiacre de Laon et frère d'Antoine, qui le releva le 13 octobre 1569, et enfin Jacques de Héricourt, le vendeur. Celui-ci avait eu également jusque dans les derniers temps le premier fief Baratre ; mais, le 4 septembre 1583, il l'avait cédé en échange à Michel de Hanon.

Par l'acquisition de ces deux fiefs et surtout du premier, Isembart Des Planques devenait le propriétaire de la dîme de Cayeux, dîme qui suivit désormais le sort de la seigneurie et advint avec elle à la famille Des Friches Doria. Seulement il y eut sur ce revenu plusieurs redevances à payer au curé de Cayeux et à l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux ; au xviiie siècle il y en avait une de cent livres au curé, une autre à l'évêque d'Amiens de six setiers de blé; il fallait encore en laisser le quart à l'abbé de Saint-Fuscien et au prieur de Saint-Aubin, qui se le partageaient par parties égales [1].

Isembart Des Planques mourut sans alliance. Sa terre de Cayeux, avec tous les droits et domaines y annexés, passa à son frère Antoine, premier archidiacre de Laon. Ce dernier, après avoir fait aussi différentes petites acquisitions de terres, prés et bois, mourut le 22 septembre 1596 [2], en laissant au chapitre de Saint-Quentin une rente de cinquante écus à prendre chaque année sur ses biens, pour la fondation d'une prédication à faire en la grande église de Saint-Quentin par un docteur en théologie de la Faculté de Paris [3]. Son héritage advint à son frère aîné, Pierre Des Planques, seigneur d'Hesdigneul, d'Espréaux, d'Izel-lez-Avesnes [4], de Baraffe, d'Estrée-Cauchy [5], etc., ainsi qu'à sa nièce Françoise de Renty, femme de Léonard de Hocquinghen. Celle-ci releva d'abord le fief de Cayeux, le 20 août 1596 [6]; mais bientôt après (31 juillet 1598) Pierre Des Planques restait seul

1. Bibliothèque nationale, *Collection Grenier*, t. 197, fol. 142 v°.
2. Cf. Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. VIII, p. 152.
3. Cette clause est mentionnée dans l'acte de vente de la terre de Cayeux, du 31 janvier 1601.
4. Aujourd'hui Izel-les-Hameaux, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny.
5. Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. d'Houdain.
6. V. de Beauvillé, t. IV, p. 455.

représentant de son frère défunt et chargeait son fils Jean d'examiner ce qu'il y avait lieu de faire de cette succession. Jean Des Planques avait déjà, au nom de son père, accompli lui aussi les devoirs féodaux (28 juillet 1598) [1] ; il chercha aussitôt un acquéreur de la seigneurie, dans le manoir de laquelle ni son père ni lui n'avaient jamais résidé. Il le trouva en Louis de Moreuil, seigneur de Tenques, Bettencourt, Saint-Ouen, etc., qui demeurait au château de Bettencourt ; ce ne fut pas une vente qui s'accomplit alors, mais un échange. Louis de Moreuil céda à Pierre Des Planques, en retour de la terre de Cayeux, sa seigneurie de Tenques avec toutes ses dépendances (31 janvier 1601), qui lui provenait de son père François de Moreuil.

Le nouveau seigneur semble s'être assez vivement préoccupé des intérêts de son domaine. Il fit éclaircir certains droits équivoques et passa deux transactions, l'une le 16 avril 1605 avec Gédéon de Béthisy, seigneur de Mézières [2] et de Campvermont [3], l'autre, le 27 novembre 1608, avec Bénigne Bernard, baron de Boves. Par la première, il mit fin à des contestations élevées au sujet de la place à occuper par lui et son compétiteur dans l'église de Cayeux, et concéda à Gédéon de Béthisy de faire achever la chapelle à droite du chœur, pour y avoir son banc, lui et sa famille, mais à la condition qu'il ne pourrait s'attribuer aucun droit de seigneurie sur la terre de Cayeux ni apporter de préjudice aux privilèges honorifiques et prééminences qui lui appartenaient. On trancha par la même occasion certains différents de voirie et l'on mit fin au procès que le même Gédéon de Béthisy et les habitants d'Ignaucourt avaient intenté aux habitants de Cayeux, en leur déniant le droit de pâturage dans les marais communs aux deux villages. L'autre transaction, celle qui fut conclue avec le baron de Boves, porta sur la suzeraineté de la rivière et du moulin de Cayeux.

Mais Louis de Moreuil ne s'en tint pas là ; le 7 mai 1613, il réunissait à ses possessions un nouveau fief, celui de Blanchecourt, consistant en maison, terres et bois, et mouvant de Boves par soixante sols parisis de relief et trente sols de chambellage. Il l'acheta trois mille livres tournois à Charles de Bouguier, qui s'intitulait seigneur de Blanchecourt et de They-sous-Vaudemont [4].

1. V. de Beauvillé, t. IV, p. 455.
2. Mézières-en-Santerre, Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.
3. *Idem*, cne d'Ignaucourt.
4. Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vezelise.

Geoffroy de Champé, mari de Florence de Tracy, avait servi, le 13 février 1504 (n. st.), le dénombrement de ce fief, qui comprenait alors un manoir, vingt journaux de terre labourable et vingt-et-un journaux de bois, le tout d'un revenu de quatorze livres six sols. Le 2 décembre de la même année, un acte semblable était présenté par Charles de Bovelles, devenu possesseur du fief. Blanchecourt passa plus tard à Charles de Boves, dont le fils, Jean, le vendit à Jean de Bouguier, secrétaire du roi (1575). A son tour Jean de Bouguier le céda à Charles Fouache, seigneur du Quesnel en partie (1580). Mais celui-ci étant sans doute de la religion réformée, ses biens furent déclarés vacants; on leur donna un curateur, Jean Goubet, qui releva le fief le 3 septembre 1586. Finalement Charles de Bouguier se fit adjuger Blanchecourt au siège de Montdidier, le 1er mars 1605; ce fut pour le revendre quelques années plus tard à Louis de Moreuil, qui l'incorpora à son domaine[1].

∴

On a lu ci-dessus quel fut, après la mort de Louis de Moreuil, le sort de la seigneurie de Cayeux et des fiefs y annexés, comment elle passa d'abord à son fils Charles, puis à sa fille Madeleine, qui épousa en premières noces Pierre de Martigny, seigneur de Cornillon, et ensuite François Des Friches Doria, premier du nom; comment Madeleine en fit donation à son second mari, lors de son contrat de mariage, signé le 17 mars 1644, et comment François Des Friches Doria, installé au château de Cayeux, s'en vit assurer la possession par la transaction du 6 février 1646, passée avec Charlotte de Halluin, veuve d'Artus de Moreuil et tutrice de ses enfants, cousins germains et héritiers de Madeleine.

Dans la même année, le nouveau seigneur eut à transiger pour les devoirs féodaux de sa terre avec le marquis de Boves, Nicolas de Moy. Il dut s'engager (24 septembre 1646) à payer à ce dernier une somme de six mille livres, « a tenir et relever ladite terre de Cayeux, consistante en huit fiefs, ensemble les fiefs de Barathe et Blanchecourt, aux uz et suivant la coutume du baillage, gouvernement et prevotté de Mondidier[2] ». Malgré tout, il fut encore longtemps sans présenter le

1. V. de Beauvillé, t. IV, p. 56, note.
2. Cf. *Idem*, t. IV, p. 454.

dénombrement de sa seigneurie, formalité à laquelle il était tenu dans des délais assez courts : ce fut seulement le 10 novembre 1666, qu'il adressa cette déclaration à Charles de Moy, marquis de Boves. Mais à cette époque on avait déjà perdu le souvenir des différents accroissements de son domaine, et François Des Friches Doria, au lieu de reconnaître les huit fiefs primitifs de sa terre, plus ceux annexés de Baratre et Blanchecourt, écrivit que sa seigneurie « se consistait en huit fiefz, circonstances et dependances, sçavoir le fief Barrastre, sur lequel et a cause dudit fief nous appartient les dixmes infeodées, et le fief nommé Blanchecourt, n'ayant aulcune cognoisance des aultres fiefs ». Quant aux arrière-fiefs qu'il cita dans ce document, où il énuméra tout au long ses terres, prés et bois, ses droits de dîme et de champart, etc., en voici la liste :

1° « Nostre fief et seigneurie de l'Esquippée, se consistant en haulte, moienne et basse justice, censive, droits de champart, dixme infeodée et aultres droictz » ;

2° Un autre arrière-fief sis à Cayeux, consistant en terres et bois et appartenant au seigneur de Campvermont ;

3° Le fief Compté, situé partie sur le terroir de Caix, partie sur celui de Cayeux. Comprenant des terres, près et bois, droits de censive, dîme et champart, il était aux mains du sieur de Fontaines ;

4° « Ung aultre arriere fief, nommé le Absbermulle, appartenant au seigneur de Feuquier de Harbonnier, se consistant en quarante deux journeux de terre labourable ou environ au terroir de Caix » ;

5° et 6° Les fiefs de Golancourt et Dommartin, tenus par René de Boufflers, seigneur de Remiencourt [1] ;

Et 7° le fief de Montauban, formé par cinquante-quatre journaux de terre aux terroirs de Cayeux et de Caix.

La seigneurie de Cayeux passa à François II Des Friches, comte Doria, fils du précédent, et après lui à ses descendants en ligne directe, qui en ont présenté successivement les aveux et dénombrements. Nous n'insisterons pas sur ces divers actes, pas plus que sur les différentes acquisitions qui sont venues dans la suite accroître l'importance du domaine. Pourtant il en est deux ou trois que nous devons signaler tout spécialement : il s'agit des acquisitions du Clos d'Igny, de deux parties du fief noble de La Motte d'Igny, et du fief noble d'Orville.

1. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves.

I. — Le Clos d'Igny, composé de quatorze ou quinze journaux de pré, fit partie d'un lot de terres mouvant de la seigneurie de Cayeux et de la baronnie de Boves, qui fut vendu, le 14 juillet 1689, avec les censives composant l'arrière-fief de l'Équipée, à François II Des Friches Doria, pour le prix de cinq mille livres tournois. Il appartenait alors aux héritiers d'Honorée de Villers, veuve de François Mouret, seigneur de la Mairie et ancien échevin d'Amiens. Ce François Mouret l'avait acquis, le 3 juin 1651, de François Maron, écuyer, seigneur d'Atilly, qui lui-même l'avait acheté, le 26 mai 1646, à Jean Morel, héritier de son aïeul Jean Maron, par représentation de Marie Maron, sa mère. Sur ce clos était bâtie une chapelle, qui était à la collation de l'abbé de Corbie et valut, au xviiie siècle, quatre-vingts livres de revenu.

II. — Ce Clos d'Igny avait été très probablement détaché à une époque ancienne du fief noble de La Motte d'Igny, qui, dans la première moitié du xve siècle, appartenait à Jacques, seigneur d'Igny. Il consistait alors en une maison appelée La Motte de Cayeux, des terres, un moulin à eau, des cens et rentes, le tout tenu en hommage du monastère de Corbie. Il fut vendu, le 24 juin 1455, moyennant deux cent quarante écus d'or, par le fils de Jacques d'Igny, Jean, à Guillaume « Le Josne », écuyer, seigneur de Contay [1] et de Francourt, et chambellan du duc de Bourgogne. Peu de temps après, la mouvance de ce fief fut affranchie de Corbie et réunie à la seigneurie de Morcourt-sur-Somme [2] : Charles, seigneur de Contay, Morcourt et Francourt, en reçut le dénombrement, le 20 août 1483, présenté par Geoffroy Le Fèvre, héritier de son frère Quentin.

Dès les premières années du xviie siècle, La Motte d'Igny était partagée en deux moitiés : l'une appartenait à Christophe Tallon, l'autre à Jean Leurien. Ces deux possesseurs en firent la déclaration officielle, le 29 juin 1607. Mais ce n'était là que le commencement de la division de ce fief noble : le 14 septembre 1669, Firmin Lemaître, meunier à Cayeux, présentait à Isaac de Pas, marquis de Feuquières, seigneur d'Harbonnières [3], Caix et Morcourt, le dénombrement d'un fief de quatre-vingt-trois verges un quart, formant le quart du fief de La Motte d'Igny, sis à Cayeux et l'Équipée. Le même jour, Salmon Detaille

1. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage.
2. *Idem*, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme.
3. *Idem*, arr. de Montdidier, cant. de Rosières.

reconnaissait au même un fief abrégé de même contenance, et constituant un autre quart de La Motte d'Igny. Le reste était sans doute entre les mains de Pontus Detaille, qui, le 17 août 1670, déclarait tenir d'Isaac de Pas la moitié du fief de la Motte d'Igny.

Une de ces parties fut achetée par André-Joseph Des Friches, marquis Doria, à une époque que nous ne saurions préciser, mais qui ne doit pas être de beaucoup antérieure au 23 février 1781, date à laquelle il en fit le relief. Son fils, Marie-Marguerite-François-Firmin, compléta cette acquisition et échangea le pré de La Queue de Vaux, mouvant de la baronnie de Boves, contre quatre-vingt-trois verges un tiers de pré faisant partie de La Motte d'Igny, que lui remit Marie-Anne Boulant, veuve de François Roland (12 juin 1787). Pourtant un acte du 30 juillet 1788 nous apprend que le fief n'était pas encore arrivé en entier entre les mains des seigneurs de Cayeux.

III. — Une autre incorporation au domaine seigneurial fut celle du fief d'Orville, qui fut accomplie le 13 août 1730. L'histoire de ce fief, mouvant du marquisat de Boves, est encore assez connue grâce aux documents analysés par M. V. de Beauvillé [1] et aux pièces conservées dans les archives de Cayeux. Il tire son nom très certainement de Jean d'Orville, écuyer, qui, conjointement avec sa femme Alice de Hallin ou Harlin, le possédait à la date du 17 janvier 1376 (n. st.). Cette Alice de Hallin en hérita sans doute après la mort de son mari et l'apporta en dot à Jean de Longueville, écuyer, qui en présenta le dénombrement, les 9 août 1401 et 28 août 1407. Plus tard, il arriva à Jean Le Bon, lors de son mariage avec Agnès d'Avricourt, fille aînée de Pierre d'Avricourt et de Jeanne Lhoste : c'est du moins ce qu'attestent les déclarations des 1er octobre 1481, 8 et 15 février 1501 (n. st.). Il passa ensuite à Jean Le Bon, fils aîné d'Ancel, puis à Antoine le Bon, qui, lui, l'aliéna, le 10 novembre 1530, à Jacques Villet ou de Villers. Celui-ci le vendit à son tour à Mathieu Gueudon, bourgeois d'Amiens, qui en fut ensaisiné le 13 novembre 1564. En 1582, Jean Gueudon, boursier théologien au collège des Cholets et plus tard avocat à Péronne, en hérita de son père Mathieu. A sa mort, il le laissa à son fils Henri, novice à la Chartreuse d'Abbeville, qui le vendit, le 2 janvier 1641, à son frère Charles, chan-

1. *Loc. cit.*, t. IV, p. 456.

celier en l'église Notre-Dame d'Amiens. Le 31 du même mois, Charles Gueudon s'en dessaisit en faveur du chirurgien Jean Le Cointe, dans la famille duquel il resta pendant un certain temps. A cette date, il valait deux mille livres et comprenait vingt-huit journaux de terre en trois pièces, deux chapons et vingt-cinq sols de censives annuelles. Françoise Le Cointe, fille de Jean, l'apporta à son mari Geoffroy Caignet, écuyer, seigneur de Bougicourt, et le laissa en héritage à leur fille, Marie-Catherine Caignet, femme de Maximilien-Jacques de Gueulluy, chevalier, seigneur de Rumigny [1] et commissaire d'artillerie à Doullens. Mais ces derniers le vendirent encore, le 15 février 1705, à Édouard d'Arnoult de Fontenay, chevalier, seigneur de Fontenay, major de la ville et du gouvernement d'Amiens, qui en fut ensaisiné le 23 du même mois. Après son décès, sa veuve, Catherine de Saint-Aubin-Lépine, le conserva pendant plusieurs années comme tutrice de ses enfants, Édouard et Armand-Jean-Baptiste, au nom desquels elle fit hommage à la baronnie de Boves, le 26 juillet 1718; mais elle finit aussi par s'en défaire, au prix de quatre mille livres, le 13 août 1730, au profit du comte Doria.

Telles furent dans les siècles passés les destinées de la seigneurie de Cayeux et des différents fiefs y annexés. Il nous a paru qu'elles offriraient peut-être quelque intérêt, aussi bien pour les économistes que pour les amateurs d'histoire locale : c'est pour cela que nous avons cru devoir entrer dans quelques détails à leur sujet [2].

1. Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves.
2. A côté des possessions des seigneurs de Cayeux avaient subsisté, indépendants, plusieurs des anciens fiefs : Sachy et Bastel, Verdier et Béthisy. Nous n'en avons pas parlé, puisqu'ils n'ont jamais été incorporés à la seigneurie.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Le chapitre III de la première partie, relatif à Louis Doria, était imprimé quand notre confrère, M. Laurain, nous a transmis un document des plus intéressants sur ses transactions commerciales, document conservé à la Bibliothèque municipale de Laval (ms. 12207, recueil des chartes du fonds Couanier, p. 36). C'est un certificat portant que la reine de Sicile, Jeanne de Laval, a donné l'ordre à son argentier de payer à Louis Doria, conseiller et chambellan de son mari, la somme de deux cent sept florins cinq gros, pour fournitures de soies et rubans, que « ledit messire Loys Dauria a envoyées a trois foiz depuis le partement de ladicte dame de cestuy pais de Prouvence a aller en Anjou. » Cette pièce, datée du 30 juin 1472, est accompagnée de la quittance originale de Louis Doria, donnée le 4 juillet suivant.

P. 173, ligne 18. Au lieu de « François Yon de Jonage », lire « François Yon, comte de Jonage ».
ligne 26. Au lieu de « Bathion », lire « Bathéon ».

P. 175, ligne 6. Dans la phrase : « Joseph-André Doria, dit le marquis Doria », supprimer le mot « dit », qui pourrait faire supposer à tort que le titre de marquis n'appartenait pas officiellement à ce personnage.
ligne 26. Supprimer les mots « très probablement ».

P. 178. Dans la note, nous avons cru devoir numéroter les différents Maximilien de Béthune, dont il est question : cela ne signifie pas le moins du monde qu'avant eux il n'y eut pas d'autres princes de Béthune ayant ce même prénom. Mais n'ayant en vue que ces trois personnages, nous avons agi ainsi afin d'être plus clair et plus bref.

Le marquis Joseph-André Doria, membre de la Chambre des députés sous la Restauration, dernier descendant mâle de toute une lignée française de Doria (voir page 175 à 177) et Stanislas-Philippe-Henri Des Friches, marquis Doria, garde du corps du roi Louis XVIII (voir page 295), n'étaient pas alors en France les seuls représentants de la maison Doria. M. de Maindreville nous en a fait connaître un troisième, qui était allié à sa famille : c'était le marquis Dominique-Jean-Constantin Doria. (Cf. *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers du bureau des finances de la généralité de Lille* par le baron Du Chambge de Liessart, p. 60.)

Voici un extrait de l'acte de son mariage, conservé à l'état-civil de Douai et que M. Penjon, professeur à l'Université de Lille, a bien voulu copier : « Le sieur Dominique-Jean-Constantin, marquis de Doria, garde du corps du roi de la 4e compagnie, dite de Luxembourg,... né à Gênes (en Italie) le 16 août 1793, domicilié à Paris, fils unique de François-Antoine, marquis Doria, patrice de Gênes, décédé à Bonifacio, le 6 avril 1802, et d'encore vivante dame marquise Rose Doria, son épouse, âgée de 58 ans, domiciliée à Gênes..., d'une part. »

Ces indications permettent de le retrouver dans les tables généalogiques de Battilana (page 10), où il figure sous le nom de Domenico. Son père Francesco-Antonio, fils de Léonardo et de Cattarina Celani, avait eu neuf enfants de ses deux femmes Cattarina Orto, d'Ajaccio, et Rosa Doria, fille d'Antonio, petite-fille de Francesco. C'était : Gioachino, Alberto, Visconte, Leonardo, mari d'Anna Calzetta et père de Francesco et de Rosa ; Domenico (notre troisième marquis Doria), Silvia, femme de Vincenzo Bracelli ; Anna-Victoria, femme d'Angelo Botto ; Lorenzo, mari de Rosa Vaccheri et père d'Odoardo et de Paola-Maria ; Rosa, religieuse.

Dominique-Jean-Constantin, marquis Doria, venu en France à une époque que nous ignorons, épousa, le 4 mars 1828, Sophie-Hyacinthe-Josèphe Malet de Coupigny, née à Cambrai, le 14 avril 1790, du mariage de Constant-Marie-Joseph Malet, vicomte de Coupigny, lieutenant au régiment de Chartres, décédé à Lille le

7 pluviôse an XII (28 janvier 1804), et de Marie-Françoise-Louise-Josèphe de Villers-au-Tertre, décédée à Cambrai, le 10 février 1813. M[lle] de Coupigny était veuve de Séraphin-Victor-Joseph, baron Du Chambge de Liessart, qu'elle avait épousé à Douai en 1816 et qui était mort en la même ville, le 25 avril 1825.

De ce mariage, brisé par la mort de sa femme, arrivée à Douai, le 16 janvier 1852, le marquis Doria n'eut pas d'enfants. Il aurait épousé en secondes noces, d'après la note de M. de Maindreville, que nous n'avons pu justifier par les documents authentiques, Sylvie Doria, sa parente, fille de feu André, marquis Doria, ancien colonel au service de France, et de Benoîte Garda.

Ce marquis André Doria aurait donc encore été un quatrième représentant de sa famille en France pendant la première moitié de ce XIX[e] siècle.

Au moment où nous donnons le bon à tirer de cette feuille, nous recevons encore le premier n° de la *Revue de Provence* (Marseille, libr. Ruat, janvier 1899), qui contient (p. 13 à 15) un article de M. J. Fournier sur la *Marine du roi René*. Nous en extrayons ce qui suit, concernant Louis Doria.

« A la fin de sa vie, René s'occupait encore de constructions navales; entre 1477 et 1480, il fit construire deux caravelles et chargea son chambellan, Louis Doria, de surveiller les travaux confiés à un constructeur de galères nommé Alonce Castille, du petit port de Saint-Nazaire, entre la Ciotat et Toulon. Peu de mois avant sa mort les deux navires étaient encore sur chantier; il leur donna les noms de *Sainte-Madeleine* et *Sainte-Marthe*.

« Le roi avait une dévotion particulière aux deux saintes qu'une tradition pieuse représente comme ayant passé une partie de leur vie en Provence. Son culte pour sainte Madeleine était tel, que, en 1442, il substitua l'image de la célèbre pécheresse à celle de saint Jean-Baptiste sur le florin provençal[1]. Il lui rendit un nou-

1. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 1797, fol. 20.

vel hommage en donnant son nom à l'une des caravelles, tandis qu'il attribuait à l'autre celui de la patronne de Tarascon[1].

« Louis Doria a laissé le compte détaillé de la dépense pour la construction de la *Sainte-Madeleine* et de la *Sainte-Marthe*, dépense s'élevant à la somme considérable de 18.428 florins 5 gros 6 deniers, qui fut en partie couverte par « des deniers appor- « tés de Lorrayne » en 1478.

« Le comptable dépensait, semblait-t-il, avec prodigalité, les sommes que René, alors fort âgé et infirme, et par suite hors d'état d'exercer un contrôle, mettait à sa disposition. Les cordages nécessaires à la mise à la mer des deux caravelles pesaient environ 70 quintaux et coûtèrent 375 florins 6 gros, tandis que les arbres ou grands mâts, pièces non moins essentielles, ne revinrent pris à Arles, qu'à 276 florins 8 gros[2].

« La plupart des objets qui entrèrent dans la construction furent achetés à Gênes; Louis Doria, génois d'origine, avait sans doute ses raisons de recourir à cette ville déjà rivale de Marseille, alors que les négociants marseillais lui auraient fourni à meilleur compte le matériel qu'il faisait venir à grands frais d'un pays éloigné. Cependant, le taffetas et le drap de soie pour la confection des bannières furent achetés à Avignon ; ce devaient être de belles étoffes, car elles ne coûtèrent pas moins de 559 florins 2 gros 8 deniers[3].

« Les deux caravelles, peintes aux armes royales, sortirent des chantiers de Saint-Nazaire au commencement de 1480 ; elles furent dirigées sur Marseille par les soins de Louis Doria, qui les approvisionna de 70 quintaux de biscuit et de sept quintaux de pois chiches. Elles étaient complètement armées et prêtes à prendre la mer au moment de la mort du roi René, survenue le 10 juillet 1480. »

1. Louis Blancard, *Le florin provençal*, p. 41.
2. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 2550.
3. *Idem, ibidem.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

LES DES FRICHES DORIA

(XVIIe-XIXe SIÈCLE)

APPENDICES

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

